



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



NOTE D'INFORMATION



République du
Bénin

Présentation des émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Octobre 2022

Revue qualité par **Deloitte.**



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2022

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Revue qualité par **Deloitte.**

Sommaire

ACRONYMES	5
SOMMAIRE EXÉCUTIF	8
BREF APERÇU DU PAYS	10
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	11
1.1. Système politique.....	11
1.2. Organisation administrative.....	14
1.3. Situation géographique.....	14
1.4. Population.....	15
1.5. Éducation.....	18
1.6. Santé.....	22
1.7. Emploi.....	27
1.8. Rappel des principaux agrégats.....	32
2. SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES	35
2.1. Évaluation du produit intérieur brut.....	35
2.2. Détail du produit intérieur brut.....	38
3. ANALYSE DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT	41
3.1. Réalisations et achèvement récents.....	41
3.2. Réalisations en cours et à venir.....	46
4. SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS	50
4.1. Éléments structurels.....	50
4.2. Système bancaire et marchés financiers.....	53
4.3. Taux d'inflation.....	62
4.4. Taux de change.....	63
4.5. Réserves étrangères.....	64
5. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	65
5.1. Balance des paiements.....	65
5.2. Commerce régional.....	66
5.3. Commerce international.....	71
5.4. Investissements directs étrangers.....	79
5.5. Intégration régionale.....	80

6.	QUALITÉ DE SIGNATURE	83
6.1	Climat des affaires	83
6.2	Gouvernance Financière.....	86
6.3	Distinctions du Bénin et notations financières.....	87
7.	FINANCES PUBLIQUES	90
7.1	Budget	90
7.2	Politique fiscale.....	94
8.	FACTEURS DE RISQUE	99
8.1	Risques politiques et sécuritaires	99
8.2	Risques sociaux.....	99
8.3	Risques macroéconomiques	99
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées.....	101
8.5	Risques sanitaires.....	103
8.6	Risques environnementaux	103
	SITUATION DE LA DETTE	105
9.1	Description générale de la dette publique.....	105
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette.....	109
9.3	Dette extérieure	112
9.4	Dette intérieure	115
9.5	Viabilité et soutenabilité.....	117
10.	ANNEXES.....	119
10.1	Détail des émissions du pays de 2016 à 2021	119
10.2	Détail des titres en vie au 28 avril 2021	123
11.	LEXIQUE	124

ACRONYMES

AED	:	Dirham des Emirats Arabes Unies
AFD	:	Agence Française de Développement
ANSSFD	:	Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
ARCH	:	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
AVD	:	Analyse de Viabilité de la Dette
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BADEA	:	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	:	Banque Européenne d'Investissement
BEPC	:	Brevet d'Etude de Premier Cycle
BID	:	Banque Islamique de Développement
BIDC	:	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
CAA	:	Caisse Autonomie d'Amortissement
CAE	:	Contrat d'Appui aux Entreprises
CAF	:	Cout Assurance Fret
CAP	:	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CE	:	Cours Elémentaire
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	:	Cellule Nationale de traitement des Informations Financières
CI	:	Cours d'Initiation
CM	:	Cours Moyen
CNM	:	Comité National de Microfinance
CNUCED	:	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CNY	:	Yuan Chinois
CP	:	Cours Préparatoire
CPEP	:	Contrat Première Expérience Professionnelle
CQM	:	Certificat de Qualification au Métier
CQP	:	Certificat de Qualification Professionnelle
CRIET	:	Cours de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme
CSFAM	:	Comité de Stabilité Financière et d'Assainissement du secteur de la Microfinance
CSPEF	:	Cellule de suivi des Programmes Économiques et Financiers
DGE	:	Direction Générale des Affaires Economiques
DGB	:	Direction Générale du Budget
DGI	:	Direction Générale des Impôts
DPMF	:	Direction de la Promotion de la Microfinance
EFTP	:	Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
ESG	:	Enseignement Secondaire Général
FAD	:	Fonds Africain de Développement
FCFA	:	Francs de la Communauté Financière Africaine
FDU	:	Forces Démocratiques Unies
FEC	:	Facilité Elargie de Crédit

FMI	:	Fonds Monétaire International
IDA	:	Association Internationale de Développement
IDE	:	Investissements Directs Étrangers
INSTAD	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
IS	:	Impôt sur les sociétés
JPY	:	Yen japonais
KFW	:	Kreditanstalt für Wiederaufbau
KWD	:	Dinar Koweïtien
MDGL	:	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale
MEceF	:	Machines Électroniques Certifiées de Facturation
MEF	:	Ministère de l'Économie et des Finances
MEMP	:	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESFP	:	Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle
MSP	:	Ministère de la Santé Publique
NTCM	:	Note de Conjoncture Trimestrielle de la Microfinance
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
PaDE	:	Programme Décentralisé pour l'Emploi
PAEI	:	Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant
PAG	:	Programme d'Actions du Gouvernement
PFE	:	Point Focaux Emploi
PIB	:	Produit Intérieur Brut
P2RDE	:	Programme du perfectionnement, de reconversion et de requalification des demandeurs d'emploi
Prodij	:	Programme d'insertion des jeunes
PSPIE	:	Programme spécial de pré-insertion dans l'enseignement
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNIE	:	Route Nationale Inter Etat
SAR	:	Rial Saoudien
SIGFIP	:	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIGTAS	:	Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés
TCAM	:	Taux de croissance Annuelle Moyen
TEC	:	Tarif Extérieur Commun
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	:	Union Monétaire Ouest Africaine
USD	:	United States Dollars
VA	:	Valeur Actuelle
YRMB	:	Renminbi



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
Tél : 21 30 19 37 – Fax : 21 30 07 58
BP : 40 COTONOU – ROUTE DE L'AÉROPORT
www.tresorbenin.bj



Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Oumara KARIMOU ASSOUMA, Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Bénin, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Bénin, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Bénin ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

Fait à Cotonou, le 03 octobre 2022

Le Directeur général du Trésor
et de la Comptabilité publique,



Oumara KARIMOU ASSOUMA

L'activité économique au Bénin en 2021, en dépit de la poursuite de la pandémie de la COVID-19, a enregistré un regain de dynamisme avec un taux de croissance de 7,2 % contre 3,8 % un an plus tôt. Ce taux de croissance traduit la résilience de l'économie nationale face aux chocs exogènes notamment la COVID-19 et la fermeture des frontières nigérianes. La croissance économique obtenue est soutenue par le dynamisme de l'activité au niveau de plusieurs sous-secteurs d'activités, notamment portuaire, Bâtiment et travaux publics, production agricole en particulier le coton et le tourisme.

L'activité économique s'est déroulée dans un environnement marqué par une détente des prix par rapport à 2020. En effet, le taux d'inflation en glissement annuel est ressorti en 2021 à 1,7 % contre 3,0 % un an plus tôt. Ce taux d'inflation reste contenu en dessous du seuil défini par l'UEMOA qui est de 3 %.

Au niveau des finances publiques, l'année 2021 a été marquée par une hausse des recettes et des dépenses budgétaires. En effet, les recettes budgétaires sont passées de 1.142,1 milliards de FCFA en 2020 à 1.295,70 milliards de FCFA en 2021 en dépit de la pandémie de la COVID-19. Cette performance est imputable entre autres aux réformes engagées au sein des régies financières à partir de 2016. Les dépenses sont passées de 1.719,87 milliards de FCFA en 2020 à 1.949,41 en 2021, soit une progression de 13,3 % induit par la poursuite de la riposte contre la pandémie de la COVID-19 et le financement des projets d'infrastructures dans le cadre du programme d'action du Gouvernement. En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses, le déficit base engagement dons compris est ressorti en hausse en passant de 423,6 milliards de FCFA en 2020 à 561,7 milliards de FCFA en 2021. En pourcentage du PIB, il a représenté 5,7 % en 2021 contre 4,7 % en 2020.

La masse monétaire a enregistré une progression de 16,7 % en 2021 par rapport à 2020 en s'affichant à 3.210,53 milliards de FCFA. Cette hausse est liée essentiellement à l'accroissement des actifs étrangers (+38,8 %). Les actifs domestiques en dépit de la hausse du crédit à l'économie ont quant à eux enregistré un repli de 0,47% par rapport à leur niveau de 2020 induit notamment par la baisse des créances nettes sur l'administration centrale. La décomposition de la masse monétaire montre que les dépôts sont ressortis à 2.452,52 milliards de FCFA en 2021 contre 2.044,73 milliards de FCFA en 2020. Lesdits dépôts représentent 76,4 % de la masse monétaire. Quant aux billets et pièces en circulation, elles se sont établies à 751,01 milliards de FCFA en 2021 contre 707,16 milliards de FCFA en 2020.

Les statistiques de la balance des paiements indiquent une aggravation du déficit du compte courant qui s'est établi à 418,30 milliards de FCFA en 2021 contre 157,30 milliards de FCFA en 2020. En valeur relative, en 2021, le déficit des transactions courantes représente 4,3% du PIB contre 1,7% du PIB en 2020. Le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire et en amélioration en 2021 tout comme en 2020. Il est passé de 45,6 milliards de FCFA en 2019 à 306,9 milliards de FCFA en 2020 avant de s'établir à 597,5 milliards de FCFA en 2021. Il a représenté 6,1% en 2021 contre 3,4 % un an plus tôt.

Du côté de la dette, le taux d'endettement est ressorti en 2021 à 49,7 % contre 46,1 % en 2020, en dessous du critère des 70 % défini par l'UEMOA. Ce taux en dépit de son accroissement traduit la gestion prudente de la dette publique par le Bénin et la marge de manœuvre dont dispose le pays pour le financement des projets de développement dans une démarche de maintien de la viabilité de la dette. Il constitue l'un des taux les moins élevés d'Afrique subsaharienne en 2021.

Les perspectives économiques tablent sur un taux de croissance de 5,7 % en 2022 et 6,2 % en 2023 en lien avec une dynamisation de l'activité économique, l'accroissement de la production agricole notamment le coton et la poursuite des investissements dans le cadre du programme d'actions du gouvernement 2021-2026. Toutefois, les perspectives de croissance sont confrontées, depuis le déclenchement du conflit Russie- Ukraine, à une crise inflationniste mondiale avec ses corollaires qui peuvent induire un ralentissement de la croissance.

République du Bénin



Superficie
114.763 km²



Population en 2021
12.451.031 Hbts
(source : Banque Mondiale)



Capitale
Porto-Novo



Régime
Présidentiel



Monnaie
FCFA



Langue Officielle
Français



PIB Nominal en 2021
9.809,7 milliards
FCFA

(source : Services nationaux, BCEAO)

- ▶ Une économie basée sur **l'agriculture** et les **services**
- ▶ Taux de croissance en 2021 : **7,2%** du PIB
- ▶ Principal produit d'exportation : **Coton**
- ▶ Taux d'endettement en 2021 : **49,8 %** du PIB
- ▶ Déficit budgétaire, dons compris en 2021 : **-5,7 (2021)** du PIB

1.1. Système politique

Le Bénin, ex-colonie française, a accédé à l'indépendance le 1er août 1960, sous la dénomination de République du Dahomey, avant de prendre son nom actuel en 1975. Le Bénin dispose d'une constitution, dénommée « loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ».

Le Bénin est une République démocratique, multipartite avec un régime politique de type présidentiel. Depuis le début du processus de démocratisation, le paysage politique béninois est marqué par une alternance pacifique du pouvoir.

1.1.1. Pouvoir exécutif

Le Président de la République est le Chef de l'Etat, il est l'élu de la Nation et incarne l'unité nationale. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale et du respect de la Constitution, des traités et accords internationaux. Tel qu'établi dans la Constitution, il est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut, de sa vie, exercer plus de deux mandats de Président de la République.

Le Président de la République est élu en duo avec un Vice-président de la République. L'élection du duo Président de la République et Vice-président de la République a lieu au scrutin majoritaire à deux (02) tours. Le duo de candidats est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé à un second tour. Sont déclarés admis au second tour de scrutin, les deux duos de candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour du scrutin. En cas de retrait d'un duo, les duos suivants sont retenus dans l'ordre de leur classement après le premier tour.

Nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République ou de Vice-président de la République s'il :

- N'est pas de nationalité béninoise de naissance ou acquise depuis au moins dix ans ;

- N'est de bonne moralité et d'une grande probité ;
- Ne jouit de tous ses droits civils et politiques, n'est âgé d'au moins 40 ans et d'au plus 70 ans à la date d'entrée en fonction ;
- A été élu deux (02) fois Président de la République et a exercé comme tel deux mandats ;
- N'est pas présent en République du Bénin lors du dépôt de sa candidature ;
- Ne jouit pas d'un état complet de bien-être physique et mental dûment constaté par un collègue de trois (03) médecins assermentés désignés par la Cour constitutionnelle ;
- N'est pas dûment parrainé par des élus dans les conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Président de la République est le détenteur du pouvoir exécutif. Il est le chef du Gouvernement. A ce titre, il détermine et conduit la politique de la nation. Il exerce le pouvoir réglementaire. Il dispose de l'administration et des forces de défense et de sécurité. Il est responsable de la défense nationale. Il nomme, après avis consultatif du bureau de l'Assemblée nationale, les membres du Gouvernement ; il fixe leurs attributions et met fin à leurs fonctions.

Par ailleurs, le Président de la République, après consultation du Président de l'Assemblée nationale et du Président de la Cour constitutionnelle, peut prendre l'initiative du référendum sur toute question relative à la promotion et au renforcement des Droits de l'Homme, à l'intégration sous régionale ou régionale et à l'organisation des pouvoirs publics.

S'agissant des lois, le Président de la République a l'initiative concurremment avec les membres de l'Assemblée nationale. Il assure la promulgation des lois dans les quinze jours qui suivent la transmission qui lui en est faite par le Président de l'Assemblée nationale. Ce délai est réduit à cinq jours en cas d'urgence déclarée par l'Assemblée nationale. Il peut, avant l'expiration de ces délais, demander à l'Assemblée nationale une seconde délibération de la loi ou de certains de ses articles. Si après ce dernier vote, le Président de la République refuse de promulguer la

loi, la Cour constitutionnelle, saisie par le Président de l'Assemblée nationale, déclare la loi exécutoire si elle est conforme à la Constitution. Aussi, le Président de la République assure l'exécution des lois et garantit celle des décisions de justice.

En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, les fonctions de Président de la République sont exercées par le Vice-président de la République pour le reste de la durée du mandat en cours. Il prête immédiatement le serment prévu à l'article 53 de la Constitution. Il désigne ou plus tard quarante-huit (48) heures après la prestation de serment, et après avis consultatif du Bureau de l'Assemblée nationale, un nouveau Vice-président de la République conformément aux dispositions de l'article 44, exceptée celle relative au parrainage.

Au cas où il décède, démissionne ou est définitivement empêché avant la désignation du nouveau Vice-président de la République, le Président de l'Assemblée nationale saisit la Cour constitutionnelle qui constate le décès, la démission ou l'empêchement définitif du Vice-président élu, l'absence d'un Vice-président de la République, et la vacance de la Présidence de la République. Les fonctions de Président de la République sont exercées par le Président de l'Assemblée nationale et celui-ci élit un nouveau Président de la République. Il en est de même si le Président de la République élu seul dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 45 décède, démissionne ou est définitivement empêché avant la désignation du Vice-président de la République.

Le Bénin a connu depuis le renouveau démocratique, 6 élections présidentielles et 4 présidents se sont succédés. Les présidents démocratiquement élus sont notamment Nicéphore Dieudonné SOGLO (1991-1996), suivi de Mathieu KEREKOU (1996-2006) ; Thomas Boni YAYI (2006-2016) et le Président en exercice depuis le 6 avril 2016, Patrice Athanase Guillaume TALON. Ce dernier a été réélu pour un nouveau mandat de 5 ans en duo avec Mariam Chabi TALATA (Vice-présidente) à l'issue de l'élection présidentielle du 11 avril 2021.

1.1.2. Pouvoir législatif

Le Parlement est constitué par une assemblée unique, dite Assemblée nationale. Il s'agit de l'Assemblée représentative de la République du Bénin dont les membres portent le titre de député. Il exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action du Gouvernement. Le parlement est composé de 83 sièges. Les députés sont élus au suffrage universel direct. La durée du mandat est de cinq (05) ans renouvelable deux (02) fois. Chaque député est le représentant de la nation tout entière et tout mandat impératif est nul¹.

L'Assemblée nationale vote la loi et consent l'impôt. La loi est votée par l'Assemblée nationale à la majorité simple. Cependant, les lois auxquelles la Constitution confère le caractère de lois organiques sont votées et modifiées dans les conditions suivantes :

- La proposition ou le projet n'est soumis à la délibération et au vote de l'Assemblée qu'après l'expiration d'un délai de quinze jours après son dépôt sur le bureau de l'Assemblée ;
- Le texte ne peut être adopté qu'à la majorité absolue des membres composants l'Assemblée ;
- Les lois organiques ne peuvent être promulguées qu'après déclaration par la Cour constitutionnelle de leur conformité à la Constitution.

Les députés de la 8ème législature sont issus des dernières élections législatives d'avril 2019. La composition des députés par formation politique se présente comme indiqué dans le tableau 2 suivant.

¹ Les nouvelles dispositions régissant l'élection et le mandat des députés entreront en vigueur à l'occasion des élections législatives de 2023.

Tableau 1. Composition actuelle du Parlement par formation politique

Formation politique	Nombre de sièges
Union Progressiste	46
Bloc Républicain	37

Source : <https://assemblee-nationale.bj>, 2020

1.1.3. Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Il est exercé par la Cour suprême, les cours et tribunaux créés conformément à la Constitution en vigueur. Le Président de la République est garant de l'indépendance de la justice. Il est assisté par le Conseil Supérieur de la Magistrature. Cette dernière statue comme Conseil de discipline des magistrats. Il étudie les dossiers de grâce et les transmet avec son avis motivé au Président de la République.

La Cour suprême

La Cour suprême est la plus haute juridiction de l'Etat en matière administrative et judiciaire. Elle est également compétente en ce qui concerne le contentieux des élections locales. Les décisions de la Cour suprême ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent au pouvoir exécutif, au pouvoir législatif, ainsi qu'à toutes les juridictions. La Cour suprême peut être consultée par le Gouvernement sur toutes les matières administratives et juridictionnelles.

La Cour des comptes²

La Cour des comptes est la plus haute juridiction de l'Etat en matière de contrôle des comptes publics. Elle vérifie les comptes et contrôle la gestion des entreprises publiques et organismes à participation financière ou bénéficiant des fonds publics. Elle est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques. La Cour des comptes veille au bon emploi des fonds publics. Les décisions de la Cour des comptes ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent au pouvoir exécutif, au pouvoir législatif ainsi qu'à toutes les juridictions.

La Haute Cour de justice

La Haute Cour de justice est composée des membres de la Cour constitutionnelle à l'exception de son Président, de six députés élus par l'Assemblée na-

tionale et du Président de la Cour suprême. Elle est compétente pour juger le Président de la République et les membres du gouvernement à raison de faits qualifiés de haute trahison, d'infractions commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que pour juger leurs complices en cas de complot contre la sûreté de l'Etat. Les juridictions de droit commun restent compétentes pour les infractions perpétrées en dehors de l'exercice de leurs fonctions et dont ils sont pénalement responsables. La Haute Cour de justice est liée par la définition des infractions et par la détermination des sanctions résultant des lois pénales en vigueur à l'époque des faits.

Les tribunaux de première instance

Le premier degré de juridiction est le tribunal de première instance. Les tribunaux de première instance sont animés par des juges professionnels. Ils sont juges de droit commun en matière pénale, civile, commerciale, sociale et administrative. Les décisions des tribunaux de première instance sont susceptibles d'appel devant les Cours d'appel.

Les tribunaux de conciliation

Le tribunal de conciliation est institué par arrondissement dans les communes à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo, Parakou et Abomey Calavi³). Pour ce qui concerne les communes ordinaires, un tribunal est institué par commune. Les tribunaux de conciliation ont pour mission de rechercher la conciliation entre les protagonistes d'un litige. Ils sont animés par des notables et non des juges professionnels ; ils ne rendent pas des décisions de nature juridictionnelle. Leur domaine d'intervention privilégié reste actuellement la recherche de la conciliation dans les litiges domaniaux qui sont très fréquents dans le pays.

² La cour des comptes a été instaurée à la suite de la révision constitutionnelle du 07 novembre 2019

³ La commune d'Abomey Calavi est devenue commune à statut particulier à la suite du vote de la loi portant code de l'administration territoriale le 21 octobre 2021

Les tribunaux de commerce

Au nombre de trois, les tribunaux de commerce traitent notamment des :

- Différends relatifs aux commerçants et intermédiaires de commerce pour les actes accomplis à l'occasion ou pour les besoins de leur commerce et les différends qui concernent leurs relations commerciales ;
- Contestations relatives aux sociétés commerciales et de groupements d'intérêt économique, contestations relatives aux actes de commerce entre toutes personnes physiques ou morales ;
- Contestations relatives aux sûretés consenties pour garantir l'exécution d'obligations commerciales ;
- Contestations relatives aux baux commerciaux ;
- Litiges en matière de concurrence, de distribution, propriété industrielle, contrefaçons ;
- Opérations comptables ;
- Procédures collectives ;
- Offres publiques d'achat et les actes du marché financier.

Les Cours d'appel de droit commun

Ces dernières sont au nombre de trois. Chaque Cour d'appel de droit commun comprend au moins une chambre civile, une chambre sociale, une chambre de droits de propriété foncière, une chambre administrative, une chambre de l'instruction, une chambre des libertés et de la détention, une chambre criminelle, une chambre correctionnelle, une chambre d'appel du juge de l'exécution. La Cour d'appel de droit commun est compétente pour se prononcer sur tous les jugements rendus par les tribunaux de première instance de son ressort et frappés d'appel dans les formes et délais de la loi. Les décisions des Cours d'appel peuvent faire l'objet de pourvoi en cassation devant la Cour suprême.

Les Cours d'appel de commerce

Les Cours d'appel de commerce sont au nombre de trois. La Cour d'appel de commerce est compétente pour se prononcer sur tous les jugements rendus par les tribunaux de commerce de son ressort et frappés d'appel dans les formes et délais de la loi.

1.2. Organisation administrative

Le Bénin est administrativement organisé en douze (12) départements et soixante-dix-sept (77) communes. Les départements sont : l'Alibori, l'Atakora, l'Atlantique, le Borgou, les Collines, le Couffo, la Donga, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau et le Zou. La capitale politique est Porto-Novo, et Cotonou est la capitale économique.

1.3. Situation géographique

D'une superficie de 114 763 km², le Bénin se situe en Afrique de l'Ouest. Il est limité à l'Est par le Nigéria (809 km), à l'Ouest par le Togo (651) km, au Nord par le Burkina Faso (386 km) et le Niger (277 km), et au Sud par l'Océan Atlantique (121 km). Au total, le Bénin partage 2 123 km de frontières terrestres avec quatre pays.

De forme étirée entre le fleuve Niger au Nord et la plaine côtière dans le Sud, le relief de l'ensemble du pays est peu accidenté et comprend une région côtière, basse et sablonneuse limitée par des lagunes ; un plateau d'argile ferrugineux ; un plateau silico-argileux, parsemé de quelques sous-bois ; au Nord-Ouest, le massif de l'Atacora (800 mètres) ; et au Nord-Est, les plaines du Niger, silico-argileuses très fertiles.

Les principaux cours d'eau du nord du Bénin sont le fleuve Niger, qui longe partiellement la frontière du Niger, et ses affluents, la Sota (250 km), la Mékrou (410km), l'Alibori (338 km) et la Pendjari (500 km). L'Ouémé (510 km) et le Couffo (190 km) drainent la majeure partie du Bénin méridional, tandis que le Mono (350km), à la frontière du Togo, arrose le Sud-Ouest du pays.

Le pays compte aussi plusieurs plans d'eau dans le Sud : le lac NOKOUE (138 km²) ; le lac AHEME (78 km²) et la lagune de Porto-Novo (35 km²).

Le Bénin fait partie des pays à climat chaud et humide de la zone intertropicale avec des nuances saisonnières et géographiques liées à la latitude, au relief et à l'alternance des saisons. On distingue deux types de climats :

- Le climat de type subéquatorial au Sud comprenant une grande saison des pluies d'avril à juillet ; une petite saison sèche de juillet à septembre ; une petite saison pluvieuse de septembre à oc-

tobre ; et une grande saison sèche de novembre à mars ;

- Le climat soudanien au Nord comprenant deux saisons : une saison sèche de novembre à mai et une saison pluvieuse de juin à septembre.

Trois types de végétation caractérisent le Bénin : la savane arborée dans les régions soudanaises du Nord ; la savane au centre avec des essences comme l'acajou, l'iroko et la samba ; et la forêt au Sud et au moyen Bénin.

1.4. Population

Structure de la population

Selon le recensement général effectué en 2013, la population du Bénin s'élevait à 10.008.749 habitants, dont 51,2 % de femmes. Les départements situés dans le bassin méridional, l'Atlantique, le Couffo, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau et le

Zou, sont les plus peuplés. Plus de 50 % de la population du Bénin avaient moins de 18 ans. Les jeunes de 15 à 35 ans représentaient environ 60,3 % de la population. Le taux de croissance de la population est d'environ 2,8 % par an.

En 2021, la population béninoise est estimée par les Nations Unies à 12.451.031 habitants contre 12.123.198 habitants en 2020. La densité de la population était de 110,4 habitants en 2021 contre 107,5 habitants au km² en 2020. Les femmes représentaient 50,04 % de la population totale contre 49,96 % pour les hommes. La proportion hommes/femmes est de 99,83 % en 2021 contre 99,76 % en 2020. Il en ressort une progression plus rapide des hommes en 2021, soit 2,74% contre 2,67% pour les femmes.

Tableau 2. Répartition de la population béninoise par sexe

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population totale (en millions)	9,73	10,00	10,29	10,58	10,87	11,18	11,49	11,80	12,12	12,45
Hommes	4,84	4,98	5,12	5,27	5,42	5,57	5,73	5,89	6,05	6,22
Femmes	4,89	5,03	5,16	5,31	5,45	5,60	5,75	5,91	6,07	6,23
Proportion Homme/Femme (%)	98,9	99,1	99,2	99,3	99,4	99,5	99,6	99,7	99,8	99,8
Taux de croissance démographique (%)	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,7

Source : estimations et projections de l'ONU, Nov. 2021

Le taux de croissance annuel moyen (TCAM)⁴ de la population est ressorti à 2,5 % entre 2012 et 2021. Il tournera autour de 2,6 % à l'horizon 2025. L'indice synthétique de fécondité (ISF) était de 5,7 enfants par femme en 2018 contre 4,9 enfants en 2012, tra-

duisant une hausse du nombre d'enfants par femme. L'ISF varie selon le milieu de résidence, de 5,2 enfants par femme en milieu urbain à 6,1 enfants par femme en milieu rural.

Tableau 3. Evolution de l'indice de fécondité de 2010 à 2018

	EDSB-I 1996	EDSB II 2001	EDSB-III 2006	EDSB-IV 2011-2012	EDSB-V 2017-2018
Indice synthétique de fécondité (15-49 ans)	6,0	5,6	5,7	4,9	5,7

Source : INSTaD : Enquête Démographique et de Santé 2017-2018

La pyramide des âges de la population présente une base élargie qui se resserre rapidement, un trait caractéristique des populations à fécondité et à mortalité élevées. Sur la base de la pyramide des âges,

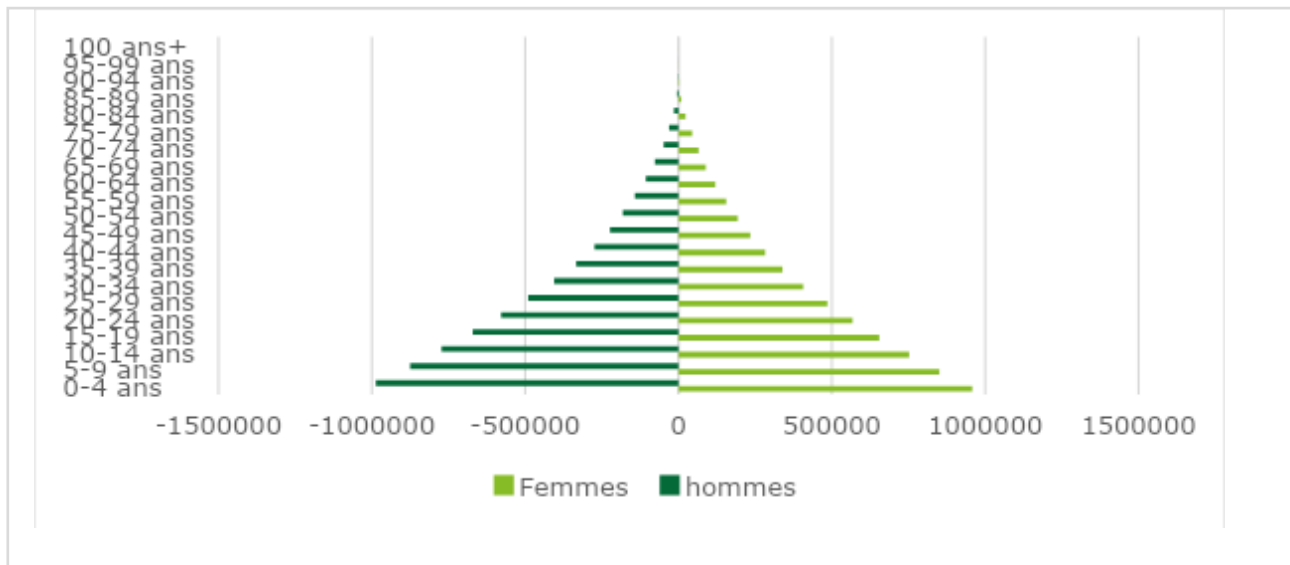
la population béninoise est majoritairement jeune. 69,4 % de la population avaient moins de 30 ans en 2021 contre 69,6% en 2020, 61,6 % moins de 25 ans contre 61,8% en 2020, 52,4 % moins de 20

⁴ Calculé sur la base de la formule PUISSANCE (Pop2021/Pop2011 ;1/12)-1.

ans contre 52,6% en 2020 et seulement 5,1 % de la population avaient plus de 60 ans.

L'analyse par sexe montre que la proportion des hommes est plus importante dans la population jeune. En effet, en 2021, 70,3% des hommes avaient moins de 30 ans contre 68,6% pour les femmes.

Figure 1. Pyramide des âges en 2021



Source : sur la base des estimations et projections de l'ONU, Nov. 2021

En termes de projections, la population béninoise attendrait 15 672 310 d'habitants en 2030 et 24 484 habitants en 2050. A partir de 2025 et jusqu'en

2050, la population masculine dépassera la population féminine.

Tableau 4. Projection de la population béninoise

	2022	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Homme	6 389	6 913	7 847	8 848	9 907	11 014	12 160
Femme	6 396	6 909	7 826	8 815	9 868	10 973	12 120
Totale	12 785	13 822	15 672	17 663	19 775	21 986	24 280
Rapport Homme Femme	0,999	1,001	1,003	1,004	1,004	1,004	1,003

Source: Estimations et projections de l'ONU, Nov. 2021

La structure de la population connaîtrait une légère évolution en termes de projection. En effet, la popu-

lation de moins de 30 ans représenterait 61,1 % en 2050 contre 67,2 % en 2030.

Figure 2. Pyramide des âges en 2030

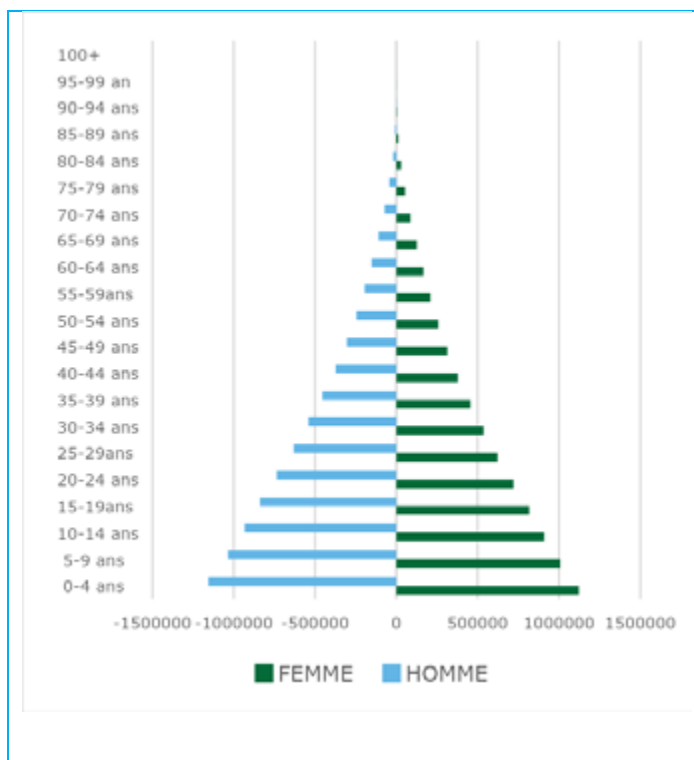
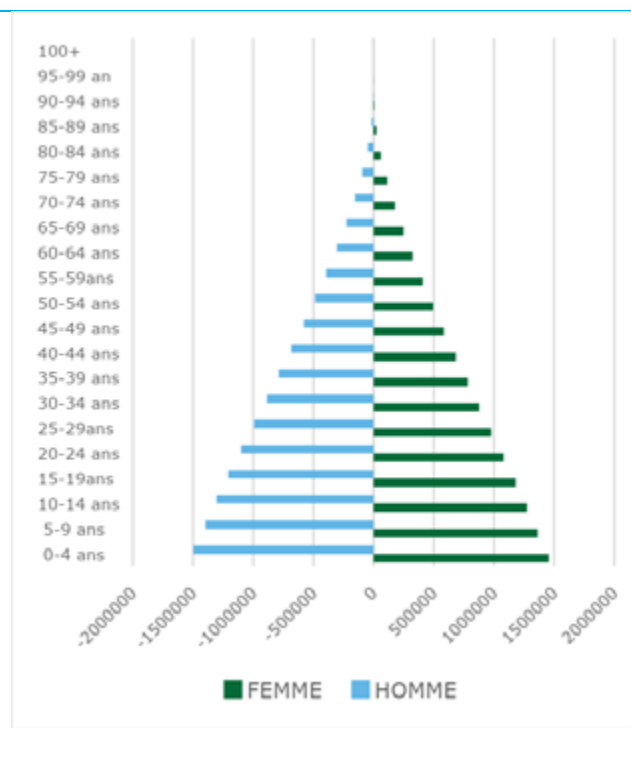


Figure 3. Pyramide des âges en 2050



Source : Estimations et projections de l'ONU, Nov. 2021

La population rurale est plus importante que la population urbaine. En effet, la population rurale est passée de 5,44 millions en 2012 à 6,35 millions en 2021 tandis que la population urbaine est passée de 4,29 millions en 2012 à 6,10 millions en 2021. Par rapport à 2020, la population urbaine a enregistré une progression de 3,9% contre 1,6% pour la po-

population rurale. La progression plus rapide de la population urbaine traduit une urbanisation plus rapide de la population béninoise. En termes de proportion, le ratio population urbaine sur population rurale est passé de 1,27 en 2012 à 1,04 en 2021 après 1,07% en 2020. Le taux d'urbanisation a progressé en ressortant à 49% en 2021 contre 48,4 % en 2020.

Tableau 5. Répartition de la population béninoise par milieu de résidence (millions)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population Totale	9,73	10	10,29	10,58	10,87	11,18	11,49	11,8	12,12	12,45
Population urbaine	4,29	4,47	4,65	4,83	5,03	5,23	5,43	5,65	5,87	6,10
Population rurale	5,44	5,54	5,64	5,74	5,85	5,95	6,05	6,15	6,25	6,35
Population Rurale/population urbaine	1,27	1,24	1,21	1,19	1,16	1,14	1,11	1,09	1,07	1,04
Taux d'urbanisation	44,1	44,6	45,2	45,7	46,2	46,8	47,3	47,9	48,4	49,0

Source : estimations et projections de l'ONU, Nov. 2020

En termes de projections, il est attendu que la population urbaine soit égale à la population rurale en 2023 et que la population urbaine dépasse la

population rurale à partir de 2024, le ratio population rurale sur population urbaine diminuant à un niveau inférieur à 1 % (0,8 %) en 2030.

Tableau 6. Projection de la population béninoise par milieu de résidence (millions)

	2023	2024	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Population Urbaine	6,6	6,8	7,1	8,5	10	11,8	13,6	15,7
Population Rurale	6,5	6,6	6,7	7,2	7,5	7,9	8,1	8,3
Population rurale/population Urbaine (%)	1,0	0,97	1,0	0,8	0,8	0,7	0,6	0,5

Source : estimations et projections de l'ONU, Nov. 2021

Religion

La loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019, proclame la laïcité de l'État et la liberté de pensée, d'expression et de pratiques religieuses. D'après le recensement de 2013 (RGPH4), 27,7 % des habitants

étaient musulmans, 25,5 % catholiques, 11,6 % étaient adeptes du vaudou et 6,7 % appartenaient à l'église du christianisme céleste. Les statistiques ne reflètent pas la place réelle du vaudou au Bénin, son berceau historique au XVIIe siècle. En effet, de nombreux béninois associent sa pratique à celles d'autres religions.

Tableau 7. Répartition de la population béninoise par religion

Religion	Part (2002)	Part (2013)
Christianisme	42,8 %	48,5 %
Catholicisme	27,1 %	25,5 %
Christianisme céleste	5,0 %	6,7 %
Protestant méthodiste	3,2 %	3,4 %
Autres protestants / chrétiens	7,5 %	12,9 %
Islam	24,4 %	27,7 %
Vaudou	17,3 %	11,6 %
Aucune religion	6,5 %	5,8 %
Autres	9,0 %	6,4 %

Source : INSTaD/RGPH4

1.5. Éducation

Le système éducatif béninois demeure confronté à de nombreux défis. Afin de relever ces défis, le Gouvernement a élaboré le Plan Sectoriel de l'Éducation Post 2015 (2018-2030), assorti d'un plan d'actions pour chaque sous-secteur. Un accent particulier a été mis sur l'amélioration de l'efficacité et la qualité du système éducatif à travers la consolidation et le renforcement des actions dédiées à son amélioration.

Le programme d'actions du gouvernement 2021-2026, à travers le Pilier 2 « poursuivre la transformation structurelle de l'Économie », entend mettre l'accent sur la promotion d'une éducation de qualité et de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle.

Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif béninois est organisé depuis avril 2016 en trois (03) sous-secteurs correspondant

à des regroupements des six (06) ordres d'enseignement qui le composent :

- les enseignements en maternelle et primaire ;
- l'enseignement secondaire général, la formation technique et professionnelle et l'alphabétisation ;
- l'enseignement supérieur.

La nouvelle architecture structure le système éducatif en trois blocs :

- l'éducation de base ;
- le post-éducation de base, alphabétisation, éducation des adultes, développement des compétences et renforcement des capacités ;
- l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation.

Le taux d'alphabétisation en 2018 était de 48,4 %⁵ contre 47,9 % en 2014. Cela traduit une amélioration du niveau d'alphabétisation de la population. Le taux

⁵ Annuaire statistique de la BCEAO 2018.

d'alphabétisation des adultes était de 42,36 % en 2018. Il est plus important chez les hommes (53,98 %) que chez les femmes (31,70 %).

L'Éducation de base

L'éducation de base a trois composantes : l'éducation de base préscolaire (enseignement en maternelle), l'éducation de base scolaire (primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire), et l'éducation alternative et la préprofessionnalisation. L'éducation alternative et la préprofessionnalisation constituent des composantes à part entière de l'éducation de base pour lesquelles des passerelles sont prévues avec l'éducation de base scolaire.

Le post-éducation de base, alphabétisation, éducation des adultes, développement des compétences et renforcement des capacités

Trois composantes sont destinées à la formation des apprenants de 15 ans et plus. Le post-éducation de base renvoie à l'éducation formelle et englobe le second cycle de l'enseignement secondaire général ainsi que l'enseignement et la formation technique et professionnelle. L'enseignement secondaire général accueille les apprenants ayant obtenu le BEPC à l'issue du cycle d'éducation de base scolaire. Sa durée est de trois (03) ans sanctionnés par le baccalauréat de l'enseignement général. L'enseignement et la formation techniques et professionnels forment les apprenants ayant obtenu le BEPC ou le Certificat de qualification professionnelle (CQP) (sous certaines conditions).

Le développement des compétences et le renforcement des capacités est une composante transversale qui peut être articulée avec la post-éducation de base, l'alphabétisation et l'éducation des adultes ou l'enseignement supérieur. Les politiques et systèmes de développement des compétences englobent l'enseignement et la formation professionnels, l'apprentissage sur le lieu de travail, l'apprentissage informel, les possibilités d'apprentissage dans les économies informelles et rurales ainsi que l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Enseignement supérieur, recherche scientifique et innovation

Cet enseignement correspond au troisième niveau de la nouvelle architecture du système éducatif. Il comprend des formations générales et des formations professionnelles adressées à un public varié dans le cadre de la réforme Licence Master Doctorat. La durée des études varie de 3 à 11 ans. Des formations professionnelles courtes d'une durée de deux ans sont également offertes dans des branches spécifiques jugées porteuses d'emplois au regard de l'environnement socioéconomique.

Quant à la recherche scientifique, elle sert de base à l'innovation et à la production de la richesse à travers le développement des structures de recherche, la valorisation des produits de la recherche et des inventions.

Statistiques par cycle

Enseignement préscolaire

Le sous-secteur de l'enseignement préscolaire comptait, en 2014-2015, 2.458 écoles maternelles, dont 1.072 privées, avec un effectif de 151.732 enfants, dont 48.470 enfants dans le privé. Cet effectif est en constante évolution. Selon l'Enquête Démographique et de Santé 2017-2018, la fréquentation d'un programme d'éducation préscolaire est plus courante en milieu urbain (31 %), surtout à Cotonou (55 %), qu'en milieu rural (12 %). Le taux brut de préscolarisation⁶ s'était inscrit en constante évolution en passant de 14,7% en 2015 à 16,8% en 2018. De 2019 à 2020, il s'est inscrit en repli consécutif au recul respectif de la préscolarisation aussi bien des filles que des garçons. En 2021, le TBS a renoué avec la hausse en ressortant à 15,9%, soit un accroissement de 0,7 point par rapport à son niveau de 2020. Cet accroissement du TBS est induit aussi bien par celui des filles que des garçons. Le ratio TBS filles/TBS garçons est ressorti à 103,2% en 2021 contre 102,0% en 2020 dénotant d'un niveau plus élevé de la préscolarisation des filles par rapport à celui des garçons.

⁶ Le taux brut de préscolarisation est l'effectif des élèves de l'enseignement préscolaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond à ce niveau d'enseignement

Tableau 8. Taux brut de préscolarisation au niveau de l'enseignement en maternelle

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux brut de préscolarisation	14,7	15,6	16,1	16,8	16,5	15,2	15,9
Taux de progression	1,7	0,9	0,5	0,7	-0,3	-1,3	0,7
Masculin	14	15,2	15,9	16,5	16,3	15,1	15,6
Taux de progression	1	1,2	0,7	0,6	-0,2	-1,2	0,5
Féminin	15	15,9	16,3	17	16,6	15,4	16,1
Taux de progression	2	0,9	0,4	0,7	-0,4	-1,2	0,7
Taux de scolarisation des filles sur les garçons	93,3	95,6	102,5	103	101,8	102,0	103,2
Taux de progression	-6,7	2,3	6,9	0,5	-1,2	0,1	1,2

Source : INSTaD/MEMP, Janvier 2022

Enseignement primaire

Le taux brut de scolarisation⁷ a franchi les 100 % depuis plusieurs années, grâce à la mesure de gratuité des enseignements en maternelle (préscolaire) et primaire décrétée par le gouvernement en 2006. Pour rappel, le taux brut de scolarité au primaire était de 95,5 % en 2006. Ce taux a régulièrement augmenté jusqu'en 2015 avant de connaître un léger repli sur la période 2016-2020, imputable au recul de la scolarisation aussi bien des garçons que des filles. En 2021, le TBS est ressorti à 112,09 % contre 107,8

% un an plus tôt, soit une hausse de 4,25 points imputable aussi bien au TBS des garçons (+4,2 points) que celui des filles (+4,3 points).

Un taux brut de scolarisation largement supérieur à 100 % met en lumière la scolarisation d'enfants trop âgés pour leur niveau de scolarisation, notamment à cause de redoublements ou d'enfants qui entrent tardivement dans le système scolaire. Globalement, le taux de scolarisation brut est demeuré en 2021 plus faible pour les filles que pour les garçons bien qu'il soit en accroissement.

Tableau 9. Taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux brut de scolarisation	124,82	115,4	113,3	110,8	108,32	107,84	112,09
Taux de progression	2,82	-9,42	-2,1	-2,5	-2,48	-0,48	4,25
Sexe Masculin	126,16	119,12	117,1	114,6	112,61	112,21	116,45
Taux de progression	2,5	-7,0	-2,0	-2,5	-2,0	-0,4	4,2
Sexe Féminin	123,37	111,58	109,3	106,8	103,95	103,36	107,61
Taux de progression	3,2	-11,8	-2,3	-2,5	-2,8	-0,6	4,3
Taux de scolarisation filles / garçons	97,8	93,7	93,3	93,2	92,3	92,1	92,4
Taux de progression	0,6	-4,1	-0,4	-0,1	-0,9	-0,2	0,3

Source : INSTaD/MEMP Janvier 2022

Au titre de l'année 2021, plusieurs nouvelles actions avaient été mises en œuvre pour renforcer l'éducation de base, il s'agit entre autres de :

- la poursuite de la construction de 1040 salles de classes pour combler le déficit de salles de classes des années antérieures ;
- le transfert des ressources aux communes pour la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires dans le cadre du FADeC ;

- le recrutement et formation de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs de l'enseignement ;
- l'acquisition et la distribution de manuels et de cahiers d'activités au profit des écoliers ;

La poursuite de l'élaboration des documents didactiques, pédagogiques et des supports d'apprentissage de l'anglais dans les écoles primaires ; etc.

Pour le compte de l'année 2022, le gouvernement entend mettre en œuvre, entre autres, les actions suivantes :

⁷ Le taux brut de scolarisation est le nombre d'élèves scolarisés dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond à ce niveau d'enseignement.

- construction de 1 200 salles de classe prévues au PAG pour combler le déficit en salles de classe des années antérieures ;
- transfert des ressources aux communes pour la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires dans le cadre du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) ;
- acquisition et distribution de manuels et cahiers d'activités au profit des écoles ;
- renforcement de la qualification professionnelle des enseignants et du personnel d'encadrement.

Enseignement secondaire, technique et professionnel

L'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique et professionnel constituent l'enseignement du second degré. Cet ordre d'enseignement vise à approfondir chez l'apprenant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être, notamment, le sens de l'observation, le raisonnement logique, l'esprit de recherche, les compétences pratiques, les attitudes et aptitudes aux innovations ainsi que les

éléments de connaissance en rapport avec les techniques et les professions. Il s'agit d'assurer le développement quantitatif et qualitatif des ressources humaines aptes à s'insérer sur le marché du travail et susceptibles d'impulser la croissance économique nécessaire au rayonnement social du Bénin.

Le taux brut est plus élevé au secondaire premier cycle que celui du secondaire deuxième cycle. Au premier cycle, il était de 49,4 % en 2021 contre 49,5 % en 2020 tandis qu'au second cycle, il était de 26,3 % contre 25,9 % en 2020. En 2021, le TBS au premier cycle s'est quasiment stabilisé en ressortant à 49,4% contre 49,5 % en 2020 alors qu'au second cycle, il est ressorti en hausse de 0,4 point en s'établissant à 26,3 %. Que ce soit au niveau du premier cycle ou du second cycle, le taux de scolarisation des garçons est plus important que celui des filles.

Pris globalement, le TBS au niveau de l'enseignement secondaire est ressorti à 40,2% en 2021 contre 40,37 % un an plus tôt. Le TBS des garçons est de 43,2% en 2021 contre 37,0% pour les filles.

Tableau 10. Taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TBS 1^{er} cycle	Taux Brut de scolarisation	69,6	68,7	58,7	53,7	50,1	49,5	49,4
	Taux de progression	-	-0,9	-10,0	-5,0	-3,6	-0,6	-0,1
	Sexe masculin	75,3	72,3	62,2	57	53,4	52,4	51,9
	Taux de progression	-	-3,0	-10,1	-5,2	-3,6	-1,0	-0,5
	Sexe féminin	63,6	64,3	54,9	50,2	46,7	46,4	46,7
	Taux de progression	-	0,7	-9,4	-4,7	-3,5	-0,3	0,3
TBS 2nd cycle	Taux Brut de scolarisation	37,2	34,4	29,7	28,7	25,2	25,9	26,3
	Taux de progression	-	-2,8	-4,7	-1,0	-3,5	0,7	0,4
	Sexe masculin	48,6	44	37,7	35,7	30,8	30,6	30,2
	Taux de progression	-	-4,6	-6,3	-2,0	-4,9	-0,2	-0,4
	Sexe féminin	25	24,3	21,2	21,3	19,3	21,1	22,2
	Taux de progression	-	-0,7	-3,1	0,1	-2,0	1,8	1,1
TBS 1^{er} et 2nd cycle	Taux Brut de scolarisation	57,1	55,5	47,6	44,3	40,7	40,37	40,2
	Taux de progression	-	-1,6	-7,9	-3,3	-3,6	-0,3	-0,2
	Sexe Masculin	65	61,7	52,8	48,9	44,8	43,91	43,2
	Taux de progression	-	-3,3	-8,9	-3,9	-4,1	-0,9	-0,7
	Sexe féminin	48,6	48,9	42,1	39,4	36,4	36,68	37,0
	Taux de progression	-	0,3	-6,8	-2,7	-3,0	0,3	0,4
	Taux de scolarisation filles / garçons	74,8	79,3	79,7	80,6	81,3	83,5	85,7
	Taux de progression	-	4,5	0,5	0,8	0,7	2,3	2,2

Source : MESFP mars 2022

Du côté de l'enseignement et la formation techniques et professionnels, le Bénin a adopté, en décembre 2019, la stratégie nationale de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (SNEFTP). L'objectif est de « former des professionnels épanouis et aptes à répondre aux besoins d'une économie stable, durable et inclusive ». De façon spécifique, il s'agit de :

- améliorer les conditions d'accès et les performances de l'enseignement et la formation techniques et professionnels;
- développer un système efficace de veille pour l'amélioration continue de l'employabilité des formés de l'EFTP;
- développer une gouvernance plus inclusive, efficace et efficiente.

Le nombre d'élèves inscrits dans les établissements publics d'enseignement technique et professionnel a connu une augmentation passant de 19.603 en 2016 à 24.415 en 2020, soit un accroissement de 25,6%. Cependant, il est observé des disparités quant à la répartition spatiale des établissements de l'EFTP sur le territoire national. En effet, sur 103 établissements qui dispensent en 2020 les enseignements dans le domaine de l'EFTP, 27 établissements sont du secteur public avec 586 salles de classes contre 76 du secteur privé pour 479 salles de classes, tous concentrés en majorité dans les départements de l'Atlantique et du Littoral.

Enseignement tertiaire

En matière d'éducation, le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique assure l'élaboration, la transmission et la diffusion du savoir, du savoir-faire et du savoir-être nécessaires à la maîtrise de l'environnement humain et à l'amélioration des conditions d'existence. Il veille au développement harmonieux de l'ensemble du système éducatif et forme des cadres supérieurs compétents et compétitifs, capables d'assurer leur propre épanouissement et le développement de la nation. Il accueille dans les facultés, les écoles et instituts, les titulaires du baccalauréat ou toute autre certification admise en équivalence pour les préparer aux différents diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, dans des cursus de deux à huit ans (2 à 8 ans). La variation des durées de formation est fonction du diplôme, des domaines et des filières.

Le taux de scolarisation brut est assez faible. Il était de 12,5 % en 2018 contre 12,3 % un an plus tôt. Le taux de scolarisation des filles au niveau de l'enseignement secondaire est plus bas que celui des garçons, en témoigne le rapport TBS des filles par rapport à celui des garçons (+46,5 %). En plus de sa faiblesse, le TBS des filles s'était inscrit en baisse entre 2015 et 2017 avant de connaître une remontée en 2018.

Tableau 11. Taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement tertiaire ⁸

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux brut de scolarisation	16	13,6	13	12,3	12,5
Taux de progression	-	-2,4	-0,6	-0,7	0,2
Sexe Féminin	8,5	7,8	7,6	7,5	7,9
Taux de progression	-	-0,7	-0,2	-0,1	0,4
Sexe Masculin	23,3	19,3	18,2	17	17
Taux de progression	-	-4	-1,1	-1,2	0
Taux de scolarisation filles / garçons	36,5	40,2	42,1	44	46,5
Taux de progression	-	3,7	1,9	1,9	2,5

Source : UNESCO, février 2022

1.6. Santé

La vision du Bénin en matière sanitaire, déclinée dans le plan national de développement sanitaire 2018-2022, est de disposer en 2030 d'un système

de santé régulé, performant et résilient basé sur la disponibilité permanente de soins promotionnels préventifs, curatifs, ré-adaptatifs et palliatifs de qualité, équitables et accessibles selon le cycle de vie,

⁸ Les données disponibles datent de 2018

à tous les niveaux de la pyramide sanitaire avec la participation active de la population.

Pour atteindre cette vision, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'assurer à chacun et à tous un bon état de santé selon le cycle de vie d'ici 2022. De façon spécifique, le Gouvernement entend :

- Assurer un accès universel aux services de santé et une meilleure qualité des soins pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Renforcer le partenariat pour la santé ;
- Améliorer la gouvernance et la gestion des ressources dans le secteur santé.

Pour concrétiser ces objectifs, le Gouvernement a axé ses interventions à travers cinq orientations stratégiques que sont :

- La prestation de service et l'amélioration de la qualité des soins ;
- La valorisation des ressources humaines en santé ;
- Le développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé ;
- L'amélioration du système d'information sanitaire et promotion de la recherche en santé ;
- L'amélioration du mécanisme de financement pour une meilleure couverture universelle en santé.

Pour relever les défis liés aux indicateurs sanitaires, le Gouvernement a opté pour la mise en place d'un dispositif de Couverture en Santé Universelle (CSU) dans le cadre du projet « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ».

Architecture du système de soins dans le pays

Le système national de santé a une structure pyramidale calquée sur le découpage territorial et com-

prend trois différents niveaux : le niveau central ou national, le niveau départemental ou intermédiaire et le niveau périphérique. En plus des structures publiques, le système sanitaire béninois regorge de praticiens en clientèle privée de soins et d'acteurs de la médecine traditionnelle.

Le Ministère de la santé a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière de santé, conformément aux lois et réglementations en vigueur au Bénin et aux visions et politique de développement du Gouvernement. Outre les structures administratives, le niveau central comprend les établissements hospitaliers de référence.

Au nombre de six (06), à raison d'une pour deux départements, les Directions Départementales de la Santé (DDS) représentent le niveau intermédiaire du système de santé et sont les organes de programmation, d'intégration et de coordination de toutes les actions de santé au niveau départemental. Elles supervisent les structures de santé des niveaux intermédiaire et périphérique.

Le niveau périphérique constitue la base de la pyramide sanitaire et compte 34 zones sanitaires réparties sur toute l'étendue du territoire national. Il est organisé sous forme d'un réseau de services publics de premier contact et des formations sanitaires privées, le tout appuyé par un hôpital de première référence public ou privé (hôpital de zone).

Données Sanitaires

Esperance de vie à la naissance

L'espérance de vie des béninois s'est considérablement améliorée ces dernières années. En effet, l'espérance de vie est passée de 61,4 ans en 2011 à 64,9 ans en 2018. Par sexe, l'espérance de vie est plus longue chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 12. Évolution de l'espérance de vie par sexe (en années)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Sexe Masculin	59,2	60	62,2	62,3	62,5	62,7	63	63,2
Sexe Féminin	63,5	64,6	65,2	65,4	65,7	66	66,2	66,5
Ensemble	61,4	62,3	63,7	63,9	64,1	64,4	64,6	64,9

Source : INSTaD, Annuaire statistiques de la BCEAO 2018

Mortalité infantile et maternelle

Le taux de mortalité néonatale a évolué selon une tendance baissière en passant de 33,1 ‰ en 2012 à 29,7 ‰ en 2020. Il en est de même du taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans qui a significativement baissé en ressortant à 85,9 ‰ en 2020 contre 104,4 ‰ en 2012. S'agissant du ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes, il s'est considérablement réduit à partir de 2016 et s'est

inscrit depuis dans une tendance baissière. Il était de 190,9 pour 100.000 naissances vivantes en 2019 contre 201 en 2016-2017 et 429 en 2012. Les résultats obtenus traduisent une certaine performance en matière de santé de la mère et de l'enfant favorisée par les mesures de gratuité instaurées par le Gouvernement en matière de santé de la mère et de l'enfant.

Tableau 13. Taux de mortalité néonatale, infantile et maternelle

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	33,5	33,1	32,7	32,3	31,9	31,5	31,1	30,6	30,2	29,7
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, garçons (pour 1 000)	113,2	110,8	108,5	106,2	103,8	101,5	99,2	96,7	94,3	91,6
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, filles (pour 1000 naissances vivantes)	99,8	97,6	95,4	93,2	91	88,9	86,9	84,6	82,3	79,9
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000)	106,7	104,4	102,1	99,8	97,6	95,4	93,2	90,9	88,4	85,9
Taux de mortalité maternelle*	436	429	422	414	405	201	201	195	190,9	

Source : Banque Mondiale, *OMS février 2022

Prévalence des maladies

Les maladies transmissibles demeurent en 2020 les principales causes de morbidité et de mortalité au Bénin. Le paludisme et les infections respiratoires aiguës sont les deux premières causes de consultation et d'hospitalisation, avec respectivement 44,2 ‰ et 11,3 ‰ des cas enregistrés au niveau des centres en

2020 contre 45,5 ‰ et 11,9 ‰ en 2019. Soit un repli de 1,3 point pour le paludisme et 0,6 point pour les infections respiratoires aiguës. Viennent ensuite les affections gastro-intestinales (5,5 ‰ en 2020 contre 5,1 ‰ en 2019), les traumatismes (3,9 ‰ en 2020 contre 3,5 ‰ un an plus tôt) et les maladies diarrhéiques (2,3 ‰ contre 2,2 ‰ en 2019).

Tableau 14. Prévalence des maladies (%)

Affections	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Paludisme	41,7	41,4	39,7	39,8	38,9	43,1	43,4	44,7	45,5	44,2
Infections respiratoires Aiguës	12,7	12,3	12,4	12,1	12,7	13,7	11,5	11,9	11,9	11,3
Affections gastro-intestinales	6,3	6,5	6,4	6,2	5,6	6,9	5,7	5,4	5,1	5,5
Traumatisme	5,4	5,3	3,5	4,5	4,3	4,2	4,1	4	3,5	3,9
ANEMIE	4,8	5	4,7	4,3	3,6	3,5	3,3	2,7	2,6	2,2
Diarrhée	3	2,8	3	2,8	2,7	2,5	2,5	2,3	2,2	2,3
Autres affections dermatologiques	2	2,1	2	2	2	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4
Douleurs abdominales basses	1,2	1,2	1,3	1,3	1,5	1,6	1,4	1,4	1,2	1,4
Hypertension artérielle	1,5	1,5	1,5	1,4	1,6	1,4	1,4	1,3	1,2	1,4

Source : INSTaD, Annuaire Statistiques de la santé, MSP 2012-2020

Il est observé également l'émergence de maladies non transmissibles (MNT), telles que l'hypertension artérielle, le diabète ou l'obésité. Ces pathologies sont liées principalement à une alimentation déséquilibrée, à l'inactivité physique, au tabagisme et à la consommation nocive d'alcool.

S'agissant du VIH Sida, le Bénin enregistre un faible taux de prévalence. En effet, les statistiques de l'ONUSIDA indiquent une stabilisation du taux de prévalence à 0,9 % pour les personnes comprises entre 15 ans à 49 ans. La prévalence au niveau des jeunes de 15 à 24 ans est plus dominante (0,5% depuis 2018) chez les femmes que chez les garçons (0,3% depuis 2018).

Les nouveaux cas chez les adultes de 15 ans et plus et les enfants de 0 à 14 ans ont connu une baisse en s'établissant à 2.300 cas en 2020 contre 2.600 cas en 2019. Le nombre d'enfants de 0 à 14 ans vivant avec le VIH a baissé en ressortant à 8.900 enfants en 2020 contre 9.500 enfants en 2019.

La couverture thérapeutique des personnes vivant avec le VIH sida s'est significativement améliorée d'année en année. Elle est passée de 37 % en 2011 à 70 % en 2020. Au niveau des femmes enceintes, la couverture connaît une amélioration d'une année à l'autre et a atteint 98 % en 2020 contre 31 % en 2014.

Tableau 15. Statistiques relatives au VIH SIDA

Affections	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9
Incidence du VIH (% de la population de 15 à 49 ans)	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adultes (15 ans et plus) et les enfants (0-14 ans)	4 700	4 400	4 300	4 300	3 900	3 500	3 300	3 100	2 600	2 300
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les enfants (0-14 ans)	2 000	1 900	1 900	1 800	1 500	1 200	1 300	1 100	810	670
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adultes (15 ans et plus)	2 600	2 300	2 200	2 300	2 300	2 100	1 900	1 900	1 700	1 500
Enfants (0-14) vivant avec le VIH	13 000	13 000	12 000	12 000	12 000	11 000	11 000	10 000	9 500	8 900
Couverture de la thérapie antirétrovirale (% des personnes vivant avec le VIH)	37	39	34	39	45	51	51	58	65	70
Couverture des traitements antirétroviraux chez les femmes enceintes (% des femmes enceintes séropositives)	17	19	17	31	51	66	62	75	91	98
Prévalence du VIH, hommes (% des hommes âgés de 15 à 24 ans)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Prévalence du VIH, femmes (% des femmes âgées de 15 à 24 ans)	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5

Source : Banque Mondiale, ONUSIDA⁹. Estimation 2021

Une autre infection liée généralement au VIH est la tuberculose (TB). Elle est encore fréquente au Bénin. En 2020, le nombre de cas de tuberculose testés était de 3.963 sur 4.002 cas dépistés contre 4.235 testés sur 4.374 cas dépistés en 2019. Il ressort une amélioration du taux de réalisation des tests en 2020

qui est ressorti à 99% contre 97% un an plus tôt. Le nombre de TB/VIH s'était inscrit en repli en 2020 de 17,3% en ressortant à 561 contre 678 en 2019. Le taux de séroprévalence a enregistré une baisse en s'affichant à 14 % en 2020 contre 16 % en 2019.

⁹ Les données d'ONUSIDA ont fait l'objet de revue dans la dernière Publication des statistiques

Tableau 16. Evolution du taux de réalisation du test VIH et de séroprévalence chez les tuberculeux au Bénin (2011-2020)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre TB dépistés	4 320	4 075	3 957	3 977	4 092	3 968	3 662	4 096	4 374	4 002
Nombre de TB testé	4 259	4 006	3 730	3 828	4 017	3 879	3 568	4 031	4 235	3 963
Taux de réalisation	98,6	98,3	94,3	96,3	98,2	97,8	97,4	98,4	97,0	99,0
nombre de TB/VIH	721	637	587	588	613	572	544	584	678	561
Séroprévalence (%)	17,0	16,0	16,0	15,0	15,0	15,0	15,0	14,0	16,0	14,0

Source : Annuaire des statistiques sanitaires 2020, OMS

Le Bénin reste en alerte en ce qui concerne la fièvre hémorragique à virus Lassa. Depuis 2014, le Bénin a enregistré des épisodes épidémiques de fièvre hémorragique à virus Lassa durant le premier et le quatrième trimestre de l'année. Cette fièvre est présente au Nigéria et quelques cas sont souvent identifiés au niveau des villes frontalières avec le Nigéria. En 2020, sur 11 cas suspects, 5 ont été confirmés et 3 décès enregistrés.

A l'instar de la plupart des pays du monde, le Bénin a été touché par la pandémie de la Covid-19. En vue de lutter efficacement contre la pandémie, le Bénin a élaboré en février 2020 un plan de riposte d'un montant prévisionnel de 389.594.756.464 FCFA¹⁰. L'objectif du plan était de mettre en place une réponse organisée et coordonnée à l'épidémie due au Covid-19 au Bénin. En 2021, le budget prévu pour la riposte a été évalué à 204.233.501.047 FCFA.

Le Bénin a signalé, son premier cas de COVID-19, le 16 mars 2020. Les autorités avaient rapidement mis en œuvre des mesures de confinement et de distanciation sociale, notamment le verrouillage partiel (cordon sanitaire) d'une dizaine de villes les plus exposées à la pandémie pour isoler la population contaminée et contenir la propagation du virus. Elles avaient également (i) limité considérablement le transit des personnes à travers les frontières terrestres ; (ii) restreint la délivrance de visas d'entrée dans le pays ; (iii) introduit une quarantaine systématique et obligatoire de toutes les personnes venant au Bénin par avion ; (iv) suspendu tous les rassemblements publics ; (v) introduit une interdiction de circulation des transports publics ; et (vi) rendu obligatoire le port du masque facial en public. Les restrictions ont peu à peu été allégées afin de permettre une reprise des activités économiques.

La riposte du Bénin à la COVID-19 a été déclinée en une série de stratégies. Un numéro d'appel gratuit a d'abord été créé en avril 2020 afin d'informer et d'orienter les populations vers les centres de tri et de dépistage qui ont peu à peu été ouverts sur l'ensemble des 77 communes du pays. Des sites de dépistage ont été installés à l'aéroport et aux frontières, et des équipes de dépistage mobiles se rendent désormais dans les institutions administratives et les entreprises. Les investissements ont été renforcés dans le domaine sanitaire à travers la mise en place de laboratoires. Le Bénin est ainsi passé d'un seul laboratoire dans la capitale économique Cotonou, à 13 laboratoires capables d'effectuer des tests, soit au moins un dans chacun des 12 départements. Il faut signaler que le Bénin a bénéficié de l'appui de plusieurs Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de la riposte contre la Covid 19.

En 2021, le Bénin a reçu plusieurs doses de vaccin à travers l'initiative Covax. Il a aussi acquis sur ressources propres d'importantes quantités de vaccin. La campagne de vaccination lancée le lundi 29 mars 2021 couplée avec les autres mesures de riposte a permis de limiter la progression de la pandémie. Au 31 décembre 2021, sur une cible de 7,2 millions de personnes cibles, 1,4 millions ont été entièrement vaccinées, soit un taux de 19,49%. Le personnel de santé a été vacciné à hauteur de 89,9%. Les axes de riposte en 2021 ont porté notamment sur la Surveillance épidémiologique à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, le renforcement du laboratoire pour le diagnostic des cas ; la prise en charge communautaire et dans les centres de santé des cas simples et modérés de COVID-19 ; la prise en charge des cas graves dans 5 centres de traitement. La vaccination contre la COVID-19 à travers des routines et des campagnes de masse ; la communication et mobilisation sociale et la mobilisation et la gestion des ressources et logistique. A la date du 31 décembre

10 RAPPORT FINANCIER COVID-19 AU 31 DECEMBRE 2020, Ministère de la santé.

2021, le Bénin comptait 467 cas actifs pour un total de 25.440 cas confirmés dont 24.812 guéris et 161 décès.

1.7. Emploi

Politique de l'emploi

En 2020, le Bénin a adopté un nouveau document de Politique Nationale de l'Emploi (PNE) pour la période 2020-2025. Ce document s'articule autour de la vision, qu'à l'horizon 2025, que la majorité des béninois en âge de travailler dispose d'un emploi susceptible de lui procurer un revenu permettant de satisfaire les besoins vitaux et le bien-être intégral avec pour objectif général de promouvoir de meilleures opportunités de création de richesses et d'emplois décents pour les populations. Cet objectif global est décliné en trois (03) objectifs spécifiques que sont :

- améliorer l'employabilité des finissants (produits) du système éducatif ;
- réduire le sous-emploi et le chômage de longue durée ;
- améliorer les performances du cadre institutionnel de gouvernance et de gestion du secteur de l'emploi.

Population active

La population active du Bénin est en constante évolution. Elle est passée de 5,39 millions d'actifs en 2016 à 6,10 millions en 2018. Les femmes sont plus actives que les hommes. En effet, elles étaient au nombre de 3,17 millions contre 2,93 millions d'hommes en 2018. Selon les données issues des estimations des Nations Unies, la population active (15-64 ans) est estimée à 6,84 millions en 2021 contre 6,64 millions en 2020 avec toujours une prépondérance des femmes.

Tableau 17. Évolution de la population active de 2016 à 2021

	2016	2017	2018	2019*	2020*	2021*
Sexe Féminin	2 726 444	2 659 891	3 170 518	3 234 818	3 336 519	3 437 665
Sexe Masculin	2 665 484	2 595 093	2 926 708	3 200 303	3 304 206	3 407 415
Total	5 391 928	5 254 984	6 097 226	6 435 121	6 640 725	6 845 080

Source : INSTaD. * Estimations et projections de l'ONU, Nov. 2021 (population de 15 à 64 ans)

Selon, l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel de 2018, le ratio emploi sur population de 15 à 64 ans s'élevait à 60,5 % contre 67,9 %¹¹ en 2015. Le taux d'activité est plus important chez les hommes (65,4 %) que chez les femmes (56,0 %). En tenant compte du niveau d'instruction, ce ratio est beaucoup plus élevé chez les individus n'ayant aucun niveau (66 %) et ceux de niveau primaire (68 %) mais plus faible chez les individus de niveau secondaire (47,4 %) et le supérieur (57,4 %). En effet, les personnes disposant d'une qualification sont les plus aptes à s'insérer dans la vie active.

La tranche d'âge des 35-64 ans est celle avec la plus grande part d'actifs occupés (54,6 %) avec 50,6 % chez les femmes et 58,1 % chez les hommes. Elle est suivie par celle des 25-34 ans (28,8 %) pour laquelle ce chiffre s'élevait à 31,3 % pour les femmes et 26,6 % pour les hommes.

En termes de résidence, les départements de l'Alibori (40,8 %), du Borgou (45,3 %), de la Donga (56,1 %), du Littoral/Cotonou (56,9 %) et du Mono (54,1 %) enregistraient les plus faibles taux d'emplois disponibles sur la population en âge de travailler.

Le taux d'emploi précaire en 2018 était de 24,2 %. Cette précarité de l'emploi était moins marquée dans les départements de l'Atlantique (10,2 %), du Borgou (13,3 %) et de la Donga (13,9 %), dans le milieu rural (18,6 %), chez les personnes de 65 ans ou plus (14,4 %) et celles n'ayant aucun niveau d'instruction (18,8 %).

Le taux de pluriactivité, ou la proportion de la population exerçant au moins deux activités en 2018, était de 12,6 %. Par rapport au niveau national, les hommes étaient davantage concernés (14,3 %). Les taux de pluriactivité les plus faibles étaient observés chez les personnes ayant atteint le supérieur (8 %), les personnes de 15-24 ans (9,1 %) et de 65 ans

11 Selon l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de Ménages au Bénin (EMICOV)-2015.

ou plus (10,8 %), celles résidant à Cotonou (3,9 %), dans les départements de l'Alibori (9,5 %), de l'Atacora (8,2 %), du Borgou (7,1 %), du Mono (6,7 %) et du Zou (4,8 %).

Par ailleurs, 95,3 % des actifs travaillent principalement dans le secteur informel contre 4,7 % dans le secteur formel.

Tableau 18. Bilan de l'emploi au Bénin (2018)

	Formel	Informel	Total	Effectifs
Secteur institutionnel non agricole				
Secteur public	75,5	24,5	100	197 467
Secteur privé	1,2	98,8	100	2 117 943
Ménages	0	100	100	13 267
Total	7,5	92,5	100	2 328 677
Secteur institutionnel agricole				
Secteur public	78,5	21,5	100	2 775
Secteur privé	0	100	100	1 394 943
Ménages		100	100	405
Total	0,2	99,8	100	1 398 124
Ensemble				
Secteur public	75,6	24,4	100	200 242
Secteur privé	0,7	99,3	100	3 512 886
Ménages	0	100	100	13 672
Total	4,7	95,3	100	3 726 801

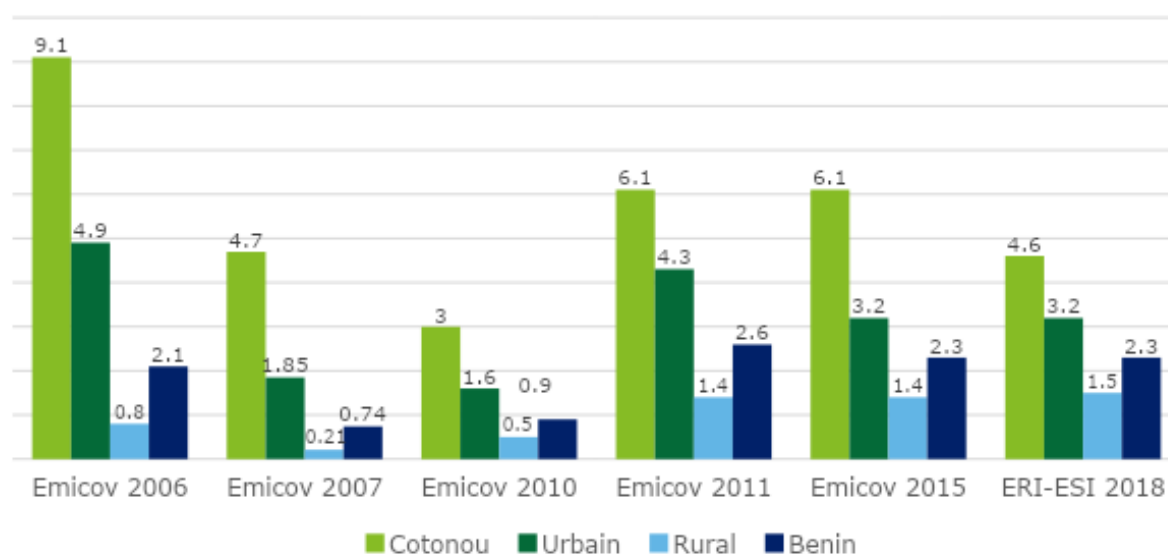
Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSTaD

Taux de chômage

Selon l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel de 2018, le taux de chômage au sens du BIT était de 2,3 % au Bénin, comme en

2015. Les taux les plus élevés s'observent chez les personnes ayant atteint le niveau supérieur (8,4 %), les personnes de 15-24 ans (5 %), les résidents à Cotonou (4,6 %) et dans le département du Couffo (5,8 %).

Figure 4. Evolution du taux de chômage au Bénin (%)



Source : INSTaD, 2019

Le taux de chômage est élevé en milieu urbain : 4,6 % en 2018 à Cotonou. On observe toutefois un repli par rapport à 2015. Le taux était de 2,9 % dans les autres milieux urbanisés et 3,2 % dans l'ensemble des milieux urbains par rapport au milieu rural (1,5 %). En région, les départements de Couffo (5,8 %), du Littoral (4,6 %), du Mono (3,7 %), la Donga (3,1 %) de l'Ouémé (2,7 %) détiennent les plus forts taux de chômage.

Le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre était de 17,6 %. Il était de 21,3 % chez les femmes et de 13,4 % chez les hommes. Cette sous-utilisation frappe davantage les jeunes générations, notamment les jeunes de 15-24 (33,2 %) et ceux de 25-34 ans (20 %). Ce sont les personnes les plus instruites qui sont exposées au sous-emploi. Il était de 22,4 % et 23,9 % respectivement chez les personnes ayant un niveau secondaire et supérieur en 2018.

Le taux combiné du chômage et du sous-emploi lié à la durée du travail était estimé à 10,8 % de la main d'œuvre. Celui du taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle était de 9,7 %. Ces taux étaient plus importants chez les femmes (respectivement 12,5 % et 12,0 %), à Cotonou (13,8 % et 10,6 %), chez les personnes de 15-34 ans (13,7 % et 15,2 %), dans les départements du Couffo (15,7 % et 16,5 %), de la Donga (13,5 % et 11,6 %) et du Mono (13,2 % et 16,8 %).

Les estimations d'Ilostat pour 2021 indiquaient un taux de chômage de 1,6 % au niveau national pour les personnes âgées de 15 ans et plus. Le chômage frappe plus les femmes (1,9 %) que les hommes (1,3 %). Le taux de chômage est plus prononcé chez les jeunes d'âge compris entre 15 et 24 ans (3,9 %) avec toujours une dominance chez les femmes (4,6%). Selon le milieu de résidence, chez la population âgée de 15 et plus, le taux de chômage, en 2020, était en milieu urbain de 2,2 % et de 1,1 % en milieu rural. Chez les hommes, ce taux est de 2,0 % en milieu urbain et 0,8 % en milieu rural. Tandis que chez les femmes, le taux de chômage est de 2,4 % en milieu urbain et de 1,4 % en milieu rural.

Dynamique de l'emploi

Le Gouvernement béninois a mis en place à partir de 2003, une agence dénommée Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). L'ANPE dispose de treize (13) antennes qui constituent ses bras opérationnels, réparties dans les douze (12) départements admi-

nistratifs du pays plus l'antenne spéciale de Calavi. L'ANPE a pour mission la mise en œuvre opérationnelle de la Politique Nationale de l'Emploi, en collaboration avec les structures nationales et internationales compétentes. A ce titre, elle est chargée de :

- Contribuer à l'élaboration des indicateurs sur l'emploi, le chômage, la formation professionnelle et au développement de la communication pour l'emploi ;
- Faciliter l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emplois à travers des activités d'information, d'orientation, d'appui conseil, de proposition des potentialités d'emplois en milieux urbain, périurbain, rural, etc. ;
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de développement de l'emploi à travers des activités d'appui à la promotion de l'auto-emploi ainsi que de l'emploi salarié par le développement des stages de pré-insertion ;
- Contribuer au développement de l'emploi à travers des activités de perfectionnement et de reconversion ;
- Accompagner et promouvoir des programmes innovants de volontariat de développement national ;
- Assurer la participation de demandeurs d'emplois aux programmes internationaux de volontariat ;
- Gérer les ressources destinées au financement des divers programmes et projets relatifs à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (Article 4 de ses statuts).

L'ANPE dispose de plusieurs programmes pour la promotion de l'emploi, dont les plus importants sont brièvement présentés ci-après.

Le Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant (PAEI)

Le PAEI est une mesure destinée à favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs. Il a pour objectif de développer l'esprit d'entreprise au sein de la population cible et d'accompagner les initiatives privées créatrices de richesses et génératrices d'emplois décents.

Le Partenariat Décentralisé pour l'Emploi (PaDE)

Avec le PaDE, l'ANPE entre en partenariat avec les 77 communes du Bénin afin de rapprocher ses offres de service des demandeurs d'emploi qui y résident. Ce programme vise à renforcer les 77 communes en ressources humaines et faciliter l'insertion des jeunes au niveau local. Dans la mise en œuvre du PaDE, des Unités Locales de Promotion de l'Emploi (ULPE) ont été créées conformément aux dispositions contenues dans le document de la Politique Nationale pour l'Emploi (PNE) et nommées par les maires dans les soixante-dix-sept (77) communes pour servir de relai d'information de l'ANPE au niveau local. L'objectif de l'ANPE est que les Unités Locales de Promotion de l'Emploi deviennent des institutions communales de promotion de l'emploi.

Le programme du perfectionnement, de reconversion et de requalification des demandeurs d'emploi (P2RDE)

Le P2RDE vient en remplacement du programme de renforcement des capacités des demandeurs d'emploi (RCDE). Son objectif global est d'améliorer la compétitivité des bénéficiaires sur le marché du travail par le perfectionnement, la reconversion et la requalification des demandeurs d'emploi. Il vise à augmenter les connaissances techniques des jeunes dans l'exécution de leurs activités professionnelles. Il est donc un appui technique potentiel mis en œuvre par l'ANPE au profit des demandeurs en quête de compétences ou d'efficacité.

Le programme P2RDE présente quelques particularités notamment :

- Le demandeur en cours d'activité peut bénéficier de ce programme dont la formation vient enrichir ses connaissances et favoriser l'accroissement de ses performances et par ricochet son insertion ;
- Le Programme peut aussi intervenir en amont. C'est le cas où le demandeur décide d'exercer une nouvelle activité dont il n'a pas reçu la formation, ni fait une réelle pratique. C'est un changement d'activité ou de secteur d'activité au terme d'un processus de recyclage et de reclassement. Il s'agit d'une activité de reconversion et la formation technique ne vient que pour initier le bénéficiaire ;

- La requalification est réservée au travailleur manuel qui décide d'acquérir une nouvelle aptitude en fonction de sa formation professionnelle ;
- C'est un programme qui offre essentiellement aux demandeurs d'emplois une formation à la fois théorique et pratique.

Le Groupe cible du programme P2RDE est constitué des demandeurs d'emplois à qui il est prescrit le perfectionnement, la reconversion ou la requalification.

Le programme d'appui à la prévention du chômage par l'orientation (PAPCO)

L'objectif global du programme est de préparer en amont les jeunes à travers une meilleure orientation scolaire, universitaire pour faciliter en aval leur insertion professionnelle afin de leur éviter le chômage et le sous-emploi. A ce titre, depuis la mise en place du programme, des centaines de séances d'orientation ont été organisées dans les écoles et les universités à l'endroit des élèves, des étudiants, des parents d'élèves et des responsables d'établissement. Par ailleurs, vingt-et-une (21) émissions télévisées ont été réalisées pour mettre en exergue le parcours de jeunes entrepreneurs et ont été diffusées sur la chaîne nationale afin de mieux orienter les élèves et les étudiants à l'emploi indépendant.

Le programme spécial d'insertion dans l'emploi (PSIE)

Le Programme spécial d'insertion des jeunes dans l'emploi (PSIE) est une initiative présidentielle qui consiste « à recruter chaque année, à la charge de l'État, 2000 jeunes diplômés à placer dans des entreprises privées ou publiques, sur une période de deux ans, avec l'espoir qu'ils sauront se rendre utiles et efficaces pour se faire recruter à l'issue de la période d'insertion, ou alors qu'ils sauront voler de leurs propres ailes dans « l'auto-emploi ».

Ce programme, qui vient en soutien à la promotion de l'emploi, est novateur en ce sens qu'il met davantage les créateurs d'emplois que sont les entreprises au cœur du dispositif de l'insertion durable des jeunes dans la vie professionnelle. Les nouveaux emplois créés ne vont pas se substituer aux anciens emplois de l'entreprise ; il s'agit donc pour le PSIE d'accroître quantitativement et qualitativement le niveau d'emploi de la main-d'œuvre dans les entreprises bénéficiaires. Compris, en tant que soutien aux entreprises sur le volet social, le PSIE s'adresse

essentiellement aux entreprises qui ont des besoins en main d'œuvre. Par ricochet, les chercheurs d'emploi dont les qualifications et les compétences seraient utiles pour la croissance des entreprises trouveront des opportunités d'emplois, quitte à ces derniers d'en assurer la pérennité et la durabilité par leurs performances professionnelles.

Les bénéficiaires du Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi (PSIE) sont les jeunes diplômés en quête d'emplois et les entreprises en quête d'agents qualifiés et compétents.

L'insertion professionnelle sera de deux (02) années entières et consécutives par cohorte de bénéficiaires, notamment pour ce qui est des chercheurs d'emploi. La durée du programme est de cinq (05) ans et s'étendra de 2020 à 2024. Les bénéficiaires recrutés pour occuper des postes d'emploi dans le cadre du PSIE bénéficieront du même régime de sécurité sociale que les travailleurs du secteur privé ou parapublic.

Toutes les entreprises formelles, quelles que soient leurs tailles, sont bénéficiaires à l'exception des emplois qui font l'objet d'autres programmes publics, comme les enseignants, les agents de santé. Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BACs techniques et professionnels, BTS/DUT, DTS/LICENCE, MASTER/Ingénieur) sont éligibles au PSIE.

Le programme spécial de pré-insertion dans l'enseignement (PSPIE)

Le Programme Spécial de Pré Insertion dans l'Enseignement (PSPIE) est une mesure du gouvernement destinée à accélérer le processus d'insertion des jeunes en situation de chômage ou de sous-emploi et vise entre autres, une meilleure préparation des jeunes professionnels aux concours ou test de recrutement dans la fonction enseignante. Démarré le 30 septembre et le 08 novembre 2019, respectivement pour le secondaire (Enseignement général, enseignements techniques et professionnels et enseignement agricole) et le primaire, ce programme a permis de mettre en situation de travail 72 365 enseignants au total dont 28 944 pour le primaire. En effet, au titre de la rentrée 2019-2020 nous avons un effectif total de 23 935 enseignants dont 9 189 pour le primaire, au titre de la rentrée 2020-2021 un effectif total de 23 580 enseignants dont 9 896 pour le primaire et au titre de la rentrée 2021-2022 un ef-

fectif total de 24 850 enseignants dont 9 859 pour le primaire.

Le projet d'Inclusion des Jeunes (PRODIJ)

Les objectifs de ce projet sont d'accroître l'inclusion économique des jeunes âgés 15 à 30 ans en situation de sous-emploi ou en inactivité, ayant un faible niveau d'instruction (niveau maximum BEPC), et de renforcer les services de l'emploi et le système de formation technique au Bénin.

Les bénéficiaires du projet sont les jeunes vulnérables, des 77 communes du Bénin, âgés de 15 à 30 ans peu ou pas instruits (BEPC au plus), en situation de chômage ou de sous-emploi en l'occurrence les femmes (50%) et les jeunes vivant dans les zones vulnérables à la radicalisation ou à l'extrémisme violent (40%). Le projet dispose de quatre composantes que sont :

- Le soutien au développement d'un dispositif intégré pour l'inclusion économique et l'amélioration de l'employabilité des jeunes vulnérables ;
- Le renforcement du système de formation professionnelle par apprentissage pour l'amélioration des compétences techniques des jeunes vulnérables ;
- Le soutien à l'amélioration des capacités financières des jeunes vulnérables et de leurs accès aux services financiers. A ce niveau deux objectifs spécifiques sont retenus. Il s'agit de (i) la mise en place et l'opérationnalisation du guichet de subvention des fonds de démarrage non remboursables sous forme de transferts monétaires aux bénéficiaires pour la phase initiale de leurs activités et (ii) la mise en relation avec le guichet Crédit de ARCH ou autres lignes de crédit à taux bonifié disponibles au niveau des Systèmes Financiers Décentralisés et soutenues ou non par le Fonds national de la Microfinance. Il est attendu de cette composante que 6.000 jeunes reçoivent la subvention d'installation sous le projet et 50% des jeunes bénéficiaires des services de développement des affaires aient accès à des services financiers pour développer leur entreprise.
- La gestion, suivi et évaluation du projet.

Les défis de l'ANPE liés à la promotion de l'emploi sont :

- La reprise d'un certain nombre de programmes qui ont connu du succès pour avoir sorti nombre

de jeunes de la précarité. Il s'agit des programmes de requalification et reconversion/réadaptation de ceux qui dont les profils ne correspondent pas aux besoins des entreprises vers les secteurs beaucoup plus porteurs ;

- La revue de l'ensemble de ses programmes pour les adapter aux situations actuelles et les conformer à la nouvelle politique nationale d'emploi adoptée en 2020. Cette relecture va permettre d'assurer une cohérence entre le programme d'action du Gouvernement, la politique nationale de l'emploi actualisée et les différents projets et programmes que l'ANPE met en œuvre de manière afin qu'il y ait une harmonie ;
- La poursuite de la mise en œuvre du projet d'inclusion des Jeunes (Prodi) lancé en 2021 et qui va impacter plus de 34.000 jeunes peu ou pas instruits qui seront accompagnés dans le développement de micros, petites et moyennes entreprises. La particularité de ce programme est qu'il prend également en compte les régions frontalières dans lesquelles, il y a un risque de radicalisation ou d'extrémisme. Grâce à l'appui du Gouvernement et de la Banque mondiale, tous ces jeunes trouveront leur place dans la société en tant qu'acteurs économiques.

L'ANPE entend également poursuivre la dynamisation de son cœur de métier qui est l'intermédiation entre l'offre d'emploi et la demande au niveau de ses 13 antennes qui sont ouvertes tous les jours et qui fonctionnent sur toute l'étendue du territoire national pour accueillir, écouter, orienter et accompagner les

jeunes demandeurs d'emploi dans leurs différents projets.

1.8. Rappel des principaux agrégats

1.8.1. Niveau de développement

Indice de Développement Humain

L'IDH est un indice composite qui mesure la qualité de vie moyenne de la population d'un pays. Théoriquement, l'indice varie de 0 à 1. Il tient compte de trois dimensions du développement humain : i) la possibilité d'avoir une vie longue et en bonne santé en se fondant sur l'espérance de vie à la naissance, ii) le niveau des connaissances s'apprécie par le nombre moyen d'années d'instruction de la population adulte, c'est-à-dire le nombre moyen d'années d'enseignement reçu pendant toute une vie par les personnes de 25 ans et plus ; l'accès à l'enseignement et aux connaissances est mesuré par la durée attendue de scolarisation des enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire le nombre total d'années de scolarisation dont un enfant en âge scolaire peut bénéficier si les tendances dominantes des taux de scolarisation par tranche d'âge restent inchangées pendant toute sa vie iii) le standard de vie, calculé à partir du revenu national brut (RNB) par habitant, exprimé en dollars internationaux constants de 2017 convertis sur la base des taux de conversion de la parité de pouvoir d'achat (PPA).

Tableau 19. Evolution de l'indice de développement au Bénin

Année	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarité	Durée moyenne de scolarité	RNB par Habitant (dollar de 2017 en PPA)	Valeur de l'IDH	Variation (%)
1990	53,8	5,3	1,6	2,133	0,364	
1995	55,2	5,9	2,1	2,209	0,391	7,42
2000	55,4	6,7	2,6	2,47	0,416	6,39
2005	57,4	9,1	2,8	2,575	0,459	10,34
2010	59,3	11,0	2,8	2,69	0,494	7,63
2015	60,6	12,8	3,5	2,922	0,532	7,69
2016	60,9	12,6	3,6	2,935	0,533	0,19
2017	61,2	12,6	3,6	3,011	0,536	0,56
2018	61,5	12,6	3,8	3,129	0,541	0,93
2019	61,8	12,6	3,8	3,254	0,545	0,74
2021					0,525	-0,02

Source : PNUD, Rapports sur le développement humain 2020 et 2021

L'IDH du Bénin connaît au fil des ans une certaine amélioration. Il est passé de 0,364 en 1990 à 0,525 en 2021, marquant ainsi une amélioration du niveau de vie de la population en lien avec les programmes de gratuité et les investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé. En termes de classement, le Bénin a occupé le 166ème rang au plan mondial en 2021.

Indice de GINI

L'indice de Gini est un indicateur qui mesure l'inégalité des revenus par tête et varie entre 0 et 1. Son évolution au Bénin traduit une légère accentuation des inégalités dans la répartition du revenu entre 2011 et 2015. En effet, l'indice de Gini est passé de 0,43 en 2011 à 0,48 en 2015, soit une augmentation de 10,14 % des inégalités.

Tableau 20. Evolution de l'Indice de Gini

Année	Indice (%)	Variation
2015	47,80	10,14 %
2011	43,40	12,44 %
2003	38,60	-

Source : Banque Mondiale, février 2022

Produit intérieur brut par tête

Le PIB/tête du Bénin est en constante amélioration. En nominal, il est passé en 2015 de 634.812,04

FCFA à 780.781,35 FCFA en 2021, soit une augmentation de 23,0%. Par rapport à 2020, le PIB par tête en 2021 a enregistré un accroissement de 5,91% en dépit de la poursuite de la pandémie de la Covid-19.

Tableau 21. Evolution du PIB/tête (en FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PIB Constant, prix 2015/Habitant	634 812,04	637 419,05	654 609,30	678 929,89	705 417,23	712 401,51	742 511,26
Variation (%)	-	0,41	2,70	3,72	3,90	0,99	4,23
PIB Courant /Habitant	634 812,04	641 776,39	656 659,40	685 622,27	709 538,66	737 186,67	780 781,35
Variation (%)	-	1,10	2,32	4,41	3,49	3,90	5,91

Source : INSTaD/DGE, mars 2022

En termes réels, le PIB par habitant, après une hausse de 0,99 % enregistrée en 2020 en lien avec la faible croissance économique induite par la pandémie de la Covid-19, s'est accru de 4,23 % en 2021.

Cette croissance du PIB par tête en termes réels est induite par la reprise économique notée en 2021 en dépit de la persistance de la pandémie de la Covid-19.

1.8.2. Tableau récapitulatif

Tableau 22. Les principaux agrégats économiques observés de 2015 à 2020 (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Economie nationale							
PIB Nominal	6 732,81	7 005,23	7 375,30	7 922,00	8 432,25	9 008,81	9809,69
Croissance du PIB réel (en %)	1,8	3,3	5,7	6,7	6,9	3,8	7,2
Taux d'investissement (en % du PIB)	20,7	20,3	24,0	26,4	25,6	25,6	28,9
Taux d'inflation (en %)	0,3	-0,8	1,8	0,8	-0,9	3,0	1,7
Balance des paiements (BCEAO)							
Exports FOB	995,10	1 052,28	1 289,87	1 857,61	1 790,95	1 720,49	1 910,50
Imports FOB	1 293,61	1 449,10	1 784,44	2 166,19	2 051,38	1 810,21	2 106,60
Balance commerciale	-298,51	-396,82	-494,57	-308,58	-260,43	-89,72	-196,10
Balance courante, y compris dons	-437,27	-479,65	-539,73	-360,36	-337,27	-157,33	-418,30
Finances publiques							
Recettes et dons	848,32	780,39	1001,66	1075,70	1185,70	1296,28	1387,72
Dépenses	1242,40	1086,20	1318,10	1305,90	1225,90	1719,87	1949,41
Solde	-394,1	-305,8	-316,4	-230,2	-40,2	-423,6	-561,7
Dettes publiques	2080,54	2513,06	2927,43	3251,78	3476,59	4156,85	4885,81
Dettes intérieures	1036,95	1373,45	1742,83	1719,7	1455,91	1817,18	1540,64
Dettes extérieures	1043,59	1139,61	1184,6	1532,08	2020,677	2339,67	3345,17
Dettes intérieures en % du PIB nominal	15,4	19,6	23,6	21,7	17,3	20,2	15,7
Déficit budgétaire hors dons							
En valeur	-422,9	-340,5	-373,7	-277,4	-137,8	-577,8	-653,7
En pourcentage du PIB nominal (%)	-6,3	-4,9	-5,1	-3,5	-1,6	-6,4	-6,7

Source : DGE, INSTaD, CAA, CSPEF, BCEAO - mars 2022

2.1. Évaluation du produit intérieur brut

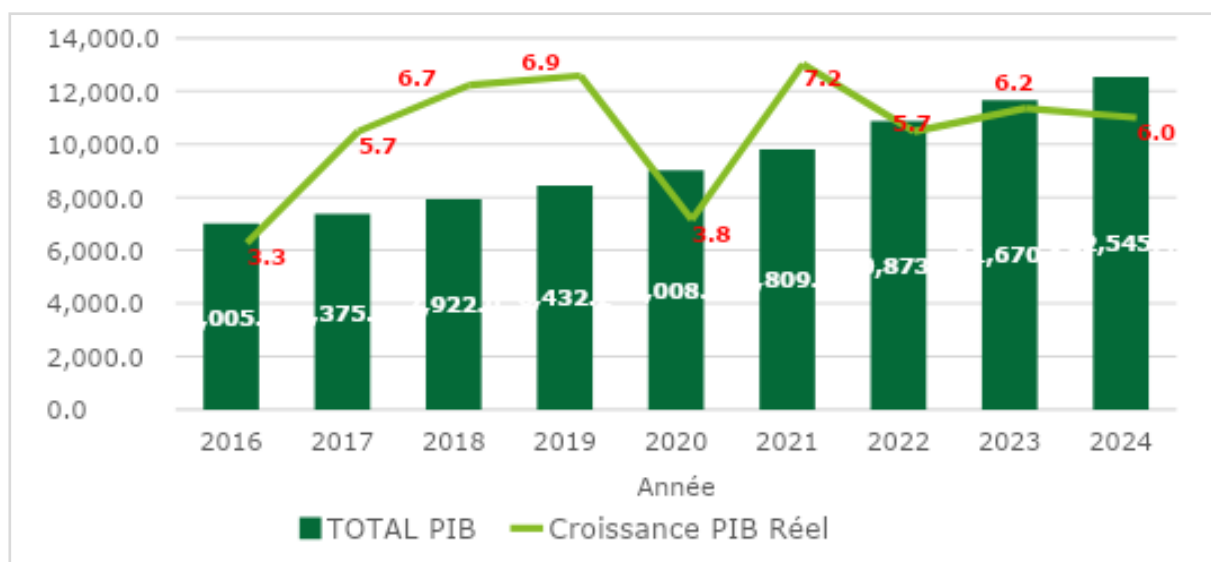
L'activité économique en 2021, en dépit de la poursuite de la pandémie de la covid-19 a enregistré un regain de dynamisme avec un taux de croissance de 7,2 % contre 3,8% un an plus tôt. Ce taux de croissance traduit la résilience de l'économie nationale face aux chocs exogènes notamment la covid-19 et la fermeture des frontières nigérianes. La croissance économique obtenue est soutenue par :

- La forte hausse du trafic portuaire au-delà des attentes, en lien avec l'ouverture des frontières du Nigéria et la reprise de l'économie internationale ;
- L'accélération de la construction des infrastructures socio-économiques en raison de la disponibilité à temps des ressources, notamment à travers les deux émissions obligataires internationales et les allocations de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) du FMI ;
- Le dynamisme mieux que prévu de l'activité dans les branches liées au tourisme ;

- L'amélioration de la production agricole, grâce notamment au coton à la faveur de la bonne organisation de la filière ;
- La hausse des activités d'égrenage en lien avec l'augmentation de la production de coton au cours de la campagne 2020/2021 ;
- etc.

Les perspectives économiques tablent sur un ralentissement du rythme de croissance en 2022. En effet en lien avec la guerre Russie Ukraine, le taux de croissance ressortirait à 5,7 % en 2022 avant de connaître une remontée pour s'afficher à 6,2 % en 2023 en lien avec une dynamisation de l'activité économique, l'accroissement de la production agricole notamment le coton et la poursuite des investissements dans le cadre du programme d'action du gouvernement 2021-2026.

Figure 5. Evolution du PIB nominal (milliards de FCFA) et du taux de croissance réel de 2015 à 2023



Source : INSTaD/DGE, avril 2022

2.1.1. Niveau du PIB

Le produit intérieur brut (PIB) nominal du Bénin est ressorti en 2021 à 9 809,7 milliards de FCFA contre 9.008,8 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 8,9 %.

La hausse du PIB nominal a été stimulée par l'ensemble des secteurs d'activités et des impôts et taxes nets de subventions.

Sur la période 2016-2021, le PIB nominal a enregistré une croissance moyenne de 6,5 %. Le PIB agricole¹² a enregistré une croissance moyenne de 7,9

%, le secteur secondaire 6,7 % et le secteur tertiaire, 5,2 %.

Tableau 23. Évolution du PIB nominal (en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
						Est	Prév	Prév	Prév
Secteur primaire	1 944,2	2 101,2	2 223,3	2 266,2	2 442,2	2 798,6	3 120,7	3 298,6	3 503,1
Secteur secondaire	1 100,0	1 114,2	1 159,9	1 375,5	1 467,6	1 615,4	1 800,7	1 946,3	2 116,0
Secteur tertiaire	3 376,7	3 569,7	3 865,9	4 049,7	4 315,0	4 501,2	4 914,2	5 272,7	5 651,2
PIB aux coûts des facteurs	6 420,9	6 785,1	7 249,2	7 691,5	8 224,8	8 915,2	9 835,6	10 517,6	11 270,3
Impôts et taxes nets des subventions	584,3	590,2	672,8	740,8	784,0	894,5	1 038,0	1 152,6	1 274,9
TOTAL PIB	7 005,2	7 375,3	7 922,0	8 432,2	9 008,8	9 809,7	10 873,5	11 670,1	12 545,4

Source : INSTAD/DGE, Mai 2022

2.1.2. Croissance du PIB réel

A l'instar des années 2017-2020, l'activité économique en 2021 a bénéficié des bonnes performances du secteur agricole en lien avec, i) l'accroissement de la production cotonnière et vivrière en dépit des poches de sécheresse observées dans plusieurs zones agricoles, imputables notamment à un retard des pluies au cours de la première saison, ii) le dynamisme de l'activité portuaire, du commerce et des travaux d'infrastructures.

La valeur ajoutée du secteur primaire, afficherait une progression de 5,2 % en 2021 contre 1,8 % en 2020. Cette résilience serait imputable, malgré le contexte, à la performance notable enregistrée par la production cotonnière ainsi que la contribution appréciable des activités d'égrenage¹³, l'accroissement de la production vivrière (céréales et tubercules) et des cultures industrielles et d'exportations (ananas et anacarde). La production de coton a enregistré une hausse de 2,3% pour atteindre 731.073 tonnes au titre de la campagne 2020-2021 contre 714.714 tonnes au titre de la campagne 2019-2020 et permet au Bénin non seulement de battre son propre record, mais de maintenir sa place de premier producteur de coton en Afrique.

Les autres cultures industrielles ou d'exportation, notamment l'ananas et l'anacarde, relativement mieux organisées que les cultures vivrières, ont connu un accroissement respectif de 3,6 % et 6,0 % de leur production. Par ailleurs, le secteur agricole

a continué de profiter de l'amélioration des activités d'égrenage, à la suite de la hausse de la production cotonnière de la saison précédente.

La valeur ajoutée du secteur secondaire augmenterait de 9,1 % en 2021 après 5,2 % un an plus tôt, en rapport avec la progression de celles de toutes les branches. La branche des BTP croîtrait de 17,4 % sous l'effet de la reprise des chantiers dont le rythme d'exécution avait été affecté par la crise sanitaire et économique en 2020. Au nombre de ces chantiers, on peut citer :

- la construction en cours d'un lot de 3.000 logements et le démarrage imminent d'un deuxième lot de plus de 3.000 logements, portant le nombre total de logements en construction avant la fin de l'année à plus de 6.000 ;
- la construction en cours de la cité ministérielle de Cotonou, de l'hôpital de référence d'Abomey-Calavi, du marché de gros d'Akassato ;
- la poursuite du projet de modernisation et de construction de 35 marchés régionaux ;
- le démarrage effectif du projet de construction du Pipeline Bénin-Niger ;
- divers projets routiers ; etc.

Les activités extractives (+7,9 %) et les autres industries manufacturières (+8,1 %) profiteraient de la dynamique de la branche des BTP notamment à travers une demande soutenue des matériaux de

¹² Agriculture au sens large

¹³ L'égrenage est désormais comptabilisé dans le secteur primaire pour les nouveaux comptes, conformément aux recommandations du SCN 2008

construction, en particulier le ciment et le fer. La branche énergie profiterait de la reprise économique

enregistrée dans toutes les autres branches. Elle afficherait une progression de 7,9 %.

Tableau 24. Croissance du Produit Intérieur Brut réel (%)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
						est	Prév	Prév	Prév
PIB total	3,3	5,7	6,7	6,9	3,8	7,2	5,7	6,2	6,0
Secteur primaire	9,0	7,6	7,3	5,2	1,8	5,2	5,4	5,6	5,7
Secteur secondaire	0,9	0,5	4,8	13,6	5,2	9,1	6,5	7,1	6,8
Secteur tertiaire	1,9	5,5	5,7	5,2	4,9	6,6	4,7	5,2	4,8
Droits et taxes	-1,1	11,0	14,0	10,1	2,7	12,5	10,2	11	10,5

Source : INSTAD/DGE, Mai 2022

Dans le secteur tertiaire, la valeur ajoutée connaîtrait une hausse de 6,6 % en 2021 contre 4,9 % en 2020, dénotant d'un regain de l'activité. Cette progression résulterait principalement de l'accroissement du trafic portuaire en 2021 nettement plus favorable que prévu, la bonne tenue des branches Commerce, transport, hôtels et restauration et communication. En effet, la valeur ajoutée de la branche « commerce » connaîtrait une nette amélioration avec une croissance de 5,8 % contre une estimation de 0,8 % en 2020. La branche Transport serait soutenue par les bonnes réalisations du trafic portuaire. En ce qui concerne les activités des sous-secteurs « Hôtels et restaurants » et « Télécommunication », elles seraient dopées par le retour progressif à une vie normale, renforcée par la disponibilité du vaccin anti-COVID-19, par le biais de l'initiative COVAX. De même, les habitudes digitales, nées de la mise en applica-

tion de l'ensemble des mesures barrières contre la propagation de la COVID-19 se sont poursuivies et devraient contribuer favorablement à l'amélioration de la valeur ajoutée de la branche télécommunication.

2.1.3. Décomposition du PIB en structure

La structure du PIB en 2021 montre une prédominance du secteur tertiaire avec une part de 45,9 % contre 47,9 % en 2020, soit un léger repli au profit des autres secteurs d'activité. Le secteur primaire vient en seconde position avec une part de 28,5 % contre 27,1 % un an plus tôt, soit un léger repli. Le secteur secondaire se présente derrière le primaire avec une part de 16,5 % en progression de 0,2 point par rapport à 2020. Les droits et taxes complètent la marche avec une part de 9,1 % en légère amélioration par rapport à 2020.

Tableau 25. Structure du PIB (%)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
					Est	Est	Prév	Prév	Prév
PIB total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Secteur primaire	27,8	28,5	28,1	26,9	27,1	28,5	28,7	28,3	27,9
Secteur secondaire	15,7	15,1	14,6	16,3	16,3	16,5	16,6	16,7	16,9
Secteur tertiaire	48,2	48,4	48,8	48,0	47,9	45,9	45,2	45,2	45,0
Droits et taxes nets de subventions	8,3	8,0	8,5	8,8	8,7	9,1	9,5	9,9	10,2

Source : INSTAD/DGE, Mai 2022

En termes de structure, le secteur tertiaire reste dominant avec une part moyenne de 47,87 % sur la période 2016-2021 contre respectivement 27,80 %, 15,75 % et 8,57 % pour les secteurs primaire, secondaire et les droits et taxes nets de subventions.

En perspective pour 2022, il est attendu que le secteur tertiaire demeure prédominant (45,2 %), suivi du secteur primaire (28,7 %), du secteur secondaire (16,6 %) et des droits et taxes (9,5 %). La structure

ne devrait pas connaître une grande évolution au cours des deux années suivantes.

2.2. Détail du produit intérieur brut

2.2.1. PIB en valeur, détail des secteurs

Au niveau du secteur primaire, l'agriculture est la branche qui a généré le plus de valeurs ajoutées en 2021, soit 2.238,3 milliards de FCFA contre 382,0 milliards de FCFA et 178,3 milliards de FCFA, respectivement pour la branche « élevage, chasse » et la branche « pêche, sylviculture et exploitation forestière ». La part des valeurs ajoutées générée par l'agriculture a représenté en moyenne sur la période 2016-2021, 78,6 % du revenu du secteur primaire. Les prévisions pour 2022 tablent sur une croissance de 11,5 % du revenu du secteur primaire par rapport à 2021, en raison de l'amélioration attendue de la production et de la hausse des prix au producteur anticipée pour l'année 2022.

Au niveau du secteur secondaire, l'agro-industrie, les BTP et les autres industries manufacturières sont les principales branches qui ont le plus contribué aux valeurs ajoutées du secteur en 2021 avec respectivement 586,2 milliards de FCFA (36,3 %), 563,9 milliards de FCFA (34,9 %) et 343,8 milliards de FCFA (21,3 %). Les prévisions de 2022 indiquent

une augmentation de 11,47 % de la valeur ajoutée du secteur secondaire soutenue, entre autres, par la progression des activités de construction (+15,0 %) en lien avec la poursuite des chantiers inscrits au Programme d'Action du Gouvernement, la production de la branche Electricité et Eau (+8,0%) et les branches agro-industries (+9,4 %) et autres industries manufacturières (+9,8%) en réponse à la bonne tenue de la campagne agricole 2021 et la reprise de l'activité économique en général.

Au niveau du secteur tertiaire, la branche commerce a, en 2021, créé le plus de richesse avec une contribution de 25,8 %. Elle est suivie des branches « transport » (15,8 %), « administration publique et sécurité sociale » (14,9 %) « Education » (9,9 %), « restauration et hôtel » (6,9 %), « postes et télécommunications » (3,6 %), « banques et autres organismes financiers » (2,9 %) et « santé et actions sociales » (2,4 %). Les branches « commerce », « transport » et « restaurant et Hôtel » couvrent à elles seules 48,6 % du secteur tertiaire.

En 2022, le revenu du secteur tertiaire connaîtrait une hausse de 9,2 % par rapport à 2021 induite notamment par les branches « commerce », « transport » et « postes et télécoms » dans une large mesure.

Tableau 26. Evolution du PIB nominal par branche d'activités (en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
						Est	Prév	Prév	
Secteur primaire	1 944,2	2 101,2	2 223,3	2 266,2	2 442,2	2 798,6	3 120,7	3 298,6	3 503,1
Agriculture	1 486,8	1 648,8	1 743,5	1 761,6	1 968,1	2 238,3	2 523,2	2 661,2	2 820,9
Elevage, chasse	263,4	263,5	280,6	304,1	266,9	382,0	413,0	446,5	482,7
Pêche sylviculture et exploitation forestière	194,0	188,8	199,1	200,6	207,2	178,3	184,5	190,9	199,5
Secteur secondaire	1 100,0	1 114,2	1 159,9	1 375,5	1 467,6	1 615,4	1 800,7	1 946,3	2 116,0
Activités Extractives	26,6	28,3	30,5	34,4	39,1	40,4	45,6	50,0	56,1
Industrie Agro-Alimentaire	443,2	462,9	469,9	531,5	559,8	586,2	641,6	674,0	721,8
Autres Industries manufacturières	252,5	246,6	256,0	300,4	312,9	343,8	377,4	399,6	431,6
Electricité et eau	53,3	55,5	55,8	60,6	71,2	81,2	87,7	97,5	106,4
BTP	324,4	321,0	347,7	448,6	484,5	563,9	648,4	725,2	800,0
Secteur tertiaire	3 376,7	3 569,7	3 865,9	4 049,7	4 315,0	4 501,2	4 914,2	5 272,7	5 651,2
Commerce	926,9	970,2	1 030,6	1 035,3	1 058,0	1 160,1	1 268,3	1 365,0	1 454,7

Restaurants et hôtels	207,2	216,9	224,1	251,8	253,4	312,6	343,0	371,5	402,2
Transports	629,7	659,1	706,9	795,0	857,0	712,7	775,7	830,8	898,5
Postes et télécommunications	129,7	135,1	143,1	153,2	156,1	162,8	179,4	194,8	213,3
Banques et organismes financiers	120,1	117,6	121,3	132,5	134,2	128,4	136,3	144,6	154,8
Administration publique et sécurité sociale	426,6	461,1	577,0	511,8	595,3	670,4	721,9	779,3	829,9
Education	291,1	317,2	331,2	367,4	420,8	444,3	478,0	512,6	546,4
Santé et action sociale	64,6	70,2	73,2	82,7	93,9	108,5	116,3	125,7	131,4
Autres services	580,8	622,3	658,7	720,2	746,3	801,4	895,3	948,4	1 020,0
PIB aux coûts des facteurs	6 420,9	6 785,1	7 249,2	7 691,5	8 224,8	8 915,2	9 835,5	10 517,5	11 270,5
Impôts et taxes nets des subventions	584,3	590,2	672,8	740,8	784,0	894,5	1 038,0	1 152,6	1 274,9
TOTAL PIB	7 005,2	7 375,3	7 922,0	8 432,2	9 008,8	9 809,7	10 873,5	11 670,1	12 545,40

Source : INSTAD-DGE, Mai 2022

2.2.2. PIB en composition (%)

La composition du PIB montre que le secteur tertiaire constitue le moteur de la croissance. Les principales branches dudit secteur, sont notamment « le commerce », « les transports », et « l'administration

et la sécurité sociale ». Le secteur primaire, tiré par la branche agriculture, constitue le deuxième secteur qui contribue le plus à la composition du PIB. Au niveau du secteur secondaire, ce sont les industries agroalimentaires, suivies de la branche BTP, qui constituent l'essentiel du PIB secondaire.

Tableau 27. Structure du Produit Intérieur Brut nominal en %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
						Est	Prév	Prév	Prév
Secteur primaire	27,8	28,5	28,1	26,9	27,1	28,5	28,7	28,3	27,9
Agriculture	21,2	22,4	22,0	20,9	21,8	22,8	23,2	22,8	22,5
Elevage, chasse	3,8	3,6	3,5	3,6	3,0	3,9	3,8	3,8	3,8
Pêche sylviculture et exploitation forestière	2,8	2,6	2,5	2,4	2,3	1,8	1,7	1,6	1,6
Secteur secondaire	15,7	15,1	14,6	16,3	16,3	16,5	16,6	16,7	16,9
Activités Extractives	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Industrie Agro-Alimentaire	6,3	6,3	5,9	6,3	6,2	6,0	5,9	5,8	5,8
Autres Industries manufacturières	3,6	3,3	3,2	3,6	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4
Electricité et eau	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
BTP	4,6	4,4	4,4	5,3	5,4	5,7	6,0	6,2	6,4
Secteur tertiaire	48,2	48,4	48,8	48,0	47,9	45,9	45,2	45,2	45,0
Commerce,	13,2	13,2	13,0	12,3	11,7	11,8	11,7	11,7	11,6
Restaurants et hôtels	3,0	2,9	2,8	3,0	2,8	3,2	3,2	3,2	3,2
Transports	9,0	8,9	8,9	9,4	9,5	7,3	7,1	7,1	7,2
Postes et télécommunications	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,7	1,7
Banques et organismes financiers	1,7	1,6	1,5	1,6	1,5	1,3	1,3	1,2	1,2

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
						Est	Prév	Prév	Prév
Administration publique et sécurité sociale	6,1	6,3	7,3	6,1	6,6	6,8	6,6	6,7	6,6
Education	4,2	4,3	4,2	4,4	4,7	4,5	4,4	4,4	4,4
Santé et action sociale	0,9	1,0	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,0
Autres services	8,3	8,4	8,3	8,5	8,3	8,2	8,2	8,1	8,1
PIB aux coûts des facteurs	91,7	92,0	91,5	91,2	91,3	90,9	90,5	90,1	89,8
Impôts et taxes nets des subventions	8,3	8,0	8,5	8,8	8,7	9,1	9,5	9,9	10,2
TOTAL PIB	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSTAD/DGE, Mai 2022

2.2.3. PIB par composante

Du côté de la demande, la consommation finale, tirée par sa composante privée est demeurée le principal moteur de la croissance entre 2016 et 2021. La consommation finale est soutenue par la hausse des revenus générés par les activités économiques et les différents transferts reçus par les ménages. En 2021, la consommation finale en valeur nominale a enregistré une hausse de 6,0 % imputable à un accroissement de 7,7 % de la consommation privée.

L'investissement a enregistré une amélioration continue entre 2016 et 2021. En 2021, la bonne tenue de l'investissement est liée à la composante publique et à la composante privée. L'investissement public a enregistré un accroissement substantiel de 32,5 %, en lien d'une part avec les réponses apportées par le Gouvernement en riposte à la pandémie de la Covid-19, et d'autre part avec la poursuite des grands projets d'infrastructures inscrits au Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021, perturbés

quelque peu jusque-là par la pandémie de la COVID-19. Quant à l'investissement privé, il a enregistré une hausse de 20,7 % après un recul de 2,8% en 2020. En lien avec l'importance des dépenses d'investissement, le taux d'investissement en proportion du PIB atteindrait 28,9 % en 2021 contre une estimation de 25,6% en 2020.

La bonne tenue de la consommation finale et de l'investissement a induit une hausse de la demande interne de 10,1 %. En perspective, elle devrait à nouveau augmenter, passant de 10.419,6 milliards FCFA à 11.786,9 milliards de FCFA en 2022 en raison d'une hausse de la consommation totale et de la formation brute de capital fixe.

La demande extérieure nette a enregistré une dégradation en ressortant à -609,9 milliards de FCFA contre -458,4 milliards FCFA en 2020 en lien avec un accroissement plus important des importations par rapport aux exportations. Cette détérioration devrait se poursuivre en 2022 et 2023.

Tableau 28. Produit Intérieur Brut nominal, Emploi-ressources (en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
						EST	Prév	Prév	Prév
1.Demande interne	7 269,6	7 896,4	8 496,1	8 805,0	9 467,2	10 419,6	11 786,9	12 595,8	13 391,6
Consommation totale	5 849,5	6 129,2	6 405,7	6 643,8	7 157,9	7 589,4	8 731,6	9 038,0	9 605,2
Privée	5 129,3	5 356,4	5 581,0	5 771,7	6 131,0	6 601,0	7 633,7	7 861,1	8 316,0
Publique	720,2	772,9	824,7	872,1	1 026,9	988,4	1 097,9	1 176,9	1 289,2
FBCF totale	1 381,6	1 728,7	2 051,8	2 122,7	2 270,8	2 790,6	3 015,7	3 518,2	3 746,9
Privé	1 080,5	1 415,1	1 725,8	1 907,4	1 853,5	2 237,8	2 299,0	2 756,4	3 043,7
Publique	301,1	313,6	326,0	215,3	417,3	552,8	716,7	761,9	703,2
Variation des stocks	38,5	38,5	38,5	38,5	38,5	39,6	39,6	39,6	39,6
2. Demande extérieure totale	-264,3	-521,1	-574,1	-372,7	-458,4	-609,9	-913,4	-925,7	-846,2
PIB	7 005,2	7 375,3	7 922,0	8 432,2	9 008,8	9 809,7	10 873,5	11 670,1	12 545,4

Source : INSTAD/DGE, Mai 2022

Le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 est organisé autour des thématiques majeures que sont le développement du capital humain et du bien-être de la population, la productivité et la compétitivité de l'économie nationale, l'environnement et les changements climatiques, le développement des territoires et la gouvernance. Il est structuré en

quatre (4) parties : le diagnostic stratégique de développement économique et social assorti de défis et enjeux de développement, des objectifs et orientations stratégiques, du cadrage macroéconomique et social et le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

3.1. Réalisations et achèvement récents

3.1.1. Présentation du Plan National de Développement

Le PND 2018-2025 a été élaboré avec l'appui des PTFs, notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), la Coopération allemande (GIZ) et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Le PND vise à préciser les repères stratégiques pour l'action de développement pour les huit (08) années d'ici 2025, échéance retenue pour la réalisation et la concrétisation de la Vision Bénin Alafia 2025. Le plan est opérationnalisé en deux phases : une première phase de 2018 à 2021, à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et le Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021 (PAG) intégrant les axes stratégiques et une deuxième phase de 2022 à 2025 à travers le PAG 2021-2026.

La mise en œuvre du PND 2018-2025 est consacrée par les réalisations du PAG 2016-2021 et celles prévues dans le PAG 2021-2026. Il offre également l'opportunité d'assurer l'atteinte des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Afrique à tous les niveaux du processus de gestion de développement (niveaux central, sectoriel et local).

Se fondant sur les avantages comparatifs du Bénin, en lien avec les aspirations inscrites dans la « vision Bénin 2025 scénario Alafia »¹⁴, l'évolution des tendances internationales et régionales, l'option stratégique retenue est de faire de l'agro-industrie, du tourisme et des services, le moteur de la croissance économique inclusive et durable dans le cadre d'une gouvernance nationale et locale plus efficace tout en

misant sur le développement du capital humain et des infrastructures.

Le scénario PND-ODD repose sur une célérité satisfaisante dans la mise en œuvre du Programme d'actions du Gouvernement et de ses réformes économiques ainsi que des programmes quadriennaux, PC2D. Ce scénario est donc orienté vers un renforcement de l'investissement, notamment privé.

Les hypothèses retenues s'articulent autour de l'amélioration réelle du climat des affaires et les progrès dans la mise en œuvre des réformes majeures, notamment la modernisation de l'administration publique, la lutte contre la corruption, la modernisation du système de protection sociale et l'efficacité du système de gestion des finances publiques et de l'accès inclusif aux services financiers.

Sur cette base, il est prévu que :

- Le taux de croissance économique atteindrait 10,2 % en 2025, contre 5,7 % en 2017 ;
- Le taux d'investissement passerait de 26,4 % en 2018 à 33,2 % pour la période 2022-2025 ;
- Le taux d'emploi précaire représenterait moins de 60 % en 2025, contre 83,7% en 2015 ;
- Une réduction de l'incidence de la pauvreté à hauteur de 23,2 % en 2025 contre 40,1 % en 2015.

Financement du plan national de développement

Le schéma de financement du PND requiert une mobilisation accrue des recettes intérieures, le développement de Partenariats Public Privé (PPP), le recours au marché financier notamment aux prêts concessionnels et semi-concessionnels auprès des

¹⁴ La vision Bénin 2025, scénario Alafia, est un document prospectif élaboré en 2000 dont la vision est de faire du Bénin un pays bien gouverné, avec une économie compétitive et prospère, le rayonnement culturel et de bien-être.

Partenaires Techniques et Financiers (PTF), la participation active de la diaspora, l'exploitation des instruments de financement innovants, et l'instauration des guichets de financement spécialisés (environnement, santé, éducation etc.).

Hormis la mobilisation des ressources financières, le Bénin doit disposer d'une masse critique de ressources humaines constituées principalement du personnel de l'Administration publique (État central et collectivités territoriales) sans occulter l'assistance technique des organismes internationaux. Le Bénin s'est inscrit dans l'initiative mise en place par les Nations Unies en vue de l'évaluation du financement du développement dans le cadre du Programme d'actions d'Addis-Abeba qui vise à explorer toutes les sources de financement potentielles accessibles au pays (ressources internes, externes, de la diaspora, des fonds souverains, des marchés financiers, des fondations, les financements innovants y compris ceux liés au climat, le PPP, etc.).

Mécanismes de suivi de mise en œuvre du plan national de développement

Le suivi de la mise en œuvre du PND se fait au niveau stratégique et opérationnel à travers celui du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), du Programme d'actions du Gouvernement et des actions qui concourent à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du PND est conçu pour renforcer la coordination et la synergie nécessaires à l'efficacité et à la complémentarité des plans et programmes sectoriels. Ce cadre comprend notamment le Conseil des Ministres qui est l'organe chargé de l'adoption des orientations globales ; le Conseil National d'Orientation (CNO) qui est la plus haute instance du dispositif de pilotage et qui est chargé de la gestion stratégique et politique du PND ; le Comité Gouvernement-Partenaires au Développement (CGPAD) qui assure le dialogue continu sur le PND et le Comité Technique de Pilotage et de Suivi (CTPS) qui est chargé du suivi technique de la mise en œuvre du PND.

Un cadre de mesure de la performance est mis en place et des évaluations et revues périodiques sont réalisées pour assurer un suivi-évaluation dudit plan. Par ailleurs, un système d'information est mis en

place et s'articule autour des dispositifs standards de collecte de données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSTaD). Il permet la collecte périodique des données nécessaires au suivi et à l'évaluation du PND.

3.1.2. Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAG¹⁵ 2016-2021 plusieurs actions ont été engagées par le Gouvernement sur l'ensemble des trois piliers : consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance, engager la transformation structurelle de l'économie et améliorer les conditions de vie des populations.

Sur le plan de la consolidation de la démocratie, l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, plusieurs actions de grande envergure ont été menées notamment :

- La révision de la Constitution du 11 décembre 1990 qui renforce et renouvelle le modèle démocratique béninois ;
- La réforme du système partisan qui restitue les partis politiques à leur vocation d'animateurs exclusifs de la vie politique ;
- La réforme conduite à travers le vote de diverses lois portant notamment sur la charte des partis politiques, le financement des partis politiques, la charte de l'opposition et le nouveau code électoral.

Ces réformes ont permis l'assainissement du paysage politique. En effet, le nombre de partis politiques est passé de 250 à une quinzaine en 2021. Les déviances découlant du multipartisme intégral ont été corrigées de façon progressive (personnification et régionalisation des partis politiques, financement occulte, etc.). Le nouveau statut de l'opposition offrant des garanties pour l'existence d'une opposition responsable a été adopté. Le code électoral a été révisé permettant notamment de stabiliser le calendrier électoral et de moderniser l'organisation des différentes élections politiques. La loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant charte des partis politiques en République du Bénin a été adoptée pour la restauration du système partisan.

¹⁵ Le PAG a été l'unique instrument de pilotage de l'action gouvernementale au cours des cinq (5) dernières années du mandat du Président Patrice TALON

Le Renforcement du Système Judiciaire, dont entre autres, l'institutionnalisation de la Cour des comptes à travers la révision de la Constitution et la Création et l'opérationnalisation de la CRIET pour intensifier la lutte contre la corruption et l'impunité ; véritable instrument de promotion de la bonne gouvernance et du respect des biens publics.

- L'amélioration de la gestion du patrimoine de l'Etat à travers entre autres l'instauration de Mandats de gestion déléguée attribués à des partenaires privés pour redresser et améliorer les performances d'entreprises publiques jugées stratégiques (la SBEE, le PAC, l'Aéroport de Cotonou) et l'adoption d'une nouvelle loi sur les entreprises publiques pour moderniser et rendre plus efficiente leur gouvernance.
- La modernisation de la gestion de l'état civil à travers la mise en place d'un fichier national centralisé et informatisé de l'identité de l'ensemble des ressortissants et résidents (Registre national des personnes physiques) ; l'opérationnalisation du Numéro Personnel d'Identification qui assure l'interopérabilité entre les différents systèmes d'informations des programmes gouvernementaux de développement du numérique et de la digitalisation des services à la population et la mise en œuvre de mesures visant la reconstitution des actes d'état civil pour plusieurs citoyens.

Sur le plan de la transformation structurelle de l'économie, l'Etat s'est engagé dans un programme d'investissements massifs qui a impacté l'ensemble des secteurs socio-économiques. Ce programme d'investissements a permis à ce jour : d'améliorer le climat des affaires, de renforcer les capacités énergétiques du Bénin, de digitaliser des procédures de recouvrement des impôts et taxes, d'accroître les infrastructures routières, etc.

Les mesures d'amélioration du climat des affaires

Les mesures d'amélioration du climat des affaires ont permis de revoir le cadre institutionnel de gestion des relations avec le secteur privé à travers la création du Comité Interministériel de Promotion des Investissements (CIPI) pour la coordination des relations du Gouvernement avec le secteur privé, la restructuration de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations pour servir de bras opérationnel pour le CIPI. Les changements positifs induits par ces réformes ont permis au Bénin de mobiliser, pour la première émission obligataire en euros (euro bonds) sur le marché international, plus de

328 milliards de FCFA avec un taux de souscription de 250 % en moins de deux heures le 19 mars 2019 pour une maturité finale de 7 ans et un taux d'intérêt de 5,75 %. De même, il est noté un accroissement des investissements directs étrangers qui ont plus que triplé entre 2016 et 2020.

Le renforcement des capacités énergétiques du Bénin

Pour une demande estimée à 250 MW, la puissance totale installée au Bénin était de 181,5 MW entre 2016 et 20. Le taux d'électrification au niveau national est passé de 46,6 % en 2015 à 55,1 % en 2020. Les actions visant le développement des infrastructures énergétiques réalisées au cours de la période 2016-2019 ont porté entre autres sur : (i) la réhabilitation et la mise en service de 15 moteurs dans les centrales de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) pour une puissance totale de 30,00 MW, l'achèvement des travaux de construction d'une centrale de 120 MW et sa mise en service le 29 août 2019. Ces investissements ont permis de faire passer le taux de dépendance énergétique du Bénin de 90 % à 30 % et de mettre fin au délestage. Plusieurs autres travaux sont en cours, notamment la nouvelle centrale électrique de 140MW (Maria Gleta 2), les centrales solaires photovoltaïques pour une capacité totale de 95 MW, le barrage hydroélectrique multifonctions de 128 MW sur le fleuve Ouémé à Dogo-bis, la construction de deux centres de contrôle de la distribution « dispatching » (national et régional) et la construction du Terminal de stockage et de regazéification flottant (FSRU) dans le port de Cotonou.

La digitalisation des procédures de recouvrement des impôts et taxes

Le Gouvernement a engagé plusieurs réformes au niveau des régies financières avec notamment :

- La mise en service en 2018 du Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés (SIGTAS) au niveau de la Direction des Grandes Entreprises. Ce système doit garantir une meilleure gestion des contribuables en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et de renforcer le suivi des obligations déclaratives et de paiement. A compter de janvier 2019, le SIGTAS a été déployé au niveau de quatre (4) des huit (8) centres des impôts des moyennes entreprises que compte le pays.

- L'instauration des Machines Électroniques Certifiées de Facturation (MECeF) en 2018 pour améliorer le taux de recouvrement de la TVA. Sa généralisation à l'ensemble des assujettis à la TVA est entrée dans sa phase active depuis décembre 2019. En 2021, le déploiement d'une plateforme de e-MECeF a été effectif.
- L'effectivité de la télédéclaration et du télépaiement des impôts depuis 2018 ;
- Le dépôt en ligne des états financiers en 2019 ;
- Le paiement de la taxe sur les véhicules à moteur par téléphonie mobile pour compter du 1er janvier 2020 ;
- La déclaration unique des impôts sur le salaire et des cotisations sociales en ligne à compter du 1er janvier 2020 ;
- La mise en place d'une plateforme pour l'enregistrement des actes en ligne (e-Enregistrement) fonctionnelle depuis juillet 2020 ;
- la délivrance de l'attestation fiscale et de l'identifiant fiscal Unique en ligne ;
- La dématérialisation et la simplification des procédures de dédouanement pour toutes les formalités de commerce extérieur ;
- Le télépaiement des recettes non fiscales ;
- La refonte du code général des impôts assortie d'un livre des procédures fiscale en application à partir du 1er janvier 2022 ;
- La mise en place et l'opérationnalisation d'un nouveau système Intégré de gestion des impôts du Bénin (SIGIBE) en remplacement de SIGTAS depuis le 1er avril 2022 avec une extension progressive des téléprocédures aux centres non encore couverts.

Le renforcement des infrastructures de transport, de logistique et de commerce

Dans le domaine des infrastructures routières, les travaux entrepris ont porté sur un linéaire de 1.823 km (réhabilitation et renforcement : 835 km, nouvelle construction 989 km), l'amélioration de l'entretien du réseau routier et des pistes rurales. Ces travaux ont permis d'améliorer l'indice d'état général du réseau routier classé qui a évolué de 46 % en 2016 à 63 % en 2020. Ces résultats sont dus à la réalisation des nombreux projets d'infrastructures routières inscrits dans le PAG et réalisés à travers le PPP.

Les grands projets exécutés sont notamment : la reconstruction du tronçon, ancien pont de Cotonou-Loterie Nationale-Hôtel du Port-Carrefour CEN-SAD- Erevan long de 5,80 km (aménagement de voies en béton dédiées au trafic portuaire) pour un coût de 32,25 milliards de FCFA, la réhabilitation de la route Dassa-Savalou-Djougou (260,70 Km) pour un montant de 64,15 milliards de FCFA. Il y a eu aussi la construction du pont de Womey, long de 324 m, pour un coût de 9,5 milliards de FCFA, l'aménagement et le bitumage de la route des pêches – Phase 1 : Tronçon Cotonou-Adouanko (12,547 km) pour un montant de 27,15 milliards de FCFA et la réhabilitation et le renforcement de la RNIE 2 – Tronçon : Béroubouay-Kandi-Malanville (177,20 km) pour un coût de 65,59 milliards de FCFA.

Un autre projet d'envergure est la réhabilitation et la mise aux normes internationales de l'aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun, dont les travaux ont été lancés depuis avril 2020. Ce projet est financé par le Gouvernement du Bénin à hauteur de 10 milliards de FCFA. Ces travaux devraient permettre d'augmenter la capacité d'accueil de l'aéroport de 500.000 passagers à 1,5 million de passagers.

Dans le domaine des télécommunications, il y a eu à travers le Projet de Développement des Infrastructures des Télécommunications et des TIC (PDI2T), le déploiement de l'internet haut débit caractérisé par une dorsale en fibre optique qui parcourt le Bénin du nord au Sud sur plus de 2.000 km et l'accès à l'internet haut débit à travers la fibre optique est aujourd'hui une réalité dans plus de 90 % des communes. Le déploiement d'outils numériques pour la modernisation de l'administration se poursuit avec la mise en place d'une plateforme de dématérialisation des services de l'Etat, la Construction d'un data center national à Abomey-Calavi et l'interconnexion en cours de 187 sites décentralisés de l'administration des finances (e-Gouv). Il est aussi prévu la mise en place du réseau béninois pour l'éducation et la recherche (RBER) qui interconnecte les 4 universités publiques représentant 80 % de la population estudiantine ; la mise en place d'une plateforme d'infrastructures à clé publique (PKI) sécurisant avec la biométrie d'une part les documents administratifs (passeports, carte nationale d'identité, etc.) et d'autre part, les communications électroniques.

Une attention particulière a été accordée aux pistes rurales dans plusieurs communes pour faciliter les déplacements des populations et surtout le transport de leurs productions vers les marchés (locaux). Au total, sur la période 2016–2019, 51.736,10 Km de linéaire de routes et de pistes rurales ont fait l'objet de réfection pour un montant global de 23,74 milliards de FCFA.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable à la population

Sur le plan de l'amélioration des conditions de vie, les réformes ont été axées sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'amélioration du cadre de vie de la population.

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, le programme d'investissement à court terme a démarré en octobre 2018 et permis de lancer les travaux pour 110 nouvelles adductions d'eau multi-villages dans tout le pays pour desservir 821.700 personnes, soit environ 20 % de la population non encore desservie. Le programme s'est poursuivi en 2019 avec le lancement des travaux de construction de 500 nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau potable multi-villages en vue de l'accès universel à l'eau potable à l'horizon 2021.

Les réformes engagées ont permis de mobiliser des ressources financières de plus de 500 milliards de FCFA (5 fois plus que précédemment) au profit de ce secteur. En milieu urbain, il est noté une desserte en eau potable d'environ 1 million de personnes supplémentaires au 30 septembre 2020, soit 3,6 millions de personnes desservies en eau potable, ce qui a permis d'approcher le taux de 75 % de desserte en 2020 contre 55 % en 2016. En milieu rural, le taux de desserte en eau potable est passé de 42 % en 2016 à 70 % en 2020. En outre, le programme d'investissement en cours aura permis de desservir en milieu rural 1,9 million de personnes additionnelles à fin décembre 2021 et devra permettre d'atteindre 3,7 millions de personnes à l'horizon 2040.

Il y a eu également le Projet de Développement des Infrastructures Hydrauliques Multifonction et Gestion Durable des Ressources en Eau (PDIHM/GDRE) dont l'objectif général est de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins hydrographiques et de construire des infrastructures hydrauliques multifonctions. Ce projet à, entre autres, permis d'aménager quarante-un (41) hec-

tares de périmètre en aval du barrage de Sépounga pour la promotion des activités hydro agricoles et halieutiques.

La mise en œuvre du projet asphaltage et du programme assainissement pluvial de la ville de Cotonou

L'amélioration du cadre de vie des populations a également été une préoccupation majeure du Gouvernement. Les travaux de la première phase du « Projet Asphaltage » ont démarré depuis le dernier trimestre 2018. Le projet asphaltage a permis la réhabilitation et l'aménagement de voirie urbaine dans 9 villes : Cotonou, Porto- Novo, Parakou, Sème- Podji, Abomey- Calavi, Abomey, Bohicon, Lokossa et Natitingou. A ces chantiers, qui vont embellir les villes et faciliter la mobilité de leurs habitants, s'associe le Programme d'Assainissement pluvial de la ville de Cotonou, dont les engagements financiers de 238 milliards de FCFA couvrent les besoins exprimés. Grâce à ce programme, la crise des inondations dans la ville de Cotonou devrait être jugulée.

Le démarrage effectif de la mise en œuvre de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)

Ce projet, d'un coût global de 313 milliards de FCFA, couvre le volet de l'assurance maladie, de la formation, des microcrédits et de l'assurance retraite. L'année 2019 a été marquée par le dénombrement des ménages les plus pauvres sur la base de l'EMICOV pour l'édition des cartes d'assurance et leur distribution. Ainsi, les zones sanitaires des départements du Zou, des Collines, de l'Atacora et de la Donga ont reçu des équipes d'agents recenseurs sous la supervision des autorités locales. Les ménages pauvres ont donc été dénombrés et les premières cartes d'assurance ont été distribuées au cours du 4ème trimestre 2019 aux chefs de ménages recensés. En 2020, la phase pilote du projet a été conduite dans 07 communes et plus de 4.000 personnes ont bénéficié d'une prise en charge sanitaire complète. Il y a eu également le lancement de micro-crédits mobiles ALAFIA avec plus de 19,3 milliards de FCFA injectés par l'Etat, la mise en œuvre de la phase pilote du volet formation au profit de sept mille (7.000) artisans sélectionnés sur toute l'étendue du territoire national dans divers domaines de compétence notamment : menuiserie aluminium ; photovoltaïque ; peinture, carrelage, staffage, électricité bâtiment et

maçonnerie ; le lancement en janvier 2021 de la généralisation l'assurance maladie pour toute personne résidant au Bénin avec plusieurs communes déjà impactés à ce jour.

3.2. Réalisations en cours et à venir

Les réalisations en cours et à venir sont axées sur la poursuite des activités contenues dans le PAG 2016-2021 et les activités prévues dans le nouveau PAG 2021-2026. Quelques grands chantiers à impact majeur sur l'économie et son potentiel sont décrits ci-après.

✓ La poursuite du projet de construction et d'exploitation du pipeline export Niger-Bénin

Le pipeline Niger-Bénin est un projet de 600 milliards de FCFA d'investissement direct pour le Bénin. D'une longueur totale de 1.982 km, dont 1.298 km en territoire nigérien et 684 km sur le sol béninois. Sur le sol béninois, le pipeline traversera les départements de l'Alibori, du Borgou, des Collines, du Plateau et de l'Ouémé, dix-sept (17) communes et cent cinquante-deux (152) villages/villes. D'une capacité de transport de 4,5 millions de tonnes par an, soit 35 millions de barils, l'ouvrage comportera sur le territoire béninois :

- Le pipeline proprement dit qui transportera le pétrole brut depuis son entrée sur le territoire béninois à Malanville jusqu'à la côte béninoise ;
- Deux (02) stations de pompage, à Gogounou et à Tchatchou et vingt-quatre (24) vannes ;
- Une station terminale et d'exportation à Sèmè (Sèmè-Kpodji).

La section maritime, longue de 15 km, sera équipée d'un système d'amarrage à point unique qui permettra de charger les navires pour l'exportation.

Ce projet permettra de créer 3.000 emplois pendant les travaux, 500 emplois permanents après les travaux, 200 directement au Bénin, puis les autres prestataires, qui vont accompagner l'entreprise pendant les 40 ans d'exploitation, tout au moins. Le Bénin tirera de l'exploitation de l'ouvrage plus de 300 milliards de FCFA (460 millions d'euros) comme droit de transit et recettes fiscales pour les vingt premières années d'exploitation du pipeline. À l'instar du Niger, le Bénin bénéficiera de la construction d'infrastructures sociocommunitaires (salles de classes, centres de santé, etc.) dans les communes

et les villages et quartiers que traversera le projet sur son territoire. Le Bénin sera également connu par tous les pays pétroliers du monde.

Les activités mises en œuvre par le Bénin sur la période 2016-2020 lui ont permis de se révéler au monde comme un pays attractif et incitatif pour l'investissement productif d'emplois et de revenus grâce aux réformes opérées sur l'environnement des affaires ainsi que sur le cadre macroéconomique et budgétaire.

✓ La modernisation du marché Dantokpa

Ce projet vise d'une part, à créer une zone commerciale moderne centrée sur le textile, la bijouterie et les cosmétiques, et, d'autre part, d'assurer une meilleure interconnexion avec l'agglomération de Cotonou. Il sera procédé au transfert du marché de gros et de certaines activités (friperie, alimentaire, équipements des ménages etc.) vers des marchés secondaires, la libération des emprises publiques, la dépollution, assainissement de la zone et gestion durable des déchets, le réaménagement de la voirie et des espaces de stationnement, la modernisation des installations marchandes et l'appui au déplacement des commerçants. L'impact économique et social attendu de ce projet est de stimuler les activités commerciales à forte valeur ajoutée et d'améliorer les conditions d'hygiène et de travail des commerçants. Ce projet sera exécuté pour un financement global de 80 milliards de FCFA, dont 8 milliards de FCFA à la charge du secteur public et 72 milliards de FCFA pour le secteur privé.

✓ La construction de la Marina de Ouidah

La réalisation de cette infrastructure contribuera à développer l'offre touristique du Bénin en général et celle de la ville de Ouidah en particulier. Projet colossal de 129 milliards de F CFA, le complexe comprend notamment : une arène vodun pour la fête des religions endogènes et diverses manifestations culturelles ; deux parking de plus 350 places ; des jardins du souvenir ; l'esplanade touristique avec restaurants, bars et sites de divertissement ; la reconstitution historique d'un bateau négrier ; une zone hôtelière d'environ 130 chambres ; un village artisanal, Zomachi, l'annexe de l'office du tourisme ; la promenade flottante sur la lagune et un jardin de recueillement. Les travaux ont démarré le 20 juillet 2020 par l'installation de la base vie. Ils devront durer 24 mois.

✓ **La construction du nouvel aéroport international à Glo-Djigbé**

Ce projet vise à doter le Bénin d'un aéroport aux standards internationaux, avec une excellente interconnexion avec le centre-ville de Cotonou grâce à une voie routière express. L'aéroport international de Glo-Djigbé devrait permettre de traiter plus de 900 passagers en heure de pointe tant à l'arrivée qu'au départ et une aérogare de fret pouvant traiter 12.000 tonnes par an. Il sera également procédé à la construction d'une voie express de 40 km reliant la Route des Pêches à la plateforme aéroportuaire avec un franchissement de la RNIE1 à la hauteur de Cocotomey.

L'impact économique et social attendu de la réalisation de ce projet est d'offrir de meilleures conditions de transport aérien pour accélérer la croissance du pays. Il sera exécuté pour un financement global de 360 milliards de FCFA, dont 145 milliards de FCFA à la charge du secteur public et 215 milliards de FCFA pour le secteur privé. Les travaux préliminaires engagés en mars 2017 sont en cours d'achèvement et le dédommagement des propriétaires terriens ayant rempli les formalités a été fait.

✓ **Le projet de création de la compagnie aérienne nationale**

Le Bénin nourrit le projet de création de sa compagnie aérienne nationale¹⁶. Pour ce faire, le Gouvernement béninois veut s'appuyer sur la mise à niveau en cours de ses infrastructures aéroportuaires. C'est le cas notamment de la modernisation de l'aéroport international Cardinal Bernadin Gantin de Cadjéhoun, à Cotonou, la construction du nouvel aéroport de Glo-Djigbé, le projet de rénovation et d'opérationnalisation effective de l'aéroport international de Tourou, à Parakou, ainsi que la poursuite de la mise en conformité du système de l'aviation civile béninoise avec les standards internationaux.

Les autorités béninoises comptent, par ailleurs, sur la nouvelle politique en matière de visa pour bien positionner cette future compagnie. Depuis 2018, le Bénin a, en effet, supprimé les droits de visa des ressortissants africains pour les séjours de moins de 90 jours. Si le projet venait à se concrétiser, la com-

pagne nationale béninoise ferait son entrée dans un ciel ouest-africain surchargé où l'on retrouve pratiquement une compagnie aérienne nationale dans tous les pays de la région.

✓ **La modernisation et l'extension du port**

Ce projet vise à faire du port de Cotonou, un port très performant grâce à la mise à niveau de ses infrastructures. Il est prévu :

- L'extension du bassin vers l'ouest de 154 m, la construction d'un nouveau quai de 360 m devant le quai actuel (gardant la largeur du bassin à 295 m minimum) et l'extension du quai sud de 154 m (phase 1) ;
- La reconstruction des quais nord pour augmenter la capacité d'accueil et permettre l'accessibilité aux terminaux conteneurs équitables. Cela devrait se traduire par la construction d'un nouveau quai de 340 m devant le quai actuel, la démolition de terrain en première ligne, le dragage du bassin à -15m (phase 2) ; la construction d'un nouveau quai de 436 m devant le quai actuel (phase 3) ; la construction d'un nouveau quai de 500 m devant le quai actuel et le dragage du bassin à -15 m (phase 4). Les marchandises non conteneurisées (vrac et véhicules) seront déchargées au niveau des quais nord¹⁷.
- L'aménagement des terre-pleins et du quai pétrolier géré par l'opérateur ORYX ;
- La construction d'une nouvelle tour de contrôle ;
- L'acquisition d'un remorqueur, de 2 grues mobiles et d'autres équipements ;
- La construction d'un centre d'affaires maritime à Cotonou.
- La construction d'un accès centralisé dans le port ainsi que le développement d'une zone logistique dans l'enceinte portuaire ;
- Le repositionnement ainsi que le transfert de compétences au profit du personnel local.

L'impact économique attendu est de permettre l'accès de navires adaptés aux demandes du marché, de renforcer la capacité en conteneurs et de générer des emplois grâce aux activités du port et à la capacité d'exportation du pays. Ce projet bénéficiera

¹⁶ Déclaration en marge de la célébration du 75e anniversaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) par le ministre des Infrastructures et des Transports, le 7 décembre 2019

¹⁷ Les quais nord sont des quais publics destinés à recevoir tous types de navires à l'exception des pétroliers et des RORO. Les RORO sont des navires dotés d'une rampe d'accès mobile permettant un chargement/déchargement de la marchandise par tractage entre le bord et le quai. Ils sont rapides et offrent des temps de chargement / déchargement réduit.

d'un financement exclusivement du secteur privé d'un montant estimé à 502 milliards de FCFA. La phase active du projet a été lancée le 12 août 2021.

✓ **La construction d'un échangeur au carrefour Vèdoko de Cotonou**

À la faveur des discussions tenues en 2017 entre les Gouvernements du Japon et du Bénin, le projet de construction de l'échangeur du carrefour Vèdoko avait été retenu. À la suite de la réalisation des études préliminaires, il a été jugé nécessaire de conduire des études détaillées du projet. C'est dans ce cadre que le conseil des Ministres en sa séance du mercredi 13 janvier 2021 a marqué son accord pour la contractualisation avec un groupement de bureaux disposant d'expériences avérées en accord avec la partie japonaise. Ce projet permettra non seulement de rendre fluide le trafic entre Cotonou et Abomey-Calavi mais surtout d'améliorer les conditions de gestion de l'économie béninoise. La phase pratique du projet démarre en juin 2022 et durera environ 20 mois.

✓ **La construction d'une raffinerie de pétrole**¹⁸

Dans la perspective d'assurer une meilleure satisfaction de la consommation intérieure en produits pétroliers et contribuer au ravitaillement de ceux de la sous-région, le Gouvernement a fait l'option de construire une raffinerie de pétrole, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

La mise en œuvre de ce projet dans les conditions optimales permettra au pays d'être à la longue un couloir d'exportation de la production du Niger, via le port de Cotonou. Sans être un producteur de brut pour le moment, le Bénin a l'avantage d'être entouré de pays qui en produisent mais ne disposant pas de raffineries suffisantes.

✓ **La construction et la réhabilitation d'infrastructures routières**

S'inscrivant dans la poursuite des travaux engagés au cours de la période 2016-2021, le Gouvernement prévoit la construction et la réhabilitation de plusieurs infrastructures routières pour compter de l'année 2022. Il s'agit entre autres de :

- La Construction d'une route de contournement nord de Cotonou (40 km) et son barreau de liaison ;
- La Reconstruction en 2x2 voie de la Route nationale inter-Etat n°2 : Cotonou-Allada-Bohicon-Dassa (207 km) ;
- Le Dédoulement de la route Sèmè - Porto-Novo (10 km) et la construction d'un nouveau pont en 2x2 voies ;
- L'aménagement, le bitumage, la réhabilitation ou renforcement de 1200 km de nouvelles routes ;
- L'achèvement des projets de route en cours (917 km) ;
- L'aménagement des routes en terre et construction de 39 ouvrages y afférents ;
- La construction et l'entretien de pistes rurales sur le territoire national (12 600 km de pistes rurales) ;
- La poursuite de la Construction et la Modernisation de 35 marchés urbains et régionaux modernes de type Hall RDC / R+1 en zone urbaine et hangar amélioré en zone périurbaine ou semi rurale.

✓ **Le renforcement de la capacité Énergétique du Bénin**

Dans le cadre du renforcement de la capacité énergétique du pays, le Gouvernement entend poursuivre le développement des infrastructures énergétiques notamment à travers :

- La construction d'une Centrale thermique de 143 MW dans la Zone Économique Spéciale de Glo-Djigbé ;
- La construction d'un terminal flottant de stockage et de regazéification (FSRU) ;
- La construction de cinq (5) Centrales Solaires cumulant 100 MWc ;
- La construction du barrage hydroélectrique de Dogo bis (128MW) ;
- L'électrification solaire de 750 infrastructures sociocommunautaires ;
- La restructuration du Système de Répartition et d'Extension des Réseaux de la SBEE dans les grands centres urbains.

¹⁸ <https://sgg.gouv.bj/cm/2020-06-03/>

✓ **La mise en œuvre du projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité au Bénin (P2AE)**

D'un coût estimatif de 30 millions de dollars US, le P2AE vise à améliorer de manière significative l'accès et la qualité de l'énergie au Bénin au profit des zones urbaines, périurbaines et rurales. A travers l'électrification des ménages, des micros, petites et moyennes entreprises, et certaines installations publiques situées dans un rayon d'environ 7 km des réseaux existants, sur la base d'un schéma d'électrification durable qui intègre les meilleures pratiques, l'assistance technique et le renforcement des capacités.

✓ **La poursuite du déploiement Internet haut et très haut Débit sur l'ensemble du territoire national**

Après la mise en œuvre de la première phase, la seconde phase du projet de déploiement des infrastructures haut débit est en cours de préparation.

Elle devra permettre d'étendre le réseau en fibre optique à plus de 4000 km. Cette phase est prévue pour être mise en œuvre à travers le PAG 2021-2026.

4.1. Éléments structurels

4.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- Le transfert gratuit et illimité des réserves : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- La centralisation des réserves : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le

compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UEMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'Ouest auprès du Trésor français.

4.1.2. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) États-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des États membres de l'UEMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des États membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des États membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôle

La Banque Centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- ✓ Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;

- ✓ Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- ✓ Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA ;
- ✓ Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- ✓ Gérer les réserves officielles de change des États membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste¹⁹.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des États membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

4.1.3. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des États-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des États-membres de l'Union. La création, l'émis-

¹⁹ Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

sion et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,25 % actuellement²⁰). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,25 % et 4,25 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie (masse monétaire)

La masse monétaire a régulièrement progressé sur la période 2016-2021. En 2021, elle est ressortie à 3.210,53 milliards de FCFA contre 2.751,89 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une augmentation de 16,7 % liée essentiellement à l'accroissement des actifs étrangers (+38,8 %). La hausse des actifs étrangers est imputable aux actifs des Banques commerciales. En effet, ces derniers se sont accrus de 55,8% en s'établissant à 1.993,10 milliards de FCFA en 2021 contre 1.279,47 milliards de FCFA en 2020.

Les actifs domestiques quant à eux se sont inscrits en repli de 0,47% par rapport à leur niveau de 2020 tirés notamment par la position nette du gouvernement. Le crédit à l'économie s'étant inscrit en hausse.

La décomposition de la masse monétaire montre que les dépôts sont ressortis à 2.452,52 milliards de FCFA en 2021 contre 2.044,73 milliards de FCFA en 2020. Lesdits dépôts représentent 76,4 % de la masse monétaire. Quant aux billets et pièces en circulation, elles se sont établies à 758,01 milliards de FCFA en 2021 contre 707,16 milliards de FCFA en 2020.

²⁰ La BCEAO a décidé de relever le 1er juin 2022 de 25 points de base ses principaux taux directeurs pour compter du 15 juin 2022. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,25% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,25%. Pour rappel, la Banque Centrale avait baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs le 24 juin 2021.

Tableau 29. Situation monétaire du Bénin (en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actifs étrangers	1 108,52	990,23	1 187,09	1 232,83	1 539,76	2 137,23
Banque centrale	40,12	203,55	425,95	314,1	260,30	144,13
Banques	1 068,40	786,68	761,14	918,68	1 279,47	1 993,10
Actifs domestiques	1 336,25	1 520,30	1 543,95	1 443,38	1 714,37	1 706,24
Au crédit de l'Etat	30,48	189,31	111,55	- 207,12	52,25	- 71,15
Banque centrale	13,93	- 69,30	- 226,11	- 167,84	7,86	87,53
Banques	16,55	258,61	337,66	-39,28	44,39	- 158,68
Au crédit de l'économie	1 305,77	1 330,99	1 432,40	1 650,50	1 662,12	1 777,39
Autres	- 354,97	- 398,91	- 518,08	- 321,90	- 502,25	- 632,94
Offre de monnaie (M2)	2 089,81	2 111,62	2 212,96	2 346,00	2 751,89	3 210,53
Circulation fiduciaire	526,36	527,01	513,74	562,90	707,16	758,01
Dépôt	1 563,45	1 584,61	1 699,22	1 783,10	2 044,73	2 452,52
% d'augmentation observée au 31. Dec de n-1 à n						
Actifs étrangers nets	-	- 10,67	19,88	3,85	24,90	38,80
Actifs domestiques nets	-	13,77	1,56	- 6,51	18,78	- 0,47
Crédit à l'Etat	-	521,11	- 41,08	- 285,68	- 125,23	- 236,17
Banque centrale	-	- 597,49	226,28	- 25,77	- 104,68	1 013,90
Banques	-	1 462,62	30,57	- 111,63	- 213,01	- 457,45
Crédit à l'économie	-	1,93	7,62	15,23	0,70	6,94
Offre de monnaie (M2)	-	1,04	4,80	6,01	17,30	16,67

Source : BCEAO, Février 2021

4.2. Système bancaire et marchés financiers

4.2.1. L'environnement bancaire

L'environnement bancaire béninois n'a pas connu d'évolution par rapport à 2020. En effet, au 31 décembre 2021, selon la BCEAO, il comptait quatorze (14) banques et un établissement financier à caractère bancaire. Sur les quatorze (14) banques, douze (12) sont des filiales et deux (2) sont des succursales réparties comme suit :

- Les filiales
 - BANK OF AFRICA - BÉNIN (BOA - BÉNIN)
 - BANQUE ATLANTIQUE DU BÉNIN (BANQUE ATLANTIQUE)
 - BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE - BÉNIN (BSIC-BÉNIN)
 - BGFIBANK BÉNIN
 - NSIA BANQUE BÉNIN
 - ECOBANK - BÉNIN (ECOBANK)
 - ORABANK BÉNIN
- SOCIETE GENERALE - BÉNIN
- UNITED BANK FOR AFRICA BÉNIN (UBA - BÉNIN)
- CCEI BANK BÉNIN
- BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE (BIIC)
- CORIS BANK INTERNATIONAL - BÉNIN
- Les succursales
 - CBAO, GROUPE ATTIJARIWABA BANK, SUCCURSALE DU BÉNIN
 - SOCIETE NIGERIENNE DE BANK (SONIBANK), SUCCURSALE DU BÉNIN
 - L'établissement financier à caractère bancaire est l'Africaine des Garanties et de Cautionnement (AFGC).

Les actifs extérieurs nets des banques commerciales se sont établis en 2021 à 1.993,10 milliards de FCFA contre 1.279,47 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 55,8 % induite essentiellement par l'accroissement des créances sur les non-résidents (+47,7%). Les engagements sur les non-résidents

dents ont aussi enregistré une hausse de 13,8% en passant de 305,46 milliards de FCFA à 347,52 milliards de FCFA en 2021.

Les créances sur la Banque Centrale ont connu en 2021 un accroissement de 34,2 % pour s'afficher à 391,97 milliards de FCFA contre 291,98 milliards de FCFA en 2020 en lien avec la hausse des dépôts et des numéraires. Les numéraires sont passés de 57,78 milliards de FCFA en 2020 à 70,18 milliards de FCFA en 2021. Quant aux dépôts, ils ont enregistré par rapport à 2020 un accroissement de 37,4 % pour s'établir à 321,79 milliards de FCFA.

Les créances nettes sur l'administration centrale sont ressorties déficitaires de 158,68 milliards de FCFA en 2021 en lien avec un accroissement de 28,9% des engagements envers l'administration centrale et un repli des créances de 6,3 %.

Le crédit à l'économie, octroyé par les banques commerciales en 2021, s'est inscrit en hausse en ressortant à 1.773,87 milliards de FCFA contre 1.658,13 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette hausse est induite dans une large mesure par les créances sur le secteur privé qui d'ailleurs représentent l'essentiel du crédit à l'économie. En effet, elles ont représenté entre 2016 et 2021, en moyenne 89,7 % du crédit à l'économie contre 7,7 % pour les créances sur les sociétés non-financières publiques, 1,8% pour les Créances sur les administrations d'états fédérés et locales et 0,8 % pour les créances sur les autres sociétés financières. En 2021, les créances sur le secteur privé ont enregistré une hausse de 9,3% par rapport à leur niveau de 2020 pour s'établir à 1525,43 milliards FCFA.

Tableau 30. Actif et passif des banques commerciales au Bénin (en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actifs						
Actifs extérieurs nets	1 068,41	786,68	761,14	918,68	1 279,47	1 993,10
Créances sur les non-résidents	1 626,89	1 335,22	1 165,53	1 282,84	1 584,93	2 340,62
Engagements envers les non-résidents	- 558,48	- 548,54	- 404,39	- 364,16	- 305,46	- 347,52
Créances sur la Banque Centrale	156,04	186,20	116,48	134,95	291,98	391,97
Numéraire	48,07	41,73	48,70	53,44	57,78	70,18
Dépôts	107,97	144,47	67,78	81,51	234,21	321,79
Autres créances sur la banque centrale	-	-	-	-	-	-
Créances nettes sur l'administration centrale	16,55	258,61	337,66	- 39,28	44,39	- 158,68
Créances sur l'administration centrale	453,34	616,61	707,44	538,91	614,69	576,17
Engagements envers l'administration centrale	- 436,79	- 358,00	- 369,78	- 578,19	- 570,30	- 734,85
Créances sur l'économie	1 299,67	1 326,59	1 428,41	1 646,44	1 658,13	1 773,87
Créances sur les autres sociétés financières	5,76	5,57	21,49	12,55	12,97	16,79
Créances sur les administrations d'états fédérés et locales	-	-	1,32	4,17	95,29	82,66
Créances sur les sociétés non-financières publiques	75,34	102,75	82,93	148,78	154,15	148,99
Créances sur le secteur privé	1 218,57	1 218,27	1 322,67	1 480,94	1 395,72	1 525,43
Passif						
Engagements envers la banque centrale	643,86	569,37	378,85	515,10	712,54	966,89
Dépôts transférables inclus dans la masse monétaire au sens large	694,75	727,35	816,57	878,10	1 039,85	1 393,32
Autres dépôts inclus dans la masse monétaire au sens large	857,40	846,13	871,41	894,00	993,54	1 047,99
Titres autres qu'actions inclus dans la masse monétaire au sens large	-	-	-	-	-	-
Dépôts exclus de la masse monétaire au sens large	37,59	42,13	66,68	55,60	68,04	75,34

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Titres autres qu'actions exclus de la masse monétaire au sens large	0,41	-	-	-	-	
Emprunts	31,52	47,02	39,90	59,80	52,57	78,57
Dérivés financiers	-	-	-	-	-	
Réserves techniques d'assurance	-	-	-	-	-	
Actions et autres titres de participation	197,42	245,44	227,55	273,70	336,80	390,31
Autres postes (net)	77,71	80,65	242,74	- 15,50	70,64	47,84

Source : BCEAO, Février 2021

Les dépôts transférables et autres dépôts inclus dans la masse monétaire au sens large, et les engagements envers la Banque centrale constituent les trois (3) éléments les plus importants du passif des banques commerciales. En 2021, l'ensemble des éléments du passif se sont inscrits en hausse à l'exception des autres postes nets. La hausse des dépôts transférables inclus dans la masse monétaire au sens large a été de 353,47 milliards de FCFA et celle des engagements envers la banque centrale, de 254,34 milliards FCFA.

Les taux d'intérêt varient selon que la durée du crédit et du dépôt est courte, moyenne ou longue. Les taux moyens de dépôts ont fluctué entre janvier et décembre et ont atteint un pic de 7,91% en août et septembre 2021. La moyenne des taux la plus basse a été observée au mois de février de la même année. Par durée du crédit, le taux moyen le plus élevé a été observé en mai 2021 pour un crédit couvrant un période de 1 à 2 ans, soit 10,55%. Les taux moyens de rémunération ont, quant à eux, fluctué entre 5,12 % et 5,74 % au cours des différents mois de 2021.

Tableau 31. Taux moyen de rémunération des crédits accordés et des dépôts au cours de l'année 2021

Taux d'intérêt moyen des crédits accordés									
	Moyenne	moins d'un mois	entre 1 et 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	de plus de 10 ans
Janvier	6,18	6,04	5,98	6,65	6,05	7,97	6,76	6,2	7,43
Février	6,17	7,12	7,86	7,51	5,64	8,43	6,63	6,1	6,5
Mars	6,5	8,53	7,23	8,72	6,27	7,48	6,58	6,01	2,79
Avril	6,5	6,7	7,7	7,2	6	7	5,8	6,6	6,2
Mai	7,4	7,38	8,47	7,82	7,95	10,55	7,2	6,79	7,04
Juin	7,02	7,86	7,12	6,9	6,86	6,58	7,55	6,7	7,4
Juillet	7,62	9,22	7,85	8,6	7,75	9,48	8,21	6,73	7,99
Août	7,91	8,65	9,58	8,44	8,57	6,67	7,47	8,31	7,09
Septembre	7,91	7,78	9,44	7,58	8,2	9,01	8,14	7,76	7,4
Octobre	6,78	6,02	8,28	6,45	6,88	6,89	7,49	6,9	7,03
Novembre	7	7,1	7,6	7,6	6,8	8	6,4	6,9	6,8
Décembre	7,15	6,98	8,24	7,25	6,92	8,83	7,37	7,08	6,36
Taux moyen de rémunération des dépôts									
	Moyenne	Inférieur a 1 mois	entre 1 et 3 mois	entre 3 et 6 mois	6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5	entre 5 et 10 ans	plus de 10 ans
Janvier	5,74	6,01	5,79	5,8	5,39	5,35	5,28	nd	4,9
Février	5,21	5,99	5,46	5,34	5,47	4,37	5,09	nd	5,96
Mars	5,58	5,58	5,8	5,28	5,35	5,67	5,53	nd	5,95
Avril	5,7	5,6	5,8	4	5,4	5,8	5,4	nd	5,3
Mai	5,39	5,59	5,44	5,06	5,04	4,95	5,36	nd	4,95
Juin	5,5	5,59	5,77	4,98	5,53	5,35	5,78	nd	4,49
Juillet	5,31	5,58	5,8	5,06	4,74	4,04	5,67	nd	4,64
Août	5,12	5,3	5,47	4,44	5	4,99	5,13	nd	4,78
Septembre	5,29	5,3	5,82	4,59	5,16	4,06	5,04	nd	5,67

Octobre	5,53	5,3	5,8	4	5,32	4,05	5,37	nd	5,7
Novembre	5,18	5,1	5,4	5,6	5	4,5	5,2	nd	4,9
Décembre	5,49	5,38	5,47	5,17	5,67	4,06	5,61	nd	5,5

Source : BCEAO, février 2021

Microfinance

Au 31 décembre 2021, selon les données de la BCEAO, le secteur de la finance décentralisée au Bénin est composé de cinquante-huit (58) Système Financiers Décentralisés (SFD) contre 60 en 2020, agréés pour exercer tout ou partie des opérations de collecte de dépôts, d'octroi de prêts et d'engagement par signature. Les données portant sur un échantillon de 19 SFD font ressortir 685 points de service en 2021 contre 491 points de services en 2020.

L'Effectif de la clientèle connaît un accroissement au fil des ans. En effet, le nombre de clients est passé de 1,63 millions en 2015 à 2,24 millions en 2019 pour un échantillon de 14 SFD.

En 2021, l'échantillon étudié est de 19 avec une clientèle de 3,08 millions contre 2,61 millions en 2020, soit un accroissement de 17,9 %.

A l'instar de la clientèle, le montant des dépôts et des crédits se sont également inscrits dans une tendance haussière. Les dépôts sont ressortis en 2021 à 164,70 milliards de FCFA contre 132,62 milliards de FCFA en 2020. L'encours de crédit quant à lui est passé de 165,0 milliards de FCFA en 2020 à 202,28 milliards de FCFA en 2021. Les montants en souffrance sont évalués à 12,42 milliards de FCFA en 2021, soit une dégradation de portefeuille de 6,10%.

Tableau 32. Les indicateurs de la microfinance au Bénin

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de SFD	56	81	66	66	50	60	58
SFD de l'échantillon	14	14	14	14	14	19	19
Nombre de point de service de l'échantillon	423	465	473	475	484	491	685
Effectif de la clientèle de l'échantillon	1 631 851	1 830 428	1 937 383	2 086 193	2 243 117	2 612 680	3 081 382
Montant des dépôts (millions FCFA) de l'échantillon	87 272	90 508	102 218	94 303	97 681	132 623	164 707
Encours de crédits (Millions FCFA) de l'échantillon	110 993	116 451	125 458	141 234	139 323	165 007	202 283
Montant des créances en souffrance en million) de l'échantillon	-	-	10 635	9 061	9 704	11 188	12 427
Taux de dégradation du portefeuille	-	-	8,48%	6,42%	7,00%	6,80%	6,10%

Source : BCEAO, Avril 2022

Les indicateurs de suivi²¹ montrent une amélioration du taux de pénétration géographique des services (6,06% en 2019 à 6,13% en 2020) et du taux d'utilisation des services de microfinance (47,71 % en 2020 contre 45,91% en 2019). Le taux de pénétration démographique des services de microfinance semble se stabiliser autour de 1%.

4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers UMOA-Titres tandis que les titres publics par syndication,

²¹ Source : BCEAO

les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

La reprise dynamique des activités au sein de la région au cours de l'année 2021 a apporté un nouveau souffle à la place boursière sous régionale mettant fin à plusieurs années de contreperformance. A cet effet, durant l'exercice boursier 2021, l'Indice BRVM composite est passé de 145,4 points le 31/12/2020 à 202,3 points le 31/12/2021. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 368 milliards de FCFA à fin 2020 à 6 085 milliards de FCFA à fin 2021, soit une hausse de 39 %.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 7 247 milliards de FCFA au 31 décembre 2021 contre 6 051 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 20 %. Cette hausse est le résultat de la continuité des efforts des Etats dans le soutien de leurs économies respectives dans un contexte fortement marqué précédemment par les conséquences au niveau mondial de la pandémie de COVID-19.

Sur la période 2015-2020, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) a montré que le marché régional n'avait pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier, et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

L'année 2020 a négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional a enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées ont fini l'année dans le vert.

Tableau 33. Evolution du marché financier de la BRVM

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indices BRVM 10	290	262	220	154	149	131	154
Indices BRVM composite	304	292	243	172	159	145	202
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	9 079	10 216	9 806	8 274	8 973	10 419	13 332
Marché Actions	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368	6 085
Marché Obligations	1 579	2 509	2 970	3 430	4 233	6 051	7 247
Nombre de sociétés cotées	39	43	45	45	46	46	46

Source : BRVM

Marché des obligations

Au titre de l'année 2021, le Bénin a réalisé seulement quatre (04) émissions de titres publics, exclusivement des obligations assimilables du Trésor (OAT) pour un montant total retenu de 214,5 milliards FCFA. Sur les quatre AOT, deux (02) sont des obligations de relance (OdR). Les montants retenus au titre desdites obligations de relance sont respectivement de 66 milliards de FCFA avec des taux d'intérêt de 5,25 % et 5,2 %. Aucune émission de bons assimilables du trésor n'a été effectuée par le Bénin au titre de l'année.

Ce niveau de mobilisation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'émissions sur le marché régional. Il convient de rappeler que le Bénin a réduit une partie de son plan d'émission initial, en conformité aux autorisations budgétaires de la loi de fi-

nances 2021 et en lien également avec le succès des émissions d'eurobonds ; tout ceci restant en phase avec la stratégie d'endettement. La participation des investisseurs non-résidents aux titres publics s'élève à 140,67 milliards de FCFA, soit 65,58% du montant des émissions effectuées au cours du premier semestre 2021. Cette forte participation des investisseurs non-résidents est le témoignage de la bonne qualité de la signature du Bénin.

Au 3 février, le Bénin a émis pour le compte de l'année 2022 deux AOT de montants respectifs de 36 milliards de FCFA et 41 milliards FCFA.

Les bons assimilables du trésor « BAT » sont des titres de créances à court terme émis par l'Etat par voie d'adjudication. Les Obligations Assimilables du Trésor « OAT » sont des titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.

Tableau 34. Les émissions du Bénin en 2021 et au 1er trimestre 2022

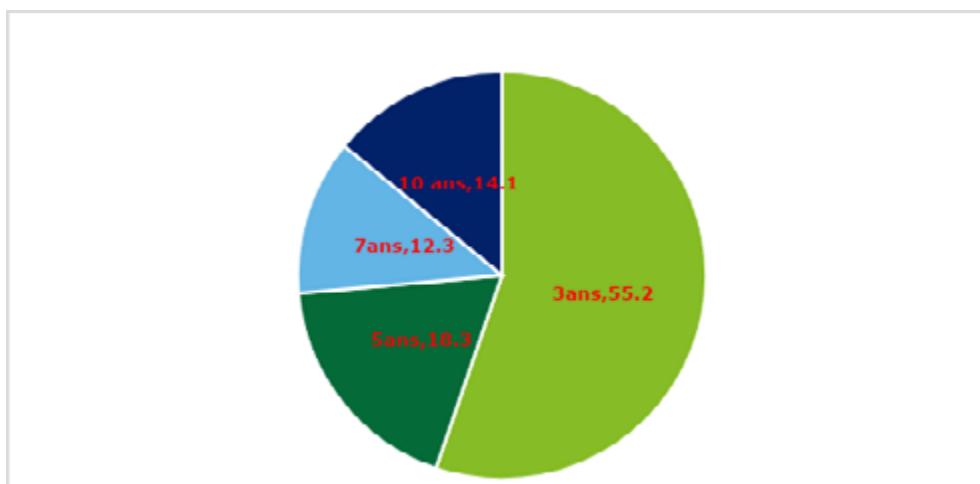
Date de l'opération	Instrument	Précisions	Maturité (mois)	Montant retenu (millions de FCFA)	Taux d'intérêt	Taux marginal (%)	Taux moyen pondéré (%)
03/02/2022	OAT		84	36 000	5,2	--	--
03/02/2022	OAT		120	41 000	5,3	--	--
17/06/2021	OAT	Obligations de Relance (OdR)	36	66 000	5,2	5,01	4,96
27/05/2021	OAT	Obligations de Relance (OdR)	36	66 000	5,25	5,15	5,09
07/01/2021	OAT		36	29 041,5	5,9	5,94	5,88
07/01/2021	OAT		60	53 458,5	6	6,18	6,08

Source : www.umoaotitres.org, Avril 2022

L'analyse par maturité des ressources mobilisées en 2021 montre que 55,2 % des ressources ont une maturité de 3 ans. 18,3% et 26,4% des mobilisa-

tions ont respectivement une maturité de 5 ans et entre 7 ans et 10 ans.

Figure 7. Part (%) des Fonds mobilisés par maturité en 2021



Source : www.umoatitres.org, Avril 2022

Marché des actions

Au Bénin, une seule entreprise financière, la BOA Bénin, est cotée à la BRVM. Créée en 1989, la Bank Of Africa du Bénin, en abrégé « BOA-Bénin » est une filiale du groupe BOA, anciennement AFRICAN FINANCIAL HOLDING. La Notation financière conduite par Bloomfield-Investment au titre de l'année 2021²² a attribué à la BOA sur le long terme la note A+ avec perspective positive et sur le court terme, la note A1 avec perspective stable. Ces notes sont restées inchangées par rapport à la précédente évaluation.

Sur le long terme, l'agence a relevé une qualité de crédit élevée, des facteurs de protection bons avec toutefois des facteurs de risques qui sont plus variables et plus importants en période de pression économique. Sur le court terme : la certitude de remboursement de la banque en temps opportun est très élevée ; Les facteurs de liquidité sont excellents et soutenus par de bons facteurs de protection des éléments essentiels et les facteurs de risque sont mineurs.

Le cours de clôture au 31 décembre 2021 est ressorti à 5.300 FCFA, enregistrant une hausse de 43,4 % par rapport à 2020. Le bénéfice par action s'est affiché à 656 FCFA contre 740 en 2019. Quant à la valeur des capitalisations boursières, elle a enregistré une hausse en s'établissant à 105,7 milliards de FCFA contre 74,9 milliards de FCFA en 2020. Le bénéfice par action est de 575 FCFA, en croissance de 25% par rapport à son niveau de 2020.

Malgré la hausse du cours, accentuée en 2021, BOA-BENIN reste sous-valorisée par rapport au marché avec un Price Earning Ratio (P/E)²³ à 6,5x et un Price to book (P/B)²⁴ à 1,1x et maintient un fort niveau de rendement du dividende supérieur à 10%.

²² Valable du 30 avril 2021 au 30 avril 2022

²³ P/E : Price Earning ratio : Cours de clôture / Bénéfice par action N et N-1 pour le mois d'avril.

²⁴ P/B : Price to Book ratio : Cours de clôture / Fonds propres de base par action N

Tableau 35. Performances boursières de la BOA BÉNIN

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TCAM* (2017-2021)
Cours de clôture au 31/12	8 400	7 450	4 200	3 610	3 695	5 300	-4,6%
Performance annuelle	29,2 %	-11,3 %	-43,6%	-14,0%	2,4%	43%	
Bénéfice par action	801	735	627	740	656	-	
Fonds propres par action	3 596	3 785	3 931	4232	4 430	4818	6,0 %
Capitalisation boursière à la clôture (en milliards)	169,2	150,1	85,2	73,2	74,9	107,5	-4,6%
Dividende par action	436	481	438	459	459	575	6,30%
Rendement du dividende	5,18 %	6,45 %	10,4%	12,7%	12,4 %	10,80%	
PER (Price Earning Ratio)	10,5x	6,45x	6,7x	4,9x	5,6x	6,5X	
P/B (Price to Book)	2,3x	2,0x	1,1x	0,9x	0,8x	1,1X	

Source : BRVM, Avril 2022 * 2017-2021

4.2.3. Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation des marchés par adjudication et montant des souscriptions

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des

opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA²⁵;

- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale²⁶;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésor des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.²⁷

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

²⁵ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

²⁶ Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

²⁷ L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

La dette publique de l'Etat du Bénin est cogérée par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Conformément aux articles 3 et 6 de l'arrêté 5061/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/CAA/SP du 6 octobre 2015 portant délimitation des compétences et responsabilités de la DGTCP et de la CAA en matière de gestion de la dette publique au Bénin, la DGTCP est chargée entre autres :

- De l'élaboration du calendrier d'émission des titres publics ;
- De l'émission des titres publics (par adjudication ou appel public à l'épargne) sur le marché financier régional de l'UEMOA ;
- Du suivi du marché des capitaux ;
- De la gestion des relations avec les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et les investisseurs du marché financier régional ;
- De la participation aux travaux liés à la formulation de la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMP) et à ceux relatifs à l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) ;
- De la production de statistiques et de l'élaboration des rapports et publications périodiques liés aux titres de l'Etat.

Outre ces attributions de la dette publique, la Direction du Trésor s'est inscrite dans la mise en œuvre des bonnes pratiques internationales par l'intégration de la gestion de la dette à la gestion de la trésorerie. Ainsi les activités menées au cours de l'année 2021 ont été les suivantes :

- La mise à jour et le suivi régulier de l'exécution du Plan de Trésorerie prévisionnel annexé au Projet de Loi de Finances, gestion 2021 ;
- L'évaluation de l'encours des titres publics au 31 décembre 2021 ;
- La mise à jour trimestrielle et l'exécution du calendrier d'émission des titres publics, gestion 2021 ;
- L'élaboration du calendrier d'émission de titres publics gestion 2022 ;
- L'élaboration du Plan de Trésorerie Prévisionnel de l'Etat, gestion 2022.

Au 31 décembre, 2021, l'encours des titres mobilisés par adjudication est de 1.161,27 milliards de FCFA. Le nombre de titres actifs est de 49, le taux moyen pondéré est de 6,03% et la durée résiduelle est de 2,76 années. L'encours des titres est composé essentiellement d'obligations de Trésor.

Tableau 36. Caractéristiques du portefeuille des titres publics au 31 décembre 2021

Caractéristique	Adjudication	Syndication	total
Bon de trésor			
Encours	0	0	0
Nombre de titre en vie			
Taux moyen pondéré	0		
Durée Résiduelle moyenne (année)	0		
Obligation du Trésor			
Encours	1161.27		1161.27
Nombre de titre en vie	49	0	49
Taux moyen pondéré	6,03%	0.00%	6,03%
Durée Résiduelle moyenne (année)	2,76 ans	0 ans	2,76
Encours	1161.27		1161.27
Nombre de titre en vie	49	0	49
Taux moyen pondéré	6,03%	0.00%	6,03%
Durée Résiduelle moyenne (année)	2,76 ans	0 ans	2,76

Source : CAA, Bulletin statistiques de la dette 2021

Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;

- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

Au 31 décembre 2021, le Bénin ne dispose plus d'encours sur les titres mobilisés par syndication.

4.3. Taux d'inflation

Sur la période 2016-2021, l'inflation a été contenue dans la limite de 3 % prescrite par l'UEMOA. Le taux d'inflation moyen en glissement annuel s'est établi à 1,7 % au décembre 2021 contre 3,0 % un an plus tôt marquant ainsi une détente dans la hausse des prix notée en 2020 au niveau de certaines fonctions. Les fonctions ayant connu un renchérissement en 2021 par rapport à 2020 sont notamment : « alimentation (5,92 % contre 2,98 %) », « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants (1,84 % contre 2,81 %) », « habillement (2,19 % contre 2,04 %) ». La détente des prix a été observée au niveau des fonctions « transport (-3,2 % contre 8,05 %) » ; « hôtels et restauration (-0,35 % contre 2,82 %) » ; « ameublement (-1,91 % contre 2,87%) » et « communication (-0,64 contre 1,65%) ». Le niveau d'inflation observé au Bénin en 2021 est largement en dessous de la moyenne de l'UEMOA qui a été de 3,6 %.

Tableau 37. Évolution de l'inflation au Bénin (%)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BÉNIN	-0,8	1,8	0,8	-0,9	3,0	1,7
UEMOA	0,3	1,1	1,2	-0,7	2,1	3,6

Source : INSTAD –UEMOA, avril 2022

Les perspectives d'inflation au Bénin pour 2022 et 2023 tablent sur une maîtrise de l'inflation en dessous de 3,0%. Toutefois, les incertitudes liées à la guerre Russie-Ukraine et les perturbations notées dans la chaîne de distribution des produits importés avec comme conséquence le renchérissement du fret pourraient induire un niveau d'inflation plus élevé.

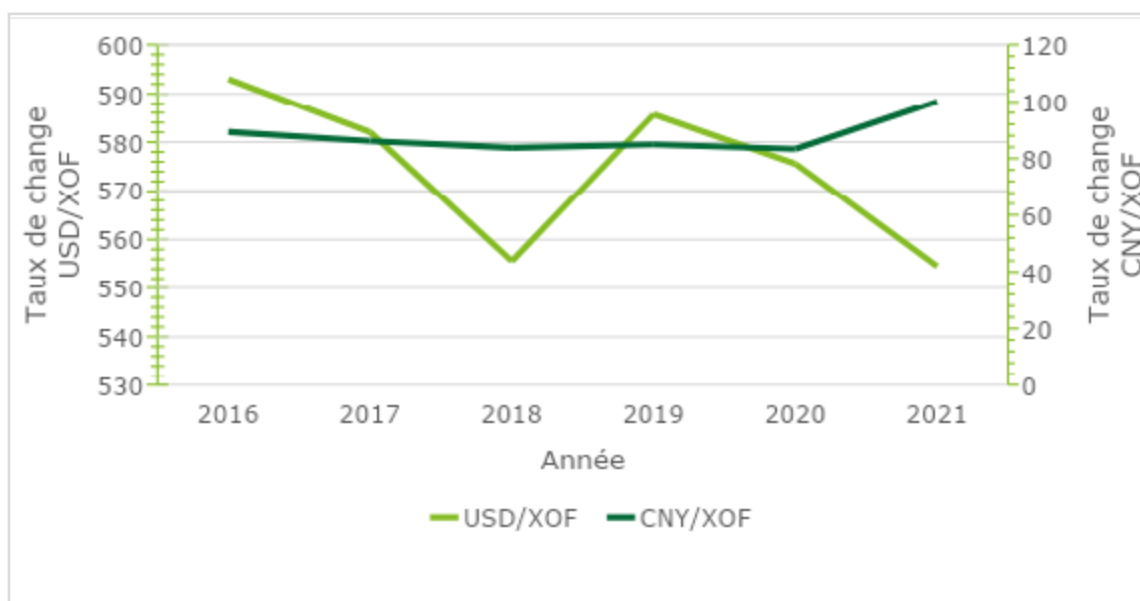
4.4. Taux de change

Le taux de change dollar/FCFA a évolué en dents de scie entre 2016 et 2021. De 593,0 FCFA pour un dollar, le dollar s'est déprécié entre 2017 et 2018 vis-à-vis du FCFA pour se situer à 555,58 FCFA. En 2019,

la monnaie américaine a enregistré une appréciation sans pour autant atteindre son niveau de 2016. A partir de 2020, le dollar s'est à nouveau déprécié par rapport au FCFA en ressortant à 572,8 FCFA en 2021 légèrement en dessous de son niveau de 2018.

De 89,27 FCFA en 2015 pour un CNY, la monnaie chinoise s'est dépréciée pour atteindre 83,74 FCFA en 2018 pour un CNY. Elle s'est légèrement appréciée pour atteindre 84,87 FCFA en 2019 avant de s'inscrire en recul en 2020 en ressortant à 83,38 FCFA pour un CNY. En 2021, il a été observé une appréciation très importante de la monnaie chinoise qui est ressortie à 100,09 FCFA pour un CNY.

Figure 6. Evolution des taux de change USD/XOF et CNY/XOF



Source : BCEAO, mars 2022

4.5. Réserves étrangères

Les actifs extérieurs nets total-créances sur les non-résidents se sont établis à 962,64 milliards de FCFA en 2021 contre 850,06 milliards de FCFA en 2020. Ces actifs extérieurs ont été tirés à la hausse par les actifs officiels de réserve. Contrairement aux actifs officiels de réserves, les autres actifs extérieurs se sont inscrits en 2021 en repli de 1,6% par rapport à 2020 en ressortant à 611,42 milliards de FCFA.

Les actifs officiels de réserves sont passés de 228,64 milliards de FCFA en 2020 à 351,12 milliards de FCFA en 2021, enregistrant ainsi une hausse de 53,6% tirée dans une large mesure par les avoirs en droits de tirages spéciaux. Ils sont composés de 328,30 milliards de FCFA de droits de tirage spéciaux, de 20,90 milliards de FCFA de positions de réserve au FMI et de 1,92 milliard de FCFA de monnaies étrangères.

Tableau 38. Actifs extérieurs nets total - Avoirs officiels de réserve, Bénin (en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Créances sur les non-résidents	167,35	425,58	579,14	600,09	850,06	962,64
Actifs officiels de réserve	38,05	43,35	63,48	76,4	228,64	351,12
Monnaies Etrangères	2,91	1,91	1,23	0,65	1,06	1,92
Position de réserve au FMI	17,24	9,34	16	14,8	5,17	20,90
Avoirs en DTS	17,9	32,1	46,25	61,0	222,40	328,30
Autres actifs extérieurs	129,3	382,24	515,66	526,38	621,42	611,52

Source : BCEAO, mars 2022

5.1. Balance des paiements²⁸

Les statistiques de la balance des paiements indiquent une aggravation du déficit structurel du compte courant qui s'est établie à 418,30 milliards de FCFA en 2021 contre 157,34 milliards de FCFA en 2020. En valeur relative, en 2021, le déficit des transactions courantes représente 4,3 % du PIB contre 1,7 % du PIB en 2020. En 2022, il est attendu que le déficit du solde courant s'établisse à 612,70 milliards de FCFA représentant 5,6 % du PIB en lien avec une dégradation du solde de la balance des biens (+50,8 %).

Le déficit de la balance commerciale (biens et services) a connu une dégradation en passant de 250,23 milliards de FCFA en 2020 à 457,90 milliards de FCFA en 2021. La dégradation du déficit commercial est induite aussi bien par la balance des biens que par celui des services. En termes de perspectives, le déficit commercial ressortirait en 2022 à 627,1 milliards de FCFA en dégradation par rapport à 2021 aussi bien par la balance des biens que celle des services.

La balance des biens du Bénin, structurellement déficitaire, a connu une dégradation en 2021 en ressortant à -196,10 FCFA milliards de FCFA contre -89,79 milliards de FCFA en 2020. La dégradation du solde des biens est induite par une hausse plus que proportionnelle des importations (+16,4 %) par rapport à celle des exportations (+11,0 %). En termes de perspectives, la balance des biens ressortirait en 2022 déficitaire de 295,70 milliards de FCFA en dégradation par rapport à 2021 en lien avec une progression plus rapide des importations que celle des exportations.

A l'instar du déficit des biens, celui du compte des services s'est dégradé en 2021 en s'établissant à 261,70 milliards de FCFA contre 160,51 milliards de FCFA en 2020. En perspective, il est attendu que le déficit du compte des services enregistre à nouveau une dégradation pour ressortir à 331,4 milliards de FCFA en 2022.

Le solde du compte des revenus primaires a enregistré une amélioration de son déficit qui est ressorti en

2021 à 64,0 milliards de FCFA contre 69,70 milliards de FCFA en 2020 en raison principalement d'un repli des intérêts sur la dette publique (-12,5 %). Selon les prévisions, le déficit devrait atteindre 92,70 milliards de FCFA en 2022.

Le solde du compte des revenus secondaires est demeuré excédentaire en 2021, mais en repli de 36,3 % par rapport à son niveau de 2020. Il est ressorti à 103,5 milliards de FCFA en 2021 contre 162,6 milliards de FCFA un an plus tôt. Le repli du solde du compte des revenus est induit par la baisse des transferts reçus par les administrations publiques dans le cadre de l'aide au développement. En effet, les transferts publics se sont établis à 37,90 milliards de FCFA en 2021 contre 107,61 milliards de FCFA un an plus tôt. Les transferts des autres secteurs quant à eux se sont inscrits en hausse de 19,3% pour s'afficher à 65,6 milliards FCFA.

Le compte de capital retrace les flux relatifs aux remises de dettes, aux dons-projets destinés au financement des investissements et aux acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (terres, ressources du sous-sol, brevets, licences d'exploitation, droits d'auteurs, marques commerciales, etc.). Il présente un excédent qui est passé de 102,50 milliards de FCFA en 2020 à 96,70 milliards de FCFA en 2021. Cette évolution est induite par la baisse des transferts en capital reçus par les administrations publiques. Les perspectives 2022 situent le solde du compte capital à 119,30 milliards de FCFA en augmentation par rapport à son niveau de 2021.

Le compte financier s'est soldé par un passif net en 2021 de 919,0 milliards de FCFA contre 361,76 milliards de FCFA en 2020. Cette hausse du passif du compte financier est induite dans une large mesure par les investissements de portefeuille (+845,0 %) et dans une faible proportion par les Investissements Directs Etrangers (+36,0 %). Les investissements des autres secteurs se sont quant à eux inscrits en repli de 60,6 %. En perspectives, il est attendu que le passif net du compte financier ressorte à 551,2 milliards de FCFA en 2022 induit notamment par le repli des investissements de portefeuille.

²⁸ Les données utilisées pour l'analyse sur la période 2015-2022 proviennent des estimations et prévisions de la BCEAO.

Le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire et en amélioration en 2021 tout comme en 2020. L'excédent s'est établi à 597,5 milliards de FCFA contre 306,9 milliards de FCFA en 2020. En pourcentage du PIB, le solde global de la

balance des paiements représente 6,1 % en 2021 contre 3,4 % un an plus tôt. En perspective, le solde global de la balance des paiements devrait ressortir à 57,80 milliards de FCFA en 2022, soit 0,5 % du PIB.

Tableau 39. Balance des paiements du Bénin (en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Balance du compte courant	-479,60	-539,75	-360,36	-337,31	-157,34	-418,30	-612,70
Balance du compte courant hors dons	-488,2	-581,1	-376,4	-386,8	-265,1	-455,7	-628,4
Balance commerciale sur les biens et services	-581,40	-639,90	-456,05	-422,91	-250,23	-457,90	-627,10
Balance des Biens	-396,80	-494,50	-308,60	-260,48	-89,73	-196,10	-295,70
Exportations de Biens FOB	1 052,30	1 289,90	1 857,60	1 790,90	1 720,48	1 910,50	2 231,70
Importations de biens FOB	-1 449,10	-1 784,40	-2 166,20	-2 051,38	-1 810,21	-2 106,60	-2 527,50
Balance des Services	-184,6	-145,4	-147,45	-162,43	-160,51	-261,70	-331,40
Balance des revenus primaires	-22,40	-18,46	-30,59	-41,48	-69,70	-64,00	-92,70
Rémunération des salariées	-0,05	0,637	-0,88	-1,15	3,91	-	-
Revenus des Investissements	-17,53	-19,09	-33,42	-40,33	-99,77	-	-
dont intérêt sur la dette publique	-25,60	-60,9	-23,663	-38,84	-76,28	-66,8	-94,2
Autres revenus primaires	-4,82	0	3,70	0	26,165	-	-
Balance des revenus secondaire (transfert)	124,2	118,6	126,3	127,1	162,6	103,5	107,1
Autres secteurs	78,4	77,2	67,5	77,6	55,0	65,6	75,8
Publics	45,8	41,38	58,8	49,43	107,61	37,90	31,30
COMPTE CAPITAL ET OPERATION FINANCIERES	120,0	41,8	-335,6	-146,2	-259,3	-822,3	-385,3
Compte en capital	81,57	113,88	109,15	116,35	102,50	96,70	119,30
Acquisition et vente d'actifs non financiers non produits	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,04	0,0	0,0
Transfert en capital	81,66	113,95	109,15	116,35	102,54	96,7	119,3
Administration publique	35,05	73,28	70,14	74,85	64,02	54,60	72,60
Autres secteurs	46,61	40,67	39,01	41,50	38,53	42,1	46,7
Compte financier	-227,7	-303,6	-444,7	-262,6	-361,7	-919,0	-551,2
Investissements directs	-67,8	-98,1	-102,4	-112,0	-87,6	-119,10	-231,9
Investissements de portefeuille	-50,8	-54,5	54,0	-125,0	-76,4	-722,0	-91,5
Autres investissements	-109,1	-150,9	-396,4	-25,6	-197,7	-77,9	-227,8
Erreurs et omissions statistiques	2,4	4,0	3,3	4,0	0,0	0,00	0,0
Solde global	-168,0	-118,3	196,9	45,6	306,9	597,5	57,8

Source : BCEAO, juin 2022

5.2. Commerce régional

5.2.1. Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ;

OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc la constitution d'une Union douanière ;

- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1er juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1er janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1er janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1er janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.
- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « d'une stratégie régionale et d'un cadre logique de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA »

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que

les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

• **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont, quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- i. Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

- ii. Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;
- iii. Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;
- iv. Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;
- v. La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

- **Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO**

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans²⁹;
- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens

sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires

- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG sur tout sauf les armes ; ce qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

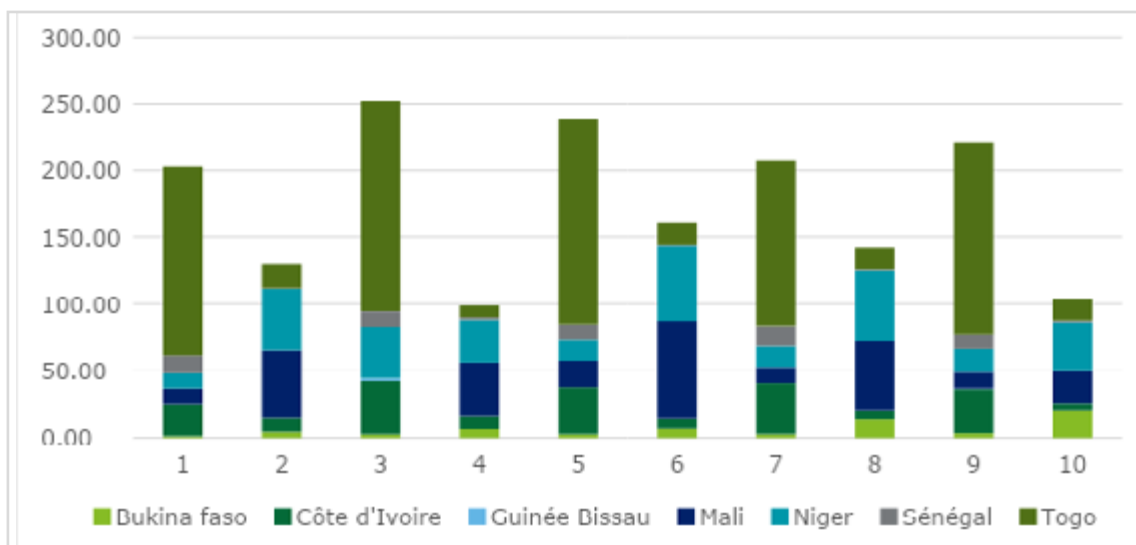
5.2.2. Echanges régionaux en valeur

²⁹ Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

Les exportations vers les pays de l'UEMOA se sont inscrites, pour la deuxième année consécutive, en baisse en ressortant à 103,9 milliards de FCFA en 2020 contre 142,4 milliards de FCFA en 2019 après 161,5 milliards de FCFA en 2018. Le repli des exportations en 2020 est induit par une baisse des produits à destination du Niger (-32,3 %), du Mali (-52,8 %) et du Togo (-3,8 %). En revanche, les produits à destination du Burkina ont enregistré pour la deuxième année consécutive un accroissement en ressortant à 19,68 milliards de FCFA en 2020 contre 13,47 milliards de FCFA un an plus tôt.

En 2020, globalement, les échanges intra-UEMOA représentent 6,0% des exportations totales du Bénin. Les principaux clients du Bénin dans l'UEMOA sont le Niger (2,1%), le Mali (1,4%), le Burkina (1,1%) et le Togo (0,9%). Le Togo importe du Bénin les poissons congelés, les produits pétroliers, les médicaments ainsi que de la peinture. En ce qui concerne les exportations vers le Mali, elles portent essentiellement sur les produits pétroliers. Quant au Niger, il importe du Bénin les produits alimentaires et métallurgiques.

Figure 7. Valeur des exports et des imports entre le Bénin et les 7 autres pays de l'UEMOA (en milliards de FCFA)



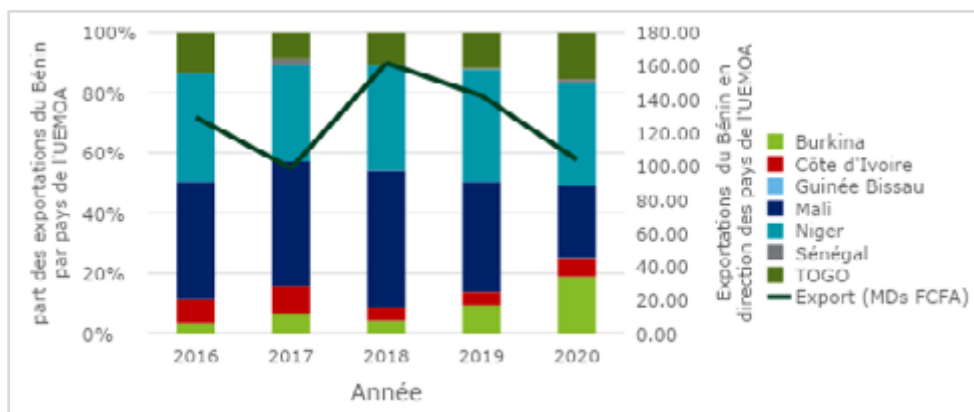
Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2016-2020

Les importations en provenance de l'UEMOA, après avoir enregistré une baisse en 2019, se sont inscrites en hausse en 2020. En effet, Elles sont ressorties à 221,3 milliards de FCFA en 2020 contre 207,03 milliards de FCFA en 2019 après avoir atteint 239,09 milliards de FCFA en 2018. Cet accroissement des importations en 2020 est induit par les produits en provenance du Togo (+16,3 %) et du Niger (+14,5 %) et dans une moindre mesure du Burkina Faso (+21,3%). Il est important de préciser que le TOGO est le principal fournisseur du Bénin au sein de l'UEMOA avec une part moyenne de 64,2% sur la période 2016-2020. Le Togo est suivi de la Côte d'Ivoire avec 15% des importations et du Niger avec 8,5% des importations sur la période sous revue.

5.2.3. Echanges régionaux par partenaire

Depuis 2016, le Mali et le Niger sont demeurés les deux principaux partenaires du Bénin avec respectivement en moyenne 35,8 % et 34,9 % des exportations à destination de l'UEMOA. L'évolution de la structure des échanges entre le Bénin et ses principaux partenaires révèle que la part des exportations en direction du Niger a connu un repli en 2020 en ressortant à 34,5% contre 37,2% en 2019. Il en est de même des exportations en direction du Mali représentant une part de 23,7% en 2020 contre 36,6% un an plus tôt. En dépit du repli des exportations vers le Niger en 2020, ce dernier est demeuré la première destination des produits béninois devant le Mali, le Togo et le Burkina Faso.

Figure 8. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les exportations du Bénin

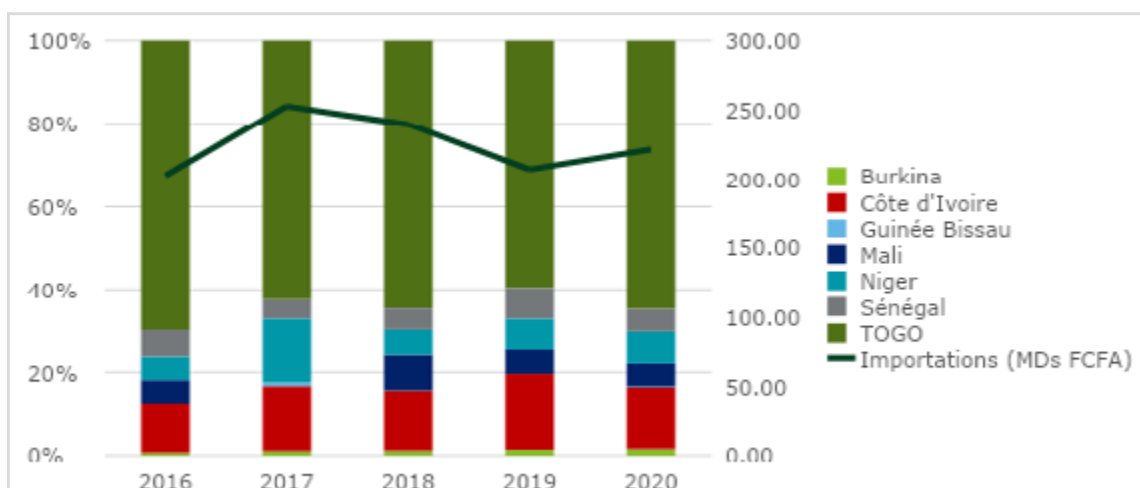


Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2016-2020

En termes d'importations, le Togo est demeuré le principal fournisseur du Bénin en 2020, suivi de loin de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Mali et du Sénégal. Les importations en provenance du Togo, essentiellement constituées de l'énergie électrique ont repré-

senté 64,7 % des importations en provenance de l'UEMOA en 2020 contre 59,5 % en 2019. Contrairement au Togo, les importations en provenance de la Côte d'Ivoire se sont inscrites en repli représentant une part de 14,8% en 2020 contre 18,2% en 2019.

Figure 9. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les importations du Bénin



Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2016-2020

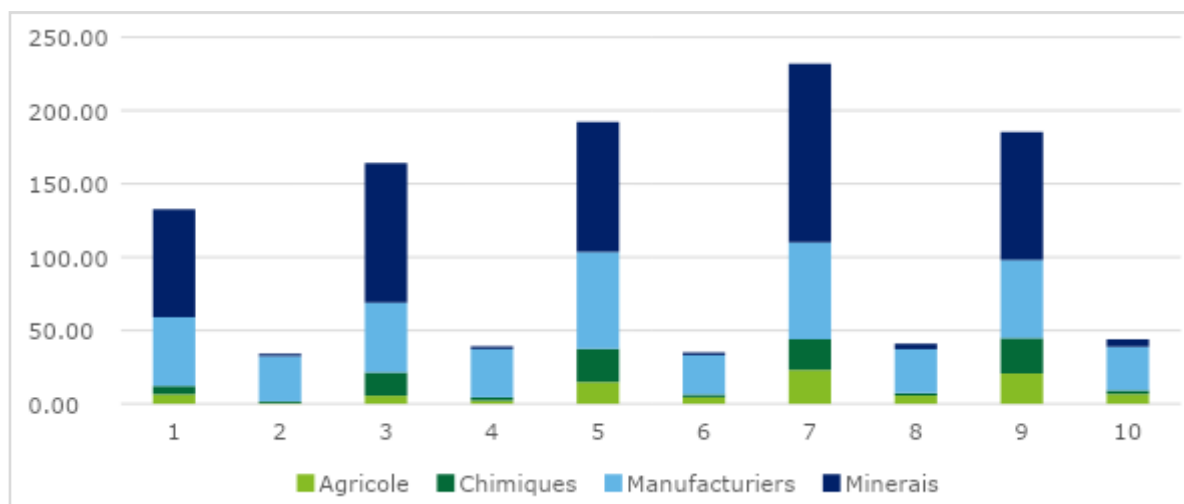
5.2.4 Echanges régionaux par type

Les produits du Bénin échangés avec les pays de l'UEMOA, regroupés selon les secteurs primaire et

secondaire³⁰, font ressortir un niveau plus important des produits relevant du secteur secondaire aussi bien en termes d'exportations que d'importations.

³⁰ Les échanges de services du Bénin avec les pays de l'UEMOA ne sont pas disponibles.

Figure 10. Valeur des exports et des imports entre le Bénin et les 7 autres pays de l'UEMOA selon les deux catégories primaire et secondaire (en milliards de FCFA)



Source : ITC/ www.trademap.org³¹, avril 2022

Les produits du secteur primaire sont essentiellement des produits agricoles et ceux relevant du secteur secondaire sont constitués des minerais, des produits manufacturiers et des produits chimiques.

En matière d'exportations, les produits du secteur secondaire ont représenté sur la période 2016 à 2020 en moyenne 34,77 milliards de FCFA contre 3,88 milliards de FCFA pour les produits du secteur primaire. Les produits qui ont le plus tiré les exportations sont :

- Secteur primaire : les graines et fruits oléagineux, graines, semences et fruits divers, plantes industrielles ou médicinales, pailles et fourrages, céréales, poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques ;
- Secteur secondaire : sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciments, coton, fonte, fer et acier, sucres et sucreries, combustibles, minéraux et huiles minérales, machines, appareils et engins mécaniques, réacteurs nucléaires, chaudières, parties de ces machines ou appareils.

En matière d'importations, les produits relevant du secteur secondaire ont représenté en moyenne sur la période 2016-2020, 167,15 milliards de FCFA contre 14,11 milliards de FCFA pour les produits du secteur primaire. Les produits qui ont tiré les importations sont :

- Secteur primaire : lait et produits de la laiterie, œufs d'oiseaux, miel naturel, produits comestibles d'origine, les céréales, les poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, bois et ouvrage de bois ;

- Secteur secondaire : combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation, matières bitumineuses, sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciments, fonte, fer et acier; les produits du coton, matières plastiques et ouvrages en ces matières, voitures, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres.

5.3. Commerce international

5.3.1 Politique commerciale

Le Bénin enregistre une balance commerciale structurellement déficitaire depuis des années en lien principalement avec la faiblesse de ses exportations, pour l'essentiel composées de produits agricoles à bas coût, et la forte dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur, notamment pour son approvisionnement en pétrole et en électricité. La promotion des filières à haute valeur ajoutée tels que l'ananas, l'anacarde, le maïs, le manioc et le riz, l'essor régulier de la production de coton et les investissements consentis dans le secteur énergétique pour accroître la capacité énergétique du pays et réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, devraient permettre de résorber au moins partiellement le déficit commercial.

Les exportations du Bénin restent dominées par les produits du coton qui représentent plus de la moitié (65,7 % en 2020 contre 65,3 % en 2019) des ventes à l'étranger. Au niveau des produits du coton, c'est le coton fibre qui est dominant. La quantité de coton fibre exportée a progressé de 5% en 2020 en ressortant à 290. 578,6 tonnes contre 276.705,8 tonnes en 2019. Le cours moyen de placement de la fibre

³¹ Les données ont été recueillies en milliers d'euros et converties sur la base de 1 euro pour 655,957 FCFA.

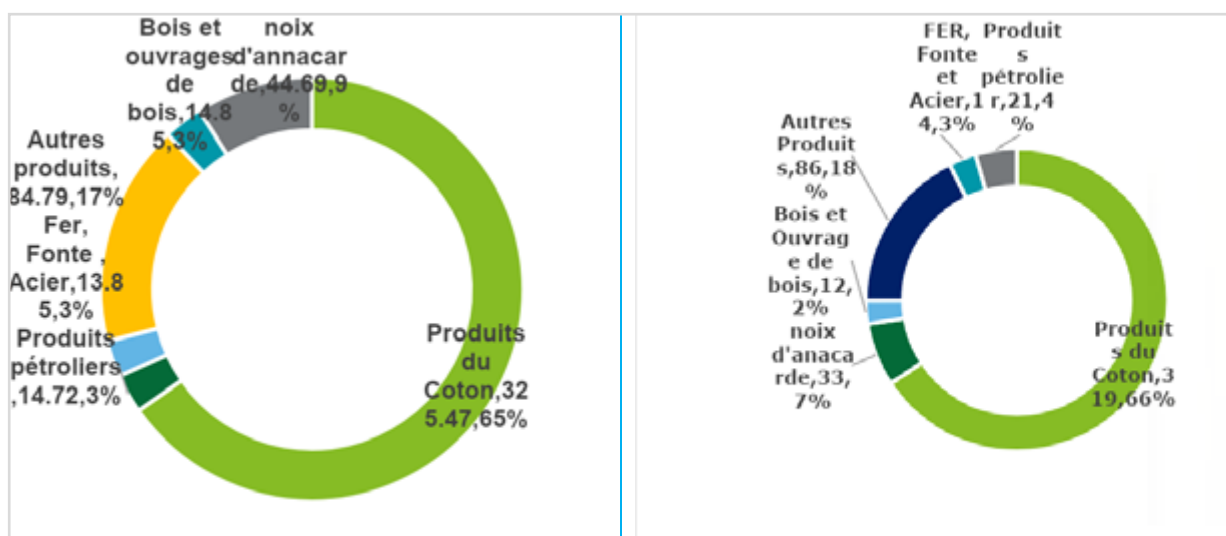
de coton à l'extérieur est resté constant par rapport à son niveau de 2019 (988,6 FCFA le kilogramme). Les ventes de coton fibre sont ressorties à 271,59 milliards de FCFA en 2020 contre 273,56 milliards de FCFA en 2019.

Le Bénin exporte également des noix de cajou (6,7 % en 2020 contre 9,0% en 2019) qui constituent la deuxième culture d'exportation après le coton. Les exportations concernent aussi le fer, fonte et acier, les produits pétroliers et autres produits. Les exportations de fer, fonte et acier se rapportent à la ferraille issue de la récupération. Ces produits sont

exportés vers l'Asie, principalement la Chine, l'Inde et le Vietnam. Globalement, les exportations de « fer, fonte et acier » se sont consolidées de 2,5% en valeur pour s'établir à 14,21 milliards de FCFA en 2020 contre 13,85 milliards de FCFA en 2019, en liaison avec la demande au plan mondial, notamment celle émanant de la Chine. Les produits pétroliers exportés proviennent des importations. Il s'agit donc de réexportations qui ont progressé, passant de 14,72 milliards de FCFA en 2019 à 21,43 milliards en 2020, en liaison avec la hausse des expéditions à partir des dépôts installés au port de Cotonou.

Figure 11. Exportations officielles du Bénin (en milliards de FCFA)

2019 2020

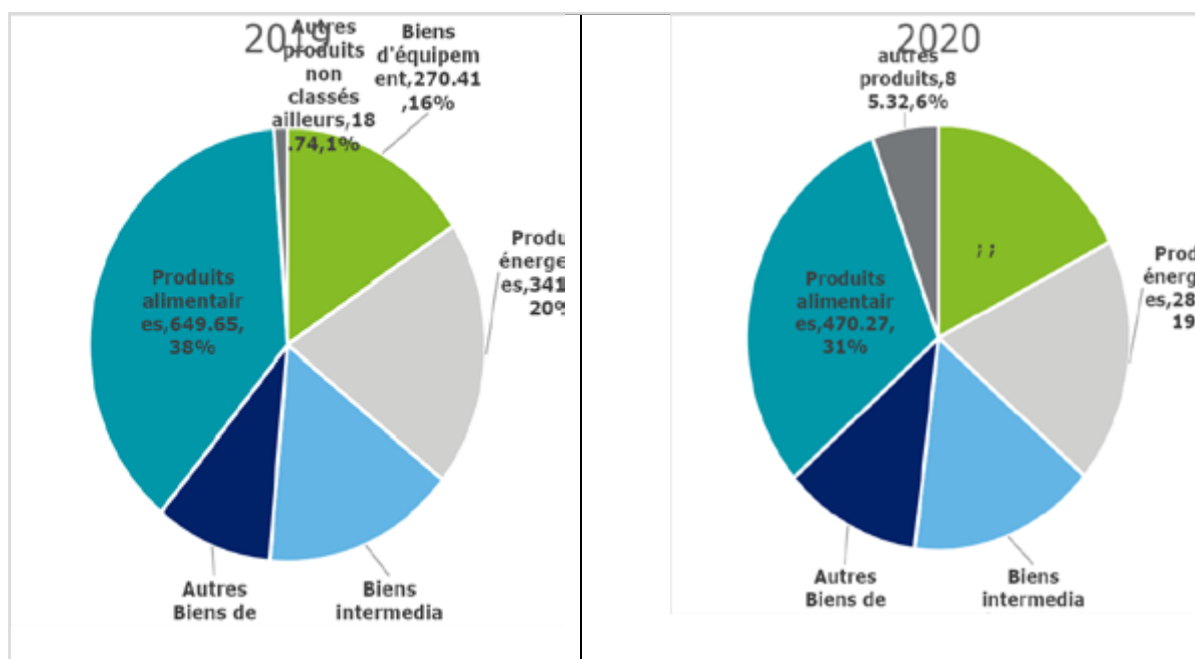


Source : BCEAO. Rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2019-2020

La composition des importations reflète la structure de l'économie béninoise, dominée par les activités commerciales. Ainsi, les produits alimentaires demeurent les principaux produits d'importation avec une proportion de 31,2% en 2020 contre 37,9% en 2019. Ces produits alimentent essentiellement le commerce transfrontalier de réexportation informelle. Il s'agit notamment du riz, dont les importations ont

atteint 224,13 milliards en 2020 contre 335,40 milliards en 2019. S'agissant des biens d'équipement, ils ont représenté 17,6% des importations officielles en 2020 contre 15,8% en 2019. En ce qui concerne les importations de produits énergétiques, elles représentent 18,9% des importations totales. Enfin, les importations de biens intermédiaires représentent 16,0% des importations officielles du Bénin.

Figure 12. Importations officielles du Bénin (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2019-2020

Le Bénin est membre du GATT depuis le 12 septembre 1963 et membre de l'OMC depuis le 22 février 1996. Avec les pays de la CEDEAO, le Bénin

applique le Tarif extérieur Commun entré en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

Tableau 40. Les règles spécifiques qui s'appliquent aux biens et services importés, aux partenaires et aux produits exportés

Section A.1									
Résumé		Total	Ag	Non-Ag	Membre de l'OMC depuis			1996	
Moyenne des droits consolidés finaux		29,2	61,4	11,2	Portée des consolidations :			Total	38,7
Moyenne des droits NPF appliqués	2020	12,1	15,8	11,5				Non-Ag	28,9
Moyenne pondérée par le commerce	2019	11,8	16,2	9,4	Ag: Contingents tarifaires (en %)				
Importations en milliards US\$	2019	2,9	1,0	1,9	Ag: Sauvegardes spéciales (en %)				
Section A.2									
Groupes de produits	Droits consolidés finaux				Droits NPF appliqués			Importations	
	Moyenne	Exempt en %	Max. Consolidation en %		Moyenne	Exempt en %	Max.	Part en %	Exempt en %
Produits d'origine animale	60,0	0	60	100	24,5	0	35	3,7	0
Produits laitiers	37,3	0	60	100	17,2	0	35	0,3	0
Fruits, légumes, plantes	60,0	0	60	100	17,8	0	35	0,5	0
Café, thé	60,0	0	60	100	18,5	0	35	0,1	0
Céréales & autres préparations	59,7	0	100	100	13,6	0	35	23,2	0
Oléagineux, graisses & huiles	78,5	0	100	98,8	11,1	0	35	4,2	0
Sucres et confiseries	60,0	0	60	100	12,6	0	35	1,7	0
Boissons et tabacs	60,1	0	75	100	17,4	0	35	0,7	0
Coton	60,0	0	60	100	5,0	0	5	0,0	0
Autres produits agricoles	60,3	0	100	100	9,6	0	20	0,5	0
Pêche et produits de la pêche	8,6	41,4	60	11,2	16,0	0	20	3,6	0
Métaux & minéraux	28,4	5,7	50	11,7	11,6	2,0	20	14,2	18,6
Pétrole	7,5	0	10	83,3	7,7	19,0	10	12,4	0,0
Produits chimiques	24,6	0	60	1,5	7,2	4,8	35	8,7	48,9
Bois, papier, etc.	5,8	0	15	4,3	11,2	4,6	20	1,4	8,0

Textiles	18,4	0	25	26,3	16,1	0,3	35	2,7	1,7
Vêtements	15,0	0	15	70,6	20,0	0	20	0,1	0
Cuir, chaussures, etc.	16,5	0	25	25,3	12,3	1,3	20	0,8	3,7
Machines non électriques	5,3	4,3	25	90,9	6,8	0	20	5,0	0
Machines électriques	6,9	0,4	7	93,6	11,2	0,4	20	3,0	4,5
Matériel de transport	13,2	0,8	25	75,0	8,3	2,3	20	7,2	0,0
Autres articles manufacturés, n.d.a.	7,2	0	15	2,9	14,2	2,1	20	6,0	0,1
Section B									
Principaux partenaires	Import. bilatérales		Diversification		Moyenne NPF du commerce en LT		Marge	Import. Exempt	
		en million US\$	95% comm. en nb SH				préfér.	LT	Valeur
			2 chiffres	6 chiffres	Simple	Pondérée	Pondérée	en %	en %
Produits agricoles									
1. Inde	2019	287	3	3	37,4	27,9	27,6	82,4	99,1
2. Chine	2019	89	1	1	19,3	39,0	39,0	100,0	100,0
3. Égypte	2019	32	1	1	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
4. Turquie	2019	16	3	3	2,0	0,9	0,0	80,0	90,9
5. Niger	2018	12	5	5	19,6	11,0	11,0	100,0	100,0
Produits non-agricoles									
1. Émirats arabes unis	2019	453	1	1	4,3	0,0	0,0	14,3	100,0
2. Nigéria	2019	437	1	1	13,2	5,0	5,0	100,0	100,0
3. Mali	2019	104	1	2	15,4	7,3	7,3	100,0	100,0
4. Chine	2019	65	1	2	5,5	1,8	1,8	100,0	100,0
5. Inde	2019	46	5	6	8,0	7,8	7,6	90,5	96,1

Source : OMC-ITC-CNUCED, juillet 2021

Au niveau des importations, les tarifs appliqués par le Bénin varient en fonction des produits. La moyenne des droits consolidés finals est de 29,2 %, dont 61,4 % pour les produits agricoles et 11,2 % pour les produits non agricoles, les droits consolidés finaux moyens varient de 5,3 % pour les machines non électriques à 78,5 % pour les oléagineux avec un droit maximal de 100 %. S'agissant des droits de la nation la plus favorisée (NPF) appliqués, la moyenne en 2020 était de 12,1% dont 15,8% pour les produits agricoles et 11,5 % pour les produits non agricoles. Les taux moyens varient de 5 % pour le coton à 24,5 % pour les produits d'origine animale avec un droit maximal de 35 %.

Au niveau des exportations, les principaux partenaires du Bénin diffèrent selon la nature du produit. Pour les produits agricoles, en 2019, les principaux partenaires étaient l'Inde, la Chine, l'Égypte, la Turquie et le Niger. Les droits moyens NPF simples varient de 2 % pour la Turquie à 37,4 % pour l'Inde.

Pour les produits non-agricoles, les principaux partenaires étaient les Émirats arabes unis, le Nigéria, le Mali, la Chine et l'Inde. Les droits moyens NPF simples varient de 4,3 % pour les Emirats arabes unis à 15,4 % pour le Mali.

5.3.2 Échanges internationaux en valeur et par destination

Les exportations béninoises en 2020 sont à destination des pays de l'Afrique (75,9 %) et des pays de l'Asie (20,1 %). L'Europe, avec 3,7 % des exportations, est le troisième partenaire du Bénin. En Afrique, le principal partenaire à l'exportation du Bénin en 2020 était le Nigéria (68,5 %). Il faut dire que le Nigéria a toujours été le principal destinataire des produits béninois en Afrique en dépit du fait qu'il ait noté ces dernières années un repli des exportations en lien avec la politique commerciale du Nigéria. En effet, les exportations du Bénin en direction du Nigéria se sont inscrites en baisse, passant de 1.218,66 milliards de FCFA en 2019 à 1.178,96 milliards de FCFA en 2020. A la suite du Nigéria, en Afrique, l'UEMOA constitue la deuxième destination des exportations béninoises avec une part de 6,0 %.

En Asie, en 2020, les principaux partenaires à l'exportation du Bénin étaient le Bangladesh (10,9 %), l'Inde (3,4 %), la Chine (1,9 %), la Malaisie (1,3 %) et le Vietnam (0,9 %). Il est observé en 2019 et 2020 par rapport à 2018 une perte des parts de marché de la Chine au profit des pays de l'Asie du Sud-Est. Les exportations en direction de la Chine sont essentiel-

lement constituées de coton (79,7%), de fer, fonte et acier (11,3%) et du bois (4,5%). L'Inde, quant à elle, importe en grande partie du Bénin la noix d'anacarde (53,4%), le coton (25,8%) et le bois (4,5%). La part de marché du Bangladesh connaît un accroissement depuis 2017.

En Europe, la Belgique avec une part de 2,2% des exportations béninoises constitue le principal partenaire du Bénin. La Belgique est suivie du Danemark avec une part de 1,1%.

Tableau 41. Exportations par pays de destination et importations par pays de provenance (milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020
EXPORTATIONS DE MARCHANDISES (milliards de FCFA)					
Pays de destination					
ASIE	137,01	271,25	373,18	338,75	345,17
Chine	16,13	33,62	40,67	36,79	32,24
Vietnam	7,80	59,78	52,74	51,73	15
Pakistan	4,22	2,51	0,82	0,17	6
Indonésie	2,68	4,15	2,22	0,69	0
Bangladesh	24,80	54,07	119,84	134,14	187
Inde	37,32	44,96	96,04	70,70	58
Malaisie	31,91	49,17	24,98	14,71	23
Singapour	1,61	2,76	12,88	9,39	2
Autres	10,53	20,24	22,78	20,42	23
EUROPE	31,39	38,95	39,18	44,18	63,56
Union Européenne	20,32	31,94	33,39	32,36	38,31
Belgique	2,67	4,65	5,22	2,73	2,1
France	4,96	2,65	1,84	1,81	3,3
Pays-Bas	2,05	6,28	2,58	5,49	6,3
Danemark	4,96	14,38	19,79	17,78	18,1
Autres	5,68	3,98	3,97	4,56	8,5
Non Union Européenne	11,07	7,01	5,79	11,82	25
AFRIQUE	1 506,22	1 406,00	1 431,06	1 397,27	1 305,18
UEMOA	129,32	98,78	161,72	142,36	103,95
Burkina	4,54	6,56	6,82	13,47	19,68
Côte-D'ivoire	9,92	9,14	7,08	6,06	6,39
Niger	46,31	31,90	56,53	52,97	35,86
Mali	50,77	40,64	73,39	52,16	24,63
Sénégal	0,54	1,83	0,52	0,71	1,11
Togo	17,22	8,68	17,17	16,85	16,20
Guinée Bissau	-	-	-	0,14	0,08
NON UEMOA	1 376,90	1 307,22	1 269,34	1 254,91	1 201,23
Nigéria	1 358,74	1 282,38	1 245,02	1 218,66	1 179,0
Tchad	1,47	2,91	1,85	3,04	0,4
Autres	16,69	21,93	22,47	33,22	21,9
AMERIQUE	5,73	13,41	13,52	9,90	5,44
USA	4,14	13,04	13,17	9,16	4,68
Autres	1,59	0,36	0,35	0,74	0,77
Non classés ailleurs	0,01	0,00	0,63	0,85	1,1
Exportations totales ajustées	1052,3	1289,9	1 857,61	1790,95	1720,48
IMPORTATION EN MILLIARDS FCFA					
Pays d'origine					

ASIE	717,05	988,58	872,00	732,15	589,05
Chine	132,63	138,96	144,56	190,07	169
Thaïlande	227,92	254,78	190,96	92,54	43
Inde	227,92	336,33	218,92	233,98	172
Malaisie	38,37	68,90	55,16	19,99	18
Singapour	16,00	21,86	13,95	7,60	26
Autres	110,68	167,75	248,47	187,96	161
EUROPE	433,25	425,86	489,46	463,12	520,46
Union Européenne	405,12	406,49	398,63	383,78	413,54
Belgique	63,75	61,95	74,21	64,85	94,59
France	155,25	120,17	136,58	150,11	153,30
Allemagne	30,55	16,10	21,07	24,20	21,93
Espagne	30,60	23,45	30,77	23,16	25,23
Pays-Bas	56,38	127,25	59,36	44,85	27,50
Danemark	4,01	3,97	17,90	5,09	8,84
Autres	64,59	53,60	58,73	71,54	82,16
Non Union Européenne	28,13	19,37	90,83	79,34	106,9
AFRIQUE	477,65	526,20	972,90	1 009,64	845,07
UEMOA	202,71	252,59	239,39	207,03	221,28
Burkina	1,43	2,76	2,82	2,89	4
Côte-D'Ivoire	24,14	39,38	34,72	37,64	33
Niger	11,17	39,06	15,16	15,38	18
Mali	11,18	0,59	20,09	12,34	12
Sénégal	13,70	11,17	12,06	15,47	12
Togo	141,09	157,63	154,52	123,23	143
Guinée Bissau	-	2,00		0,09	0
NON UEMOA	532,92	411,35	733,51	802,61	623,79
Ghana	11,88	12,37	16,17	25,28	21
Nigéria	429,37	335,23	605,64	652,21	526
Tchad	8,78	13,52	16,40	7,41	13
Autres	82,88	50,23	95,30	117,71	63
AMERIQUE	73,83	91,01	97,63	99,35	86,62
USA	33,95	51,21	49,14	41,58	54,2
Brésil	30,88	34,51	40,63	24,63	28,9
Autres	8,99	5,29	7,86	33,13	3,5
Non classés ailleurs	1,72	2,15			1
Total	1 703,50	2 033,80	2 430,00	2 303,70	2 041,73

Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2016-2020

Les principaux partenaires du Bénin à l'importation en 2020 se trouvaient en Afrique (41,4%), en Asie (28,9%) et en Europe (25,5%). Les importations en provenance du continent américain représentent 4,2% des importations totales du Bénin en 2020.

Comparativement à l'année précédente, la part des importations en provenance de l'Asie avait reculé au profit des importations venant de l'Afrique et de l'Europe. En effet, la Thaïlande (2,1 % en 2020 contre 4,0 % en 2019), l'Inde (8,4 % en 2020 et 10,1 % 2019)

et l'Indonésie (0,4 % en 2020 contre 0,9% en 2019) avaient perdu des parts de marché au profit du Togo (7,0 % en 2020 contre 5,3% en 2019) et du Niger (0,9% en 2020 contre 0,7% en 2019) en Afrique et de la France (7,5 % en 2020 contre 6,5 % en 2019) en Europe.

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Les exportations officielles du Bénin³² restent dominées par les produits du coton qui représentent

32 Bceao, Rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2020

65,7% des exportations officielles en 2020. Le Bénin exporte également de l'anacarde, du bois et des ouvrages en bois dont les valeurs demeurent encore faibles, comparativement au coton fibre. Les exportations de fer, fonte et acier se composent de la production des industries métallurgiques ainsi que de la ferraille expédiée vers les pays asiatiques, tandis que les produits pétroliers exportés sont en fait des réexportations.

Parmi les produits du coton, le coton fibre demeure le principal produit avec une part moyenne de 87 % sur la période 2016-2020. En 2020, la quantité de coton fibre exportée a progressé de 5,0%, évoluant de 276.705,8 tonnes en 2019 à 290.578,6 tonnes en 2020, en liaison avec l'évolution de la campagne cotonnière 2019- 2020 qui s'est soldée par une production de coton graine de 714.714 tonnes contre 677.564 tonnes lors de la campagne précédente, selon les données officielles.

Le cours moyen de placement de la fibre de coton à l'extérieur en 2020 est resté constant par rapport à son niveau de 2019 (988,6 FCFA le kilogramme). De manière subséquente, les ventes à l'étranger de fibre de coton se sont établies à 271,59 milliards de FCFA en 2020 contre 273,56 milliards de FCFA en 2019, en diminution de 1,97 milliards de FCFA.

La noix d'anacarde est la deuxième culture d'exportation après le coton. Sa production est tirée par l'intérêt croissant des agriculteurs pour cette culture, dont les cours sur le marché international sont res-

tés relativement élevés jusqu'en 2018. En 2019, les cours de l'anacarde se sont effondrés en lien avec un excès de l'offre comparativement à la demande. Les ventes d'anacarde à l'étranger se sont élevées à 32,76 milliards de FCFA contre 44,69 milliards de FCFA en 2019 en repli de 26,7 %.

Les produits en « fer, fonte et acier » constituent également l'un des principaux produits d'exportation. Ils sont principalement exportés par les industries métallurgiques en direction des pays de l'Afrique de l'Ouest (Niger, Togo et Burkina Faso) et de l'Afrique Centrale (Tchad). Outre la production industrielle, les exportations inscrites sous cette rubrique se rapportent à la ferraille³³ issue de la récupération. Ces produits sont par la suite exportés vers l'Asie, principalement la Chine, l'Inde et le Vietnam. Globalement, les exportations de « fer, fonte et acier » se sont consolidées de 2,5% en valeur pour s'établir à 14,21 milliards de FCFA en 2020 contre 13,85 milliards de FCFA en 2019, en liaison avec la demande au plan mondial, notamment celle émanant de la Chine.

Les produits pétroliers proviennent des importations et sont réexportés vers les marchés de l'hinterland (Mali et Burkina Faso). Ces réexportations ont progressé, passant de 14,72 milliards de FCFA en 2019 à 21,40 milliards de FCFA en 2020, en liaison avec la hausse des expéditions à partir des dépôts installés au port de Cotonou.

Tableau 42. Exportations et importations du Bénin par produit

Postes	2016	2017	2018	2019	2020
Exportations (en milliards de FCFA)					
PRODUITS DU COTON	117,49	243,67	300,24	325,47	319,25
Fibres de coton	110,36	211,77	255,52	273,56	271,59
Graines de coton	2,05	13,9	24,35	32,90	26,79
Tourteaux de coton	2,34	4,03	7,25	8,03	17,70
Huile de coton	2,74	13,98	13,11	10,98	3,16
PROD.DU PALMIER	2,76	14	13,46	11,24	3,31
Huile de palme	2,74	13,98	13,11	10,98	3,16
Huile de palmiste	0	0	0,3486	0,26	0,15
Tourteaux de palmiste	0,0262	0,0262	0	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS dont:	122,04	172,01	214,34	161,68	163,23
Viande et abats comestibles	0,0128	13,25	17,12	11,55	0,01
Noix d'anacarde	23,14	48,29	76,19	44,69	32,77

³³ La ferraille est acquise par des grossistes auprès des collecteurs ou des intermédiaires qui parcourent les domiciles ainsi que les garages pour récupérer les articles ménagers et les véhicules usagers, préalablement concassés.

Riz	0	0	0	0,00	0,00
Tabacs et cigarettes	0,1609	0,015	0,0192	0,00	0,00
Sucre et sucrerie	3,4	2,99	2,05	0,06	1,40
Boissons	0,4592	0,4949	0,1855	0,33	0,16
Bois et ouvrages en bois	3,35	4,59	3,96	14,85	12,06
Produits pétroliers	8,58	10,72	14,33	14,72	21,40
Métaux précieux	10,62	13,16	7,19	8,67	8,48
Fer fonte et acier	12,14	9,37	17,97	13,85	14,21
TOTAL (statistiques officielles)	242,29	429,69	528,03	498,38	485,79
Ajustement de champ	1 438,06	1 301,01	1 329,58	1292,57	1234,70
dont réexportation	835,87	853,06	852,30	788,073	684,0589
Exportations totales ajustées	1052,3	1289,9	1 857,61	1790,95	1720,48
IMPORTATIONS TOTALES CAF (en milliards de FCFA)					
PRODUITS ALIMENTAIRES	766,13	969,01	873,76	649,65	470,28
Céréales	453,76	620,94	488,63	341,20	229,12
dont Riz	453,44	618,2	486,33	335,40	224,13
Sucres et sucreries	20,35	34,32	44,87	29,67	20,42
Boissons et tabacs	9,75	6,67	11,21	8,23	10,54
Autres produits alimentaires	282,26	307,07	329,05	270,54	210,19
AUTRES BIENS DE CONSOMMATION	127,71	124,88	83,16	163,74	177,04
BIENS INTERMEDIAIRES	157,73	139,5	221,54	269,77	240,16
Produits chimiques	47,9	29,86	94,37	131,28	121,80
Coton et articles en coton	14,01	14,82	13,1	12,29	11,92
Autres biens intermédiaires	95,81	94,82	114,08	126,21	106,44
PRODUITS ENERGETIQUES	204,1	307,12	335,63	341,29	284,57
Produits pétroliers	144,73	231,77	247,99	251,07	225,48
Energie électrique	55,53	70,6	79,26	82,41	55,18
Autres produits énergétiques	3,85	4,75	8,38	7,80	3,91
BIENS D'EQUIPEMENT	222,46	218,51	240,41	270,41	268,18
Machines et appareils	108,11	122,15	123,61	146,31	143,75
Matériels de transport	114,35	96,36	116,8	124,09	124,44
AUTRES BIEN NON-CLASSES AILLEURS	6,74	10,82	69,29	18,74	65,32
TOTAL (statistiques off. CAF)	1 484,87	1 769,83	1823,79	1713,59	1505,55
Ajustement de champ	218,63	263,97	606,21	590,11	536,16
Commerce non enregistré	218,63	263,97	606,21	590,11	536,16
IMPORTATIONS TOTALES CAF	1 703,50	2 033,80	2 430,00	2 303,70	2 041,71

Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2016-2020

Les importations béninoises reflètent la structure de son économie et sont dominées par les activités commerciales.

Ainsi, les produits alimentaires demeurent les principaux produits d'importation avec une proportion de 31,2% en 2020 contre 37,9 % en 2019, traduisant ainsi un repli en lien avec la baisse des importations de riz destinées en grande partie pour le marché nigérian. Les importations de riz sont ressorties à 224,13 milliards de FCFA en 2020 contre 335,40 milliards de FCFA, soit un repli de 33,2%. Les produits

alimentaires alimentent essentiellement le commerce transfrontalier de réexportation informelle.

Les importations de produits énergétiques constituent également une part importante à la suite des produits alimentaires. Elles sont ressorties à 284,57 milliards de FCFA en 2020 contre 341,29 milliards de FCFA en 2019. Elles ont représenté 18,9% en 2020 contre 19,9 % des importations officielles totales en 2019. Le repli observé découle notamment des importations de produits pétroliers (-10,2 %) et de l'énergie électrique (-33,1 %). La baisse des importations de l'énergie électrique est induite par le

renforcement des capacités de production des centrales électriques du Bénin.

S'agissant des biens d'équipement, ils ont représenté 17,8 % en 2020 contre 15,8 % des importations officielles en 2019. En valeur, les achats à l'étranger de biens d'équipement ont régressé de 0,8 % pour s'établir à 268,18 milliards de FCFA. Cette baisse a été essentiellement imprimée par le repli des importations des machines et appareils (-1,8 %).

Enfin, les importations de biens intermédiaires se sont inscrites en 2020 en repli de 11,0 % et se sont établies à 240,16 milliards de FCFA contre 269,77 milliards de FCFA en 2019. Elles ont représenté 16 % en 2020 contre 15,7 % des importations officielles du Bénin en 2019. La baisse observée en 2020 en nominal est portée par les sous-catégories « produits chimiques » (-7,2 %), « autres biens in-

termédiaires » (-15,7 %) et « le coton et articles de coton » (-3 %).

5.4 Investissements directs étrangers

5.4.1 IDE par pays d'origine

Les entrées nettes d'investissements directs (IDE) se sont établies à 87,58 milliards de FCFA en 2020 contre 111,95 milliards de FCFA en 2019, soit un repli de 21,8 % en liaison avec la conjoncture économique au plan international perturbée par la pandémie de Covid-19. Les flux nets d'investissements directs en 2020 sont constitués de fonds propres (42,31 milliards FCFA) et d'instruments de dette (45,27 milliards FCFA). La France (69,9 %), le Burkina Faso (15,5 %), le Sénégal (8,1 %) et le Nigéria (8,0 %) sont les principaux pourvoyeurs des flux d'investissements directs nets au Bénin en 2020

Tableau 43. Investissements Directs Etrangers par pays d'origine (en millions de FCFA)

	2016		2017		2018		2019		2020	
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)
AFRIQUE	8 011,40	10,3	45 980,60	46,9	24 574,90	24	5 840,30	5,2	26 948	30,8
UEMOA	31 996,80	41	25 313,60	25,8	41 317,30	40,4	7 936,50	7,1	2 991	3,4
Bénin	0	0	0	0	0	0		0,0	-	0,0
Burkina	27 068,80	34,7	0	0	-7 591,60	-7,4	1 145,70	1,0	13 533	15,5
Côte d'Ivoire	-4 533,20	-5,8	7 319,30	7,5	-12 988,50	-12,7	5 600,10	5,0	-10 940	-12,5
Guinée-Bissau	5	0	3 696,70	3,8	0	0	0	0,0	-	0,0
Mali	2,2	0	1	0	-8 696,70	-8,5	1 592,60	1,4	1 495	1,7
Niger	-78	-0,1	1 500,00	1,5	3 920,00	3,8	-0,10	0,0	45	0,1
Sénégal	-683,4	-0,9	-166	-0,2	12 478,70	12,2	-1 833,80	-1,6	7 099	8,1
Togo	10 215,40	13,1	13 556,10	13,8	54 195,40	52,9	1 432,00	1,3	-8 241	-9,4
CEDEAO hors UEMOA dont:	-6 939,50	-8,9	6 525,90	6,7	8 378,80	8,2	6 556,60	5,9	7 423	8,5
Ghana	0	0	-846	-0,9	-143	-0,1	0	0,0	1 192	1,4
Nigéria	-6 939,50	-8,9	7 371,90	7,5	8 410,80	8,2	6 556,60	5,9	6 996	8,0
CEMAC	-2 279,40	-2,9	1 114,60	1,1	-8 579,40	-8,4	-3 905,50	-3,5	2 873	3,3
Afrique hors CEDEAO, CEMAC et UEMOA dont:	-14 766,50	-18,9	13 026,50	13,3	-16 541,80	-16,2	-4 747,20	-4,2	13 662	15,6
Afrique du Sud	-20 137,60	-25,8	0	0	0	0	0	0,0	-	0,0
Libye	-353	-0,5	4 205,50	4,3	292	0,3	-7431,3	-6,6	10 886	12,4
EUROPE	67 033,70	85,8	18 790,30	19,1	24 448,40	23,9	93 394,10	83,4	66 800	76,3
UNION EUROPEENNE	71 328,10	91,3	9 221,30	9,4	-15 139,30	-14,8	92 078,40	82,2	66 330	75,7
ZONE EURO dont:	63 535,30	81,4	9 221,30	9,4	-25 139,30	-24,6	87 078,40	77,8	61 286	70,0
France	62 652,90	80,2	9 034,40	9,2	-25 844,20	-25,2	87 366,40	78,0	61 253	69,9
Pays-Bas	0	0	0	0	0	0	0	0,0	-	0,0
Portugal	-344,2	-0,4	0	0	0	0	0	0,0	-	0,0
Autres	1 178,60	1,5	86,9	0,1	581,5	0,6	-288	-0,3	33	0,0
Union Européenne hors zone euro dont:	7 792,70	10	0	0	10 000,00	9,8	5 000,00	4,5	5 044	5,8
Royaume-Uni	0	0	0	0	0	0	0	0,0	44	0,1
Europe hors UE dont:	-4 294,40	-5,5	9 569,00	9,8	39 587,70	38,7	1 315,70	1,2	469	0,5
Suisse	-2 591,40	-3,3	219	0,2	237,7	0,2	315,7	0,3	2 072	2,4

AMERIQUE dont:	2 393,40	3,1	9 865,20	10,1	18 294,70	17,9	-486,60	-0,4	4	0,0
Brésil	0	0	0	0	0	0	0	0,0	-	0,0
Etats-Unis d'Amérique	2 645,60	3,4	9 865,20	10,1	10 218,00	10	0,00	0,0	4	0,0
ASIE dont:	661,5	0,8	23 492,30	23,9	33 904,00	33,1	13 203,00	11,8	- 6 175	-7,1
Chine	0	0	23 394,40	23,8	37 023,00	36,2	12 050,00	10,8	- 5 274	-6,0
Institutions internationales	0	0	0	0	875	0,9	0	0,0	-	0,0
Autres	65,1	0,1	92,9	0,1	359,5	0,4	0	0,0	-	0,0
TOTAL	78 100,00	100	98 128,30	100	102 370,50	100	111 950,80	100	87 576	100

Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2016-2020

5.4.2 IDE par secteur

Les principaux secteurs bénéficiaires des investissements directs en 2020 sont « l'intermédiation

financière, assurance et retraite » (60,1 %), la « construction » (44,3 %) et les « transports et entreposages » (22,6 %).

Tableau 44. IDE par produit (en millions FCFA)

	2016		2017		2018		2019		2020	
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)
Sylviculture et Pêche	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0
Exploitation Minière		0		0	0	0	0	0,0	0	0,0
Industrie manufacturière	11 849,20	15,2	19,7	0	1 143,70	1,1	980,00	0,9	4 943	5,6
Production et distribution, d'électricité gaz		0	9 900,00	10,1	9 900,00	9,7	0,00	0,0	-	0,0
Distribution d'eau Assainissement		0	0	0	0	0	0	0,0	-	0,0
Construction	19 235,00	24,6	0	0	-27 991,20	-27,3	27 423,60	24,5	38 824	44,3
Commerce de gros et de détail	26 940,80	34,5	8 115,00	8,3	73 815,30	72,1	7 578,90	6,8	-29 814	-34,0
Transports, Entreposage	29 776,30	38,1	18 921,20	19,3	76 487,70	74,7	20 889,50	18,7	19 771	22,6
Hôtellerie, restauration et débits de boisson	-23,4	0		0	-56,3	-0,1	-175	-0,2	675	0,8
Communication	-8 877,90	-11,4		0	-20 770,60	-20,3	2 000,00	1,8	484	0,6
Intermédiation financière, assurance, retraite	-813,6	-1	61 172,40	62,3	-10 191,90	-10	53 185,80	47,5	52 643	60,1
Immobilier, location, services aux entreprises	13,8	0		0	33,9	0	68	0,1	49	0,1
Autres		0		0	0	0	0	0,0	-	0,0
Total	78 100,20	100	98 128,30	100	102 370,50	100	111 950,80	100	87 575,7	100

Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2016-2020

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

Les critères de convergence sont au nombre de cinq (05). Trois (03) critères de 1er rang et deux (2) critères de second rang. Le critère clé est celui du Solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal.

Le Bénin a respecté sur la période de 2016 à 2021, deux critères de 1er rang, notamment ceux relatifs au taux d'inflation et à l'encours de la dette. Le critère relatif au solde budgétaire a été respecté en 2018 et 2019. Depuis 2020, en lien avec une progression plus rapide des dépenses publiques que celle des recettes, le solde budgétaire est ressorti déficitaire

en ressortant à 4,7 % en 2020 et 5,7% en 2021 traduisant ainsi un non-respect du critère clé. La faible progression des recettes est induite par les effets de la pandémie sur les recettes fiscales en particulier en 2020 et sur la mobilisation des dons en 2021. Du côté des dépenses, leur progression est induite par la riposte à la pandémie de la Covid-19. Par ailleurs, il est important de relever que l'application du plafond de 3 % du PIB a été temporairement suspendue par les chefs d'État de l'UEMOA le 27 avril 2020 en réponse à la crise de la Covid-19.

Aucun des critères de second rang n'a été respecté par le Bénin sur la période 2016-2021. Toutefois, il est noté un effort dans ce domaine. En effet, pour ce qui est du critère relatif à la masse salariale rapportée

aux recettes fiscales, il avait connu une amélioration depuis 2017 jusqu'en 2019, en s'inscrivant dans une tendance baissière en lien avec les mesures prises par le Gouvernement pour encadrer la masse salariale. Mais la progression plus rapide de la masse salariale en 2020 (+7,3 %) que celle des recettes fiscales (+6,1 %) a induit une légère hausse de ratio masse salariale sur PIB qui est ressorti à 41,7 % contre 41,2 % en 2019. En 2021, le ratio est ressorti à 35,7% légèrement supérieur à la norme UEMOA. Cette performance est imputable à l'accroissement

des recettes fiscales (+14,1%) et un repli de la masse salariale de 2%.

S'agissant de la pression fiscale, le Bénin en dépit de la situation sanitaire a réussi à maintenir en 2020 un taux similaire à celui de 2019 et engranger 0,5 point en 2021. Toutefois le Bénin se doit encore de dynamiser la mobilisation des recettes fiscales pour espérer approcher le seuil de 20 % préconisé par l'UEMOA.

Tableau 45. Indicateurs de convergence de l'UEMOA pour le Bénin

BÉNIN	Norme	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Premier rang							
Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal	≥-3 %	-4,4	-4,3	-2,9	-0,5	-4,7	-5,7
Taux d'inflation annuel moyen	≤3 %	-0,8	1,7	0,8	-0,9	3,0	1,7
Encours de la dette publique intérieure et extérieure / PIB nominal	≤ 70 %	35,9	39,7	41	41,2	46,1	49,8
Second rang							
Masse salariale/Recettes fiscales	≤35 %	55,2	47,3	44	41,2	41,7	35,7
Taux de pression fiscale	≥20	9,2	9,7	10,3	10,6	10,5	11

Source: DGE, mars 2022

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Le Bénin est membre de plusieurs organisations régionales et sous régionales, dont l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Conseil de l'Entente et la CEN SAD. La CEDEAO est surtout une union économique alors que l'UEMOA traite aussi bien de sujets économiques que monétaires.

L'appartenance du Bénin à la CEDEAO lui a permis de mettre en œuvre le Tarif Extérieur Commun au cordon douanier depuis le 1er janvier 2015. En termes d'intégration au sein de l'UEMOA, il faut noter que les performances des pays sont évaluées à travers la mise en œuvre des projets et programmes sectoriels notamment dans les domaines de la gouvernance économique, la convergence, le marché commun et les réformes structurelles.

Globalement la revue annuelle des politiques et projets communautaires organisée en janvier 2022 relève que le Bénin a obtenu un taux moyen de 76,22 % en 2021 contre 76,7 % en 2020 dans la mise en œuvre desdites réformes. En dépit de ce léger repli, le Bénin a maintenu ses acquis dans plusieurs domaines. La revue 2020 a porté sur 116 textes et 8 programmes et projets communautaires en exécution dans les huit États membres.

Plus spécifiquement en matière de gouvernance économique, le taux moyen de mise en œuvre des textes communautaires est ressorti à 83,53 % en 2021 contre 80,03 % en 2020.

En matière de convergence, le Bénin a respecté en 2021 deux des trois critères de premier rang tout comme en 2020. Les critères respectés sont celui du taux d'inflation et le ratio de la dette publique. Le critère relatif au solde budgétaire n'a pas été respecté en lien avec un accroissement important des dépenses en particulier les dépenses d'investissement et celles liées à la riposte contre la pandémie du Covid-19. Les deux critères du second rang relatifs à la masse salariale et à la pression fiscale ne sont pas respectés en 2021 tout comme les années antérieures. Toutefois, le Bénin a enregistré une très bonne performance en ce qui concerne le critère relatif à la masse salariale qui est ressorti à 35,7 % contre 41,7 % en 2020.

Au niveau du marché commun, le taux de mise en œuvre des textes communautaires dans ce domaine est passé de 67,17 % en 2020 à 69,79 % en 2021.

Plus spécifiquement pour la fiscalité intérieure, le taux de mise en œuvre est de 95 % ; huit (08) directives sur onze (11) et trois (01) décisions sur trois (3) ont été mises en œuvre à 100 % et un (01) règlement sur un (01). Pour ce qui est de l'union douanière, le Bénin applique la quasi-totalité des dispositions communautaires.

En termes de réformes structurelles, le taux moyen de mise en œuvre est ressorti à 75,34 % contre 81 % en 2020. Ces réformes concernent les secteurs tels que le transport et la facilitation des transports, les télécommunications, l'agriculture, l'environnement, le développement humain et social, l'artisanat et la qualité.

6.1 Climat des affaires

Le dernier rapport Doing Business de la Banque Mondiale crédite le Bénin d'un score de 52,4 points sur 100 au titre de 2020 contre 51,42 dans le rapport de 2019. Avec ce score, le Bénin occupait le rang

de 149ème contre 153ème en 2019. La performance enregistrée en 2020 par rapport à 2019 dénote de l'effectivité des réformes engagées par les autorités béninoises pour améliorer le climat des affaires.

Tableau 46. Classement du Bénin Doing Business

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de pays classés	189	189	190	190	190	190
Rang global du Bénin	151	158	155	151	153	149
<i>Création d'entreprise</i>	117	115	57	56	61	65
<i>Obtention permis de construire</i>	64	82	74	46	51	82
<i>Raccordement à l'électricité</i>	173	179	174	174	176	178
<i>Transfert de propriété</i>	165	172	173	127	130	126
<i>Obtention de crédits</i>	116	133	139	142	144	152
<i>Protection des investisseurs minoritaires</i>	135	150	145	146	149	120
<i>Paiements des taxes et impôts</i>	178	179	173	174	176	171
<i>Commerce transfrontalier</i>	121	116	133	136	107	110
<i>Exécution des contrats</i>	167	168	169	170	171	162
<i>Règlement de l'insolvabilité</i>	115	112	115	105	110	108

Source : Banque Mondiale, 2021

De 2016 à 2020, le Bénin a mis en œuvre plus de 12 réformes pour rendre le climat des affaires plus attrayant. En effet, des progrès substantiels ont été enregistrés en matière de création d'entreprises, d'obtention de permis de construire, de transfert de propriété, d'obtention de prêt et de règlement de l'insolvabilité. En 2021, le Bénin a poursuivi la mise en œuvre des réformes visant à améliorer le climat des affaires.

Le Bénin a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en lançant un nouveau bureau de crédit. Il a facilité l'exécution des contrats en adoptant une loi réglementant tous les aspects de la médiation en tant que mécanisme alternatif de résolution des conflits. Le Bénin a modifié sa réglementation relative aux contrats à durée déterminée. Il a augmenté la transparence du traitement des permis de construire en publiant la réglementation relative à la construction en ligne, gratuitement, sans frais. Pour ce qui est de l'enregistrement des biens, le Bénin a réduit les coûts en supprimant dans un premier temps l'enregistrement des taxes sur plusieurs années et ensuite abaissé le taux de 8 % à 5 % après la fin de l'exonération. Il a également amélioré la transparence de

l'administration foncière en publiant les exigences documentaires et le barème des frais requis pour les transactions immobilières. Le Bénin a amélioré son système d'information sur le crédit en introduisant une réglementation régissant l'octroi de licences et le fonctionnement des bureaux de crédit dans les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

De plus, le Bénin a facilité la création d'entreprises en éliminant la nécessité de légaliser les statuts de la société pour activer un compte bancaire après la constitution en société. Il a facilité la résolution de l'insolvabilité en introduisant une nouvelle procédure de conciliation pour les entreprises en difficulté financière et une procédure simplifiée de règlement préventif pour les petites entreprises. Aussi, le Bénin a rendu la création d'entreprises moins coûteuse en réduisant les frais de dépôt des documents de la société auprès du guichet unique.

Le Bénin a également rendu le commerce transfrontalier plus facile en développant son système de guichet unique électronique, ce qui a réduit le temps nécessaire pour passer la frontière ». Néanmoins, il

reste encore beaucoup à faire pour améliorer les résultats et bénéficier des impacts bénéfiques de ces évolutions réglementaires.

Tableau 47. Indicateurs du Doing Business

Indicateur	Régulation	Métrique (indiquer celles disponibles)
	Nom de la loi ou du programme voté ou en cours d'élaboration.	Temps de procédures, nombre de procédures en moyenne, coût consacré
Créer une entreprise	Décret n°2018 - 036 du 31 janvier 2018 portant modification des statuts de l'Agence de Promotion des investissements et des Exportations (APIEx spécifiée en son article 5 entre autres qu'elle organise le guichet unique de formalités administratives au profit des entreprises des zones économiques spéciales et met en place en général un Guichet unique pour la formalisation des entreprises. -Loi n°2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin	- Procédures - Hommes (nombre) : 5 - Temps-Hommes (jours) : 8 - Coût-Hommes (% du revenu par hbt) : 3,4 - Procédures - Femmes (nombre) : 6 - Temps-Femmes (jours) : 9 - Coût-Femmes (% du revenu par hbt) : 3,5 - Capital minimum requis : 25000 FCFA - Capital minimum requis (% du revenu par hbt) : 5,0
Permis de construction	Décret N°2020-056 du 05 février 2020 portant réglementation du permis de construire et du permis de démolir en République du Bénin et ses arrêtés d'application.	- Procédures (nombre) : 14 - Délai (jours) : 88 - Coût (% de la valeur de la construction) : 4,8 - Indice de contrôle de la qualité de la construction (0-15) : 9,0
Accès à l'électricité	Loi N° 2020 - 05 du 1er avril 2020 portant code de l'électricité en République du Bénin.	- Procédures (nombre) : 5 - Délai (jours) : 90 - Coût (revenu par hbt) : 11584,3 -Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8) : 0
Enregistrement de propriété	Loi N°2017-15 modifiant et complétant la loi N°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin. Rationalisation des procédures et réduction significative des délais : - Suppression de l'exigence d'attestation géographique. - Séparation de la procédure de transfert de propriété à l'ANDF et de la formalité d'enregistrement auprès de l'administration fiscale. Simplification des procédures grâce à la dématérialisation : - Réalisation de l'état descriptif en ligne (https://enotaire.andf.bj/) pour un coût forfaitaire de 5 milles francs CFA. - Soumission des demandes de mutation foncière en ligne sur https://enotaire.andf.bj/ avec des réponses sous 72 heures. - Consultation du cadastre et démarches en ligne (https://cadastre.bj/). Protection accrue dans les transactions : - Possibilité de saisine de la Commission Indépendante de Gestion des Plaintes pour tous les problèmes fonciers et cadastraux. - Indemnisation des dommages injustement subis par le Fonds de Dédommagement Foncier.	- Procédures (nombre) : 4 - Délai (jours) : 120 - Coût (% de la valeur du bien) : 3,4 - Indicateur de la qualité de l'administration foncière (0-30) : 9,0
Accès au crédit	Loi N°2017-02 du 03 mai 2017 relative au crédit-bail en République. Dissémination de l'information de crédit pour faciliter la bancarisation : - Adoption et opérationnalisation de la loi portant réglementation du Bureau d'Information sur le Crédit. - Intégration des grands facturiers à la plateforme électronique de partage des informations sur le crédit en République du Bénin. Facilitation de l'enregistrement et de la gestion des sûretés mobilières afin d'encourager le crédit grâce à des démarches simplifiées en ligne (https://suretes.tccotonou.bj/)	- Indice de fiabilité des garanties (0-12) : 6 - Indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8) : 0 - Couverture du registre de crédit (% adultes) : 0,0 - Couverture du bureau de crédit (% adultes) : 1,3
Temps moyen pour être payé		
Protection des investisseurs minoritaires	Création au tribunal de commerce de Cotonou d'une chambre spécialisée des procédures collectives et les différends entre actionnaires. Renforcement du droit d'information des créanciers confère ordonnance relative à l'exercice du droit d'information et aux mesures d'incitation financières	- Indice de la divulgation des informations (0-10) : 7,0 - Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10) : 1,0 - Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10) : 5,0 - Indice des droits des actionnaires (0-6) : 4,0 - Indice de détention et de contrôle (0-7) : 2,0 - Indice de transparences des Entreprises (0-7) : 2,0
Niveau des taxes		

Facilité pour payer les taxes	L'administration fiscale met en œuvre plusieurs réformes en matière de facilitation de paiement des impôts et taxes par les contribuables. Ces réformes sont contenues dans le Plan d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale (POSAF) 2016-2021. Les réformes concernent entre autres le télépaiement et les télé-procédures. Le paiement de la taxe sur les véhicules par mobile Money. Le E-enregistrement, la réforme des factures normalisée. La délivrance de l'attestation fiscale en ligne	- Paiements (nombre par année) : 54 - Délai (heures par année) : 270 - Total à payer (% du bénéfice brut) : 48,9 - Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0-100) : 49,3
Facilité d'exportation	Dématérialisation des procédures de dédouanement pour toutes les formalités de commerce extérieur (www.guce.bj). Mise en place du programme des Opérateurs Économiques Agréés simplifiant les procédures de commerce transfrontalier pour les entreprises respectant certains critères. - Paiement électronique des certificats, licences et permis. Décret n° 2020 -058 du 05 février 2020 portant régime de dématérialisation de la liasse documentaire de pré-dédouanement et de dédouanement en République du Bénin.	- Délai à l'exportation : respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure) : 78 - Coût à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD) 354 - Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure) 48 - Coût à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (USD) 80 - Délai à l'importation : respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure) : 82 - Coût à l'importation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD) 599 - Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure) 59 - Coût à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (USD) 110
Faire respecter le droit des contrats	Transparence de l'information grâce à la mise en ligne de l'information sur la justice commerciale à travers la publication https://www.tribunalcommercecotonou.bj/ des statistiques sur les jugements rendus.	-Temps (jours) : 595 -Coût (% de la créance) : 64,7 - Qualité des procédures judiciaires (0-18) : 6,5
Résolution d'insolvabilité	Institution devant chaque tribunal de commerce d'une chambre des procédures collectives pour connaître des règlements d'insolvabilité. Encadrement des honoraires des experts par le juge conformément à un barème Création au tribunal de commerce de Cotonou d'une chambre spécialisée des procédures collectives confère Ordonnance N° BJ/SJ/PTCC/2020/015 portant spécialisation d'audience pour le règlement des procédures collectives et les différends entre actionnaires. Renforcement du droit d'information des créanciers confère ordonnance relative à l'exercice du droit d'information et aux mesures d'incitation financières	- Taux de récupération (centimes de dollar américain) : 23,9 - Temps (années) : 4,0 - Coût (% du patrimoine) : 21,5 - Résultat (0 si les actifs sont vendus séparément et 1 si l'entreprise continue à fonctionner) : 0 - Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16) : 9,0
Résolution des faillites		
Règles pour embaucher et licencier	Loi n°2007-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en république du Bénin	

Source : Rapport Doing Business 2020, Mémoire-réformes- Doing-Business 2020, Réformes Doing Business

L'édition 2021 du rapport Doing Business de la Banque mondiale ne paraîtra pas. En effet la Banque Mondiale a annoncé le retrait du rapport DB au mois de septembre 2021 pour cause d'irrégularités de données de certains pays dans certaines éditions précédentes. Le nouveau document qui va se substituer au précédent rapport Doing Business est baptisé : « Environnement favorable aux affaires » (BEE). L'échéance prévue pour sa première publication est fixée en 2023.

En matière de gouvernance, les résultats du classement 2020 de l'indice MO Ibrahim montre que le Bénin s'est hissé à la 13ème place sur les 54 pays du continent avec une marge de progression de 1,1 pour un score de 58.6 points sur 100 par rapport à la dernière décennie (2010-2019) dans un contexte

où il est noté une tendance globale à la baisse en matière de bonne gouvernance en Afrique.

Le classement international de Transparency International selon l'indice de perception de la corruption publiée en 2021 classe le Bénin à la 78ème place avec un indice de 42 contre la 83ème place en 2020 avec un indice de 41. Le Bénin gagne ainsi 4 points dans ledit classement et améliore son indice de 1 point.

Le Gouvernement est déterminé à mener une lutte contre la corruption et la préemption des ressources de l'Etat. Dans cette optique, une opération « main propre » a été lancée avec pour objectif d'une part, de poursuivre ceux qui dans l'exercice de leur fonction ont siphonné les ressources de l'Etat et d'autre

part, de dissuader ceux qui seraient encore tentés de faire de la corruption. Ainsi, les personnes impliquées dans les cas de corruption avérés sont traquées devant les juridictions.

Par ailleurs, le Bénin s'est doté en 2018 de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET). Cette cour a été opérationnalisée vers la fin de 2018 et au début de l'année 2019. Elle a connu l'instruction de plusieurs dossiers de détournement d'argent public. Suite à des griefs de la Cour constitutionnelle et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, le parlement a adopté en 2020 la loi n°2020-07 modifiant et complétant la loi n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2018-13 du 2 juillet 2018 relative à la CRIET. Ainsi, le ministère public et le greffe sont renforcés. La nouvelle loi implique également l'énumération indicative des infractions qui relèvent de la CRIET, l'indication précise du profil des magistrats appelés à y officier, la clarification du régime procédural qui y est appliqué et au droit transitoire simplifié. Le Bénin a aussi adopté une loi consacrant la transformation de l'ANLC en un organe technique de coordination de la prévention de la corruption, le Haut-Commissariat à la prévention de la corruption en République du Bénin

6.2 Gouvernance Financière

En juin 2022, le Bénin a conclu un nouvel accord technique avec le FMI dans le cadre de la mise en place d'un programme économique et financier en soutien au PAG 2021-2026. Cet accord a été approuvé le 08 juillet 2022 par le Conseil d'Administration du FMI, combine deux instruments de financement : la Facilité Élargie de Crédits (FEC) et le Mécanisme Élargi de Crédits (MEDC).

Le volume du financement associé au programme est de 638 millions de dollars dont 143 millions de dollars décaissés au lendemain de la décision d'approbation de l'Accord.

Le délai de mise en œuvre étalé sur 42 mois contre 36 mois maximum classiquement appliqué.

Au terme de la 6ème revue de l'accord avec le Bénin au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en mai 2020, le FMI a estimé que les performances économiques récentes du Bénin restent bonnes en dépit d'un environnement extérieur moins favorable et de

la fermeture de la frontière avec le Nigéria. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI restent très satisfaisants. Tous les critères quantitatifs de performance à fin décembre 2019 et les repères structurels avaient été respectés.

Après une forte croissance estimée à près de 7 % en 2019, la pandémie de la Covid-19 ainsi que la fermeture prolongée de la frontière avec le Nigéria ont significativement impacté l'activité économique en 2020. Mais grâce à des fondamentaux économiques solides à l'aube de la COVID-19, le Bénin disposait d'un espace budgétaire nécessaire et d'un accès continu au financement qui lui ont permis de contenir les répercussions économiques de la crise ; Ce qui a favorisé l'expansion de l'activité économique de 3,8 % en 2020, l'un des taux de croissance les plus élevés des pays en développement.

En novembre 2021, le FMI a noté une reprise économique robuste, malgré les revers causés par les phénomènes météorologiques dans le secteur agricole, tirée entre autres par la normalisation du trafic de marchandises au port de Cotonou, l'un des principaux moteurs de croissance du Bénin. Certes, l'inflation globale est restée modérée, mais les prix des denrées alimentaires ont augmenté (8 % en octobre 2021, en glissement annuel), sous l'effet aussi bien de facteurs mondiaux que de phénomènes météorologiques internes défavorables. Les mesures prises par le Gouvernement notamment l'interdiction d'exportation de certains produits alimentaires de grande consommation ont permis de contenir l'inflation en 2021.

Il faut rappeler que le programme triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) appuyé par le FMI au Bénin est d'environ 255 millions de dollars, y compris une augmentation d'accès de 103 millions de dollars au début de la COVID-19. En soutien aux efforts du Bénin pour la riposte à la pandémie, le conseil d'administration du FMI a approuvé en décembre 2020 un financement d'urgence au titre de la facilité de crédit rapide et de l'instrument de financement rapide (178 millions de dollars). En outre, le Bénin a bénéficié de l'allocation générale de droits de tirages spéciaux effectuée par le FMI (168 millions de dollars, l'équivalent de 1 % du PIB) en août 2021.

Du côté de la riposte contre la pandémie, le gouvernement a renforcé sa campagne de vaccination pour accroître le taux de vaccination, notamment en

collaborant étroitement avec les communautés locales et en élargissant la capacité de déploiement des vaccins. Grâce à la campagne accélérée de vaccination lancée en novembre 2021, le taux de vaccination s'est considérablement amélioré. À la date du 27 février 2022, le nombre de doses de vaccins administrés est de 2.897.882, soit un taux de vaccination d'environ 27 % sur une prévision de 60 %

6.3 Distinctions du Bénin et notations financières

Les bonnes performances de l'économie nationale sur la période 2016-2021 lui ont valu plusieurs distinctions qui se présentent, notamment comme suit :

En termes de gestion de la dette

- Le Bénin reçoit le prix de la meilleure opération financière de l'année 2022 « Deal of the year » de la revue « The banker », publication du groupe Financial Times ;
- En 2018, le Bénin a réalisé une opération de reprofilage partielle de sa dette intérieure. L'opération a consisté au remboursement anticipé d'une partie de la dette contractée auprès de certaines banques locales et régionales à conditions onéreuses (taux d'intérêt élevés avec des maturités résiduelles courtes) à travers un financement obtenu auprès d'une banque commerciale internationale à des conditions plus attractives. L'opération de reprofilage a bénéficié de la garantie partielle de la dette Banque Mondiale et d'une agence d'assurance internationale et a permis au Bénin de réduire l'exposition de son portefeuille au risque de refinancement (en lissant le profil de remboursement de la dette) et de réaliser des gains estimés à 52,4 millions d'Euro ;
- Le Bénin a enregistré une amélioration de son score CPIA, passant de 3,5 en 2018 à 3,6 en 2019 ; une première depuis plus d'une décennie. Cette progression est tirée notamment par la bonne gestion de la dette. En effet, le score de la sous-dimension « Politique et gestion de la dette » de l'indice CPIA est passé de 4,0 en 2018 à 4,5 en 2019. Le Bénin est ainsi classé dans le peloton de tête des pays africains ; à égalité de point avec le Ghana, juste après le Sénégal, le Kenya et l'Ouganda à égalité de points (3,7), le Cap Vert (3,8) et le Rwanda (4,0). En 2021, bien que le score soit resté à 3,6, le Bénin demeure avec l'Ouganda, les deux pays les plus performants

en matière de transparence de la dette parmi les pays IDA de l'Afrique subsaharienne. Aussi, le Bénin a-t-il amélioré sa note pour le commerce.

- En mars 2019, le Bénin a été le premier pays africain à faire son émission inaugurale d'eurobonds en Euro. Le taux de souscription est de plus de 200% et un coupon de 5,75%. Cette opération a été suivie de celle de janvier 2021, où le Bénin pour sa deuxième sortie sur le marché international, a marqué l'histoire financière africaine par une émission à succès à 31 ans. En effet, le Bénin a mobilisé 700 millions d'euros sur une maturité finale de 11 ans, à un coupon de 4,875%, et 300 millions d'euros sur une maturité finale de 31 ans, assortie d'un coupon de 6,875%. En juillet 2021, le Bénin s'est à nouveau illustré sur le marché international avec une émission de 500 millions d'euros (328 milliards de FCFA). La particularité de cette émission est qu'elle est destinée exclusivement au financement de divers projets à caractère social et environnemental contribuant aux engagements du Bénin pour l'atteinte des ODD. Le Bénin réaffirme par cette émission d'eurobonds ODD le caractère hautement innovant de sa stratégie de gestion de la dette et renouvelle son engagement en faveur des ODD. La réussite de ladite émission justifie l'adhésion des investisseurs internationaux aux réalisations et au programme hautement social du quinquennat (2021-2026) du Gouvernement du Bénin. Le coupon de 4,95% obtenu pour cet eurobond ODD traduit la confiance des investisseurs en la qualité de la signature du Bénin. La prime négative de nouvelle émission de 0,20 point de pourcentage remportée témoigne de l'appétit significatif des investisseurs pour ledit instrument innovant. Pour la première fois et pour une opération internationale du Bénin, le niveau de souscription représente près de trois (03) fois le montant recherché.
- Le Bénin est ressorti en tête de l'évaluation des pays IDA en matière de transparence des données de la dette au titre de la publication du premier semestre 2020. A la suite de sa distinction pour la bonne qualité de sa gestion de la dette, à travers le prix Global Markets 2019 du meilleur gestionnaire de dette souveraine en Afrique sub-saharienne, obtenu en marge des Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International en octobre

2019, le Bénin s'est de nouveau illustré pour sa bonne gestion de la dette publique dans le cadre de l'évaluation de la transparence en matière de gestion de la dette en obtenant la note maximale pour 7 des 9 indicateurs retenus, se hissant ainsi au premier rang parmi les 76 pays bénéficiant du financement IDA.

- Le Bénin est maintenu à la première place parmi les 76 pays éligibles aux financements de l'Agence Internationale de Développement (IDA) du groupe de la Banque Mondiale dans la mise à jour de mai 2021 de la revue de la Banque Mondiale de la transparence en matière de gestion des données de la dette publique. Pour l'évaluation de 2021, le Bénin totalise la note maximale sur 8 des 9 indicateurs, soit une amélioration en comparaison avec la notation de 2020 (le Bénin avait totalisé la note maximale sur 7 des 9 indicateurs). L'évolution de la notation du Bénin et le maintien de sa première place au sein des 76 pays IDA est tributaire de l'amélioration substantielle apportée aux documents de dissémination des statistiques de la dette publique.

En matière de Transparence budgétaire et de gouvernance

- Le Bénin a été classé 1er en matière de transparence budgétaire en 2019 en Afrique francophone par l'Union Européenne et le Fonds Monétaire International ;
- En reconnaissance de sa bonne gestion macroéconomique et de sa bonne gouvernance, le Bénin a obtenu le prix du Meilleur Ministre des Finances de l'UEMOA en 2018 et le prix du Meilleur Ministre des Finances d'Afrique en 2019, décerné par la Banque Africaine de Développement ;
- Le Bénin a adhéré au Compact With Africa du G20, en reconnaissance des efforts engagés au plan de la gouvernance. Seulement 12 pays africains avaient adhéré à cette date;
- Le Bénin a été sélectionné par les Nations Unies pour la réalisation d'une étude sur le financement des Objectifs de Développement Durable avec quatre (04) autres pays du Monde (En Afrique, seulement deux (02) pays ont été choisis, le Rwanda étant le deuxième pays) ;
- Le Bénin a été reconnu en 2019 comme le seul pays de la CEDEAO qui promeut les principes

et règles de libre échange et de circulation des biens et des personnes ;

- Le Bénin est devenu un pays à revenu intermédiaire en 2020, pour la première fois de son histoire, selon le classement de la Banque Mondiale, paru le 1er juillet 2020 ;
- Le Ministre de l'économie et des finances du Bénin a été distingué par Financial Africk pour la troisième année successive (2018-2019 et 2020) comme étant le meilleur Ministre de l'Economie et des Finances du continent africain notamment en raison de son rôle dans les réformes du FCFA et ses décisions de réforme qui ont permis au Bénin de maintenir sa stabilité économique malgré la pandémie de la Covid-19, et de passer de pays à revenu faible à pays à revenu intermédiaire ;
- Le Bénin a décroché deux distinctions dans le classement Global Capital Bonds Awards au titre de l'édition 2021. En effet, chaque année, Global Capital distingue les intervenants sur les marchés financiers internationaux. Global Capital interroge les participants du marché à savoir les investisseurs, les banques d'affaires, les émetteurs et autres par un mécanisme de vote. A l'issue de la 14ème édition de 2021, le Bénin a occupé le 2ème rang derrière le Maroc et le 3ème rang après l'Egypte et le Maroc respectivement dans les catégories « Most impressive African funding official » et « Most impressive African issuer ». Ce prix couronne les interventions remarquables du Bénin sur les marchés financiers internationaux, avec notamment la double émission d'eurobonds de janvier 2021 qui de par la structuration du financement et le timing de sa réalisation (en pleine période de la pandémie de COVID-19) a retenu l'attention de l'ensemble des acteurs du marché.
- Le Bénin a systématiquement reçu la mention « très satisfaisante » à la suite des revues du Programme Économique et Financier avec le FMI au titre de l'Article IV, pour la période 2019-2022, niveau maximal dans l'échelle d'appréciation du FMI ;

En termes de notation financière

- Le Bénin est noté B+, perspective stable par l'agence Standard & Poor's en 2018 et confirmée en 2019. Cette note place le Bénin dans le peloton de tête des pays africains ;
- En 2019, le Bénin est noté A-, perspective stable par les agences régionales Bloomfield et WARA. Il s'agit là encore d'une des meilleures notes de la région UEMOA ;
- En 2020, l'agence internationale de notation financière Standard & Poor's a maintenu la note « B+ avec la perspective stable » attribuée à la République du Bénin. Cette décision, confirme la solidité des fondamentaux économiques du pays et souligne la bonne gestion de la crise de la Covid-19 par les autorités, alors que plusieurs pays d'Afrique ont vu leur notation dégradée depuis le début de la pandémie ;
- Le Bénin, premier pays bénéficiant d'une révision de perspective « stable » à « positive » de l'agence FITCH depuis le début de la crise Covid-19. Dans sa dernière évaluation de février 2021, l'agence internationale de notation Fitch Rating a confirmé la note B du Bénin avec une perspective qui passe désormais de stable à positive. Cette révision est soutenue par la capacité du Pays à renouer dès l'année 2021 avec une forte croissance ;
- En mars 2021, l'agence Moody's a relevé la note souveraine du Bénin en la faisant passer de B2 avec perspective Positive à B1 avec perspective Stable. Cette amélioration de la note du Bénin s'explique par les solides résultats en matière d'assainissement des finances publiques et d'amélioration de la dette publique.
- En avril 2021, l'agence Standards and Poor's a maintenu la note B+ avec perspective stable du Bénin. Cette notation atteste une nouvelle fois de la résilience des fondamentaux économiques du pays, qui avait conduit l'agence à maintenir la notation du Bénin en juin et en octobre 2020, malgré la crise de Covid-19.
- En juin 2021, Bloomfield Investment Corporation a procédé à la réévaluation de la notation financière en monnaie locale de l'Etat du Bénin et a décidé de rehausser à long terme, la note de A- à A (Note d'investissement) avec une perspective stable ; de maintenir à court terme, la note A2 (Note d'investissement), et de rehausser la perspective, de stable à positive.
- Dans sa publication de janvier 2022, WARA a assigné la notation souveraine de long terme en devise régionale de 'A-' à la République du Bénin. Simultanément, WARA assigna aussi à la République du Bénin une notation de court terme de 'w-3' sur son échelle régionale. La perspective attachée à ces notations est stable. A titre de référence, le plafond national béninois s'établit à 'A'. Les notations et la perspective en devises internationales de la République du Bénin sont : iB+/Stable/iw-5. La notation de long terme de 'A-' assignée à la République du Bénin équivaut à un score pondéré total de 2,67/6,00, sans qu'aucun ajustement supplémentaire à la carte des scores n'ait été apporté. La notation de la République du Bénin sur l'échelle régionale de WARA (A-/Stable/w-3) est sous-tendue par sa politique économique structurelle volontariste, des indicateurs de gouvernance en amélioration, un endettement public sous contrôle et sa position de hub commercial sous-régional. En revanche, sa compétitivité internationale, son secteur bancaire et l'élasticité élevée de sa performance macroéconomique à celle du Nigéria demeurent des contraintes.
- L'agence de notation Fitch Ratings, dans sa publication du 8 avril 2022 a confirmé la note de défaut des émetteurs en devises à long terme (IDR) du Bénin à « B+ » avec une perspective stable. Ladite notation est soutenue par une forte croissance tendancielle, une dette publique relativement faible, un bilan récent de réformes économiques et de politiques budgétaires prudentes. L'agence précise que ces performances sont toutefois contrebalancées par de faibles recettes publiques et une économie relativement peu diversifiée et fortement exposée au Nigéria et à la filière coton. L'agence s'attend à une croissance moyenne de 6,3 % de l'économie à moyen terme, soutenue par une augmentation de la production agricole, notamment de coton, et la poursuite des investissements dans le cadre du nouveau programme d'action gouvernemental.

7.1 Budget

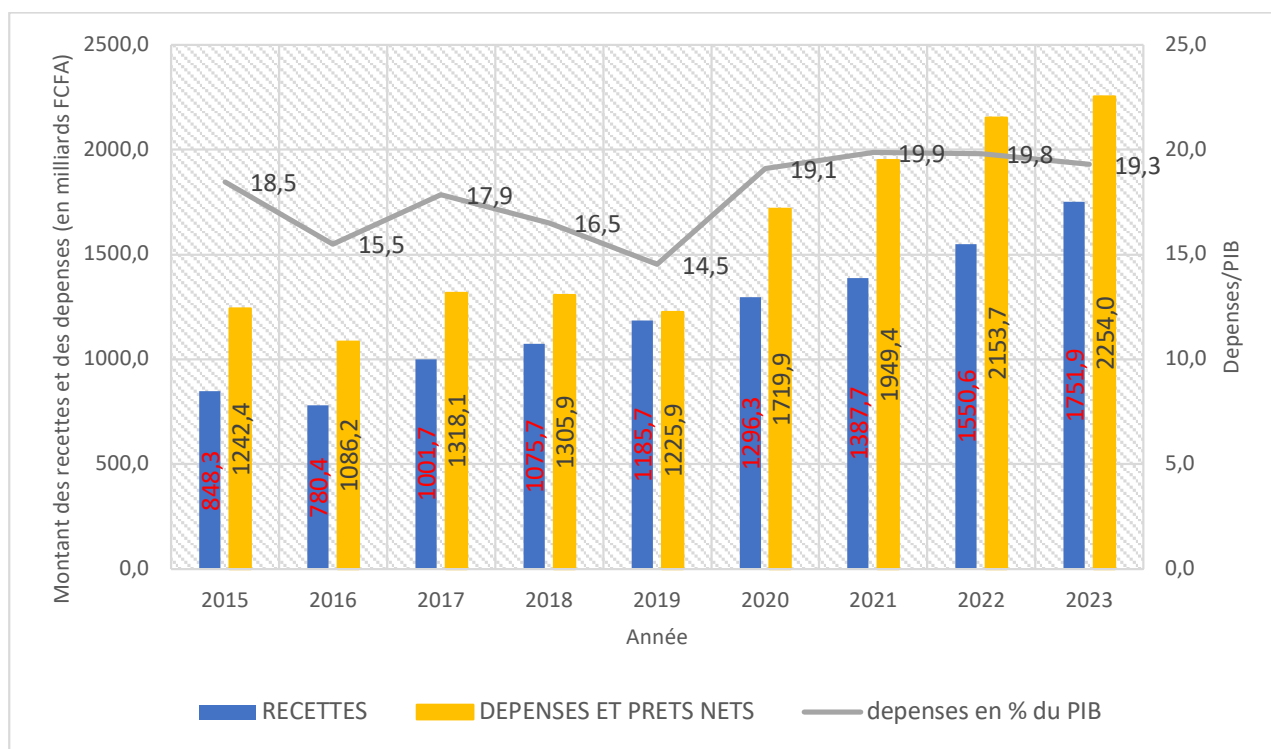
7.1.1 Dépenses et recettes

Les recettes de l'Etat (y compris les dons) se sont inscrites globalement en hausse sur la période 2016-2021 en lien, entre autres, avec les réformes engagées au sein des régimes financiers à partir de 2016. En dépit de la persistance de la pandémie de la Covid 19, les recettes budgétaires ont enregistré une progression de 7,2 % en passant de 1.296,3 milliards de FCFA en 2020 à 1.387,73 milliards de FCFA en 2021. Les dépenses sont passées de 1.719,90 milliards de

FCFA en 2020 à 1.949,41, soit une progression de 13,3 %. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques ont représenté 19,9 % en 2021 contre 19,1 % un an plus tôt.

En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses, le déficit base ordonnancement dons compris est ressorti en hausse en passant de 423,6 milliards de FCFA en 2020 à 561,7 milliards de FCFA en 2021. En pourcentage du PIB, le déficit dons compris a représenté 5,7 % en 2021 contre 4,7 % en 2020.

Figure 13. Evolution des recettes et des dépenses (en milliards de FCFA)



Source : CSPEF/DGE, mars 2022

7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

L'évolution des recettes de l'Etat traduit une tendance haussière depuis 2016 liée principalement aux recettes fiscales. Les recettes fiscales sont ressorties en 2021 à 1.082,35 milliards de FCFA contre 947,84 milliards de FCFA en 2020, soit un accroissement de 14,2 %. La hausse des recettes fiscales est induite par les taxes sur le commerce extérieur et celles intérieures (directes et indirectes) en lien avec la reprise de l'activité économique et les multiples réformes engagées au niveau de l'administration fiscale. Ces réformes sont entre autres l'introduction

des télé procédures (télé déclaration et télépaiement des impôts et taxes), la réforme de la facture normalisée ; la déclaration sur bordereau unique des impôts sur salaire et de la cotisation sociale, l'enregistrement en ligne, la dématérialisation des procédures de dédouanement etc.

En dépit de l'augmentation des recettes fiscales d'une année à l'autre, la pression fiscale demeure assez faible traduisant la nécessité pour le Bénin de dynamiser les réformes en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale. En effet, la pression fiscale est ressortie à 11,0 % en 2021 contre 10,5 % en 2020 lar-

gement en dessous du taux de 20 % minimum fixé par l'UEMOA dans le cadre de la convergence des économies des États membres.

Les recettes non fiscales, après trois années consécutives de repli, se sont inscrites en hausse en 2021 en ressortant à 213,4 milliards de FCFA contre 194,2 milliards de FCFA en 2020, en lien avec les réformes de dématérialisation mises en œuvre au niveau de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Les dons sont ressortis à 92,0 milliards de FCFA contre 154,20 milliards de FCFA en 2020, soit un repli de 40,3 % induit par les dons programmes qui ont enregistré une baisse de 64,5 %. S'agissant des dons projets, après un repli de 29,8 % en 2020, ils se sont inscrits en hausse de 16,5% en s'affichant à 54,62 milliards de FCFA en 2021.

Les dépenses publiques et prêts nets se sont établis en 2021 à 19,9 % du PIB contre 19,1 % du PIB, reflétant ainsi un accroissement des dépenses publiques. La hausse des dépenses publiques est in-

duite aussi bien par les dépenses courantes que par les dépenses d'investissement.

Les dépenses courantes sont passées de 1.095,64 milliards de FCFA en 2020 à 1.145,1 en 2021, soit une hausse de 4,5 % largement imputable à l'accroissement des dépenses de transfert (+11,2 %). La hausse des transferts est induite par les mesures de soutien initiées par le gouvernement pour atténuer l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'économie nationale.

Les dépenses d'investissement sont passées de 622,4 milliards de FCFA en 2020 à 802,63 milliards de FCFA en 2021 enregistrant ainsi une hausse de 29,0 % en glissement annuel. Cet accroissement des dépenses d'investissement est tiré dans une large mesure par la contribution budgétaire à l'investissement (+45,6 %) et dans une faible proportion par les ressources sur financement extérieur (+6,6 %), en lien avec la pandémie de la Covid-19 et la poursuite des travaux inscrits au programme d'action du gouvernement.

Tableau 48. Évolution détaillée des recettes et des dépenses de l'État

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
							Projections	
Revenus et dons	780,39	1 001,66	1 075,8	1 185,70	1 296,28	1 387,72	1 550,60	1 752,20
Revenus	745,68	944,38	1 028,60	1 088,04	1 142,08	1 295,73	1 458,60	1 623,80
Revenus des taxes	641,10	712,82	811,30	893,28	947,84	1 082,35	1 245,50	1 395,00
Taxes sur le commerce Extérieur	288,50	315,98	331,90	358,02	331,51	397,40	464,80	528,00
Taxes directes et indirectes	352,60	396,84	479,40	535,26	616,33	684,95	780,70	867,00
<i>Dont taxes sur le pétrole</i>	3,49	2,93	1,98	3,70	28,35	8,65	11,83	
Revenus non issus des taxes	104,58	231,56	217,20	194,75	194,25	213,38	213,10	228,80
Dons	34,71	57,28	47,20	97,67	154,20	92,00	92,00	128,4
Projets	26,11	43,29	31,20	66,84	46,90	54,62	54,60	81,7
Programmes	8,60	13,99	16,00	30,82	107,30	37,38	37,40	46,7
Dépenses totales et Prêts nets	1 086,20	1 318,10	1 305,90	1225,90	1719,87	1 949,41	2 153,70	2 254,00
Dépenses courantes	781,10	820,20	857,80	899,4	1095,6	1 145,08	1 248,20	1 291,40
Salaires et compensations	353,80	337,30	356,70	368,3	395,1	386,91	473,80	522,50
<i>Sécurité Sociales</i>	78,40	95,60	92,20	90,5	92,9	90,52	116,20	120,40
<i>Transferts et autres</i>	185,50	166,60	179,40	180,9	233,0	259,22	257,90	282,70
Dépenses exceptionnelles	100,10	114,30	103,60	125,1	198,3	188,55	195,30	188,60
Intérêts dus	63,30	106,40	125,90	134,6	176,3	219,87	205,00	177,20
<i>Sur dette domestique</i>	51,40	88,40	108,80	106,8	105,7	153,08	110,80	75,60
<i>Sur dette extérieure</i>	11,90	18,00	17,10	27,8	70,6	66,79	94,20	101,60
Dépenses d'investissement	299,60	491,50	445,60	330,4	622,4	802,63	905,50	962,60
<i>Sur ressources domestiques</i>	178,50	313,00	279,10	228,3	356,4	518,97	539,70	572,80
<i>Sur ressources extérieures</i>	121,10	178,50	166,50	102,1	266,0	283,66	365,80	389,80

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
							Projections	
Prêts nets	5,50	6,40	2,50	- 3,90	1,8	1,70	-	-
Balance primaire	- 150,62	- 82,42	17,50	94,94	- 133,69	- 148,45	- 124,30	- 63,20

Source : DGE/CSPEF, mars 2022

En lien avec l'évolution des recettes marquée par une faible progression (+13,5 %) et une progression plus importante de la contribution budgétaire (+45,6 %), le déficit de la balance primaire s'est dégradé en ressortant à 148,45 milliards de FCFA en 2021 contre 133,69 milliards de FCFA en 2020. En pourcentage du PIB, le déficit primaire représente 1,5 % en 2021 tout comme en 2020.

Les perspectives pour 2022 tablent sur un accroissement des revenus de l'Etat (+11,74 %). Une stabilisation des dons et une progression des dépenses publiques de 10,5 %. Le déficit budgétaire global (base ordonnancement, y compris les dons) ressortirait à 5,5 % contre 5,7 % en 2021. Le solde primaire ressortirait déficitaire de 124,30 milliards de FCFA en amélioration par rapport à son niveau de 2021 et représenterait 1,1 % du PIB. Il est attendu que le déficit budgétaire continue de s'améliorer pour représenter 4,3 % en 2023. Le solde primaire ressortirait toujours déficitaire mais en amélioration. Il représenterait 0,5 % du PIB.

7.1.3 Présentation détaillée du budget par poste de dépenses

La loi de finances pour la gestion 2022 est votée en mode programme et sera exécuté en mode programme³⁴. Elle a pour référence le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) 2022-2024. Ce document référentiel fait la synthèse des options de politique contenues dans le Plan National de Développement (PND 2018-2025), le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), la matrice des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD) et assure la transition budgétaire entre les phases 1 et 2 du Programme d'Action du Gouvernement. En termes d'ancrage juridique, il est construit conformément aux exigences procédurales, techniques et managériales découlant de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances (LOLF). Il s'inscrit, par conséquent, dans une perspective de capitalisation des progrès enregistrés, notamment la budgétisation des investissements publics en au-

torisations d'engagement et en crédits de paiement (AE/CP), l'amélioration du cadre de performance des programmes budgétaires.

En termes de politique économique pour la période 2022-2024, deux principaux axes constitueront la charpente de l'action publique : la consolidation des acquis du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et le relèvement des chaînes de valeurs ajoutées pour le développement du secteur de la transformation. La politique budgétaire sera, par conséquent, articulée autour de ces deux axes économiques avec une structuration de la dépense publique en faveur du bien-être des populations et une politique fiscale incitative pour les entreprises et la promotion de l'emploi.

En matière de finances publiques dans l'administration centrale budgétaire, dans l'ensemble, le cadre général de la fiscalité reste favorable à la production, à la consommation et à l'emploi. L'accent est mis sur les mesures de politique fiscale pour une meilleure appréhension de la matière imposable et le renforcement du civisme fiscal.

En ce qui concerne la dépense, le fonctionnement général des administrations publiques reste stabilisé à politique inchangée. Dans ce cadre, pour les dépenses ordinaires, les repères de chiffrage de coûts et de définition de la trajectoire construite pendant le quinquennat 2016-2021 demeurent, en vue de la poursuite de l'amélioration de l'efficacité de la dépense au moyen, entre autres, de la mutualisation des charges et de la revue en gestion des crédits budgétaires affectés aux activités, etc.

Le projet de loi de finances gestion 2022 (y compris le budget de l'Etat) s'équilibre en ressources et en charges, à la somme de 2.541 milliards de FCFA.

³⁴ Le Bénin vient ainsi de marquer une rupture définitive avec l'approche classique de gestion budgétaire

Il est en repli de 443,85 milliards de FCFA par rapport aux estimations de la loi de finances rectificative à fin décembre 2021 qui étaient de 2.985,05 milliards de FCFA.

Tableau 49. Les grandes masses du projet de loi de finances (2022)

Dépenses Budgétaires	2021 (LFR)	2022 (LFI)
Montant (en milliards de FCFA)		
Budget Général	1 941,24	1 911,91
Dépenses ordinaires	1 110,41	1 099,06
Dépenses de personnel	410,78	425,95
Charges financières de la dette	221,72	204,93
Dépenses d'acquisition de biens	173,43	185,30
Dépenses de transfert courant	304,49	282,88
Dépenses en capital	830,83	812,85
Financement Intérieur	529,65	517,50
Financement Extérieur	301,19	295,35
Budget Annexe du FNRB	97,00	99,00
Compte d'affectation spéciale	17,96	16,85
Total budget Général	2 056,20	2 027,76
Charge de trésorerie	928,85	513,45
Total Budget	2 985,05	2 541,20

Source : Rapport de présentation du Budget Gestion 2022, DGB/MEF, janvier 2022

L'analyse des différents postes de dépenses montre un repli des dépenses ordinaires (charges financières de la dette incluses) de 1 % et des dépenses en capital de 2,2 %. La baisse des dépenses ordinaires est induite par la contraction des dépenses de transferts courants (-7,1%) et celle des charges financières de la dette (-7,6 %). A contrario, les dépenses de personnel et les dépenses d'acquisitions de biens et services se sont inscrites en hausse. Pour ce qui est des dépenses en capital, leur repli est lié à la baisse aussi bien du financement intérieur que du financement extérieur. En lien avec la contraction des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, le projet de Budget général de l'Etat connaîtrait une baisse de 1,5 % en 2022 par rapport aux estimations de la loi de Finances rectificative de 2021. A l'instar du budget général, les charges de trésorerie ressortiraient à la baisse de 44,7 % induite dans une large mesure par la faiblesse de l'amortissement des emprunts extérieurs et des avances et prêts.

7.1.4 Présentation générale du budget

La loi de finances 2022 est en baisse de 14,9 % par rapport à l'estimation de la loi de finances rectificative gestion 2021. Ce repli est imputable en grande partie aux charges de trésorerie qui se sont inscrites en baisse. Au titre des dotations allouées aux ministères, à l'exception du secteur « Travail et Fonction Publique » qui a connu une baisse, tous les autres secteurs ont connu une augmentation de leur budget.

En termes de structure en 2022, le secteur « Education » vient en tête avec une part de 14,0 %, suivi des secteurs « Urbanisme et Habitat » (6,7 %) « Energies, Mines-Eau » (6,2 %), « Infrastructures et transport » (6,1 %). Les secteurs « Santé » (3,9 %), « Agriculture et élevage et pêche » (3,5 %) viennent à la suite du secteur « Infrastructures et transport ».

Tableau 50. Evolution des dépenses de l'Etat par ministère sectoriel

	2018		2019		2020		2021 LFR		2022 Prévisions)	
	Valeur (Mrds FCFA)	Structure (%)	Valeur (Mrds FCFA)	Structure (%)	Valeur (Mrds FCFA)	Structure (%)	Valeur (Mrds FCFA)	Structure (%)	Valeur (Mrds FCFA)	Structure (%)
Education ³⁵	226,463	11	229,3	12,96	260,2	12,36	309,28	12,6	354,5	14,0
Santé	63,7	3,1	54,46	3,08	142,6	6,77	91,86	3,7	98,1	3,9
Travail et Fonction Publique	7,7	0,4	7,66	0,43	7,3	0,35	7,227	0,3	7,2	0,3
Affaires Sociales	4,7	0,2	3,7	0,21	11,3	0,54	7,62	0,3	13,3	0,5
Agriculture, Elevage, Pêche	53,9	2,6	39,37	2,23	83,5	3,97	77,7	3,2	87,9	3,5
Energie, Mine et Eau	111,5	5,4	96,37	5,45	96,8	4,6	113,66	4,6	156,7	6,2
Intérieur	38,9	1,9	38,71	2,19	41,7	1,98	50,23	2,0	59,9	2,4
Justice	14,1	0,7	13,51	0,76	16,9	0,8	20,25	0,8	21,4	0,8
Armée	66,4	3,2	44,74	2,53	41,8	1,99	54,04	2,2	60,6	2,4
Urbanisme et Habitat	113,4	5,5	54,34	3,07	200,5	9,53	101,3	4,1	170,3	6,7
Industrie et commerce, petites et moyennes entreprises	19,2	0,9	10,61	0,6	8,5	0,4	17,579	0,7	18,9	0,7
Infrastructures et Transport	33,4	1,6	37,99	2,15	76,5	3,64	106,61	4,3	155,7	6,1
Communication et numérique	17,5	0,8	17,65	1	10,3	0,49	15,08	0,6	24,3	1,0
Total³⁶	2 061,80		1 768,69		2105,4		2.985,05		2 541,20	

Source : SIGFIP/DGP/MEF, Janvier 2022

En termes d'accroissement par rapport à 2020, Les secteurs « Urbanisme et habitat », « Éducation », « Infrastructures et transport », « Energie-Mine et Eau » sont ceux qui ont enregistré les plus fortes hausses en terme absolu. En effet, le secteur « Urbanisme et habitat » a enregistré une progression de son budget de 69 milliards de FCFA représentant un accroissement de 68,1 % en lien avec la mise en œuvre des activités inscrites au PAG. Le secteur « Éducation » a vu son budget augmenter de 45,2 milliards de FCFA, soit un accroissement de 14,6 % en lien avec la poursuite des réformes engagées par le Gouvernement pour rendre à l'école béninoise toutes ses lettres de noblesse et le développement de l'enseignement professionnel et technique.

Le secteur « Infrastructures et transport » a vu sa dotation croître en 2022 de 49,1 milliards de FCFA par rapport à 2021 correspondant à un accroissement de 46,0 % induit la poursuite des grands travaux engagés par le Gouvernement.

Le secteur « Energie » a enregistré un niveau d'augmentation de 43,1 milliards de FCFA de son budget correspondant à un accroissement de 37,9 % par rapport à 2021 en lien avec la poursuite des investis-

sements prévus pour réduire encore plus la dépendance énergétique du pays vis-à-vis de l'extérieur.

Les secteurs « Défense Nationale » et « Intérieur » ont enregistré un niveau d'augmentation de leur budget respectivement de 6,6 milliards de FCFA et de 9,6 milliards de FCFA correspondant à une hausse de 12,2 % et 19,2 % par rapport à leur niveau de 2021 en lien avec la mise en œuvre de la politique de sécurité intérieure visant à renforcer la sécurité intérieure et la lutte contre le grand banditisme et la protection des frontières.

Le secteur « Communication », « santé », « Industrie et commerce », et « justice » ont également enregistré des hausses respectives 9,2 milliards de FCFA, 6,2 milliards de FCFA, 1,3 milliards de FCFA et 1,2 milliards de FCFA en 2022 par rapport à 2021.

7.2 Politique fiscale

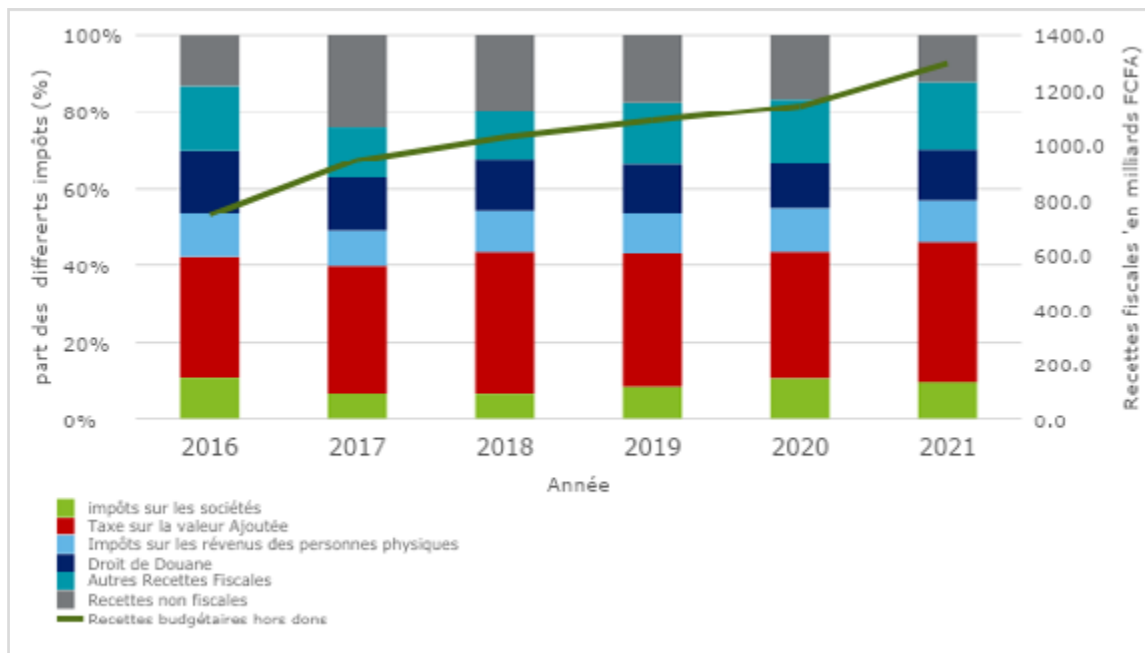
7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Les impôts pourvoyeurs de recettes demeurent notamment la taxe sur la valeur ajoutée, le droit de douane, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

³⁵ Il s'agit des trois ordres d'enseignement

³⁶ Le total représente le montant exécuté au titre de la loi de finances

Figure 14. Part des Recettes fiscales par nature d'impôts



Source : DGI/DGD/DGTCP, mars 2022

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La TVA demeure le principal impôt pourvoyeur de recettes, elle est composée de la TVA intérieure et de la TVA sur les importations. La TVA sur les importations est une TVA déductible. Le taux de la TVA est de 18 % de la base imposable. La cotisation de TVA à acquitter correspond à l'excédent de TVA collectée par l'entreprise auprès des clients sur ses ventes ou ses prestations de services (TVA en aval) sur la TVA en amont, c'est-à-dire la TVA payée sur les achats par le contribuable. La TVA en amont est déductible seulement si les opérations correspondantes en aval sont taxables. La taxe ayant grevé les biens susceptibles d'être appropriés par les dirigeants n'est pas déductible.

La part de la TVA dans les recettes budgétaires est passée de 33,2 % en 2020 à 36,5 % en 2021. Cette performance de la TVA en dépit de la pandémie de la Covid-19 est induite par les multiples réformes notamment l'introduction des téléprocédures, la réforme des factures normalisées, mais aussi le renforcement du contrôle fiscal.

L'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés (IS) est appliqué sur les bénéfices nets réalisés au Bénin, ainsi que ceux dont l'imposition est attribuée au Bénin par une convention internationale visant l'élimination des doubles impositions. Le bénéfice imposable est le bénéfice

fiscal net obtenu sur la base du résultat comptable après la réintégration des charges non déductibles au plan fiscal et la déduction des éléments non soumis à l'impôt.

Une fois le bénéfice net imposable calculé, les taux appliqués sont les suivants :

- 30 % pour les personnes morales autres que les industries ;
- 25 % pour les personnes morales ayant une activité industrielle et les entreprises minières (bénéfices provenant exclusivement de l'exploitation d'un gisement de substances minérales) ;
- Entre 35 % et 45 % pour les bénéfices tirés des activités de recherche, d'exploitation, de production et de vente d'hydrocarbures, y compris les opérations de transport qui en sont l'accessoire.

Toutefois, le montant de l'impôt ne peut être inférieur à 0,75 % des produits encaissables pour les personnes morales ayant une activité industrielle ; 1 % pour les entreprises minières et les personnes morales autres que les industries ; et 0,60 FCFA par litre de produits pétroliers vendus pour les stations-services. Dans tous les cas, le montant de l'impôt minimum ne peut être inférieur à 250.000 FCFA. L'impôt sur les sociétés, mobilisé en 2021 représente 9,7 % contre 10,6 % des recettes totales en 2020.

L'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)

L'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) est un impôt annuel unique qui frappe le revenu net global du contribuable. Il est exigible de toute personne physique et assimilée dont le domicile fiscal est situé au Bénin.

Les personnes physiques et assimilées sont notamment l'Etat, les communes, les établissements publics à caractère administratif, culturel ou scientifique, les associations, les ONG, etc. Le barème d'imposition est spécifié par type de revenu.

Le revenu brut global annuel servant de base à l'IR-PP a connu une modification à partir de l'exercice fiscal de 2020. Il est obtenu en totalisant les bénéfices ou revenus nets catégoriels que sont : (i) les bénéfices industriels, commerciaux, artisanaux et agricoles (BIC) ; (ii) les bénéfices des professions non commerciales et revenus assimilés (BNC). L'impôt qui en résulte n'est plus frappé de réduction pour charges de famille.

Les autres impôts assis sur les traitements et salaires, les revenus des capitaux mobiliers et revenus fonciers font l'objet de prélèvements libératoires.

Tableau 51. Barème d'imposition de l'IRPP

Type de revenus	Tranches de revenu imposable	Taux applicables
Bénéfices industriels, commerciaux, artisanaux et agricoles. Bénéfices des professions non commerciales et revenus assimilés.	De 0 à 10 000 000 francs CFA	30 %
	De 10 000 001 francs CFA à 20 000 000 francs CFA	35 %
	Supérieur à 20 000 000 francs CFA	40 %
Revenus Fonciers	0 à 3 000 000 francs CFA	10 %
	Supérieur à 3 000 000 francs CFA	20 %
Traitement et salaires ³⁷	De 50 001 à 130 000 francs CFA	10 %
	De 130 001 à 280 000 francs CFA	15 %
	De 280 001 à 530 000 francs CFA	20 %
	Supérieur à 530 000 francs CFA	30 %
Revenus des Capitaux mobiliers		15 % ³⁸

Source : CGI 2021/DGI

Le montant de l'impôt résultant de l'application du barème du BIC -BNC ne peut en aucun cas être inférieur à un minimum, déterminé suivant chaque catégorie de revenu : 1 % des produits encaissables sur le revenu des contribuables réalisant des revenus industriels, commerciaux et non commerciaux, artisanaux et agricoles, 0,60 franc par litre de produits pétroliers vendus pour les gérants de stations-service. Ce montant ne peut en aucun cas être inférieur à deux cent cinquante mille (250.000) francs. La part des recettes mobilisées en termes d'IRPP en 2021 est de 10,9 % des recettes totales contre 11,4 % en 2020.

Le droit de douane

Le droit de douane ou tarif douanier est un impôt prélevé sur une marchandise importée lors de son passage à la frontière. La base imposable est la valeur en douane de la marchandise. Les personnes assujetties sont les personnes physiques et morales. Le taux de référence appliqué au Bénin relève de la catégorisation du Tarif Extérieur Commun (TEC). Il est de 0 % pour les biens sociaux, et monte jusqu'à 35 % pour les biens spécifiques pour le développement économique du pays. Les recettes de droit de douane mobilisées en 2021 représentent 13,2 % contre 11,3 % des recettes totales.

³⁷ Pour les traitements et salaires, le résultat de l'application du barème à taux progressifs subit une réduction d'impôts pour tenir compte des enfants à charge du chef de famille, contribuables ayant 2 enfants à charge (5 %), Contribuables ayant 3 enfants à charge (10 %), contribuables ayant 4 enfants à charge (15 %), contribuables ayant 5 enfants à charge (20 %), Contribuables ayant 6 enfants et plus à charge (23 %).

³⁸ Ce taux est réduit à : 10 % pour les produits régulièrement distribués ; 5 % pour les produits des actions régulièrement distribués aux associés non-résidents au Bénin à moins qu'une convention visant l'élimination de la double imposition entre le Bénin et le pays desdits associés ne prévoient un taux d'imposition plus favorable ; 5 % pour les produits des actions régulièrement distribués par les sociétés cotées sur une bourse des valeurs agréées par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) au sein de l'UEMOA ; 7 % pour les plus-values dégagées lors des cessions d'actions et perçues par des particuliers ; 6 % pour les revenus des obligations et pour les lots et primes de remboursement payés aux créanciers et aux porteurs d'obligation ; 3 % et 0 % pour les produits des obligations émises par les États membres de l'UEMOA, par les collectivités publiques et leurs démembrements, selon que la durée des obligations est comprise entre 5 et 10 ans ou est supérieure à 10 ans ; 5 % pour les plus-values dégagées lors des cessions d'obligations.

Tableau 52. Taux de droit de douane par nature de produit

Produits	Taux
Biens sociaux	0 %
Biens de première nécessité, matières premières de base, Equipements, et Intrants spécifiques	5 %
Produits Intermédiaires	10 %
Biens de consommation finale	20 %
Biens spécifiques pour le développement économique du pays	35 %

Source : TEC CEDEAO, mars 2022

7.2.2 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Le projet de budget pour la gestion 2022 s'inscrit dans le cadre de référence de la loi organique N°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances. La politique économique sur la période 2022-2024 sera guidée par priorités du Gouvernement sur la période 2021-2026, en phase avec les orientations retenues dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2025. Ainsi, deux principaux axes focaliseront la politique économique en 2022 : i) la consolidation des acquis du PAG 2016-2021 qui a permis de mettre en place les fondements de la transformation structurelle et ; ii) le relèvement des chaînes de valeurs ajoutées pour le développement du secteur de la transformation. De façon transversale, un accent particulier sera mis sur le renforcement des mesures sociales.

Dans le domaine de la fiscalité intérieure, la loi n° 2021-15 du 23 décembre 2021 portant code général des impôts de la République est entrée en vigueur pour compter du 1er janvier 2022. Ce nouveau code complété d'un livre des procédures fiscales constitue l'aboutissement d'un processus de refonte du code général des impôts en vigueur depuis 1964. L'objectif principal de la refonte est précisément de mettre fin à la prolifération des sources juridiques, en mettant en place un code général des impôts exhaustif, complété par un livre des procédures fiscales, englobant toutes les dispositions fiscales aujourd'hui éparpillées dans l'ordre juridique béninois et rédigé dans un style moderne facilitant sa compréhension. Il n'induit pas une rupture complète avec l'ancien droit, puisqu'il en reprend la plupart des dispositifs, des tarifs et des taux. Certaines nouveautés sont toutefois introduites pour tenir compte des orientations économiques définies par le gouvernement, notamment la mise en place d'une fiscalité rentable

et ouverte à l'investissement privé national et international. Le code refondu sécurise les recettes fiscales de l'État tout en respectant les droits des contribuables conformément aux exigences de l'État de droit, à l'instar des autres États de la sous-région. Les nouveautés introduites sont notamment :

- Le réaménagement de l'Impôt sur les sociétés (IS) pour encadrer l'exonération des associations et organismes sans but lucratif ; l'exonération des revenus nets des valeurs et capitaux mobiliers figurant à l'actif de l'entreprise ; le régime fiscal des plus-values ; les conditions de déductibilité des rétributions de toute nature versées aux gérants de sociétés et les règles de déduction des charges liées au fonctionnement des multinationales (commissions versées aux bureaux d'achat, redevances de marque, frais de siège et assistance technique). Il a également procédé à l'uniformisation du taux du minimum d'imposition à 1% des produits encaissables pour l'ensemble des entreprises à l'exception des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics et les entreprises à prépondérance immobilière³⁹ pour lesquelles le minimum de perception est respectivement de 3% et 10% des produits encaissables.
- Le réaménagement de l'impôt sur les bénéfices d'affaires (IBA) par l'abandon des taux progressifs au profit de taux proportionnels avec le relèvement de l'impôt minimum de 1% à 1,5% ;
- L'application d'un taux unique de 12% sur les revenus fonciers et l'institution d'un impôt minimum pour les sociétés à prépondérance immobilière afin de mettre fin à l'évasion fiscale organisée par les sociétés dans le secteur ;
- La Révision du barème de l'impôt sur les traitements et salaires (ITS) avec la suppression de l'abattement pour enfants à charge, la réduction des taux progressifs et l'élargissement du champ de l'exonération des bas salaires qui est passé désormais de 50.000 FCFA à 60.000 FCFA ;

³⁹ la société à prépondérance immobilière est celle dont le chiffre d'affaires est composé à plus de 50% de revenus fonciers

- L'innovation en matière de Taxe Professionnelle Synthétique (TPS) par l'instauration d'un taux de 5 % avec un minimum de perception à 10 000 francs CFA contre un taux de 2% avec un minimum de perception de 150.000 francs CFA en 2021. En contrepartie, les retenues d'Acompte sur Impôts assis sur les Bénéfices (AIB) payées sont désormais imputables à l'impôt dû ;
- La fusion de la taxe sur les activités financières (TAF) et de la taxe unique sur les contrats d'assurance (TUCA) en une taxe dénommée « taxe sur les activités financières et assurance » (TAFA) ;
- La suppression de l'exonération des droits de douane et de la TVA sur les motocyclettes à quatre temps et leur pièces détachées.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de l'activité économique, le gouvernement a introduit :

L'exonération sur leur demande, de droits et taxes de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des matériels et équipements neufs importés en République du Bénin par les petites et moyennes entreprises ne bénéficiant pas d'un régime fiscal dérogatoire, destinés à l'installation d'unités artisanales et industrielles. Ces matériels et équipements restent assujettis aux droits et taxes en vigueur suivants : le prélèvement communautaire de solidarité (PCS) ; le prélèvement communautaire (PC) ; le prélèvement de solidarité (PS) ; la taxe de statistique (TSTAT) ; le timbre douanier (TD) ; la redevance d'aménagement urbain (RAU) et la taxe de voirie (TV).

- L'abattement sur la valeur en douane, pour les voitures de tourisme et autres véhicules automobiles conçus pour le transport des personnes autre que ceux de la position tarifaire n ° 8702, y compris les voitures de type « break » double cabine, importées, fabriquées ou vendues à l'État neuf en République du Bénin, à hauteur de :
 - 100 % pour les voitures électriques à l'état neuf ;
 - 95 % pour les voitures hybrides en l'état neuf ;
 - 90 % pour les voitures à l'état neuf ;
- L'exonération des motocyclettes électriques et hybrides importées, fabriquées ou vendues en République du Bénin des droits de douane (DD) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- Le plafonnement des frais d'acquisition ou de location de terrains pour la promotion industrielle et les exploitations agricoles en République du Bénin à 10% des prix de référence fixés à l'article 17 de la loi n°2019-46 du 27 décembre 2019 portant loi de finances pour la gestion 2020 lorsqu'il s'agit de terrains relevant du domaine privé de l'Etat. Lorsque le terrain identifié appartient à un particulier et est destiné à accueillir un projet d'intérêt général ou d'utilité publique, il est procédé à une expropriation pour cause d'utilité publique sur la base d'un prix fixé par décret pris en Conseil des Ministres.
- L'institution des redevances au titre des prestations météorologiques extra-aéronautiques fournies aux tiers dans le cadre de leurs activités.

8.1 Risques politiques et sécuritaires

Risques liés aux élections

Les risques politiques sont généralement ceux qui résultent de la contestation des résultats des élections liées à des dysfonctionnements dans l'organisation du processus électoral et dont les effets peuvent se traduire par un ralentissement de l'activité économique. Au Bénin, l'année 2021 a été marquée par l'organisation des élections présidentielles qui se sont déroulées sans incidents en dépit de leur fort enjeu.

Généralement, les élections présidentielles se caractérisent par un attentisme du monde des affaires. Toutefois, la maturité de la démocratie béninoise est un élément important d'atténuation de ce risque pour le Bénin.

Risques liés à la sécurité intérieure

L'avènement de la police républicaine née de la fusion de la gendarmerie et de la police nationale a permis de réduire significativement la criminalité marquée par des cas de braquage répétés dans certains secteurs d'activités.

Des risques de terrorisme avaient été notés dans le nord du Bénin à la suite de l'enlèvement en mai 2019 de deux touristes français dans le parc national de la Pendjari et à l'assassinat de leur guide local. L'attaque de février 2020 contre un poste de police dans le Parc du W et les trois attaques enregistrées dans le nord-ouest en 2021 et la multiplication des attentats dans le sud-est du Burkina Faso indiquent que des djihadistes, très probablement affiliés à l'État islamique du Grand Sahara (ISGS), opèrent le long de la frontière. Le soutien du Bénin aux efforts anti-insurrectionnels au Mali et au Nigéria augmente également les risques de terrorisme, bien que la pénétration des djihadistes plus au sud sera plus difficile en raison du manque de réseaux. En réponse à cela, le gouvernement béninois a engagé promptement des actions nécessaires en renforçant davantage le dispositif sécuritaire dans la zone frontalière avec le Burkina Faso et en consolidant le contre-terrorisme et la coopération en matière de sécurité aux frontières avec les États de la région. En dépit des actions menées et les moyens déployés par le gou-

vernement, le risque terroriste demeure et devrait rester élevé en 2022.

8.2 Risques sociaux

Depuis l'historique conférence des forces vives de la nation, le Bénin n'a pas connu de crise sociale. Les seuls blocages que l'on a pu noter sont liés aux mouvements de grèves avec parfois des paralysies de l'administration, des hôpitaux et centres de santé, des écoles et des juridictions.

Pour remédier à cette situation, le parlement a apporté, en septembre 2018, des amendements à la loi N°2001-09 du 21 juin 2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin. Ces amendements stipulent que lorsque les conditions sont respectées, le droit de grève s'exerce dans une durée bien définie. Elle ne peut excéder dix jours au cours d'une même année. De même, la grève ne peut aller au-delà de sept jours au cours d'un même semestre, et deux jours au cours d'un même mois. Il est également précisé que, quelle que soit la durée, la cessation du travail au cours d'une même journée est considérée comme un jour entier de grève. A la suite de ces amendements, les mouvements de grèves se sont estompés au sein de l'administration publique.

8.3 Risques macroéconomiques

Au Bénin, les risques macroéconomiques sont essentiellement portés par les politiques commerciales et de change au Nigéria et l'évolution des cours des matières premières, en particulier le coton, la noix de cajou et le pétrole.

La proximité géographique entre le Bénin et le Nigéria et l'étroitesse des relations commerciales entre les deux pays constituent une opportunité pour l'économie béninoise mais présentent également des incertitudes, même si une grande partie des échanges se fait de manière informelle. Ces incertitudes tiennent aussi bien à la politique commerciale du Nigéria qu'à sa politique monétaire. Sur le plan monétaire par exemple, la décision de politique monétaire du Nigéria du 20 juin 2016 ayant consacré la dépréciation du naira a été fortement ressentie au Bénin. Il en a résulté une baisse de l'activité dans

les industries béninoises, notamment les industries agroalimentaires. Le risque lié à la fluctuation du naira est considéré par les autorités béninoises comme un risque moyen en lien avec sa probabilité de survenance qui est estimé à 29 %.

Conscient de cette situation, le Gouvernement, dès 2016, a engagé un vaste programme de renforcement de la résilience de l'économie. Ce programme concerne aussi bien la modernisation des régions financières que la densification du tissu productif. Les premiers résultats de cette stratégie montrent un affaiblissement du lien entre les économies béninoise et nigériane.

S'agissant de la politique commerciale, en dehors des produits maraîchers, le Bénin est très actif en matière de réexportation vers le Nigéria. Cette réexportation concernait notamment les véhicules d'occasion, les produits congelés, les boissons, le riz, les huiles végétales, etc. Le Nigéria figure au premier rang des partenaires commerciaux du Bénin. Du Nigéria, le Bénin importe des produits pétroliers, des pièces détachées, etc. En Afrique, en dehors de l'UEMOA, le principal partenaire à l'exportation du Bénin en 2020 fut le Nigéria (68,5 %) en dépit de la baisse enregistrée par rapport à 2019 imputable au commerce de riz. De même, le Nigéria a été le principal pays africain fournisseur du Bénin en 2020 (25,8 %).

Le Nigéria avait procédé à la fermeture unilatérale de sa frontière avec ses voisins en 2019 dont le Bénin et cette fermeture a duré 16 mois. La fermeture avait induit une contraction des échanges entre les deux pays. Cette situation avait conduit au renchérissement des prix des produits pétroliers sur le marché informel et des autres biens importés du Nigéria. Les exportations du Bénin à destination du Nigéria ont également enregistré un ralentissement. Mais l'impact de la fermeture de la frontière sur l'économie nationale semble être limité en lien avec la résilience de plus en plus de l'économie nationale face aux chocs exogènes induits par la politique économique du Nigéria. Selon les autorités béninoises. Une fermeture des frontières nigérianes induirait une perte de 0,5 point de croissance du PIB et une baisse de 2,3 % des recettes totales du Gouvernement en comparaison avec une situation de frontières ouvertes.

Les mesures d'atténuation des risques liées à la fermeture des frontières a consisté à, dès l'ouverture

des frontières unilatéralement fermées par le Nigéria, entamer des discussions entre les deux pays pour éviter la survenance de cet événement à l'avenir. A cet effet, un groupe de travail de haut niveau bipartite, Bénin-Nigéria, a été mis en place pour une réorientation des relations économiques et commerciales entre les deux pays. Les pistes de discussion sont relatives à un renforcement de la coopération entre les deux pays, aussi bien au plan douanier qu'au plan économique, particulièrement dans le secteur agricole.

Le coton est la 1^{ère} culture d'exportation du Bénin. La culture du coton impacte tous les secteurs d'activités, notamment la production agricole, les activités d'égrenage, les activités manufacturières (trituration de la graine de coton et filature etc.), et les activités des services (transport et auxiliaires de transport, banque, assurance, etc.). Un choc négatif sur le prix international du coton fausserait la prévision de recettes des entreprises exportatrices et affecterait les impôts et taxes payés par elles. De même, un choc persistant se transmettrait à l'activité de production et aurait des effets en cascade sur les autres secteurs d'activités et ce, pendant deux années consécutives. En effet, pendant que la production de coton se déroule au cours de l'exercice n, les activités d'égrenage, de transport et de commercialisation se déroulent en année n+1. Les simulations ont montré qu'une baisse des cours du coton de l'ordre de 15 % induirait une baisse de la croissance de 0,27 %. Le risque lié à la fluctuation des cours du coton est considéré comme moyen (18 %).

Les mesures d'atténuation du risque lié à la fluctuation des cours de coton consistent à assurer une meilleure diversification de l'économie. Dans ce cadre, le gouvernement s'est lancé dans la promotion de nouvelles filières aussi bien pour l'exportation que pour la sécurité alimentaire. Les mesures d'atténuation des chocs sur les acteurs de la filière ont consisté à la mise en place par l'Association Interprofessionnelle du Coton d'un fonds de réserve stratégique, financé par un prélèvement sur les égreneurs.

La tendance des prix sur le marché international au second semestre de l'année 2021 laisse présager de perspectives encourageantes pour 2022. Bien que les cours mondiaux du coton se soient assouplis depuis le 1^{er} février 2022, ils demeurent toujours élevés. Le marché devrait rester bien orienté en lien avec

la poussée de l'inflation et l'éventuel ralentissement de la croissance mondiale induite par la guerre Russie-Ukraine, la hausse du carburant et des cultures concurrentes comme le soja pourrait entraîner une baisse des superficies en coton.

Quant au pétrole, le Bénin étant un importateur, au regard des incertitudes liées à ses déterminants, le cours du pétrole est parfois soumis à de fortes fluctuations. Une hausse du prix sur le marché international engendre une hausse du prix sur le marché local avec pour conséquence une réduction du pouvoir d'achat des ménages et une baisse de la consommation de biens durables et de l'investissement, une augmentation des coûts de production des entreprises. Une flambée du prix du pétrole crée par ailleurs de l'incertitude pour les investisseurs et les consommateurs qui tentent de différer leurs investissements et leurs achats par précaution. Au-delà de l'activité réelle, le choc inflationniste lié à la hausse du cours du pétrole pourrait impacter les finances publiques à travers un effet dépressif sur les recettes des impôts. Au niveau de la Douane, la hausse du cours du pétrole se traduirait par deux effets : i) un effet prix positif lié à la hausse de la valeur CAF des importations (effet positif car les taxes douanières sont ad valorem) ; ii) un effet volume négatif en lien avec la baisse du pouvoir d'achat des ménages. L'effet net est fonction de l'ampleur relative des deux effets. La hausse du cours des prix sur le marché international, au regard de l'importance du commerce illicite de produits pétroliers, entraîne également un accroissement de la consommation illégale des produits pétroliers.

Sur le plan international, après un repli des cours en 2020, le cours du baril de pétrole s'est inscrit en hausse en ressortant à 74,4 \$ le baril en 2021. Avec le conflit Russie-Ukraine, il est constaté une hausse vertigineuse des prix sur le marché international. En effet, le cours du baril a franchi la barre des 100 \$ en début du mois de mars 2022. Cette flambée du cours de baril entraîne une pression inflationniste généralisée.

Pour ce qui est des termes de l'échange, le Bénin jouit d'une stabilité de sa monnaie avec l'euro. La dette en devise du Bénin est dominée par l'Euro qui a une parité fixe avec le FCFA. Suivant le critère de la monnaie, la dette extérieure est principalement contractée en Euro (66,80 %), suivi du dollar US (17,09 %) au 31 décembre 2021. La structure de la

dette publique du Bénin suivant le critère de la monnaie reste en phase avec la stratégie de mitigation des risques de change associés au portefeuille de la dette. La dette extérieure du Bénin est principalement contractée en devises non fluctuantes. Afin de mitiger les risques de change, le pays a fait l'option des financements extérieurs libellés en euro. De ce fait, le pays a émis trois eurobonds au cours de l'année 2021 qui ont servi au financement des projets de développement et à l'amélioration de la qualité du portefeuille de sa dette publique. Les deux premiers eurobonds, d'un montant total de 655,957 milliards de FCFA, émis simultanément en janvier 2021, ont servi en partie à rembourser 65 % du montant nominal de l'Eurobond 2026 du Bénin. La part des emprunts exposés aux risques de change (emprunts libellés en devises hors Euro) est projetée à 20,21 % du total de la dette à fin 2022 et reste essentiellement concessionnelle. Ainsi, les risques de perte de change avec les principaux partenaires sont relativement contenus. En revanche, les risques liés à l'évolution des termes de l'échange liés à l'évolution des cours mondiaux de matières premières exportées et de celle des prix des produits importés demeurent. La diversification de l'économie et la multiplication des sources de croissance en cours devraient contribuer à atténuer ce risque.

8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

Mobilisation des ressources fiscales

Les risques liés à la mobilisation des recettes fiscales au Bénin sont liés entre autres, à la prépondérance du commerce informel (environ 57 % du PIB). Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a mis en œuvre depuis 2016 une stratégie orientée d'une part, vers la sécurisation des recettes collectées au travers notamment la dématérialisation des procédures (exemple : paiement des impôts en ligne, introduction des machines électroniques de facturation de la TVA, etc.) et d'autre part, l'élargissement de l'assiette fiscale (meilleur encadrement des exonérations, mise en œuvre de mesures incitatives à la formalisation des entreprises comme l'institution d'une taxe professionnelle synthétique, etc.) et le renforcement du civisme fiscal. En outre, le Bénin dispose depuis mars 2020 d'un nouveau code des investissements beaucoup plus attractif et d'une loi portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du

Bénin et d'un nouveau code général des impôts pour compte du 1er janvier 2022 complété d'un livre des procédures fiscales.

De plus, le Bénin a bénéficié de plusieurs missions d'assistance du Fonds Monétaire International pour l'élaboration d'un plan d'amélioration du Civisme Fiscal. La mise en œuvre de cette stratégie et du plan d'amélioration du civisme fiscal a induit un accroissement des recettes, principalement intérieures. Plusieurs autres réformes visant l'élargissement de l'assiette fiscale, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et la digitalisation des procédures sont en cours.

Toutefois, en lien avec le développement des nouvelles technologies, certaines activités lucratives en ligne se développent et beaucoup de transactions se font via les réseaux sociaux comme Facebook, WhatsApp, etc. Ces activités échappent parfois à l'imposition. Le risque de perte de recettes lié à l'expansion de ces types d'activités dans l'économie demeure permanent.

Outre, la prépondérance de l'informel, la fluctuation des cours des matières premières notamment le pétrole et le coton et les mesures de politiques prises par le Nigéria constituent des risques pour la mobilisation des recettes fiscales. En effet, la hausse des cours du pétrole induit une baisse de la mobilisation des recettes. Il en est de même de la baisse des cours du coton, de la fermeture de la frontière du Nigéria et de la dépréciation du cours du naira.

La persistance de la pandémie de la Covid-19 constitue un risque pour la mobilisation des recettes fiscales intérieures du fait de son impact sur l'activité économique et des mesures restrictives qui pourraient être prises dans les pays partenaires qui commercent avec le Bénin. Cependant, compte tenu de la couverture vaccinale dans les pays partenaires, l'ouverture des frontières et la reprise des industries et du commerce international couplées avec la gestion prudente de la pandémie par les autorités béninoises, le risque lié à la Covid-19 bien que réel semble être atténué.

Financement extérieur par les bailleurs de fonds

Le Bénin affiche un programme ambitieux de réformes visant notamment à redonner de la confiance aux investisseurs, en donnant la priorité à l'amélioration de l'environnement des affaires. Ce programme

suscite l'attention de plusieurs bailleurs qui se sont manifestés à travers des projets spécifiques pour accompagner le Gouvernement. De même, la qualité de la Gouvernance et la lutte renforcée contre la corruption sont de nature à rassurer les bailleurs de fonds.

Aussi, le Bénin a-t-il montré des résultats très encourageants dans la mise en œuvre du dernier programme avec le FMI. En effet, à la faveur de la sixième (6ème) revue effectuée en avril 2020, le FMI a confirmé que les résultats du Programme sont et continuent d'être très satisfaisants. Le programme triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) appuyé par le FMI au Bénin (environ 255 millions de dollars, y compris une augmentation d'accès de 103 millions de dollars au début de la COVID-19) est arrivé à son terme en mai 2020. En soutien au peuple béninois à faire face à la pandémie, le Conseil d'Administration du FMI avait déjà approuvé en décembre 2020 un financement d'urgence au titre de la facilité de crédit rapide et de l'instrument de financement rapide (178 millions de dollars). En outre, le Bénin a bénéficié de l'allocation générale de droits de tirages spéciaux effectuée par le FMI (168 millions de dollars, l'équivalent de 1 % du PIB) en août 2021. Au terme de la mission du FMI de novembre 2021, le FMI a révélé que le Bénin, grâce à des fondamentaux économiques solides à l'aube de la COVID-19, disposait d'un espace budgétaire nécessaire et d'un accès continu au financement, ce qui a favorisé l'expansion de l'activité économique de 3,8 % en 2020, l'un des taux de croissance les plus élevés parmi les pays en développement. Aussi, le FMI conclut qu'une reprise économique robuste est en cours, tirée entre autres par la normalisation du trafic de marchandises au port de Cotonou, l'un des principaux moteurs de croissance du Bénin.

Financement extérieur par les investissements directs étrangers

Les risques en matière de financement extérieur par les investisseurs directs étrangers sont limités. En effet, le Bénin s'est lancé dans un vaste programme de réformes visant à améliorer le climat des affaires et à attirer les investissements directs étrangers (IDE). Les entrées nettes d'investissements directs (IDE) se sont établies à 87,58 milliards de FCFA en 2020 contre 111,95 milliards de FCFA en 2019 soit un repli de 21,8 % en liaison avec la conjoncture économique au plan international perturbée par la

pandémie de Covid-19. Les flux nets d'investissements directs en 2020 sont constitués de fonds propres (42,31 milliards FCFA) et d'instruments de dette (45,27 milliards FCFA). La France (70,2 %), le Burkina Faso (15,5 %), le Sénégal (8,1 %) et le Nigéria (8,0 %) ont été les principaux pourvoyeurs des flux d'investissements directs nets au Bénin en 2020.

8.5 Risques sanitaires

A l'instar des pays du monde, le Bénin est confronté à la pandémie de la Covid-19. Le Bénin a signalé son premier cas de COVID-19 le 16 mars 2020. Les autorités avaient rapidement mis en œuvre de fortes mesures de confinement et de distanciation sociale, notamment le verrouillage partiel (cordon sanitaire) d'une dizaine de villes les plus exposées à la pandémie pour isoler la population contaminée et contenir la propagation du virus. Ils ont également (i) limité considérablement le transit des personnes à travers les frontières terrestres ; (ii) restreint la délivrance de visas d'entrée dans le pays ; (iii) introduit une quarantaine systématique et obligatoire de toutes les personnes venant au Bénin par avion ; (iv) suspendu tous les rassemblements publics ; (v) introduit une interdiction de circuler dans les transports publics ; et (vi) rendu obligatoire le port du masque facial en public. Dès que le vaccin contre la Covid-19 a été rendu disponible, le Bénin n'est pas resté en marge de la vaccination. Grâce à l'initiative Covax, le pays a réceptionné plusieurs doses de vaccin complétées avec des acquisitions sur ressources propres et a lancé une campagne de vaccination suivant une stratégie cohérente. En lien avec la gestion efficace de la maladie par les autorités, la pandémie a eu un impact limité aussi bien sur l'activité économique qu'en matière sanitaire. Les restrictions ont peu à peu été levées pour permettre la reprise de l'activité économique. La situation épidémiologique au 31 décembre 2021 présentait 467 cas actifs pour un total de 25.440 cas confirmés dont 24.812 guéris et 161 décès. Le Bénin est donc un pays à risque faible.

En dehors de la Covid-19, le Bénin ne fait vraiment pas face à des risques sanitaires épidémiques. Cependant, il faut préciser que certaines maladies sont fréquentes au Bénin, dont notamment le paludisme (le Bénin est classé dans les pays du groupe 3 – Pays qui connaissent la forme la plus grave de la maladie), la méningite (le pays se trouve dans la zone de la « ceinture de la méningite », et les maladies diarrhéiques sont répandues au Bénin. La fièvre Lassa sévit également au Nigéria et est donc souvent diagnostiquée dans certaines zones frontalières avec ce dernier. Toutefois, ces maladies sont bien prises en charge par le personnel médical.

Aussi, faut-il rappeler que le Bénin bénéficie de beaucoup d'appuis des partenaires au développement, bilatéraux et multilatéraux pour la mise en œuvre des différentes stratégies retenues par le Ministère de la Santé. Les domaines d'intervention touchent, entre autres, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (VIH/SIDA), la tuberculose et le paludisme.

8.6 Risques environnementaux

Les risques environnementaux au Bénin se rapportent principalement aux aléas climatiques qui constituent une sérieuse entrave au bon déroulement de la campagne agricole. L'agriculture, l'un des secteurs stratégiques de l'économie, reste encore exposée aux perturbations liées au climat et aux autres phénomènes naturels. Les manifestations de ces phénomènes sont notamment l'apparition de poches de sécheresse, des retards dans l'arrivée des pluies ou leur mauvaise répartition, la récurrence des inondations, l'apparition de nouveaux ravageurs qui déciment les cultures⁴⁰, la dégradation des terres agricoles, la baisse des rendements, etc.

⁴⁰ Cas des chenilles légionnaires qui ont dévasté les cultures du maïs au Bénin en 2016

Les simulations montrent qu'une baisse de 10 % de la production agricole suffirait à baisser le taux de croissance de 2 points ; ce qui montre le niveau de vulnérabilité de l'économie. Face à cette situation, les mesures d'atténuation ont été prises concernant notamment la maîtrise de l'eau à travers les aménagements hydro-agricoles prévus dans divers projets et programmes, la promotion des méthodes d'irrigation ainsi que la mise en place de semences améliorées résilientes aux changements du climat. De plus, le Bénin a engagé, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, plusieurs initiatives, réformes et programmes en matière de prévoyance et de gestion des risques de catastrophe. Au nombre de ces mesures figurent :

- la création de l'agence nationale de la protection civile ;
- la mise en place du Système d'Alerte Précoce (SAP) ;

- La mise en œuvre de plusieurs projets et programmes visant à renforcer la résilience de l'économie ;
- La conclusion en cours du projet CAT-DDO (Catastrophes Deffered Drawdown Option) axé sur la mise en place d'une ligne de financement contingent qui permettra au pays d'avoir
- des ressources immédiates pour faire face aux chocs liés aux catastrophes naturelles. Cette ligne jouera le rôle d'un financement rapide en attendant de mobiliser d'autres appuis pour la reconstruction.

9.1 Description générale de la dette publique

9.1.1 Image globale

Au 31 décembre 2021, le stock de la dette publique est évalué à 4.885,81 milliards de FCFA contre 4.156,85 milliards de FCFA un an plus tôt ; Soit un accroissement de 17,5 % induit essentiellement par l'encours de la dette extérieure (+43,0 %). La dette intérieure quant à elle a enregistré un repli de 15,2 % pour s'afficher à 1.540,64 milliards de FCFA. La dette extérieure et la dette intérieure représentent respectivement 68,5 % et 31,5 % du portefeuille à fin décembre 2021 en lien avec les options de choix de financement retenus par la stratégie d'endettement 2021 opérés par le Bénin, avec notamment l'émission

des eurobonds de janvier et de juillet 2021. En pourcentage du PIB, l'encours de la dette du Bénin est ressorti à 49,8 % en 2021 contre 46,1 % en 2020, soit un accroissement de 3,7 points de pourcentage du PIB. En dépit de cet accroissement, l'encours de la dette publique est demeuré en deçà des 70 % définis dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA. Avec ce niveau de taux qui est l'un des moins élevés d'Afrique subsaharienne, le Bénin fait preuve d'une bonne maîtrise de l'évolution globale de sa dette et dispose également d'une marge de manœuvre pour le financement des projets structurants de développement dans une perspective de préservation de la viabilité de la dette.

Tableau 53. Évolution de l'encours de la dette Publique du Bénin (en milliards de FCFA)

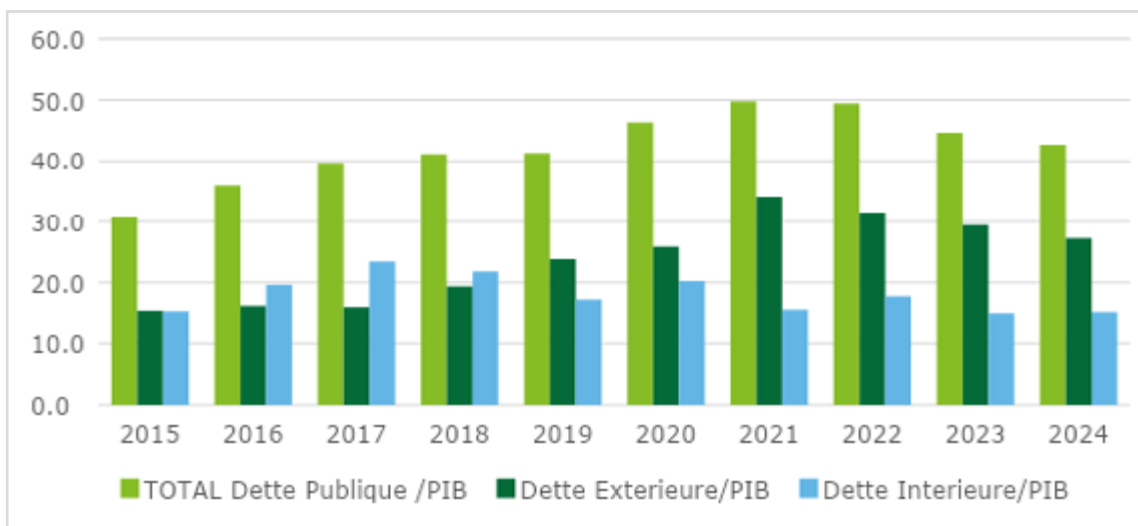
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette totale (% du PIB)	35,9	39,7	41,0	41,2	46,1	49,8
Dette totale	513,05	2 927,44	3 251,78	3 476,59	4 156,85	4 885,81
Dette extérieure	1 139,61	1 184,60	1 532,08	2 020,68	2 339,67	3 345,17
Dette intérieure	1 373,44	1 742,84	1 719,70	1 455,91	1 817,18	1 540,64
PIB nominal	7 005,23	7 375,30	7 922,00	8 432,25	9 008,81	9 809,7

Source : CAA-Bénin, janvier 2022

De façon globale, l'évolution de la dette publique du Bénin au cours des deux dernières années est liée aux effets de la pandémie de la Covid-19 qui a impacté l'ensemble des économies à l'échelle du monde. En effet, le Bénin à l'instar de plusieurs économies qui ont eu recours à des financements additionnels rendus urgents afin de faire face aux dépenses additionnelles induites par la pandémie de COVID-19 notamment le renforcement du système sanitaire, le soutien aux secteurs clés de l'économie, les mesures sociales et la mise en œuvre du plan de relance économique.

En termes de prévisions, il est attendu que le ratio de l'encours de la dette publique sur PIB reste en dessous des 70 % et s'inscrive dans une tendance baissière à partir de 2022. En effet, l'encours de la dette publique sur PIB, selon la stratégie d'endettement 2022 devrait ressortir à 49,45 % au titre de la même année. De même, la dernière analyse de viabilité de la dette conduite par la CAA en septembre 2021 table sur un taux d'endettement de 44,5 % en 2023 et 42,6 % en 2024. Il sera dominé par la dette extérieure.

Figure 15. Evolution de la dette en pourcentage du PIB de 2015 à 2024

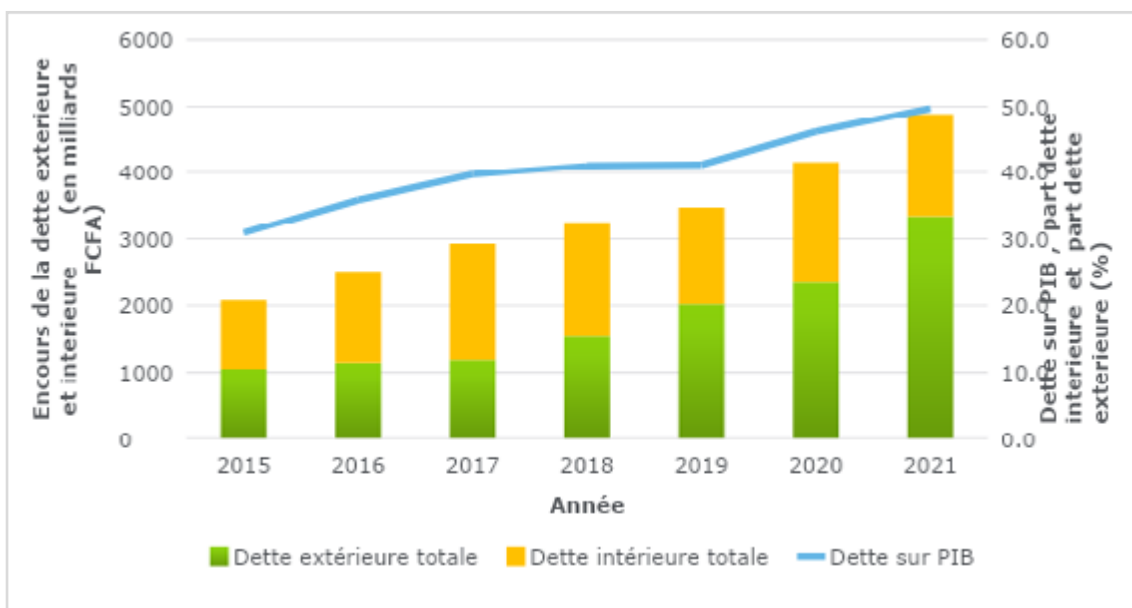


Source : CAA (2015-2021) ; prévisions⁴¹, janvier 2022

En termes de composition, la part de la dette extérieure dans la dette totale a enregistré un accroissement en 2021 en ressortant à 68,5 % contre 56,3 % en 2020. La part de la dette intérieure, quant à elle, est passée de 43,7 % en 2020 à 31,5 % en 2021

entraînant ainsi un repli du ratio dette intérieure sur dette extérieure de 31,6 points. En effet, ce dernier est ressorti à 46,1 % en 2021 contre 77,7 % un an plus tôt.

Figure 16. Pourcentage de dette intérieure et de dette extérieure



Source : CAA-Bénin, janvier 2022

La dette envers les créanciers non-résidents est composée de la dette libellée en devises, (y compris l'Eurobond), la dette contractée auprès de la BOAD et les souscriptions des investisseurs étrangers (résidents hors du territoire économique du Bénin : banques, assurances, SGI et autres institutionnels) aux titres publics émis par le Bénin. La dette envers les créanciers non-résidents a atteint 4.195,93 mil-

liards de FCFA, soit 85,9 % de la dette totale au 31 décembre 2021 contre 80,0 % un an plus tôt. Au 31 décembre 2021, les tirages sur emprunts auprès des créanciers non-résidents s'élevaient à 1.200,43 milliards de FCFA (tirés par les émissions d'eurobond).

La dette envers les créanciers résidents est constituée des souscriptions des banques et autres investisseurs béninois (résidents sur le territoire éco-

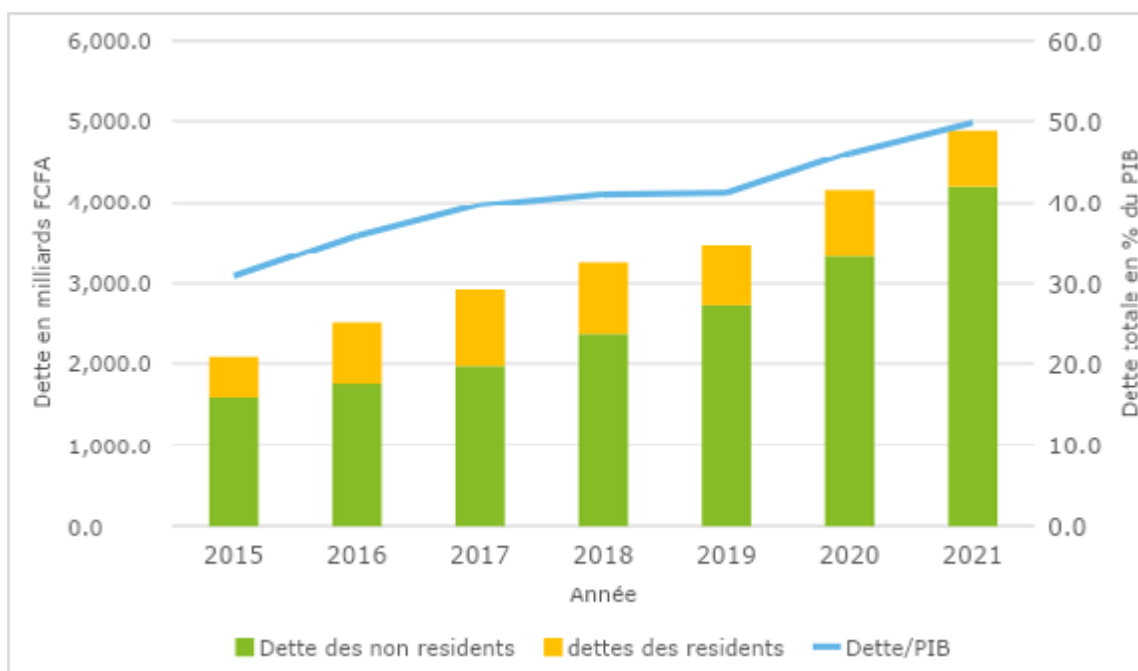
41 Stratégie d'endettement 2022 et rapport AVD_ CAA_ septembre 2021

nomique du Bénin : banques, assurances, SGI et autres institutionnels locaux) aux titres publics et des prêts directs de l'Etat auprès des banques locales. Sa part dans la dette totale au 31 décembre 2021 est ressortie à 14,1 % contre 20,0 % à la même période de 2020. Les tirages sur emprunts provenant des créanciers résidents s'élevaient au cours de l'année à 165,85 milliards de FCFA.

Les performances enregistrées en matière de tirages ont été rendues possibles grâce aux réformes opé-

rées dans le processus de décaissements et dans le domaine des marchés publics qui ont permis d'accélérer l'évolution des travaux des divers projets structurants en cours de mise en œuvre. Par ailleurs, dans ce contexte de contraction de l'économie mondiale en 2020 induit par la COVID-19, il s'est agi pour le Bénin d'investir davantage pour contribuer à accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable.

Figure 17. Répartition de la dette publique entre résidents et non-résidents



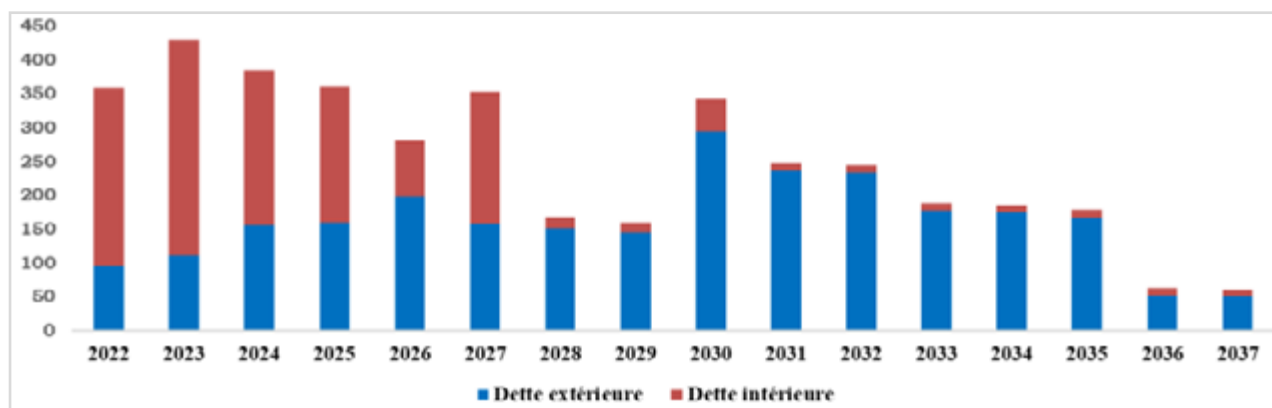
Source : CAA⁴² janvier 2022

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

Le profil temporel de la dette à rembourser au 31 décembre 2021 montre une prédominance de la dette intérieure sur la période 2022-2025, puis en 2027. La

dette extérieure devient prédominante en 2026 et à partir de 2028 jusqu'en 2037 en lien avec les prêts concessionnels mobilisés par le Bénin. Sur cette période la dette intérieure ne représenterait qu'une très faible proportion de la dette totale.

Figure 18. Profil d'amortissement de la dette publique au 31 décembre 2021



Source : CAA, janvier 2022

9.1.3 Montant remboursé de la dette à court terme, moyen et long termes

Le service de la dette publique payé en 2021 a été de 787, 12 milliards de FCFA contre 604,04 milliards de FCFA un an plus tôt. Le principal remboursé est de 574,97 milliards de FCFA et les intérêts et commissions sont de 212,15 milliards de FCFA. Le service de la dette est tiré dans une large mesure par la dette

en monnaie locale. En effet, le service de la dette en monnaie locale est ressorti en 2021 à 618,50 milliards de FCFA représentant 78,6 % du service de la dette totale contre seulement 21,4 % pour le service de la dette en devises.

Selon le profil d'amortissement, la dette en monnaie locale reste prédominante sur la période 2022-2025 et 2027.

Tableau 54. Évolution du service de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette en devises	36,2	69,8	45,93	74,29	121,1	168,63
Principal	24,3	51,8	28,78	41,71	50,51	101,34
Intérêts	11,9	18	17,15	32,58	70,55	67,29
Dette en monnaie locale	265,6	381,4	672,09	572,7	483,0	618,50
Principal	212,21	293,1	560,73	465,92	377,24	473,63
Intérêts	51,39	88,4	111,35	106,80	105,73	144,87
Service de la dette publique	299,8	451,3	718,0	647,00	604,04	787,12
Principal	236,5	344,9	589,52	507,63	427,76	574,97
Intérêts	63,33	106,4	128,5	139,37	176,28	212,16

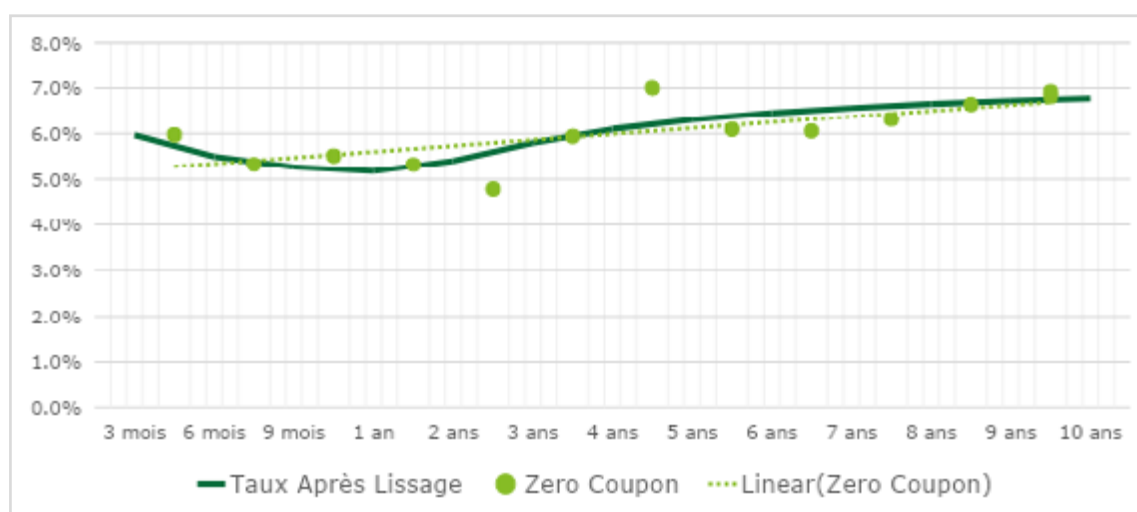
Source : CAA Rapport de gestion de la dette, janvier 2022

L'analyse de la courbe des taux au 18 mars 2022 montre que le taux zéro coupon à un an est ressorti à 5,32 %, au même niveau qu'au 31 décembre 2021. Après lissage, il est ressorti respectivement à 5,23 % au 31 décembre 2021 et 5,18 % au 18 mars 2022. Le taux zéro coupon à 4 ans est le plus élevé avec une

valeur de 7,0 % au 31 décembre 2021. Il a conservé la même valeur au 18 mars 2022.

Les figures suivantes présentent les courbes⁴³ de taux à fin décembre 2021 et au 18 mars 2022.

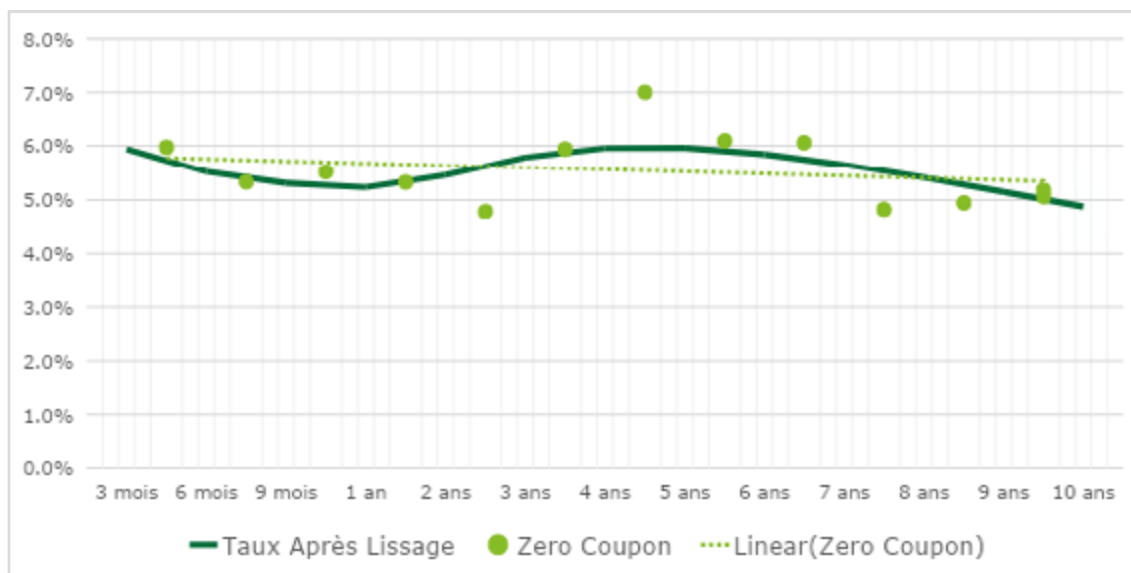
Figure 19. Courbe des taux au 31 décembre 2021



Source : Agence UEMOA Titres, Janvier 2022

⁴³ Une courbe de taux indique le rendement offert pour les titres de dette d'un émetteur à des échéances différentes.

Figure 20. Courbe des taux au 18 mars 2022



Source : Agence UMOA titres, mars 2022

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1 Description de la stratégie

La stratégie de gestion de la dette à moyen terme participe à la rationalisation et l'efficacité des ressources d'emprunts. Le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale ont élaboré conjointement un outil pour aider les pays dans le processus d'élaboration de leur stratégie de gestion de la dette publique. Le Bénin élabore depuis 2009, à partir de cet outil, un document de stratégie d'endettement public qui est annexé à la loi de finances. L'élaboration dudit document répond au souci de disposer d'un référentiel pour une meilleure gestion de l'endettement public.

Les objectifs de gestion de la dette n'ont pas évolué depuis 2015. Ils sont régis par le décret n° 2015-581 du 18 novembre 2015 portant sur la politique d'endettement et de gestion de la dette publique du Bénin et clairement définis en son article 3. Ils sont formulés comme suit :

- Les besoins de financement de l'Etat et le paiement ponctuel de ses obligations sont satisfaits au coût le plus faible possible dans une perspective de moyen et long-termes ;
- Le risque associé au portefeuille de la dette publique est maintenu à un niveau prudent ;
- Les indicateurs de viabilité et de soutenabilité de la dette sont en dessous des seuils définis ;

- Le développement des marchés des titres d'Etat est promu.

En cohérence avec les objectifs ci-dessus, les recommandations générales en matière de stratégie d'endettement public seront guidées par les orientations suivantes :

- Accorder la priorité à la mobilisation des emprunts extérieurs concessionnels et à l'émission de titres publics pour la couverture du besoin de financement de l'Etat ;
- Limiter l'exposition du portefeuille de la dette publique aux risques de marché. Dans ce cadre, une priorité est accordée aux emprunts à taux d'intérêt fixe ; le recours à des emprunts à taux d'intérêt variable ne pouvant être autorisé que de manière exceptionnelle.

Le Gouvernement veillera également à maintenir un portefeuille de dette extérieure diversifié en devises.

La stratégie d'endettement en 2022 restera ancrée dans la mise en œuvre de la SDMT 2020-2024, et ce dans un contexte marqué par une perspective de retour progressif de l'économie nationale à son sentier de croissance d'avant la crise de la pandémie de la Covid-19.

L'analyse du profil de remboursement de la dette publique indique que près de la moitié (46,75 %) du stock de la dette à fin 2021 arriverait à échéance sur les six prochaines années (2022-2027) et 41,24 % sur les cinq années suivantes après 2027. Aussi, plus du quart (26,79 %) de l'encours actuel de

la dette publique serait-il remboursé sur les trois prochaines années. Le risque de refinancement est essentiellement lié au remboursement des titres publics. Ces titres publics représentent 66,21 % des remboursements de 2022.

Les décisions d'emprunts de l'Etat en 2022 seront basées sur la stratégie de dette à moyen terme dont l'objectif est d'améliorer le profil de remboursement de la dette publique en priorisant les obligations du Trésor de maturités de plus en plus longues. En effet, le plan d'emprunt de 2022 prévoit une réduction du financement extérieur au profit du financement intérieur avec une dominance des titres publics de longue maturité et de préférence, les obligations de maturité supérieure à trois (03) ans. Toutefois, au cas où les conditions sur le marché financier international seraient plus attractives, le recours à une émission d'obligations internationales serait envisageable.

Au plan extérieur, l'effort engagé dans la quête des ressources concessionnelles et quasi concessionnelles sera poursuivi et la priorité sera accordée aux prêts libellés en euro. Le recours aux banques internationales en privilégiant des devises stables est également projeté en 2022. Il s'agira pour l'Etat de poursuivre ses efforts de recherche de financement en recourant prioritairement à ses partenaires privilégiés tels que l'Association Internationale de Développement (AID), le Fonds Africain de Développement (FAD), la Chine, l'Agence Française de Développement (AFD), etc. Ces partenaires offrent des financements concessionnels qui sont moins coûteux et de longue maturité, ce qui contribue à la mitigation du risque de refinancement et à la maîtrise des coûts de financement.

La gestion de la dette repose sur un certain nombre de piliers tel que la diversification des sources de financement de l'Etat. Ce pilier de gestion de la dette publique permet à l'Etat béninois de répondre à la rareté des ressources extérieures concessionnelles. Les banques commerciales internationales seront à cet effet sollicitées et les devises stables seront privilégiées. Ces banques offrent des financements à des taux préférentiels et compétitifs par rapport aux taux applicables sur le marché régional des titres publics de l'UEMOA, des banques commerciales locales et de la BOAD. Ces financements seront utilisés pour la mise en œuvre de projets d'investissement à fort taux de rentabilité et à fort impact en matière de développement et de bien-être de la population.

Le Bénin veillera à la qualité de son portefeuille de la dette. Ainsi, des opérations de gestion de passif (reprofilage, échange de titres etc.) pourraient être envisagées aux fins de poursuivre l'amélioration de la qualité du portefeuille de la dette publique en termes de maturité et coût. Ces opérations permettent en effet au Bénin de substituer une partie de la dette intérieure plus coûteuse par des dettes extérieures moins coûteuses et de maturité plus longue. De même, le pays restera ouvert et attentif à l'évolution des conditions des marchés obligataires (international et régional) et se positionnera pour des émissions de titres (régionaux/Eurobond) aux conditions les plus attractives et en phase avec la stratégie d'endettement en cours d'implémentation. Il sera possible d'exploiter les outils de gestion modernes et innovants.

Au plan intérieur, le marché régional des titres publics de l'UEMOA, constituera une source potentielle de financement au cours de l'année 2022. Ledit marché permettra au Gouvernement de pouvoir poursuivre sa politique de rallongement de la maturité des titres publics en vue de réduire le risque de refinancement du portefeuille de la dette publique. Les bons du Trésor seront moins sollicités au cours de l'année 2022 pour limiter la part de la dette venant à échéance dans un an (soit en 2023), et par ricochet le risque de refinancement du portefeuille de la dette. L'Etat aura également recours à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), aux prêts libellés en Franc CFA de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et aux banques locales pour le financement des projets de développement.

En termes de cibles potentielles des indicateurs de coût et de risque du portefeuille de la dette pour l'année 2022, il est attendu que la part de la dette extérieure dans le portefeuille de la dette publique, tenant compte des prévisions des tirages et des remboursements, soit comprise entre 62 % et 67 %. La part de la dette venant à échéance dans une année est attendue dans une fourchette de 7 % à 11 % de la dette totale.

Aussi est-il envisagé de maintenir le ratio de liquidité service de la dette extérieure sur les recettes budgétaires dans l'intervalle de 11 % à 15 %. Le plafond d'endettement public de l'année 2022 (montant total des nouveaux engagements de l'Etat vis-à-vis des bailleurs de fonds) s'établirait à 1.286,90 milliards

de FCFA, soit 11,94 % du PIB. Le montant total des tirages prévus sur emprunts projets s'établirait à 300,04 milliards de FCFA en 2022 dont 222,75 milliards de FCFA pour les financements extérieurs et 77,29 milliards de FCFA pour les financements obtenus de la BOAD et des banques locales dont 29,85 milliards de FCFA pour les émissions au titre des bons du Trésor. Les émissions des titres publics prévues pour 2022 se chiffrent à 616,99 milliards de FCFA. La mise en œuvre dudit plan de financement au cours de l'année 2022 permettrait d'obtenir l'encours du portefeuille de la dette publique projeté à fin 2022 à 5.306,02 milliards de FCFA, soit un taux d'endettement public de 49,45 % du PIB

En lien avec les hypothèses macroéconomiques retenues et la stratégie d'endettement définie, la dette publique du Bénin devrait demeurer viable avec un risque de surendettement extérieur et global modéré. Le Bénin dispose d'une marge d'absorption des chocs après la résilience affichée par l'économie béninoise aux chocs externes de la COVID-19 et de la fermeture de la frontière avec le Nigéria. Grâce à l'opération de gestion du passif de janvier 2021 couplée à l'émission d'euro-obligations, qui a permis le remboursement anticipé de 65 % de l'euro-obligation de 2019, le service de la dette extérieure a été considérablement réduit sur la période 2024-2025. Aucun dépassement n'est projeté dans le scénario de référence en ce qui concerne les ratios d'analyse de la viabilité. Le risque de dépassement de seuils ne pourrait se produire qu'en cas de scénario de choc le plus extrême. Suivant les hypothèses de choc le plus extrême, une éventualité de dépassement pourrait se produire à partir de 2023 en ce qui concerne le ratio Valeur Actuelle (VA) de la dette/Exportations qui est l'indicateur le plus pertinent. Le pic est obtenu en 2024 avec un dépassement du seuil à hauteur 69,50 points de pourcentage. La moyenne du dépassement sur la période 2023 à 2030 est de 23,89 points de pourcentage. Toutefois, il est relevé une baisse après ledit pic enregistré en 2024 pour chuter à un dépassement de 0,86 point de pourcentage par rapport au seuil en 2030 avant de revenir en dessous du seuil à partir de 2031. Le ratio Service de la dette/Exportations resterait en dessous de son seuil dans le scénario de base. Le scénario de choc le plus extrême affiche deux dépassements de courte durée respectivement sur les périodes 2024 à 2026 (le pic pour ce dépassement de 11,85 points de pourcentage en 2025) et 2030 à 2032 (le pic de 24,18 points de pourcentage en 2031). Dans tous les cas de fi-

gure, le ratio VA/PIB resterait nettement en dessous de son point de référence de 40 %.

9.2.2 Viabilité de la dette publique du Bénin

Le Cadre de viabilité de la Dette (CVD) analyse à la fois la dette extérieure et la dette totale du secteur public. Un taux d'actualisation de 5 % est utilisé pour calculer la valeur actualisée de la dette extérieure. Pour mesurer la viabilité de la dette, les indicateurs d'endettement sont comparés aux seuils indicatifs sur une période de projection.

Dans l'analyse de la soutenabilité de la dette du Bénin, la dette publique comprend la dette de l'administration centrale ainsi que les garanties délivrées par l'administration centrale. L'AVD classe la dette extérieure et intérieure en fonction du critère de la monnaie, permettant de mieux analyser la structure de la dette publique.

L'analyse de la viabilité de la dette conduite conjointement par le Bénin et les services du FMI en décembre 2020 révèle que le Bénin présente un risque modéré de surendettement public extérieur et global. Cette appréciation est inchangée par rapport aux AVD de décembre 2019 et mai 2020.

Tous les indicateurs d'endettement public extérieur, sauf un, restent en deçà des seuils dans le scénario de référence. Un dépassement temporaire (deux ans) est observé dans le cas du ratio service de la dette / chiffre d'affaires en 2024 et 2025. Ceci s'explique principalement par le remboursement de l'Eurobond à partir de 2024. En effet, la VA de la dette extérieure totale par rapport au PIB devrait se stabiliser à environ 18,9 % du PIB moyenne sur 2021-2025, atteignant 4,9 % du PIB en 2040. Il resterait en deçà du seuil de 40 % du PIB tout au long de la période de projection.

Le ratio du service de la dette sur les recettes, le service de la dette sur les exportations et la VA de la dette extérieure sur les exportations dépassent leur seuil en cas de choc, ce qui implique un risque modéré de surendettement. S'agissant du ratio VA de la dette extérieure sur les exportations, il dépasse son seuil en 2022-27 en cas de choc sur les exportations. De même, le ratio service de la dette rapporté aux exportations dépasse son seuil à partir de 2024 au cas où il y ait un choc sur les exportations ou une combinaison de chocs. Quant au ratio service de la dette rapporté aux revenus, il dépasse son seuil

en 2024-2026 pour tous les chocs. Ceci s'explique principalement par le remboursement de l'Eurobond en 2024-2026.

Tableau 55. Seuils et repères d'endettement au titre du CVD

	VA de la dette extérieure (%)		Service de la dette extérieure (%)		VA de la dette publique totale (%)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
Politique moyenne *	40	180	15	18	55
2019	18,6	76,4	5	9,4	36
2020	20,7	112	6,8	11,1	39,5
2021	19,5	89,8	6,1	11,5	40,1
2022	19,5	83,5	5,7	10,9	39,5
2023	19,4	84,3	5,7	10,3	38,2
2024	18,4	80,6	11,3	19,9	36,6
2025	17,5	76,9	11	19,1	35,1
2030	11,4	49,9	7,4	11,8	26,8
2040	4,9	21,6	2,8	4,2	20,8

Source: IMF Country Report No. 21/14, Janvier 2021

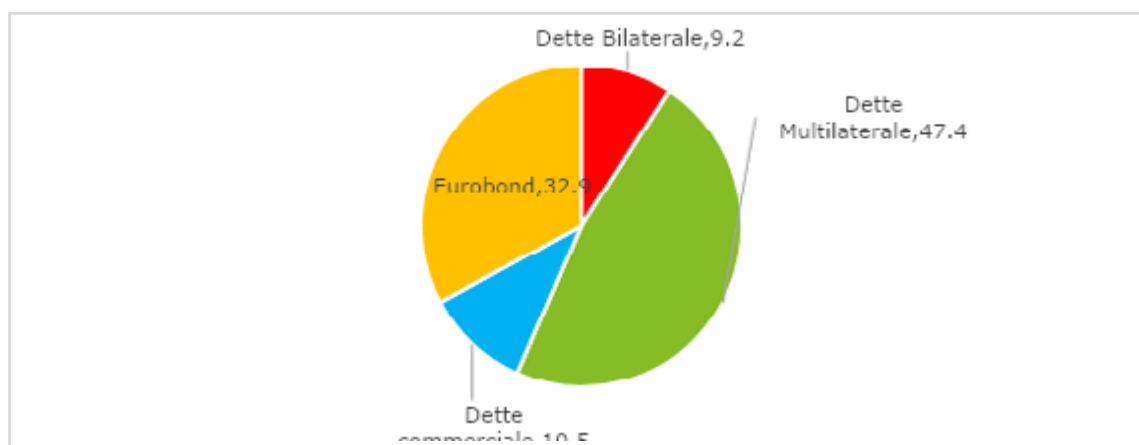
Les indicateurs d'endettement public global (externe plus intérieur) demeurent en deçà de leur seuil, aussi bien dans le scénario de référence que dans les analyses de sensibilité. Le risque global de surendettement reste modéré. Le risque modéré de la dette extérieure sur le PIB motive le risque modéré de la dette totale. Les autres facteurs de vulnérabilité comprennent : l'incertitude plus élevée qui entoure les projections dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ; l'augmentation rapide de la dette intérieure au cours des dernières années; le ratio relativement élevé du service de la dette par rapport aux recettes, les possibilités de passifs éventuels liés aux entreprises publiques; les pertes de revenus induites par l'effet de la COVID-19 sur l'activité économique.

9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

La dette publique extérieure du Bénin est composée de dette multilatérale, bilatérale, commerciale et d'eurobonds. Au 31 décembre 2021, l'encours de dette publique est constitué de 47,4 % de dette multilatérale, 32,9 % d'eurobonds, 10,5 % de dette commerciale et 9,2 % de dette bilatérale. Pour rappel en 2020, l'encours de la dette publique était constitué de 61,4 % de dette multilatérale, 14,0 % d'eurobonds, 13,6 % de dette commerciale et 11,0 % de dette bilatérale. Il ressort alors en 2021 une hausse de la dette en eurobonds de 18,9 points contre un repli des parts des autres types de dette notamment multilatérale (-14 points), commerciale (-3,1 points) et bilatérale (-1,8 point).

Figure 21. Répartition du stock de la dette extérieure par détenteurs en 2020



Source : CAA, janvier 2022

La répartition de la dette multilatérale par bailleurs au 31 décembre 2021 montre que le groupe de la Banque Mondiale, notamment l'Association Internationale de Développement (IDA) détient la plus grande part, soit 22,9 % de la dette totale extérieure.

L'IDA est suivie par le Fonds africain de développement (FAD) avec 8,3 % de la dette totale extérieure. Du côté de la dette bilatérale, la Chine constitue le principal créancier avec une part de 5,5 % de la dette extérieure totale.

Tableau 56. Encours de la dette extérieure par détenteur au 31 décembre 2021

	Dette totale (milliards de FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale*	Exprimée en % du PIB nominal
Dette extérieure totale	3345,17	100,0	34,1
Bilatérale	309,05	9,2	3,2
Dont Chine	183,98	5,5	1,9
Dont autres	121,76	3,6	1,2
Multilatérale	1584,23	47,4	16,1
Dont Banque mondiale - IDA	764,71	22,9	7,8
Dont BAD (FAD)	278,99	8,3	2,8
Dont autres	540,58	16,2	5,5
Commerciale	352,51	10,5	3,6
Eurobonds	1099,38	32,9	11,2

Source : CAA Bulletin Statistique de la dette au 31 décembre 2021. *Calculs effectués sur la base de la distribution et du total de la dette extérieure

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le service de la dette extérieure comprend le principal et les intérêts plus les commissions. Depuis 2019, il est noté une tendance haussière du service de la dette extérieure. Au titre de l'année 2021, le service de la dette extérieure est ressorti à 168,63 milliards de FCFA contre 121,1 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 62,9 % induite essentiellement par le principal de la dette.

Ce dernier a en effet enregistré une hausse de 100,6 % en ressortant à 101,34 milliards de FCFA contre 50,5 milliards de FCFA en 2020. Les intérêts plus commissions se sont, quant eux, inscrits en repli de 4,6 % en s'affichant à 67,29 milliards de FCFA contre 70,6 milliards de FCFA un an plus tôt.

Tableau 57. Vue détaillée du paiement de la dette extérieure

	Créanciers	bilatéraux officiels	Créanciers multilatéraux	Dettes Commerciales	TOTAL
2016	P	11,3	13	-	24,3
	IC	2,9	9	-	11,9
	Total	14,2	22	-	36,2
2017	P	7,2	44,6	-	51,8
	IC	5,1	13	-	18
	Total	12,3	57,6	-	69,8
2018	P	7,5	21,2	-	28,8
	IC	5,6	11,5	-	17,1
	Total	13,2	32,7	-	45,9
2019	P	10,7	31	-	41,7
	IC	12,7	19,9	-	32,6
	Total	23,4	50,9	-	74,3
2020	P	6,6	25,2	18,7	50,5
	IC	7,9	14,2	48,4	70,6
	Total	14,6	39,4	67,1	121,1
2021	P	11,9	28,1	61,4	101,34
	IC	5,3	12,5	49,5	67,29
	Total	17,2	40,6	110,9	168,63

Source : CAA. Bulletin statistique, Janvier 2022

Il est important de rappeler qu'en 2020, en vue de soutenir les pays africains dans la riposte contre la Covid-19, les pays du G20 ont décidé d'un moratoire sur le paiement du service de la dette des pays africains envers les pays du G20 à travers l'Initiative de suspension du service de la dette (Debt Service Suspension Initiative, DSSI). Le Bénin tout en saluant l'initiative, et dans une optique de préservation de la qualité crédit du pays, de rassurer les investisseurs et de garantir l'accès aux marchés des capitaux, a décidé de ne pas prendre part à l'initiative DSSI. En conformité avec sa position, le Bénin s'est employé durant l'année à honorer l'ensemble de ses échéances de dette, suivant le calendrier prévisionnel des remboursements.

9.3.3 Devises de la dette

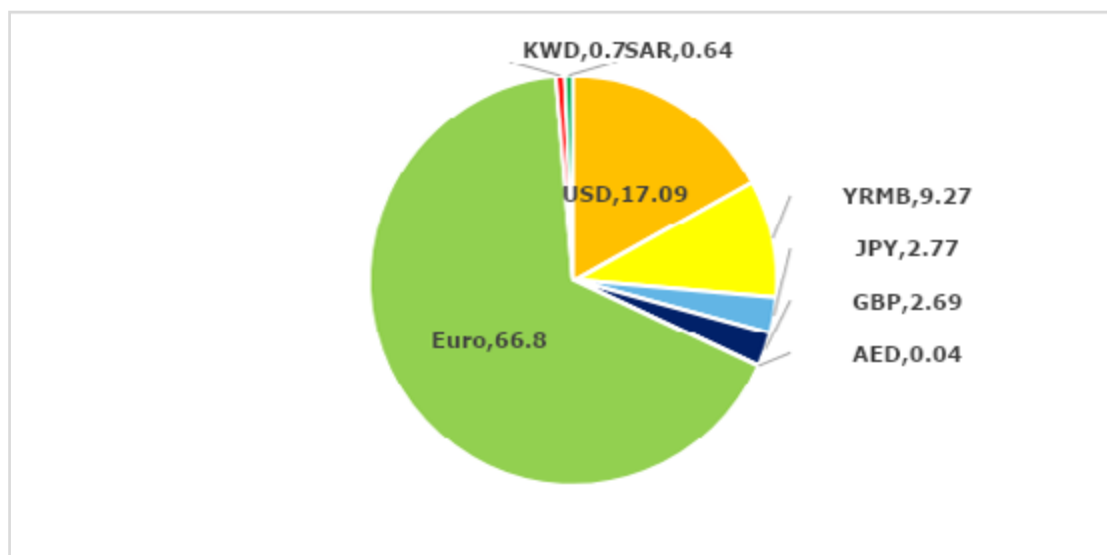
La dette extérieure est émise dans plusieurs devises. Elle est dominée par l'Euro (66,80 %) qui est suivie de la dette en dollar US (17,09 %), et le YRMB (9,27 %) au 31 décembre 2021. En lien avec l'arrimage du Franc CFA à l'Euro, la dette libellée en Euro n'est pas exposée à des fluctuations de cours. Avec le dollar, le portefeuille de la dette extérieure reste exposé au risque de taux de change. Toutefois, le repli de la part des emprunts extérieurs en devises fluctuantes par rapport au FCFA (dollars et DTS) qui s'est établi à 24,43 % de la dette publique à fin décembre 2021 contre 24,99 % à fin décembre 2020, traduit une bonne maîtrise de l'exposition au risque de change comme recommandé par la stratégie d'endettement.

Tableau 58. Vue détaillée de la dette en devise au 31 décembre 2021

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise**	Taux de change FCFA au 31 décembre 2020*	Dette totale exprimée en milliards de FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2020*	Dette totale exprimée en EUR	Distribution de la dette selon les devises
EUR	3 406 585 432	655,96	2 234,57	1,00	3 406 585 432	66,80
USD	987 100 727	579,16	571,69	0,88	871 511 232	17,09
YRMB	3 401 222 290	91,17	310,10	0,14	472 769 898	9,27
JPY	18 417 683 807	5,03	92,66	0,01	141 816 165	2,77
GBP	115 270 749	780,64	89,99	1,19	137 183 719	2,69
AED	8 484 793	157,70	1,34	0,24	2 039 744	0,04
KWD	12 247 863	1 911,86	23,42	2,91	35 697 620	0,70
SAR	138 621 470	154,44	21,41	0,24	32 631 494	0,64

Source : CAA, janvier 2022 *fxtop.com/fr/historique-taux-change.php **janvier 2022 calculs des auteurs sur la base de la distribution et du total de la dette extérieure

Figure 22. Répartition de la dette extérieure par devise au 31 décembre 2020



Source : CAA, Janvier 2022

9.4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2021

La dette intérieure au 31 décembre 2021 est dominée par les obligations du Trésor qui représentent 75,4 % de l'encours de la dette intérieure contre 24,6 % pour les financements bancaires.

Au 31 décembre 2021, le Bénin ne cumulait aucun encours en termes de bons de trésor. Les obligations du Trésor sont ressorties à 1.161,27 milliards de FCFA en 2021 et représentaient 11,8 % du PIB. Les prêts bancaires se sont affichés à 311,8 milliards de FCFA, soit 3,9 % du PIB.

Tableau 59. Vue détaillée de la dette en monnaie locale au 31 décembre 2021

	Dette domestique exprimée en valeur (milliards de FCFA)	Dette domestique exprimée en % de la dette domestique totale	Dette domestique exprimée en % du PIB nominal 2021
Dette intérieure totale	1540,64	100,0	15,7
Sécurités	1161,27	75,4	11,8
Bons du Trésor	0,00	0,0	0,0
OAT	1161,27	75,4	11,8
Prêt bancaire	379,37	24,6	3,9
Banque commerciale locales et BOAD	379,37	24,6	3,9

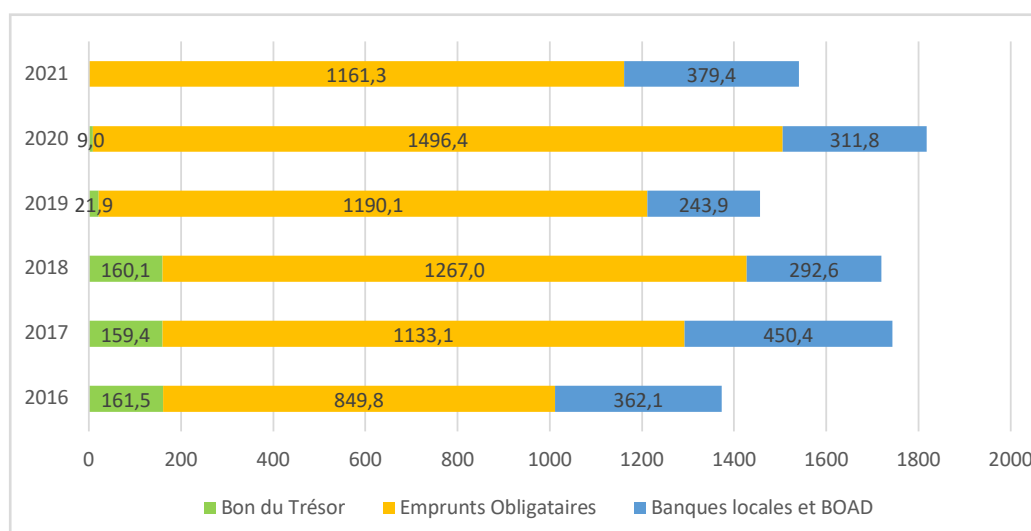
Source : CAA, Janvier 2022

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure

L'analyse de la composition de la dette publique intérieure du Bénin fait ressortir une prédominance des emprunts obligataires sur toute la période sous

revue. Les emprunts sont suivis par les prêts auprès des Banques locales et BOAD. En 2021, les emprunts obligataires ont enregistré un repli de 22,4 % par rapport à leur niveau de 2020 pour s'afficher à 1.161,3 milliards de FCFA.

Figure 23. Encours de la dette intérieure par nature d'instruments



Source : CAA, Bulletin statistique de la dette, janvier 2022

Les prêts bancaires constituent la deuxième composante de la dette intérieure. Contrairement aux emprunts obligataires, les prêts bancaires ont progressé de 21,7 % en 2021 en passant de 311,8 milliards de FCFA en 2020 à 379,4 milliards de FCFA. Il est important de relever un ralentissement de la progression des prêts bancaires par rapport au niveau enregistré en 2020 (+27,8 %). Les bons de trésor quant à eux sont ressortis nuls en 2021 contre 9,04 milliards de FCFA un an plus tôt.

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le service de la dette intérieure est ressorti en 2021 à 618,50 milliards de FCFA contre 482,97 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 28,1 %. Ce niveau du service de la dette est induit aussi bien par le principal que par les intérêts et commissions qui ont enregistré respectivement une hausse de 25,5 % et 37,0 % par rapport à 2020. En effet, le principal est ressorti à 473,63 milliards de FCFA et les intérêts et commissions se sont établis à 144,87 milliards de FCFA en 2021.

Tableau 60. Vue détaillée des paiements de la dette intérieure

	Créanciers	Secteur Bancaire	Secteurs non Bancaires	TOTAL
2016	P	12,20	188,30	200,50
	IC	12,90	51,90	64,80
	Total	25,10	240,20	265,30
2017	P	22,80	270,20	293,00
	IC	23,00	65,30	88,30
	Total	45,80	335,50	381,30
2018	P	216,80	344,00	560,80
	IC	29,00	82,30	111,30
	Total	245,80	426,30	672,10
2019	P	59,40	406,50	465,90
	IC	22,30	84,50	106,80
	Total	81,70	491,00	572,70
2020	P	69,23	308,02	377,25
	IC	23,59	82,14	105,73
	Total	92,82	390,16	482,97
2021	P	124,63	349,00	473,63
	IC	47,66	97,21	144,87
	Total	172,29	446,21	618,50

Source : CAA, janvier 2022

En termes de créanciers, le service de la dette payé aux secteurs non bancaires a représenté en 2021, 72,1% du service de la dette intérieure contre 80,8 % en 2020. En termes de variation, le service payé aux secteurs non bancaires est en hausse de 14,4 % en 2021 par rapport à son niveau de 2020.

Quant au service payé au secteur bancaire, il a représenté 27,9 % en 2020 contre 19,2 % en 2020. En termes de variation, il a enregistré un accroissement de 85,6 % en 2021 par rapport à son niveau de 2020.

Le Bénin a réalisé une opération de reprofilage partiel de la dette intérieure (portefeuille des obligations de trésor) pour un montant total de 217,85 milliards de FCFA et qui se décline ainsi qu'il suit :

- 209,64 milliards de FCFA en remboursement du principal
- 8,21 milliards de FCFA en paiement des charges financières.

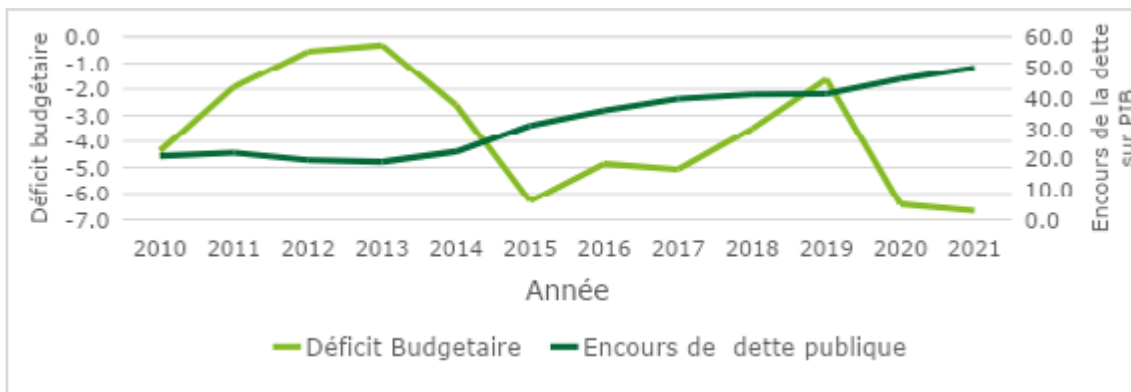
9.5 Viabilité et soutenabilité

Le déficit budgétaire, hors dons, s'était accru en 2015 en ressortant à 6,3 % du PIB contre 2,6 % en 2014. A partir de 2016, il est noté une amélioration progressive du déficit budgétaire qui était ressorti à

1,6 % en 2019. Depuis 2020, en lien avec la pandémie de la Covid-19 qui a induit un ralentissement du rythme de mobilisation des recettes fiscales couplée avec un accroissement des dépenses publiques consécutif au financement de la riposte sanitaire d'une part et la poursuite des projets d'investissement d'autre part, le déficit budgétaire hors dons s'est dégradé en ressortant respectivement à 6,4 % en 2020 et 6,6 % en 2021.

Depuis 2016, l'encours de la dette sur le PIB a connu une hausse modérée, passant de 35,9 % en 2016 à 41,2 % en 2019, induite par les options de mobilisation de ressources et de la progression satisfaisante des projets financés. Au cours des deux dernières, en lien avec le financement des projets inscrits au PAG d'une part et de la riposte contre la pandémie de la Covid-19 d'autre part, le taux d'endettement s'est inscrit dans une tendance haussière en passant de 41,2 % en 2019 à 49,8 % en 2021 après 46,1 % en 2020. En dépit de cette progression, l'encours de la dette est demeuré largement en deçà du seuil communautaire de 70 % et traduit l'existence pour le Bénin de marge de manœuvre budgétaire pour le financement des projets structurants de développement.

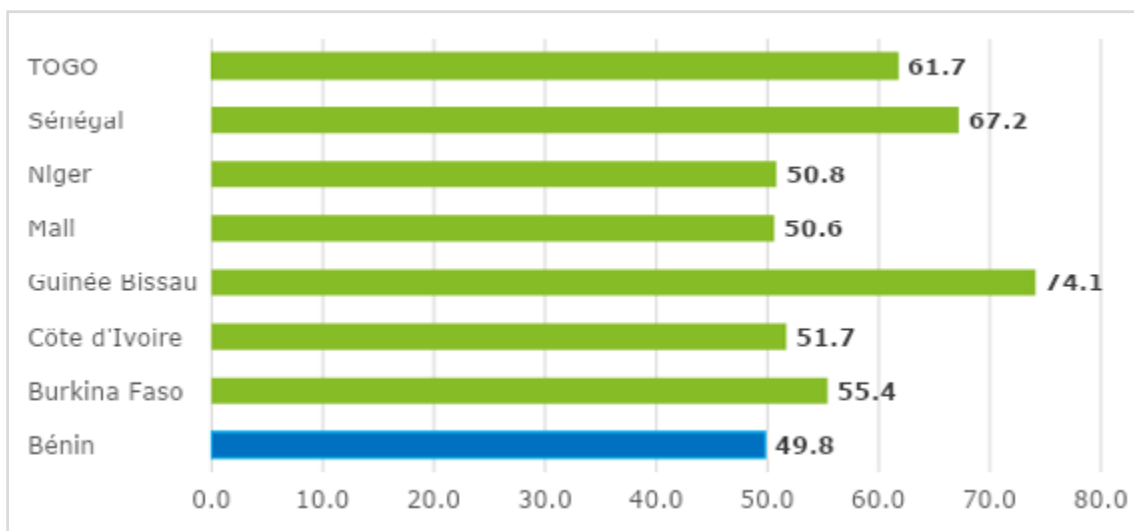
Figure 24. Evolution du déficit budgétaire hors dons et de l'encours de la dette sur PIB



Source : CAA/DGE, janvier 2022

En 2021, avec un taux d'endettement de 49,8 %, le Bénin devient le pays de l'UEMOA le moins endetté. Le pays le plus endetté est la Guinée Bissau.

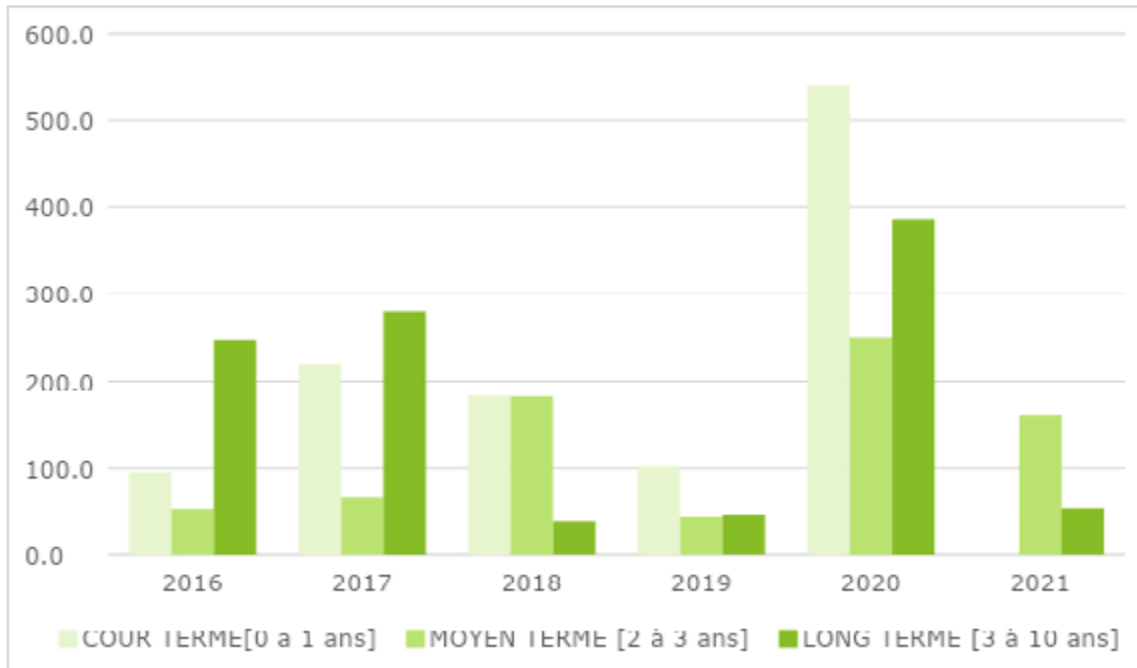
Figure 25. Niveau de dette des administrations publiques des 8 pays de l'UEMOA en 2021 (en % du PIB)



Source : Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale UEMOA juin 2022

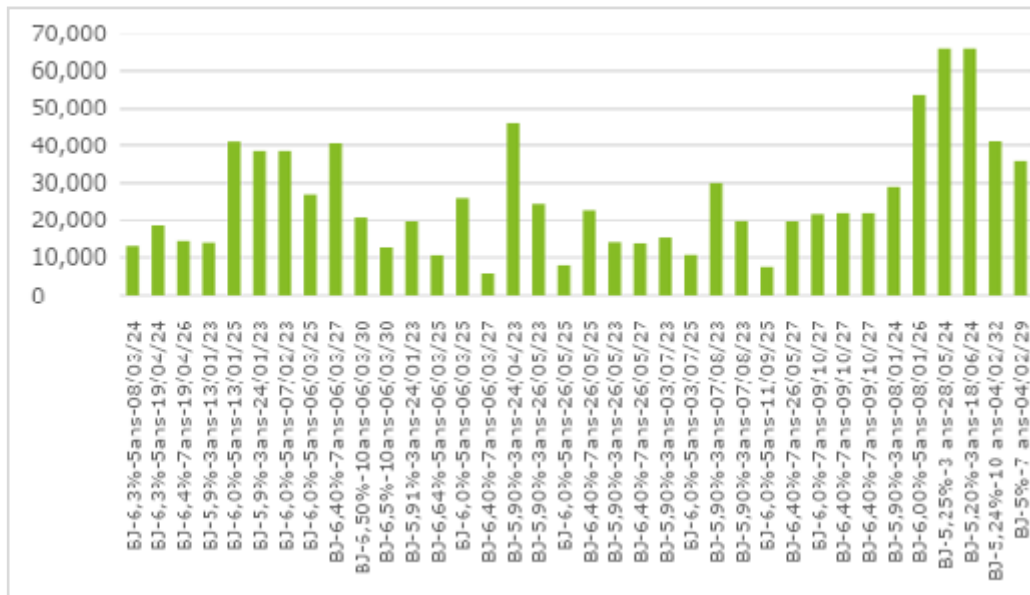
10.1 Détail des émissions du pays de 2016 à 2021

Figure 26. Situation des émissions obligataires de court, moyen et long termes



Source : UMOA-Titres, Mars 2022

Figure 27. Situation de l'encours des titres selon la maturité au 22 mars 2022 (millions FCFA)



Source : UMOA-Titres, mars 2022

Tableau 61. Détail des émissions du Bénin de 2015 au 03 Février 2022

Instrument	Précisions	Date de l'opération	Date de valeur	Échéance	Maturité (mois)	Différé (année)	Montant (millions de FCFA)	Montant retenu (millions de FCFA)	ISIN	TMP (%)	RMP
OAT		03/02/2022	04/02/2022	04/02/2029	24/03/1900		25/08/2091	36000	BJ0000001657		5
OAT		03/02/2022	04/02/2022	04/02/2032	29/04/1900		25/08/2091	41000	BJ0000001640		5,24
OAT	Obligations de Relance (OdR)	17/06/2021	18/06/2021	18/06/2024	05/02/1900		08/04/2064	66000	BJ0000001590		4,96
OAT	Obligations de Relance (OdR)	27/05/2021	28/05/2021	28/05/2024	05/02/1900		08/04/2064	66000	BJ0000001582		5,09
OAT		07/01/2021	08/01/2021	08/01/2024	36	--	75000	29041,5	BJ0000001533	--	5,88
OAT		07/01/2021	08/01/2021	08/01/2026	60	--	75000	53458,5	BJ0000001541	--	6,08
BAT	Bons CO-VID-19	02/12/2020	03/12/2020	30/12/2020	1	--	133000	133 000	BJ0000001525	2,3536	2,36
OAT		19/11/2020	20/11/2020	09/10/2025	60	--	20000	--	BJ0000001491	--	--
OAT		19/11/2020	20/11/2020	09/10/2027	84	--	20000	22 000	BJ0000001509	--	6,39
BAT	Bons CO-VID-19	04/11/2020	05/11/2020	02/12/2020	1	--	133000	133 000	BJ0000001517	2,5431	2,55
OAT		22/10/2020	23/10/2020	09/10/2025	60	--	20000	--	BJ0000001491	--	--
OAT		22/10/2020	23/10/2020	09/10/2027	84	--	20000	22 000	BJ0000001509	--	6,4
OAT		08/10/2020	09/10/2020	09/10/2025	60	--	20000	--	BJ0000001491	--	--
OAT		08/10/2020	09/10/2020	09/10/2027	84	--	20000	21 761	BJ0000001509	--	6,4
OAT		10/09/2020	11/09/2020	03/07/2025	60	--	25000	7 572	BJ0000001400	--	6,11
OAT		10/09/2020	11/09/2020	26/05/2027	84	--	25000	19 928	BJ0000001384	--	6,5
OAT		20/08/2020	21/08/2020	07/08/2023	36	--	20000	20 000	BJ0000001434	--	6,14
OAT	Rachat d'obligations	06/08/2020	07/08/2020	18/12/2020	60	--	27500	3 500	B600632E2	--	6,13
OAT		06/08/2020	07/08/2020	07/08/2023	36	--	30000	30 000	BJ0000001434	--	6,38
BAT	Bons CO-VID-19	30/07/2020	06/08/2020	04/11/2020	3	--	133000	133 000	BJ0000001426	2,2081	2,22
OAT		02/07/2020	03/07/2020	03/07/2023	36	--	25000	15 415	BJ0000001392	--	6,44
OAT		02/07/2020	03/07/2020	03/07/2025	60	--	25000	10 585	BJ0000001400	--	6,57
OAT		04/06/2020	05/06/2020	26/05/2023	36	--	30000	14 260	BJ0000001368	--	6,08
OAT		04/06/2020	05/06/2020	26/05/2025	60	--	30000	--	BJ0000001376	--	--
OAT		04/06/2020	05/06/2020	26/05/2027	84	--	30000	13 982	BJ0000001384	--	6,7
OAT		22/05/2020	26/05/2020	26/05/2023	36	--	50000	24 302	BJ0000001368	--	6,05
OAT		22/05/2020	26/05/2020	26/05/2025	60	--	50000	7 998	BJ0000001376	--	6,13
OAT		22/05/2020	26/05/2020	26/05/2027	84	--	50000	22 700	BJ0000001384	--	6,7
BAT	Bons CO-VID-19	06/05/2020	07/05/2020	05/08/2020	3	--	130000	133 000	BJ0000001350	3,1095	3,13
BAT		23/04/2020	24/04/2020	22/04/2021	12	--	50000	9 044	BJ0000001335	4,9968	5,26
OAT		23/04/2020	24/04/2020	24/04/2023	36	--	50000	45 956	BJ0000001343	--	6,61
OAT		02/04/2020	03/04/2020	06/03/2025	60	--	70000	25 743	BJ0000001301	--	6,49
OAT		02/04/2020	03/04/2020	06/03/2027	84	--	70000	5 543	BJ0000001319	--	6,75
OAT		02/04/2020	03/04/2020	06/03/2030	120	--	70000	12 597	BJ0000001327	--	6,75
OAT		19/03/2020	20/03/2020	24/01/2023	36	--	30000	19 503	BJ0000001285	--	5,91
OAT		19/03/2020	20/03/2020	06/03/2025	60	--	30000	10 497	BJ0000001301	--	6,64
OAT		05/03/2020	06/03/2020	06/03/2025	60	--	80000	26 642	BJ0000001301	--	6,2
OAT		05/03/2020	06/03/2020	06/03/2027	84	--	80000	40 448	BJ0000001319	--	6,61
OAT		05/03/2020	06/03/2020	06/03/2030	120	--	80000	20 910	BJ0000001327	--	6,7
OAT		06/02/2020	07/02/2020	07/02/2025	60	--	35000	38 500	BJ0000001293	--	6,25
OAT		23/01/2020	24/01/2020	24/01/2023	36	--	35000	38 500	BJ0000001285	--	5,93
OAT		09/01/2020	13/01/2020	13/01/2023	36	--	50000	14 136	BJ0000001269	--	5,89
OAT		09/01/2020	13/01/2020	13/01/2025	60	--	50000	40 864	BJ0000001277	--	6,13
BAT		13/06/2019	14/06/2019	12/09/2019	3	--	25000	26646	BJ0000001251	5,6957	5,7789
BAT		16/05/2019	17/05/2019	14/11/2019	6	--	25000	27500	BJ0000001244	5,0652	5,1983

Instrument	Précisions	Date de l'opération	Date de valeur	Échéance	Maturité (mois)	Différé (année)	Montant (millions de FCFA)	Montant retenu (millions de FCFA)	ISIN	TMP (%)	RMP
OAT		18/04/2019	19/04/2019	19/04/2024	60	--	30000	18447,44	BJ0000001228	--	6,7698
OAT		18/04/2019	19/04/2019	19/04/2026	84	5	30000	14552,56	BJ0000001236	--	7,063
OAT		07/03/2019	08/03/2019	08/03/2024	60	--	15000	13319,99	BJ0000001210	--	6,9913
BAT		21/02/2019	22/02/2019	22/08/2019	6	--	25000	25000	BJ0000001202	6,103	6,3
OAT		07/02/2019	08/02/2019	25/01/2022	36	--	20000	22000	BJ0000001194	--	6,9907
OAT		24/01/2019	25/01/2019	25/01/2022	36	--	20000	22000	BJ0000001194	--	7,1829
BAT		09/01/2019	11/01/2019	09/01/2020	12	--	20000	21947	BJ0000001186	6,3099	6,7399
OAT		14/12/2018	17/12/2018	11/05/2020	36	--	25000	18991,05	BJ0000000790	--	9,07
OAT		29/11/2018	30/11/2018	30/11/2021	36	--	15000	16500	BJ0000001178	--	7,3339
OAT		25/10/2018	26/10/2018	19/09/2021	36	--	15000	13322,29	BJ0000001160	--	7,3401
OAT		18/09/2018	19/09/2018	19/09/2021	36	--	15000	16500	BJ0000001160	--	7,1952
OAT		06/09/2018	07/09/2018	07/09/2021	36	--	50000	35221,11	BJ0000001152	--	7,4556
OAT		06/09/2018	07/09/2018	07/09/2023	60	3	50000	18019,17	BJ0000001145	--	7,2195
BAT		09/08/2018	10/08/2018	07/02/2019	6	--	25000	27500	BJ0000001111	5,8573	6,0361
BAT		10/07/2018	11/07/2018	09/07/2019	12	--	25000	27500	BJ0000001103	6,2861	6,7128
BAT		05/07/2018	09/07/2018	07/07/2019	12	--	70000	41114	BJ0000001087	6,1896	6,6028
OAT		05/07/2018	09/07/2018	09/07/2021	36	--	70000	35885,38	BJ0000001095	--	7,4856
BAT		21/06/2018	22/06/2018	20/06/2019	12	--	20000	22000	BJ0000001079	6,0822	6,4808
OAT		24/05/2018	25/05/2018	16/03/2021	36	--	20000	9638,7	BJ0000001004	--	7,705
OAT		26/04/2018	27/04/2018	27/04/2021	36	--	25000	21916,73	BJ0000001046	--	7,37
OAT		26/04/2018	27/04/2018	27/04/2023	60	--	25000	3934,47	BJ0000001053	--	7,0647
BAT		13/04/2018	16/04/2018	15/04/2019	12	--	20000	22000	BJ0000001038	6,2629	6,6876
BAT		29/03/2018	30/03/2018	28/06/2018	3	--	20000	22000	BJ0000001020	6,3758	6,4802
OAT		15/03/2018	16/03/2018	16/03/2021	36	--	35000	8109,84	BJ0000001004	--	7,6777
OAT		15/03/2018	16/03/2018	16/03/2023	60	--	35000	10228	BJ0000001012	--	7,6837
OAT		15/02/2018	16/02/2018	02/02/2021	36	--	15000	6838,32	BJ0000000998	--	7,226
OAT		01/02/2018	02/02/2018	02/02/2021	36	--	15000	5003,57	BJ0000000998	--	6,89
BAT		11/01/2018	12/01/2018	10/01/2019	12	--	20000	19998	BJ0000000980	6,3381	6,7721
BAT		20/12/2017	21/12/2017	07/06/2018	6	--	35000	0	BJ0000000964	0	0
OAT		20/12/2017	21/12/2017	08/12/2020	36	--	35000	0	BJ0000000972	--	0
BAT		07/12/2017	08/12/2017	07/06/2018	6	--	35000	9855	BJ0000000964	5,9864	6,1732
OAT		07/12/2017	08/12/2017	08/12/2020	36	--	35000	19152,76	BJ0000000972	--	6,97
BAT		09/11/2017	10/11/2017	08/11/2018	12	--	25000	15644	BJ0000000923	6,0137	6,403
OAT		18/10/2017	19/10/2017	22/09/2020	36	--	25000	14060	BJ0000000881	--	6,971
BAT		09/10/2017	10/10/2017	20/09/2018	12	--	15000	16500	BJ0000000873	5,7052	6,0362
BAT		21/09/2017	22/09/2017	20/09/2018	12	--	55000	8847	BJ0000000873	5,5836	5,9177
OAT		21/09/2017	22/09/2017	22/09/2020	36	--	55000	2330,04	BJ0000000881	--	6,5322
OAT		21/09/2017	22/09/2017	22/09/2022	60	--	55000	5238,5	BJ0000000899	--	6,658
OAT		21/09/2017	22/09/2017	22/09/2024	84	--	55000	8349	BJ0000000907	--	6,6944
OAT		21/09/2017	22/09/2017	22/09/2027	120	--	55000	4415,5	BJ0000000915	--	6,8066
OAT		30/08/2017	31/08/2017	31/08/2020	36	--	25000	2404,44	BJ0000000840	--	6,48
OAT		30/08/2017	31/08/2017	31/08/2022	60	--	25000	12575	BJ0000000865	--	6,86
OAT		30/08/2017	31/08/2017	31/08/2024	84	5	25000	12520,56	BJ0000000857	--	6,78
OAT		09/08/2017	10/08/2017	10/08/2020	36	--	25000	15634	BJ0000000832	--	6,69
OAT		25/07/2017	26/07/2017	26/07/2022	60	--	60000	65430,77	BJ0000000824	--	6,5074
BAT		05/07/2017	06/07/2017	04/10/2017	3	--	25000	27500	BJ0000000816	5,7829	5,8687
BAT		10/05/2017	11/05/2017	08/11/2017	6	--	35000	5155	BJ0000000774	6,0851	6,2782
BAT		10/05/2017	11/05/2017	09/05/2018	12	--	35000	21365	BJ0000000782	6,1531	6,5613
OAT		10/05/2017	11/05/2017	11/05/2020	36	--	35000	11980	BJ0000000790	--	7,29
BAT		13/04/2017	14/04/2017	12/04/2018	12	--	35000	35000	BJ0000000766	5,9822	6,3673
BAT		21/03/2017	22/03/2017	20/06/2017	3	--	25000	14750	BJ0000000741	5,8035	5,8899

Instrument	Précisions	Date de l'opération	Date de valeur	Échéance	Maturité (mois)	Différé (année)	Montant (millions de FCFA)	Montant retenu (millions de FCFA)	ISIN	TMP (%)	RMP
BAT		21/03/2017	22/03/2017	19/09/2017	6	--	25000	12750	BJ0000000758	5,902	6,0835
BAT		02/02/2017	03/02/2017	01/02/2018	12	--	35000	22462	BJ0000000733	6,1824	6,5946
BAT		18/01/2017	19/01/2017	17/01/2018	12	--	27000	29700	BJ0000000725	6,1097	6,512
OAT		03/11/2016	04/11/2016	14/10/2021	60	3	25000	25000	BJ0000000717	--	6,97
OAT		13/10/2016	14/10/2016	14/10/2021	60	3	40000	44000	BJ0000000717	--	6,58
OAT		02/09/2016	05/09/2016	05/09/2021	60	3	35000	29547,2	BJ0000000709	--	6,352
BAT		19/07/2016	20/07/2016	18/07/2017	12	--	35000	35000	BJ0000000691	5,2854	5,5838
OAT		28/06/2016	29/06/2016	29/06/2023	84	3	150000	150000	BJ0000000683	--	6,2162
BAT		13/04/2016	14/04/2016	12/04/2017	12	--	30000	33000	BJ0000000675	5,4132	5,7266
OAT		15/03/2016	16/03/2016	16/03/2019	36	--	25000	27500	BJ0000000667	--	6,0609
BAT		17/02/2016	18/02/2016	15/02/2017	12	--	25000	27500	BJ0000000659	5,3584	5,6653
OAT		12/01/2016	13/01/2016	13/01/2019	36	--	25000	25000	BJ0000000642	--	5,6334
OAT		17/12/2015	18/12/2015	18/12/2020	60	3	100000	55000	BJ0000000634	--	6,4783
OAT		02/12/2015	03/12/2015	03/12/2022	84	2	150000	165000	BJ0000000626	--	6,4849
OAT		27/10/2015	28/10/2015	31/07/2020	60	1	30000	33000	BJ0000000618	--	5,8271
OAT		30/09/2015	01/10/2015	09/07/2018	36	-	35000	36580	BJ0000000600	--	5,3541
OAT		27/08/2015	28/08/2015	31/07/2020	60	1	40000	44000	BJ0000000618	--	5,8395
OAT		30/07/2015	31/07/2015	31/07/2020	60	1	30000	33000	BJ0000000618	--	5,8842
OAT		08/07/2015	09/07/2015	09/07/2018	36	--	35000	35000	BJ0000000600	--	5,2794
OAT		17/06/2015	18/06/2015	19/03/2022	84	2	30000	33000	BJ0000000576	--	6,469
BAT		13/05/2015	15/05/2015	11/05/2017	24	--	30000	33000	BJ0000000592	4,9845	5,5432
BAT		17/04/2015	20/04/2015	16/04/2017	24	--	30000	33000	BJ0000000584	5,1897	5,7982
OAT		18/03/2015	19/03/2015	19/03/2022	84	2	40000	44000	BJ0000000576	--	6,5685
BAT		18/02/2015	19/02/2015	17/02/2016	12	--	25000	25000	BJ0000000568	5,5631	5,8947
BAT		13/01/2015	14/01/2015	12/01/2016	12	--	30000	30000	BJ0000000550	5,7508	6,1058
BAT		23/10/2014	24/10/2014	20/10/2016	24	--	40000	40000	BJ0000000543	6,0786	6,9305
OAT		09/10/2014	10/10/2014	10/10/2021	84	2	70000	56715,73	BJ0000000535	--	6,9179
BAT		28/08/2014	29/08/2014	27/08/2015	12	--	25000	40000	BJ0000000527	5,9308	6,3091
BAT		10/07/2014	11/07/2014	08/07/2016	24	--	40000	40000	BJ0000000519	6,3111	7,2358
BAT		19/06/2014	20/06/2014	18/06/2015	12	--	25000	40000	BJ0000000501	5,9601	6,3423
BAT		22/05/2014	23/05/2014	21/05/2015	12	--	25000	20985	BJ0000000493	5,6368	5,9775
BAT		24/04/2014	25/04/2014	23/04/2015	12	--	30000	46000	BJ0000000485	5,3555	5,6621
BAT		20/03/2014	21/03/2014	17/03/2016	24	--	40000	30710	BJ0000000477	5,5476	6,2486
BAT		27/02/2014	28/02/2014	26/02/2015	12	--	25000	25000	BJ0000000469	4,8023	5,0474
BAT		15/01/2014	16/01/2014	14/01/2015	12	--	30000	30000	BJ0000000451	4,7965	5,041

Source : UMOA Titres, mars 2022

Tableau 62. Détail des titres en vie au 22 mars 2022

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (années)	Date d'émission	RMP	Coupon	Encours en fin année N (millions FCFA)
BÉNIN	BJ-6,3%-5ans-08/03/24	BJ0000001210	5ans	07/03/2019	6,99%		13 320
BÉNIN	BJ-6,3%-5ans-19/04/24	BJ0000001228	5ans	18/04/2019	6,77%		18 447
BÉNIN	BJ-6,4%-7ans-19/04/26	BJ0000001236	7ans	18/04/2019	7,06%		14 553
BÉNIN	BJ-5,9%-3ans-13/01/23	BJ0000001269	3ans	09/01/2020	5,89%		14 136
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-13/01/25	BJ0000001277	5ans	09/01/2020	6,13%		40 864
BÉNIN	BJ-5,9%-3ans-24/01/23	BJ0000001285	3ans	23/01/2020	5,93%		38 500
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-07/02/23	BJ0000001293	5ans	06/02/2020	6,25%		38 500
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-06/03/25	BJ0000001301	5ans	05/03/2020	6,2%		26 642
BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-06/03/27	BJ0000001319	7ans	05/03/2020	6,61%		40 448
BÉNIN	BJ-6,50%-10ans-06/03/30	BJ0000001327	10 ans	05/03/2020	6,7%		20 910
BÉNIN	BJ-6,5%-10ans-06/03/30	BJ0000001327	10 ans	05/03/2020	6,75%		12 597
BÉNIN	BJ-5,91%-3ans-24/01/23	BJ0000001285	3ans	19/03/2020	5,91%		19 503
BÉNIN	BJ-6,64%-5ans-06/03/25	BJ0000001301	5 ans	19/03/2020	6,64%		10497
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-06/03/25	BJ0000001301	5ans	02/04/2020	6,49%		25 743
BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-06/03/27	BJ0000001319	7ans	02/04/2020	6,75%		5 543
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-24/04/23	BJ0000001343	3ans	23/04/2020	6,61%		45956
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-26/05/23	BJ0000001368	3ans	22/05/2020	6,05%		24 302
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-26/05/25	BJ0000001376	5ans	22/05/2020	6,13%		7 998
BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-26/05/25	BJ0000001384	7ans	22/05/2020	6,7%		22 700
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-26/05/23	BJ0000001368	3ans	04/06/2020	6,08%		14 260
BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-26/05/27	BJ0000001384	7ans	04/06/2020	6,7%		13 982
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-03/07/23	BJ0000001392	3ans	02/07/2020	6,44%		15 415
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-03/07/25	BJ0000001400	5ans	02/07/2020	6,57%		10 585
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-07/08/23	BJ0000001434	3ans	06/08/2020	6,38%		30 000
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-07/08/23	BJ0000001434	3ans	20/08/2020	6,14%		20 000
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-11/09/25	BJ0000001400	5ans	10/09/2020	6,11%		7 572
BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-26/05/27	BJ0000001384	7ans	10/09/2020	6,5%		19 928
BÉNIN	BJ-6,0%-7ans-09/10/27	BJ0000001509	7ans	08/10/2020	6,4%		21 761
BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-09/10/27	BJ0000001509	7ans	22/10/2020	6,4%		22 000
BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-09/10/27	BJ0000001509	7ans	19/11/2020	6,39%		22 000
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-08/01/24	BJ0000001533	3ans	08/01/2021	5,88%		29 042
BÉNIN	BJ-6,00%-5ans-08/01/26	BJ0000001541	5ans	08/01/2021	6,08%		53 459
BÉNIN	BJ-5,25%-3 ans-28/05/24	BJ0000001582	3ans	28/05/2021	5,09%		66000
BÉNIN	BJ-5,20%-3ans-18/06/24	BJ0000001590	3ans	18/06/2021	4,96%		66000
BÉNIN	BJ-5,24%-10 ans-04/02/32	BJ0000001640	10 ans	04/02/2022	5,24%		41000
BÉNIN	BJ-5%-7 ans-04/02/29	BJ0000001657	7 ans	04/02/2022	5,00%		36000

Source : UMOA titres, Statistiques du marché des titres publics

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central, Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer, Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA,

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement,

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI, Il est ouvert à tout épargnant,

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur, Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur, Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme,

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette,

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA,

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette,

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale,

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI,

la Banque mondiale et les banques régionales de développement,

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières),

Crédit intérieur : Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG),

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt,

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets,

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements,

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt,

Dettes publiques extérieures : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents,

Dettes publiques intérieures : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents,

Dettes non-concessionnelles : dette contractée aux conditions du marché,

Dettes publiques : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure)

Réalisations : données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur l'activité économique par les administrations nationales, Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

Estimations : correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la

base des informations économiques d'une année donnée, Elles sont généralement non

exhaustives et/ou non entièrement validées ;

Projections ou prévisions économiques : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de l'activité économique, Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles,

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/VN)$,

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %,

Euro-bond (ou Euro-obligation) : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres,

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation, Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie,

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette,

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires,

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme),

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne,

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic),

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie,

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises,

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+),

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance, Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités,

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées,

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change,

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt,

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB, Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays,

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres,

Solde primaire : (voir déficit primaire),

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées,

Taux de change : Prix d'une devise en termes d'une autre

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB,

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations, Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$), Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même

quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées): les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas, Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T),

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité),

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA



*Ensemble, construisons
l'UMOA de demain*



Benin



Burkina



Côte d'Ivoire



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal | Tél: (+221) 33 849 28 28

www.umoatitres.org